

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes

2018



Tome

2

- Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

Rapport sur les comptes 2018

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2018 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan, les obligations vertes ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2018, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	15
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	305
4. Arborescence politique publique et programme	357
Annexes :	
Liste des programmes par département	361
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	365
Effectifs par politique publique	377
Subventions accordées	381
Tableau des tâches réparties entre le canton et les communes	413
Crédits supplémentaires	419
Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions	437

1. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture des comptes 2018 par politique publique et par programme et organisation de l'Etat

A. Nouvelle arborescence politiques publiques et des programmes de la législature 2018-2023 et retraitement du budget 2018 et des comptes 2017

I. Introduction

Les comptes 2018 sont présentés selon la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes de la législature 2018-2023. Pour rappel, le budget 2018 a été présenté selon les politiques publiques et les programmes définis par le Conseil d'Etat pour la législature 2013-2018, conformément à l'article 16, alinéa 4 de la LGAF. Comme la LGAF, à son article 27, exige que soit respecté le principe de comparabilité du budget avec celui de l'exercice précédent, et ce, afin de faciliter son étude, notamment par la commission des finances, les exercices antérieurs ont été retraités en conséquence.

II. Nouvelle législature 2018-2023 : organisation administrative

Avant même son entrée en fonction le 1^{er} juin 2018, le Conseil d'Etat a présenté la nouvelle organisation administrative de l'Etat autour des 8 départements (soit un de plus) :

- présidentiel (PRE)
- finances et ressources humaines (DF)
- instruction publique, formation et jeunesse (DIP)
- sécurité (DS)
- territoire (DT)
- infrastructures (DI)
- emploi et santé (DES)
- cohésion sociale (DCS).

Comme précédemment, la chancellerie d'Etat est placée sous l'autorité du département présidentiel.

Ainsi, cette nouvelle législature a débuté avec une organisation profondément modifiée de l'administration. Cette nouvelle organisation a été rapidement implantée dans les outils informatiques (financier et RH) en déplaçant les centres de responsabilité (CR) dans les nouveaux départements et en retraitant les exercices antérieurs, permettant de faire comme si, par exemple, la direction générale de l'action sociale avait toujours été dans le département 08 Cohésion sociale. Il a été procédé de la même façon pour les subventions qui ont changé de CR. Par exemple, la subvention accordée à la FASE est sortie de l'office de l'enfance et de la jeunesse du DIP pour rejoindre un CR dédié au DCS.

Par ailleurs, il a aussi été nécessaire de constituer un nouvel état-major pour le DCS, considéré comme un nouveau département, en prenant des ressources (RH et dépenses générales) dans les autres départements. D'autres transferts partiels ont eu lieu entre les départements pour assurer une dotation équilibrée des états-majors. Ces transferts ne concernent que l'exercice 2018 et les exercices futurs, ils ne font pas l'objet de retraitement dans le passé.

Ces retraitements sont aussi nécessaires pour l'exercice 2018 dans la mesure où le budget et la dépense doivent être inscrits dans le CR qui correspond à l'organisation administrative dans laquelle travaillent désormais les personnes concernées.

Selon le communiqué du Conseil d'Etat du 23 janvier 2019, une nouvelle organisation a vu le jour dès le 1^{er} janvier 2019. Les comptes 2018 sont toutefois présentés selon l'organisation entrée en fonction le 1^{er} juin 2018.

III. Nouvelle législature 2018-2023 : organisation budgétaire

Le 20 juin 2018, le Conseil d'Etat a adopté l'arborescence 2018-2023 des politiques publiques et des programmes. Elle figure en annexe du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCEB). Cette arborescence comporte 13 politiques publiques qui se déclinent en 50 programmes. La précédente comptait 17 politiques publiques et 59 programmes.

Comme l'a souhaité le Conseil d'Etat, cette liste des politiques publiques présente une meilleure adéquation avec l'organisation administrative que la précédente. De plus, à part les politiques A, B et I, toutes sont monodépartementales.

Les missions de l'Etat n'ayant pas changé avec le passage de la nouvelle législature, il y a donc nécessairement un grand nombre de similitude entre la nouvelle et l'ancienne arborescence, même si le Conseil d'Etat a souhaité modifier l'ordre des politiques publiques et des programmes :

Table de correspondance des programmes

Programmes de la législature 2018-2023	Programmes de la législature 2013-2018
A01 Grand Conseil	O01 Grand Conseil
A02 Conseil d'Etat	O03 Conseil d'Etat, + Archives d'Etat
A03 Exercice des droits politiques	O06 Exercices des droits politiques
A04 Développement et innovation du canton et de la région	L01 Développement et soutien à l'économie, sans la CGN, sans la FAE / L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques / O07 Affaires extérieures, + la surveillance des communes (O09 Intérieur)
A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité	O04 Surveillance de l'Etat, sans la Cour des comptes, + OCSTAT et Bureau de l'égalité (O09 Intérieur)
A06 Cour des comptes	Cour des comptes (O04 Surveillance de l'Etat)
B01 Etats-majors départementaux	P01 Etats-majors départementaux
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
B04 Gestion des locaux et logistique	P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
B05 Systèmes d'information et numérique	P05 Systèmes d'information et de communication, sans le SITG
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	C01 Accès à l'assurance-maladie / C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale, + Bourses et prêts d'étude (A02 Enseignement secondaire II et formation continue), + les prestations déléguées à l'Hospice général (B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi)
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées / E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	C02 Soutien à la famille, + Intégration des étrangers (H01 Population, droit de cité et migration)
C05 Actions en matière d'asile et de migration	C05 Actions en matière d'asile et de migration
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
D01 Culture	N01 Culture, sans les écoles de musique
D02 Sport et loisirs	N02 Sport et loisirs, + FASE (A03 Suivi éducatif et soutien aux familles)
E01 Protection de l'environnement	F01 Protection de l'environnement, + développement durable (O09 Intérieur)

Programmes de la législature 2018-2023	Programmes de la législature 2013-2018
E02 Energie	Q01 Energie
E03 Gestion des eaux	F03 Gestion des eaux, + renaturation, pêche et lac (F04 Nature et paysage)
E04 Agriculture et nature	F04 Nature et paysage / F05 Politique agricole
F01 Enseignement obligatoire et orientation	A01 Enseignement obligatoire et orientation
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	A02 Enseignement secondaire II et formation continue, sans les prêts et bourses d'étude
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	A05 Enseignement spécialisé.
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
F05 Hautes écoles	A04 Hautes écoles
F06 Prestations transversales liées à la formation	A06 Programme transversal à la politique A, + écoles de musique (N01 Culture)
G01 Logement et planification foncière	G01 Logement et planification foncière
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	G02 Aménagement du territoire / G03 Conformité des constructions et des chantiers
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels, + SITG (P05 Système d'information et de communication)
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	G05 Protection du patrimoine bâti
H01 Sécurité publique	H02 Sécurité publique
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H03 Population, droit de cité et migration	H01 Population, droit de cité et migration, sans intégration des étrangers
H04 Sécurité civile et armée	H09 Sécurité civile et armée
I01 Impôts, taxes et droits	M01 Impôts, taxes et droits
I02 Production et perception des impôts	M04 Production et perception des impôts
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif / M03 Péréquation financière intercantonale, + FAE (L01 Développement et soutien à l'économie)
J01 Pouvoir judiciaire	I01 Pouvoir judiciaire
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	K01 Réseau de soins / D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
K02 Régulation et planification sanitaire	K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois, sans les prestations déléguées à l'Hospice général)
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	L03 Régulation du commerce / L04 Surveillance du marché du travail
L03 Exécution des poursuites et faillites	H06 Exécution des poursuites et faillites
M01 Transport et mobilité	J01 Transports et mobilité, + CGN (L01 Développement et soutien à l'économie)
M02 Infrastructures routières et de transports publics	J02 Infrastructures routières et de transports publics
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

IV. Des crédits supplémentaires neutres accordés par la commission des finances

Le Conseil d'Etat exécute, depuis son entrée en fonction, un budget 2018 qui ne correspond pas à celui qui a été voté par le Grand Conseil en décembre 2017, du moins dans sa forme.

Pour régulariser cette situation, le Conseil d'Etat a présenté l'ensemble du nouveau budget 2018 à la commission des finances sous la forme d'une demande en autorisation de crédits supplémentaires, conforme à l'article 32 de la LGAF. Cependant, il ne s'agit pas de nouveaux crédits supplémentaires qui s'ajouteraient à ceux déjà accordés, puisque cela consiste uniquement à reventiler l'ensemble des charges et des revenus du budget voté en décembre 2017 sur les nouveaux programmes, en conservant exactement le même niveau de charge sur chacune des natures budgétaires. Ce crédit supplémentaire, adopté le 5 septembre 2018, a donc un effet totalement neutre sur les finances de l'Etat en 2018.

Par ailleurs, il est à noter que si l'ordre, le libellé et le périmètre exact des politiques publiques et des programmes ont changé, la finalité de l'affectation de chaque crédit, est restée identique. Par exemple, le montant total des charges de personnel affecté à l'enseignement n'a pas été modifié.

Afin de faciliter la comparaison, les comptes 2018 sont aussi présentés en regard des comptes 2017. Ces derniers font l'objet d'un retraitement selon la nouvelle arborescence.

B. Présentation des comptes des programmes

Les comptes 2018 comportent 50 programmes regroupés en 13 politiques publiques identifiées par des lettres de A à M.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme B01 « Etats-majors départementaux » qui concerne tous les départements, mais dont la responsabilité incombe au département présidentiel et le programme A05 « Audit interne, transparence de l'information et égalité » dont la responsabilité est partagée entre le département présidentiel et celui des finances et des ressources humaines.

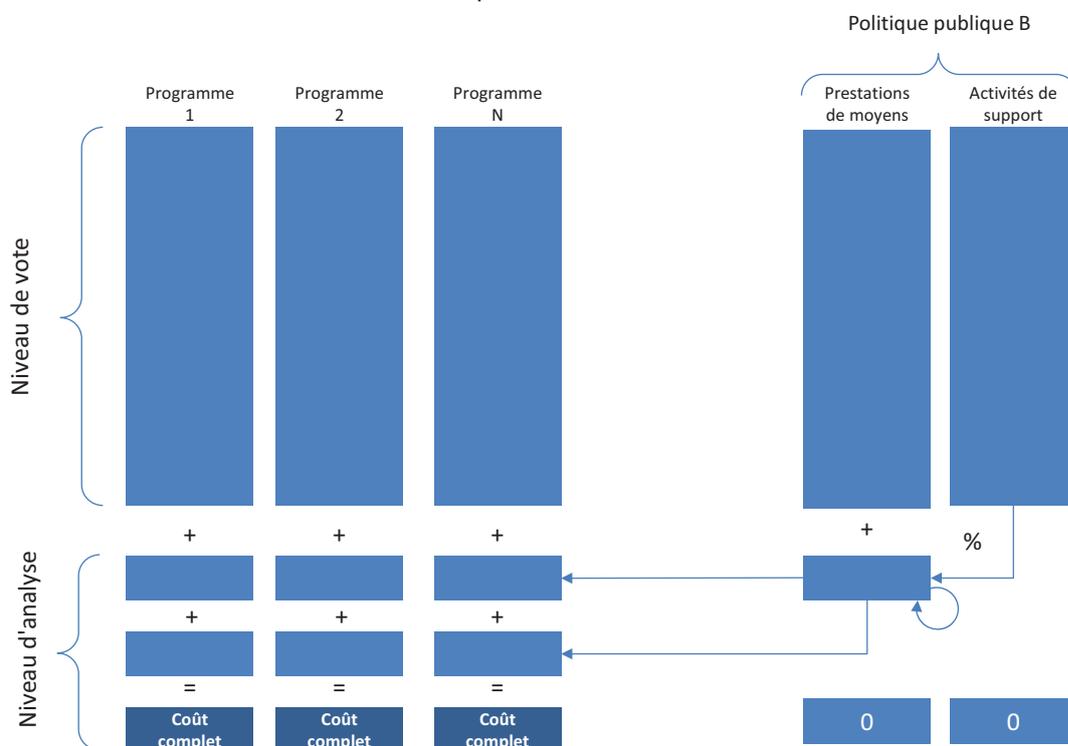
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique B « États-majors et prestations transversales »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme B01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 8 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Aux comptes 2018, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à CHF 10'088 et celui du poste informatique pédagogique à 690 francs. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (Programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé, les comptes 2017. Les autres natures sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (B02) et les finances (B03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel. Il est à noter que la provision pour couvrir le risque lié au non versement de l'annuité 2016 concernant les subventions est directement imputée aux subventionnés correspondants.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes concernent les fonctions exercées par le personnel régulier, fonctionnaires ou employés, pour assurer l'accomplissement des tâches dévolues de façon durable à l'administration ou aux établissements. Les ETP auxiliaires : sont des membres du personnel engagés en cette qualité pour une durée déterminée ou indéterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires.
- Les ETP agents spécialisés concernent les membres du personnel engagés en cette qualité, en raison de connaissances particulières et de leurs expériences, afin d'accomplir des missions déterminées de durée limitée

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme.

Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

Il est à noter que le budget 2018 retraité contient une augmentation de 49.7 ETP par rapport au budget 2018 tel qu'il avait été voté en décembre 2017 sur les programmes F01 Enseignement obligatoire et orientation et F02 Enseignement secondaire II et formation continue. Ce changement technique s'explique par le fait qu'historiquement, certains enseignants ayant un contrat fixe et en situation de multi-activité étaient en partie imputés sur des natures comptables en francs pour ces activités additionnelles. Cette méthode avait été mise en place

par le DIP lorsqu'il était un office payeur et que la seule possibilité de tracer ces dépenses en termes de comptabilité analytique était d'utiliser d'autres natures comptables.

Compte tenu d'une part d'une recommandation de la Cour des Comptes qui préconise d'utiliser une seule et unique nature comptable pour chaque typologie de contrat (en l'espèce contrat fixe d'enseignant) et d'autre part de la possibilité offerte par l'outil informatique d'effectuer des analyses, il a été validé par le Conseil d'Etat le principe de payer ces activités additionnelles sur le salaire de base et non plus sur d'autres natures comptables.

Le budget 2018 a été retraité afin que l'intégralité des activités soit imputée sur les traitements du personnel enseignant à l'exclusion de toute autre nature francs. Cet ajustement génère une variation de +49,7 ETP sans aucun impact financier.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce projet de budget. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à

une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2017 ou au budget 2018). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2018, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

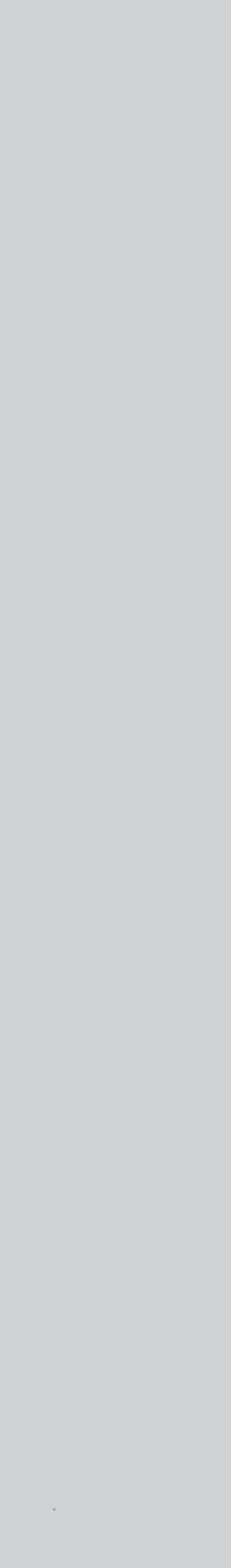
De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

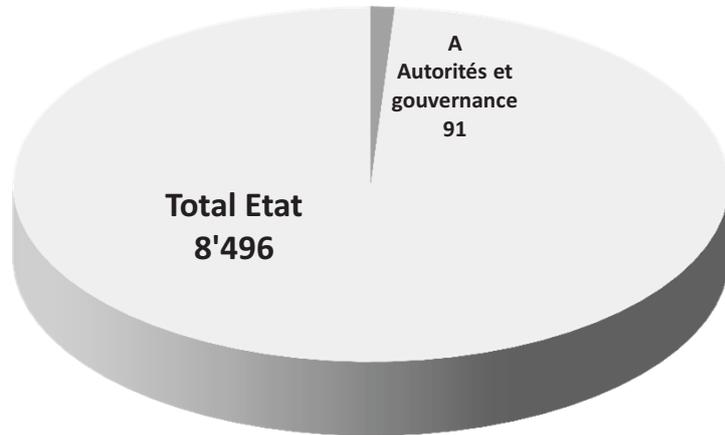
- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau de l'évolution du nombre de postes par politique publique entre 2017 et 2018 en fonction des équivalents temps plein permanents, auxiliaires et agents spécialisés.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2017-2018.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. La mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont pas imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- Le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes depuis le budget 2017 et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2018.
- Les informations et tableaux relatifs aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances ou par le Conseil d'Etat en fonction des seuils prévus dans la LGAF, ainsi que les crédits supplémentaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget 2018 et les comptes 2018.

2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

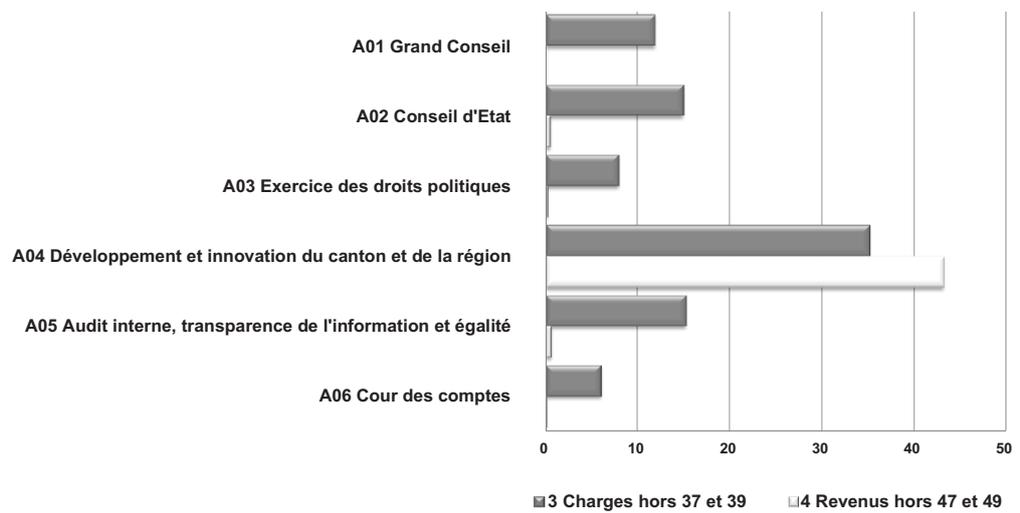


A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, Conseil d'Etat, exercice des droits politiques, Affaires extérieures, Intérieur - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'année 2018 aura été marquée par trois chantiers: les élections cantonales et la préparation du programme de législature 2018-2023 ; la construction de la région avec la défense des intérêts de notre projet d'agglomération auprès des autorités fédérales ; l'innovation économique avec, d'une part, les états généraux du tourisme et, d'autre part, le déploiement du positionnement de Genève dans les domaines de la finance durable et de la gouvernance d'internet.

Sur le plan des élections cantonales, la principale innovation est constituée par la dématérialisation de la saisie des bulletins du Grand Conseil lors du dépouillement centralisé du 15 avril 2018, ce qui a permis à la fois des gains de temps, un gain de sécurité et une diminution des coûts des opérations électorales.

Ces élections cantonales, pour la première fois, se tenaient au printemps, comme le requiert la constitution genevoise de 2012. Le nouveau Conseil d'Etat, entré en fonction le 1^{er} juin, n'a donc eu que trois mois pour élaborer, simultanément, son premier projet de budget, son programme de législature et un plan financier quadriennal. L'impact du changement de calendrier électoral sur l'élaboration du programme de législature devra à terme être évalué.

En matière de politique régionale, le Conseil d'Etat s'est mobilisé pour faire valoir les intérêts de notre canton auprès des autorités fédérales, qui en janvier 2018 n'avaient prévu d'accorder qu'une très faible contribution à notre projet d'agglomération de 3^e génération (39 millions de F). Des échanges constructifs et un recentrage sur les projets réellement prioritaires ont conduit le Conseil fédéral, à l'automne, à admettre le caractère prioritaire du tram des Nations, du bus à haut niveau de service pour Vernier et du réaménagement de la place de Carantec. La participation fédérale, dans le Message envoyé par le gouvernement fédéral aux Chambres, atteint désormais 104 millions de F.

Sur le front du développement économique, 2018 aura vu poser les premiers jalons d'une réorientation du marketing territorial du canton, lors des états généraux du tourisme organisés au printemps, notamment pour poser les bases d'une refonte de la loi sur le tourisme. Simultanément, les autorités se mobilisent avec le secteur privé et les organisations internationales et non gouvernementales pour positionner Genève dans deux segments clé, la finance durable d'une part, et d'autre part la sécurité informatique et la gouvernance d'internet.

A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	11'839'279	-1'062'573	-8.2%	12'901'852	11'445'370
30 Charges de personnel	8'549'269	-639'959	-7.0%	9'189'228	8'473'779
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'960'674	-375'111	-11.2%	3'335'785	2'631'104
33 Amortissements du patrimoine administratif	147'700	-23'739	-13.8%	171'439	158'023
36 Charges de transfert	180'000	-20'000	-10.0%	200'000	180'000
39 Imputations internes	1'636	-3'764	-69.7%	5'400	2'464
REVENUS	81'114	24'326	42.8%	56'788	92'133
40 Revenus fiscaux	-2'784	-2'784	-	-	-
42 Taxes	30'829	13'568	78.6%	17'261	54'282
43 Revenus divers	53'069	13'542	34.3%	39'527	37'851
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'758'165	1'086'899	-8.5%	-12'845'064	-11'353'238
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'328'253</i>	<i>-68'328</i>	<i>5.4%</i>	<i>-1'259'925</i>	<i>-1'119'690</i>
COÛT COMPLET	-13'086'418	1'018'571	-7.2%	-14'104'989	-12'472'927

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.40	-1.90	-7.82%	24.30	21.70
<i>ETP fixes</i>	<i>22.40</i>	<i>-1.90</i>	<i>-7.82%</i>	<i>24.30</i>	<i>20.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Les principaux écarts entre le projet de budget et les comptes 2018 figurent à la nature 30 « Charges de personnel ».

A01 Grand Conseil (suite)

Ce non-dépendé s'explique pour une part par les jetons de présence qui ont été moins élevés que prévu, du fait notamment de la fin des travaux de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) au premier trimestre 2018. Une autre part tient au fait que certains postes sont restés vacants au sein du Secrétariat général du Grand Conseil en raison de recrutements en cours. Ces recrutements ont été menés à bien à la fin du premier semestre 2018. Le solde du non-dépendé se trouve au niveau des dépenses générales (natures 31) et s'explique par le fait que le Grand Conseil n'a eu peu recours à des prestataires de services externes.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	14'956'770	-830'709	-5.3%	15'787'479	14'656'466
30 Charges de personnel	12'338'773	80'484	0.7%	12'258'289	11'514'978
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'630'812	-644'777	-28.3%	2'275'589	2'149'445
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'768	0	0.0%	8'768	8'768
34 Charges financières	559'087	0	0.0%	559'087	549'674
36 Charges de transfert	369'225	-255'521	-40.9%	624'746	379'751
39 Imputations internes	50'104	-10'896	-17.9%	61'000	53'851
REVENUS	484'027	-204'741	-29.7%	688'768	602'396
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	0
42 Taxes	426'670	-237'078	-35.7%	663'748	548'416
43 Revenus divers	54'929	54'929	-	-	51'032
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	-	-25'000	-100.0%	25'000	-
49 Imputations internes	2'428	2'428	-	-	2'948
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'472'743	625'968	-4.1%	-15'098'711	-14'054'070
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-770'735</i>	<i>378'247</i>	<i>-32.9%</i>	<i>-1'148'982</i>	<i>-1'186'283</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'370'224</i>	<i>-68'207</i>	<i>1.6%</i>	<i>-4'302'017</i>	<i>-4'092'804</i>
COÛT COMPLET	-19'613'702	936'009	-4.6%	-20'549'711	-19'333'157

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	59.60	-1.20	-1.97%	60.80	60.30
<i>ETP fixes</i>	<i>58.80</i>	<i>-2.00</i>	<i>-3.29%</i>	<i>60.80</i>	<i>60.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavisé dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Conseil d'Etat.
- A02.02 Archives d'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2018.

Archives d'Etat

Construction d'un nouvel Hôtel des archives

Suite au concours international d'architecture ouvert en 2017 et à la désignation d'un lauréat en 2018, les travaux ont été menés avec les architectes pour aboutir à un dossier de demande d'autorisation de construire déposé en décembre 2018. L'objectif en 2019 est de soumettre au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour réaliser les travaux qui devraient débiter au plus tard à la fin de l'année 2020.

Dématérialisation de l'information

Le programme de numérisation se poursuit, afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer. Ce programme répond à une forte demande du public. Plus de 625'000 images sont désormais en ligne.

Recherches

En 2018, les Archives d'Etat ont répondu à 101 nouvelles demandes de renseignements concernant les mesures coercitives à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (MCFA) émanant d'anciens enfants placés dans des institutions ou des familles d'accueil. Ces personnes ont été accompagnées dans leurs démarches par les assistants sociaux du centre d'aide aux victimes d'infraction (LAVI).

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 Charge de personnel

Le dépassement d'environ 80 000 F correspond à l'augmentation de la provision en lien avec la caisse de pension des magistrats (évaluée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2018).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie d'environ 640 000 F provient des dépenses en lien avec les frais protocolaires et la promotion de Genève moins élevés que prévus ainsi que des frais d'impression et de publications en diminution.

36 Charges de transferts

L'économie d'environ 250 000 F provient en grande partie d'une non-dépense de la rubrique spécifique consacrée aux aides et subventions extraordinaires accordées par le Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

4 Revenus

L'écart d'environ 200 000 F sur les revenus est essentiellement en lien avec la diminution des ventes de lois et de publications en raison de leurs mises à disposition gratuite sur internet.

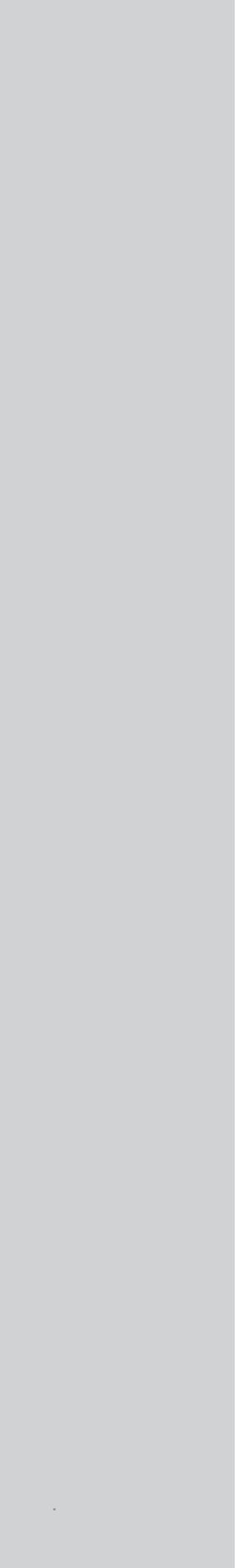
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	110'931	52'000	38'816	50'000	2023
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	6	6	6	6	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le nombre de prises de vues à doublé car le service a fait numériser un répertoire de 75'000 fiches par un prestataire externe.



A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	7'935'896	-4'269'612	-35.0%	12'205'508	4'989'362
30 Charges de personnel	3'623'601	-1'045'636	-22.4%	4'669'237	2'667'906
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'242'296	-3'203'975	-43.0%	7'446'271	2'321'456
36 Charges de transfert	70'000	-20'000	-22.2%	90'000	0
REVENUS	219'957	118'090	115.9%	101'867	133'199
42 Taxes	33'161	29'258	749.6%	3'903	10'299
43 Revenus divers	186'796	88'832	90.7%	97'964	122'900
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'715'939	4'387'702	-36.3%	-12'103'641	-4'856'163
<i>Coût d'état-major</i>	-226'346	211'306	-48.3%	-437'652	-274'850
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-777'805	-47'192	6.5%	-730'613	-622'751
COÛT COMPLET	-8'720'091	4'551'815	-34.3%	-13'271'906	-5'753'765

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.10	-0.20	-1.31%	15.30	15.30
<i>ETP fixes</i>	15.10	-0.20	-1.31%	15.30	13.80
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-	-	-	1.50

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

En 2018, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des 4 votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre 10 objets fédéraux, 2 objets cantonaux et 12 objets communaux (Ville de Genève, Bernex, Chêne-Bougeries, Aire-la-Ville et Anières). Elle a également organisé les élections du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes (élection tacite), diverses élections complémentaires communales ainsi que plusieurs élections de commissions du personnel et de commissions officielles pour des entités de droits publiques.

Comme annoncé en 2017, la chancellerie d'Etat a mis en œuvre, avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), une dématérialisation de la saisie des bulletins du Grand Conseil lors du dépouillement centralisé du 15 avril 2018. Cette démarche de simplification a conduit à gagner sur plusieurs tableaux :

- diminution des coûts (moins de jurés et sur une période de travail plus courte);
- diminution du risque de perte de bulletins (ils ne sont plus transportés dans le bâtiment);

A03 Exercice des droits politiques (suite)

- gain de temps : résultats publiés sensiblement plus tôt.

En revanche, l'année 2018 est marquée par le renoncement du canton à sa plateforme de vote électronique : arrêt des développements de la version 2.0 de sa solution, puis arrêt de l'exploitation de sa plateforme actuelle d'ici à début 2020. Genève souhaite continuer à proposer ce canal de vote à ses électeurs. Des discussions s'agissant de la solution de la Poste suisse sont en cours.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 43.6 %, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 43.5 %.

Le service des votations et élections (SVE) a traité 352'776 votes par correspondance durant l'année 2018 ce qui représente le 77 % des votes exprimés (vote électronique 18 % - vote dans les locaux de vote 5 %).

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 67'214 signatures pour 7 initiatives cantonales, 2 référendums cantonaux et 3 référendums communaux.

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 56'973 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 76 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

Les écarts d'environ 1 million de francs sur les charges de personnel ainsi que de 3,2 millions de francs sur les charges de biens et services s'expliquent par :

- les élections tacites de la Cour des comptes pour le 1er et 2ème tour qui ont généré des économies substantielles tant au niveau de la préparation et le dépouillement des opérations (économies sur les auxiliaires du service) qu'en matière de frais électoraux (matériel de vote, affichage, affranchissements, etc.);
- le taux de participation nettement inférieur à la moyenne attendue pour deux opérations de votations;
- l'absence d'objets cantonaux pour trois opérations de votations générant des économies principalement sur l'élaboration et l'impression de la brochure cantonale.

Les revenus supplémentaires (environ 90 000 F sur la rubrique 43) proviennent essentiellement de la facturation aux communes de votations et élections complémentaires qui ont eu lieu en 2018.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2023
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2023
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2023
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2023
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						

A03 Exercice des droits politiques (suite)

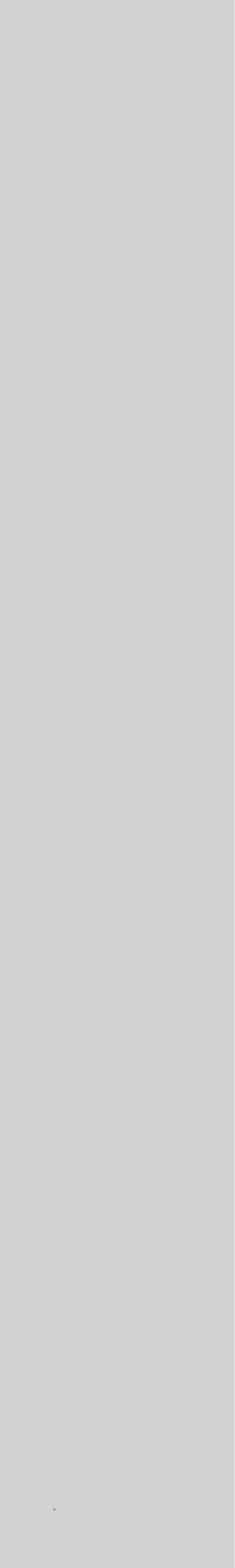
	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	6	6	5	0	2023

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.



A04 Développement et innovation du canton et de la région

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	35'102'260	-1'418'774	-3.9%	36'521'034	33'085'491
30 Charges de personnel	8'851'868	-6'377	-0.1%	8'858'245	7'145'557
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'635'654	-679'514	-29.4%	2'315'168	1'268'013
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'634	206	8.5%	2'428	2'567
36 Charges de transfert	24'605'975	-734'868	-2.9%	25'340'843	24'667'406
39 Imputations internes	6'129	1'779	40.9%	4'350	1'949
REVENUS	43'152'720	2'579'004	6.4%	40'573'716	40'887'047
42 Taxes	289'859	-13'857	-4.6%	303'716	214'914
43 Revenus divers	160'277	-109'723	-40.6%	270'000	275'127
44 Revenus financiers	42'547'903	2'547'903	6.4%	40'000'000	39'459'529
46 Revenus de transferts	154'681	154'681	-	-	937'478
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'050'460	3'997'778	98.6%	4'052'682	7'801'556
<i>Coût d'état-major</i>	-563'974	266'318	-32.1%	-830'292	-736'142
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'387'352	-304'313	9.9%	-3'083'039	-3'670'117
COÛT COMPLET	4'099'134	3'959'783	2'841.6%	139'351	3'395'298

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.75	-1.25	-2.50%	50.00	38.55
<i>ETP fixes</i>	46.65	-0.80	-1.69%	47.45	37.25
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.45	-100.00%	0.45	0.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.10	0.00	0.00%	2.10	0.50

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional, et assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique. Il porte également sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena, et Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI), le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF), la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI) ainsi que le service de surveillance des communes (SSCO).

Ce programme contient les prestations suivantes :

A04.01 Promotion économique et tourisme

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

- A04.02 Genève internationale.
- A04.03 Solidarité internationale
- A04.04 Affaires extérieures et fédérales
- A04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Affaires extérieures et fédérales

La Confédération a rendu en janvier une première version de l'évaluation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de troisième génération déposé en 2016. Cette version était très sévère vis-à-vis des projets présentés par le Grand Genève, leur accordant moins de 39 millions de francs alors que le Grand Genève a bénéficié de 186 et 204 millions de francs pour les deux premiers projets d'agglomération. A la suite de l'action intense et coordonnée des autorités genevoises, vaudoises et françaises, ainsi que l'appui des milieux internationaux et économiques concernés, le Conseil fédéral a présenté aux Chambres une nouvelle version intégrant le tram de la place des Nations et la place Carentec ainsi que le bus à haut niveau de service de Vernier, portant la subvention fédérale à 104 millions de francs. L'arrêté fixant la subvention devrait être voté par les Chambres au printemps 2019. La préparation du projet d'agglomération de quatrième génération a été lancée en automne 2018; l'élaboration de ce dernier tiendra compte de manière renforcée des exigences fédérales pour continuer à faire valoir les particularités et les forces du Grand Genève.

Les partenaires du Grand Genève ont accueilli en janvier les 19e Assises européennes de la transition énergétiques, réunissant près de 5'000 participants pendant 3 jours à Palexpo. A cette occasion a été signé Pact'Air, accord régional franco-suisse inédit visant à coordonner les politiques et les standards de protection de l'air de part et d'autre de la frontière.

En début d'année, le canton de Genève a repris la présidence du Conseil du Léman pour la période 2018-2019. L'Assemblée de la structure de gouvernance du téléphérique du Salève a, quant à elle, choisi au mois de mai l'architecte chargé de la rénovation des deux bâtiments abritant les gares qui se terminera fin 2021.

Le canton de Genève a publié en mars son premier rapport de politique extérieure de la législature 2013-2018. Ce document a par ailleurs servi de base pour l'élaboration du plan d'action de politique extérieure de la nouvelle législature qui, conformément à la Constitution genevoise, a été soumis au Grand Conseil début 2019.

Genève internationale

Le département présidentiel, en étroite collaboration avec la Confédération, a poursuivi le pilotage des projets immobiliers de la Genève internationale, qui totalisent des investissements d'environ 2,2 milliards de francs : les rénovations et construction des bâtiments de siège de l'ONU, de l'OMS, de l'OIT, et du CICR se sont poursuivis. Le nouveau bâtiment de la FICR sera mis en service à la fin de cette année. L'UIT et l'OIM continuent leur développement de projet et les conditions de réalisation du futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN sur le territoire suisse ont été explicitées.

Le canton, via le service ONG du CAGI, a continué à soutenir l'installation de nouvelles ONG à Genève. Au 31 décembre 2018, 12 ONG étaient au bénéfice d'une subvention cantonale au loyer (+ 4 par rapport à 2017). D'une manière générale, le secteur des ONG continue à faire preuve d'une forte vitalité. 31 nouvelles ONG internationales ont ainsi été recensées en 2018 (idem 2017) et l'OCSTAT a annoncé une augmentation de 5,7 % du personnel des ONG.

Le CAGI et le CSP ont poursuivi leurs activités dans le cadre des contrats de prestations qui les lient au canton. Une attention particulière a été portée au CSP qui a lancé une réflexion en profondeur sur son avenir au-delà de 2020. Le canton y a participé en qualité d'observateur.

Dans le domaine de la communication, le canton a été associé à de nombreuses initiatives couronnées de succès, comme un TEDxPlaceDesNations consacré aux femmes et les différentes manifestations organisées en lien avec les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Une mise à niveau du site internet sur la Genève internationale, dont la fréquentation a augmenté de 30 % en 2018,

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

a été lancée en fin d'année. Le nouveau site sera en ligne dans le courant du printemps 2019.

Solidarité internationale

La commission consultative de la solidarité internationale a renouvelé l'environnement comme domaine d'action prioritaire pour la législature 2018-2023. Elle a validé l'attribution de 1 million de francs par année à des projets environnementaux, le financement d'organisations basées en Suisse, le soutien à des projets sur le long terme (à raison de 2 soutiens pendant 2 à 3 ans) et l'encouragement de partenariats multipartites.

Par ailleurs, dans le programme de la nouvelle législature, chaque département élaborera son propre projet de coopération pour lequel il allouera des ressources techniques et de compétences humaines pour renforcer l'action cantonale en matière de solidarité internationale.

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI)

Réalisation du programme de législature

En 2018, les activités de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI), en lien avec le programme de législature et les objectifs de la stratégie économique, se sont concentrées autour de deux axes prioritaires pour la prospérité du canton: le soutien à l'innovation et à la transition numérique, et le renforcement des pôles d'excellence, en particulier par le soutien aux acteurs économiques locaux.

En parallèle, le travail de fond visant à rendre plus efficient l'écosystème genevois lié à l'entrepreneuriat s'est poursuivi, tout comme les efforts de simplifications administratives.

En matière d'innovation, les travaux de mise en route du projet Smart Geneva, devant permettre la mise à disposition de services exploitant des données ouvertes et dynamiques collectées sur une plateforme commune et alimentée par des objets connectés, se sont poursuivis. La phase expérimentale du projet démarrera en 2019 sur une portion centrale du territoire.

S'agissant du soutien aux acteurs économiques locaux, de nombreux événements et formations favorisant la création et le développement des entreprises ont été organisés par la DGDERI ou avec des partenaires du secteur. Citons parmi eux, les cycles de conférences des *Petits déjeuners des PME* qui se sont poursuivis tout au long de l'année. Une série d'actions s'adressant spécifiquement aux jeunes ont également eu lieu telles qu'une dizaine d'ateliers *Matinales des créateurs d'entreprises* à la Cité des métiers du Grand Genève, ou encore, en collaboration avec l'Université de Genève (UNIGE), la 8^{ème} édition de la *Semaine de l'entrepreneuriat*, qui cherche à stimuler les vocations entrepreneuriales chez les étudiant-e-s et les jeunes entrepreneurs en herbe. Sans oublier le projet pilote de cours facultatifs sur l'esprit d'entreprendre, élaboré conjointement avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et destiné aux élèves du cycle d'orientation.

Plusieurs mesures du plan d'action pour le commerce genevois ont été mises en œuvre telles que la création d'une plateforme numérique d'enseignes genevoises, l'élaboration de formations à l'accueil et à la connaissance de l'environnement local pour le personnel de vente, ainsi qu'une première étude transfrontalière sur la consommation.

En outre, les activités de la DGDERI pour favoriser l'implantation des entreprises, notamment en collaboration avec le *Greater Geneva Bern Area* (GGBa), ont permis d'accueillir 18 nouvelles sociétés (dont une fondation) et de créer 168 emplois à 3 ans.

Enfin, la promotion de Genève à l'étranger s'est concentrée sur les marchés porteurs que sont la Chine, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France. Des missions économiques ont été conduites en Chine et en Russie avec pour double objectif d'accompagner l'implantation à Genève d'entreprises étrangères à forte valeur ajoutée et de soutenir le développement des entreprises genevoises à l'international.

Réalisation des projets prioritaires

Dans le cadre des différents enjeux liés à la durabilité, une activité intensive a été déployée pour permettre d'accueillir à Genève le secrétariat du réseau global *Financial Centres for Sustainability* (FC4S). Ce faisant, le canton consolide sa position en tant que centre majeur de la finance durable, tout en promouvant le rayonnement de la Genève internationale. En parallèle, la DGDERI, en collaboration avec une trentaine de partenaires locaux, s'est engagée dans le programme *Best for Geneva*, initiative portée par l'organisation internationale à but non lucratif *B-Lab* en vue de soutenir les acteurs économiques dans leur transition vers la durabilité.

S'agissant du renforcement de l'attractivité de Genève et de ses pôles d'excellence, des Etats généraux du tourisme

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

ont été conduits. Ils ont permis de dégager les futurs axes stratégiques d'une vision régionale de marketing territorial. Cette stratégie territoriale doit permettre d'englober et de représenter Genève dans son ensemble, au-delà des frontières du tourisme et des congrès.

Des efforts accrus, illustrés notamment par le développement de la technologie blockchain et la sécurisation des transactions électroniques, ont été menés pour accompagner la transition numérique des entreprises. Dans cette thématique, la 4^{ème} édition du *Forum économie numérique* destiné à aider les PME à saisir les nouvelles opportunités et à développer des activités commerciales d'avenir, s'est tenue à l'automne. Un guide pour la création des *Initial Coin Offerings* (ICOs) et un comité d'évaluation des projets ont également été mis sur pied afin de favoriser le développement de cette nouvelle méthode de levée de fonds. Enfin, la DGDERI a piloté plusieurs opérations de sensibilisation auprès des PME pour faciliter leur mise en conformité suite à l'entrée en vigueur de la *Règlementation Générale sur la Protection des Données* (RGPD) de l'Union européenne.

Surveillance des communes

Les communes ont adopté leur premier budget sous l'empire du nouveau référentiel et elles sont en train de finaliser les modifications de leur plan comptable ainsi que la préparation du bilan d'entrée avec l'appui du service de surveillance des communes. Des formations ont été données, sous l'égide d'Expert Suisse, pour les entreprises de révision dans le courant de l'année 2018. Ces formations permettront aux personnes qui les ont suivies de recevoir une reconnaissance MCH2, nécessaire à la révision des comptes des communes genevoises. Des formations ont également été données par le service au personnel des entités intercommunales.

Comme le demandent ses missions ordinaires, la validité de plus de 1200 délibérations des conseils municipaux a été examinée, de même que les budgets 2019 et les comptes 2017 des 45 communes du canton de Genève. Une nouvelle application informatique pour le traitement des délibérations communales arrive au terme de développement. Elle a pour but plus d'efficacité dans le travail du service, ainsi qu'un meilleur suivi et une information plus complète pour les communes.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non-dépendé provient essentiellement d'études et de mandats en lien avec le projet d'agglomération qui n'ont pas été réalisés sur l'exercice 2018.

36 Charges de transferts

Le non-dépendé d'environ 700'000 F provient principalement des subventions en lien avec la solidarité internationale et la Genève internationale (loyers pour les ONG, aide pour les missions des pays les moins avancés, centre pour la coopération mondiale dont le projet n'est pas encore abouti) et les affaires extérieures et fédérales (Interreg V et ligne générique relative aux projets régionaux et transfrontaliers).

4 Revenus

L'écart de 2,6 millions sur les revenus s'explique par les éléments suivants :

- le bénéfice de l'Aéroport ayant été supérieur aux prévisions de 5.1 millions, la part revenant à l'Etat (50%) a augmenté dans les mêmes proportions (+2.5 millions);
- la diminution des revenus en lien avec les confiscations en rapport avec le trafic des stupéfiants et dévolues au fonds de lutte contre la drogue (-0,1 million);
- les subventions non dépendées et rétrocédées au service de la solidarité internationale suite aux contrôles rigoureux effectués par ce service (+ 0,2 million).

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	177	177	175	180	2023
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	221'166	190'000	219'495	200000	2023
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	29'961	28'000	29'487	29000	2023
1.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG et missions permanentes	Efficacité	219 mios	200 mio	N/D	500 mios	2022
1.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG et missions permanentes par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	11%	10%		50%	2022
1.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	60%	60%		80%	2022
2. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère et 2ème génération						
2.1 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 1ère génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	92%	91%	89%	100 %	2024
2.2 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 2ème génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	50%	25%	N/D	100 %	2026
3. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
3.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	52%	50%	50%		
4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton sur le plan fédéral						
4.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat	Efficacité	n.d	6	15		
4.2 Nombre de dossiers faisant l'objet d'une veille	Efficacité	n.d	15	21		
5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
5.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	13%	10%	12,2%	12 %	2020
6. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
6.1 Nombre de missions financées	Efficience	41	42	40	45	2020
7. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
7.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficience	88%	75%	81%	85 %	2020
8. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
8.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficacité	2'000	2'000	2'000		
9. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
9.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	147	145	141	144	2020
10. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
10.1 Taux d'occupation	Efficacité	97%	97 %	95 %	97 %	2020
11. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
11.1 Taux d'occupation	Efficacité	26.3%	35 %	30 %	35%	2020
12. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
12.1 Taux d'occupation	Efficacité	50%	50 %	53 %	52 %	2020
13. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
13.1 Retombées économiques directes (en mio de CHF)	Efficacité	368	370	390	390	2020
14. Inciter les entreprises étrangères à s'implanter (exogène)						
14.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	18	30	21	20	2021
14.2 Nombre d'emplois concernés par l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGBa (projection à 3 ans au moment de l'implantation)	Efficacité	165	100	284	160	2021
15. Favoriser la création d'entreprises et faciliter le développement des entreprises locales (endogène)						
15.1 Nombre d'actions de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	40	25	44	40	2021
15.2 Nombre d'entreprises ayant reçu une prestation de promotion économique de la part d'un organisme de soutien cantonal (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI) ou intercantonal (Platinn, Alliance)	Efficacité	327	200	271	300	2021
16. Promouvoir l'excellence du tissu économique et soutenir le développement des entreprises						
16.1 Nombre d'actions de promotion économique avec implication forte de la DG DERI	Efficacité	N/A	10	44	N/A	
16.2 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par la DG DERI (endogène et exogène)	Efficacité	N/A	800	288	N/A	
17. Veiller à l'application de la loi par les communes						
17.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

Indicateur 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de surveiller l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, il s'agit d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Les indicateurs 1.4, 1.5 et 1.6 sont nouveaux, raison pour laquelle aucune valeur historique n'y figure.

Indicateur 1.4 : l'intérêt de cet indicateur est de disposer d'un chiffre indicatif permettant de recenser l'ensemble des projets de construction et de rénovation relevant de la Genève internationale pour des projets d'envergure, qu'ils s'agisse des organisations internationales, des ONG, des missions permanentes et des fondations immobilières.

Indicateur 1.5 : cet indicateur permet de mesurer le taux de réalisation des projets immobiliers des entités internationales, calculé en pourcentage de réalisation de surface brute de plancher (m² SBP), sur la base des projets d'envergure connus à ce jour. Ce renouvellement du parc immobilier participe à l'amélioration des conditions-cadres de leurs activités, considérée comme une priorité par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat.

Indicateur 1.6 : cet indicateur reflète le taux de participation des OI (en fonction du nombre d'employés) aux groupes de travail pilotés conjointement par l'Etat et la Confédération sur les thématiques de l'amélioration de la mobilité ainsi que de l'efficacité énergétique. Ces deux problématiques sont considérées comme centrales pour l'amélioration des conditions-cadres de la Genève internationale.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : ces indicateurs calculent le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : ces indicateurs n'ont pas été évalués en 2018 car ils ont été jugés non pertinents pour évaluer l'efficacité de la prestation. Ils ont été supprimés au budget 2019.

Indicateur 5.1 : un montant de 1'000'000 F est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA.

Indicateur 6.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 7.1 : dans un premier temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets entrent dans les critères de financement du SSI. Seuls ceux respectant les critères sont discutés en commission. En 2018, un pourcentage de 75% des projets acceptés par rapport aux demandes de financement reçues est envisagé. Ces dernières étant traitées de manière plus sélective.

Indicateur 8.1 : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI. Cet indicateur est mesuré via le nombre de personnes inscrites et présentes à un événement de sensibilisation.

Indicateur 9.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

Indicateur 10.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Franco SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 11.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.

Indicateur 12.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 13.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

Indicateur 14.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI et du GGBA relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide de la DG DERI et/ou du GGBA et qui créent une structure dans el canton de Genève, inscrite au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 14.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève.

Indicateur 15.1 : Cet indicateur représente le nombre d'activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et les événements ponctuels.

Indicateur 15.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Ecllosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem (Génération Innovation Lémanique) et de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies).

Indicateur 16.1 : Cet indicateur n'a pas été évalué en 2018 car la notion "implication forte" est trop subjective pour permettre une évaluation fiable de cet indicateur. Il sera remplacé par un nouvel indicateur dès 2020.

Indicateur 16.2 : Cet indicateur n'a pas été évalué en 2018 car l'extrapolation faite pour la valeur n'est pas fiable. En effet, les entreprises et/ou projets suivis font souvent appel à plusieurs personnes de la DG DERI ce qui biaise le résultat de cet indicateur. Il sera remplacé par un nouvel indicateur dès 2020.

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	15'198'908	-400'854	-2.6%	15'599'762	15'335'086
30 Charges de personnel	10'198'528	-226'211	-2.2%	10'424'739	10'334'356
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	969'040	-168'916	-14.8%	1'137'956	934'012
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'183	-769	-19.5%	3'952	3'183
36 Charges de transfert	4'028'157	-1'958	-0.0%	4'030'115	4'063'135
39 Imputations internes	-	-3'000	-100.0%	3'000	400
REVENUS	600'712	143'619	31.4%	457'093	469'664
42 Taxes	376'949	99'356	35.8%	277'593	355'771
43 Revenus divers	31'100	-3'400	-9.9%	34'500	31'187
46 Revenus de transferts	192'663	47'663	32.9%	145'000	82'706
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'598'197	544'472	-3.6%	-15'142'669	-14'865'422
<i>Coût d'état-major</i>	-162'678	232'842	-58.9%	-395'520	-393'087
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'936'080	-1'302'054	49.4%	-2'634'026	-2'563'530
COÛT COMPLET	-18'696'955	-524'740	2.9%	-18'172'215	-17'822'040

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.55	-1.70	-2.73%	62.25	60.30
<i>ETP fixes</i>	58.75	-0.80	-1.34%	59.55	57.00
<i>ETP auxiliaires</i>	0.30	-0.90	-75.00%	1.20	1.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.50	0.00	0.00%	1.50	1.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- l'assurance de la protection de la personnalité à l'Etat par le groupe de confiance;
- la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la lutte contre les violences domestiques;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques.

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome, rattachée administrativement au Conseil d'Etat, qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Le SAI est par ailleurs à la disposition des entités contrôlées en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, d'informatique, de normes comptables et de finance.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich).

Le Groupe de confiance (GDC), rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat, a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

d'investigation.

Le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.02 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève
- A05.04 Promotion de l'égalité F/H et lutte contre les violences domestiques
- A05.05 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- A05.06 Médiation administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Audit interne

En 2018, le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) a procédé à des audits financiers en tant qu'organe de révision ou en complément des organes de révision. Les audits ont porté également sur les processus qui soutiennent les prestations fournies par l'Etat, sur la bonne utilisation des deniers publics, et sur la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, le SAI a aussi porté son attention sur la bonne gouvernance informatique, sur les applications et sur la sécurité informatique.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

En 2018, le SAI a émis 34 rapports comprenant 240 observations et recommandations qui ont permis un plus grand respect des lois et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

A travers ses recommandations, le SAI propose chaque année de nombreuses mesures d'économie. La mise en œuvre des recommandations 2018 du SAI va permettre des économies importantes pour l'Etat.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Les préposés à la protection des données et à la transparence (PPDT) ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (434 au total, soit 222 conseils aux institutions, 188 aux particuliers, 24 aux médias), en mettant sur pied des actions de formation et de sensibilisation (3 actions de formation ayant touché 235 personnes, ainsi que 11 présentations sur demande et 4 bulletins d'information) et en rendant visite à 20 reprises à des institutions publiques soumises à la loi. La bande dessinée réalisée avec le dessinateur Buche a été publiée en 2018.

Par ailleurs, en 2018, les préposés ont continué à rendre attentives les entités publiques à leur obligation légale d'annoncer leurs fichiers de données personnelles dans le catalogue. Ainsi, ils ont rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue. Au 31

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

décembre 2018, grâce à leurs efforts, seules la Fondation de droit public musée d'art moderne et contemporain (Fondamco) et la Fondation communale pour le logement des personnes âgées de Veyrier n'avaient pas déclaré de fichiers.

En matière de formation, les préposés ont organisé, durant l'année écoulée, un séminaire et une présentation à l'attention des institutions publiques cantonales et communales, ainsi qu'une conférence ouverte à tous :

- Le 15 mars 2018 s'est déroulé le 9^{ème} rendez-vous de la protection des données, intitulé "Les nouvelles règles de protection des données personnelles".
- En date du 5 juin 2018, les préposés ont présenté le bilan de la législature. Ils ont offert la bande dessinée au public issu principalement des institutions publiques genevoises (70 personnes), en présence du dessinateur Buche et de Mme Pascale Byrne-Sutton, ancienne préposée adjointe.
- Le 8 novembre 2018 a eu lieu le 10^{ème} rendez-vous de la protection des données, intitulé "Les risques d'atteintes à la sphère privée par les drones".
- En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré, lors d'une journée, la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

De surcroît, en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- commissions officielles dans le secteur public à Genève - Transparence et protection des données;
- guide pratique RGPD à l'attention des institutions publiques genevoises;
- protection des données et dossier des membres du personnel.

Enfin, sans tendre à l'exhaustivité, les préposés ont rendu les avis, préavis et recommandations requis par la LIPAD, sans compter les contrôles Schengen, les collectes, les participations à la procédure, les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons ou encore la préparation des séances de la commission consultative.

Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Les principales réalisations du Groupe de confiance ont été les suivantes :

- suite à la modification du RPPers, le Groupe de confiance a mis sur pied en 2018 cinq conciliations dans le cadre de trois demandes d'ouverture d'investigation. Le bilan est mitigé à ce stade, les enjeux souvent peu concrets des conflits relationnels ne se prêtant guère à la négociation.
- deux établissements publics ont adhéré au dispositif du Groupe de confiance en 2018, soit les Transports publics genevois (TPG) et la Ville de Genève. Par ailleurs, 8 établissements publics ou communes ont fait part de leur intérêt à un partenariat.
- le Groupe de confiance a été auditionné par la commission législative du Grand Conseil qui traite les projets de loi sur la protection des lanceurs d'alerte.
- le projet sur la civilité au travail à travers des ateliers d'équipe a été testé en phase pilote en 2018 et les supports de communication ont été élaborés et sont en voie de réalisation.

Promotion de l'égalité entre femmes et hommes et lutte contre les violences domestiques

Pendant l'année 2018, le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a poursuivi et développé plusieurs projets. En particulier :

- la promotion de l'égalité dans les petites et moyennes entreprises genevoises, par la promotion de la conciliation des vies professionnelle et privée (projet PME Check), la prévention du harcèlement sexuel et psychologique (projet PME Action +), et le projet pilote mené avec l'OCIRT pour la mise en œuvre d'un contrôle de l'égalité salariale;
- la promotion d'une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes en politique, par l'organisation d'ateliers à l'intention des candidates aux élections au Grand Conseil;
- la mise en œuvre du plan d'action égalité au sein de l'administration cantonale, qui se poursuivra durant la nouvelle législature;
- la présentation au Conseil d'Etat du plan d'action pour promouvoir les filles dans les filières MINT, dont la mise en œuvre se fera durant la nouvelle législature;
- la présentation, à la Cité des métiers, de 8 capsules vidéo réalisées avec l'Université de Genève, mettant en scène des jeunes femmes et jeunes hommes exerçant des métiers où leur genre est sous-représenté;
- la publication du guide, destiné aux professionnel-le-s, "*Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles: repérer pour agir*", en collaboration avec le département de l'Instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

département de la cohésion sociale (DCS) et le réseau, accompagné de formations à ce sujet;

- les campagnes de sensibilisation concernant les violences domestiques et la publication annuelle du document "la violence domestique en chiffres", avec les données de l'année 2017, issues de l'observatoire genevois des violences domestiques;
- la rédaction d'un avant-projet de loi sur *l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre*, qui est en phase de finalisation.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Les projets principaux de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) mentionnés pour 2018 sont encore en cours. Il s'agit de :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires (OAC, OCEN, DIT et OCPM);
- la diffusion du nombre de ménages à l'horizon 2040 pour l'Espace transfrontalier et le Grand Genève dans le prolongement des projections du nombre de ménages et de logements dans le canton;
- l'exploitation la plus complète possible des données sur les revenus des ménages résidant dans le canton, en mobilisant les données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source) et celles du relevé structurel.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 Charges de personnel

L'écart d'environ 200'000 F provient en grande partie d'économies réalisées sur des postes vacants.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart d'environ 200'000 F provient d'une non dépense sur les charges de matières et de marchandises ainsi que sur les prestations de services et honoraires.

4 Revenus

L'augmentation des revenus provient de l'élargissement du dispositif du groupe de confiance à la Ville de Genève et aux TPG ainsi que de subventions plus élevées pour le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	95%	85%	90%	85%	2022
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	20	20	28	20	2023
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	544	50	288	50	2023
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Qualité	4	4	4	4	2023
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Qualité	3	3	3	3	2023
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	21	20	2023
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	73%	70%	73%	70%	2023
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	96%	85%	95%	85%	2023
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	46	30	42	40	2023
5.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
5.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2023
6. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
6.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	2.3%	5%	2.3%	2%	2022
6.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	38%	42%	40%	43%	2022
6.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	31%	35%	30%	36%	2022
7. Améliorer la lutte contre la violence domestique (BPEV)						
7.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1509	1700 (+/-10%)	1719		
7.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	6218	7000 (+/-10%)	6649	7000	2022
8. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
8.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	98%	95%	96%	95%	2022

Commentaires

Indicateur 2.1 : le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent quant à eux

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyens et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à fixer rapidement un rendez-vous.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 5.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 5.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

Indicateur 6.1 : l'écart salarial a été calculé par l'OCSTAT en mars 2016 et se base sur une enquête suisse sur la structure des salaires à Genève (source Office fédéral de la statistique). Cette étude est réalisée par sondage auprès des entreprises et, en fonction de divers éléments pris en compte, permet de calculer l'écart entre le salaire médian des femmes et le salaire médian des hommes. Le chiffre de 2.3% de 2018 correspond aux dernières données disponibles.

Indicateur 6.2 : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 6.3 : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités. S'agissant de 2018, le pourcentage a légèrement augmenté suite aux élections au Grand Conseil.

Indicateur 7.1 : cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois.

Indicateur 7.2 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques prises en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	5'999'513	183'479	3.2%	5'816'034	7'322'628
30 Charges de personnel	5'685'024	148'649	2.7%	5'536'375	7'105'571
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	289'269	35'263	13.9%	254'006	204'294
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'351	-433	-3.4%	12'784	1'784
34 Charges financières	12'869	0	0.0%	12'869	10'979
REVENUS	144'589	91'046	170.0%	53'543	96'897
42 Taxes	144'575	91'032	170.0%	53'543	96'860
43 Revenus divers	14	14	-	-	37
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'854'924	-92'433	1.6%	-5'762'491	-7'225'730
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-289'743</i>	<i>45'773</i>	<i>-13.6%</i>	<i>-335'516</i>	<i>-342'341</i>
COÛT COMPLET	-6'144'668	-46'661	0.8%	-6'098'007	-7'568'071

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.55	-0.90	-4.01%	22.45	23.45
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>18.55</i>	<i>-0.90</i>	<i>-4.63%</i>	<i>19.45</i>	<i>20.45</i>

Descriptif du programme

Le rôle de la Cour des comptes peut se définir comme une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. La Cour est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art.222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activités indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.

A06 Cour des comptes (suite)

2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen sommaire ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activités, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.
6. Réviser les comptes individuels et consolidés de l'État de Genève à partir de l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient près de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a connu une activité soutenue avec 89 objets traités, ce qui dépasse largement l'objectif fixé à long terme (50 objets).

Chiffres-clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 69 nouveaux dossiers durant l'année civile 2018. Parmi ces dossiers, 58 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 8 à la demande d'autorités et 3 par la Cour elle-même.

Durant cette période, la Cour a publié 12 rapports (représentant 15 dossiers distincts) qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 74 examens sommaires. À cela s'ajoute le rapport annuel 2017/2018 comportant le suivi des 543 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2018, y compris les dossiers qui étaient en cours au 31 décembre 2017, représente 164 objets, dont 89 sont des dossiers traités et 75 sont en cours au 31 décembre 2018.

À noter finalement que l'ensemble de ces données chiffrées ne tient pas compte d'une moyenne d'environ cent alertes qui ont été reçues en 2018 au travers de la plateforme dédiée, qui a été lancée par la Cour des comptes lors du dernier trimestre 2017.

Explication des écarts par rapport au budget 2018

Nature 30 : écart - 148'649 F (écart d'estimation)

Cet écart d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- - 83 KF en raison surtout de vacances dans des postes de collaborateurs pendant une partie de l'année ;
- 229 KF en raison d'un écart d'estimation et du changement d'un paramètre de calcul de la date donnant droit à une rente pour la détermination de la provision des retraites des magistrats de la Cour des comptes, celle-ci étant

A06 Cour des comptes (suite)

déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du Personnel de l'État (la Cour n'a aucune "maîtrise" sur cette provision). Hors cette variation de provision de prévoyance, la nature 30 présenterait un écart favorable de 80 KF.

Nature 31 : écart - 35'263 F (écart d'estimation)

Cet écart défavorable d'estimation est essentiellement dû à un écart par rapport au budget 2018 initialement voté, qui ne tient pas compte d'un report budgétaire du non dépensé 2017 sur 2018 de 39'284 F, ni d'un crédit supplémentaire obtenu de 25'000 F. La prise en compte de ces deux montants budgétaires complémentaires aboutit alors à un écart favorable de 29'021 F et qui est à mettre en lien avec une maîtrise attentive des dépenses de la Cour sur l'ensemble des postes de la nature 31. À noter que la Cour a obtenu un crédit complémentaire de 25 KF en fin d'année 2018 sur cette nature 31, afin de pouvoir couvrir les honoraires liés au remplacement d'un congé maternité de plusieurs mois d'une collaboratrice de l'unité "audit" de la Cour des comptes (mandat externe confié à une fiduciaire) ; le montant est totalement couvert par les indemnités perte de gain (nature 42), la Cour ayant conclu une assurance spécifique à cet effet.

Nature 42 : écart + 91'032 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est uniquement dû à la perception d'un montant supérieur d'indemnités concernant les absences de collaborateurs (pré-maternité, maternité, maladie, etc.).

Ventilation des comptes 2018 par "unité"

Les comptes 2018 de la Cour sont ventilés comme suit, entre les trois "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes de l'État :

	Audit	Évaluation	Révision	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	2'962'065	878'142	855'851	4'696'058
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	61'171	24'636	81'310	167'117
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
42 - Taxes	-13'440	-26'339	-1'486	-41'265
43 - Revenus divers	-	-	-	-
Total résultat direct	3'009'796	876'439	935'675	4'821'910
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	503'848	186'765	298'353	988'966
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	62'232	23'068	36'851	122'151
33 - Amortissements du patrimoine administratif	6'292	2'332	3'726	12'351
34 - Charges financières	6'556	2'430	3'882	12'869
42 - Taxes	-52'633	-19'510	-31'167	-103'310
43 - Revenus divers	-7	-3	-4	-14
Total résultats direct et indirect	3'536'085	1'071'523	1'247'316	5'854'924
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	147'615	54'718	87'410	289'743
COÛT COMPLET	3'683'701	1'126'240	1'334'726	6'144'667

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles et en qualité de centre de compétences. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et de gestion des risques adapté aux exigences étatiques, etc.), les charges de personnel liées à des interventions

A06 Cour des comptes (suite)

externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	445	800	211	270	2019
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	89	50	53	50	2019
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	5.4	4	17.3	4	2019

Commentaires

La méthode de calcul du premier indicateur 1.1 a été modifiée de la manière suivante :

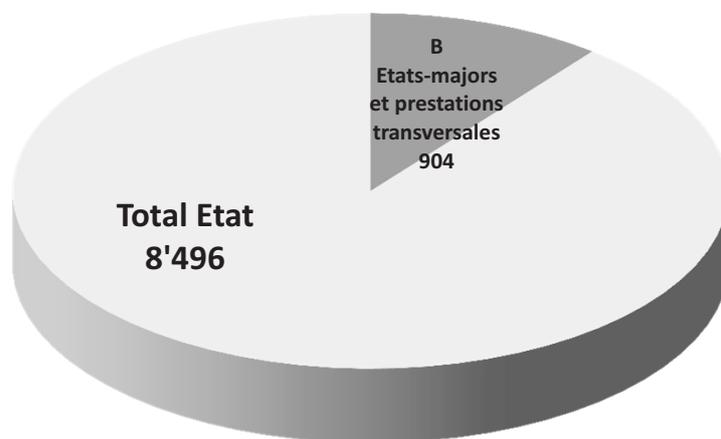
- Précédemment, les statistiques fournies par l'hébergeur de la Cour comptabilisait chaque téléchargement d'un rapport, indépendamment de l'adresse du visiteur. La cible avait alors été fixée à 800 téléchargements au niveau du budget.
- Or, il apparaît que les visiteurs consultent le même rapport à trois reprises en moyenne. Dès lors, compte tenu de l'évolution technologique, la Cour a suivi les bonnes pratiques en la matière et ne comptabilise désormais qu'une fois les téléchargements multiples d'un même visiteur ("événements uniques").

En ce qui concerne les indicateurs de 2018, il est constaté :

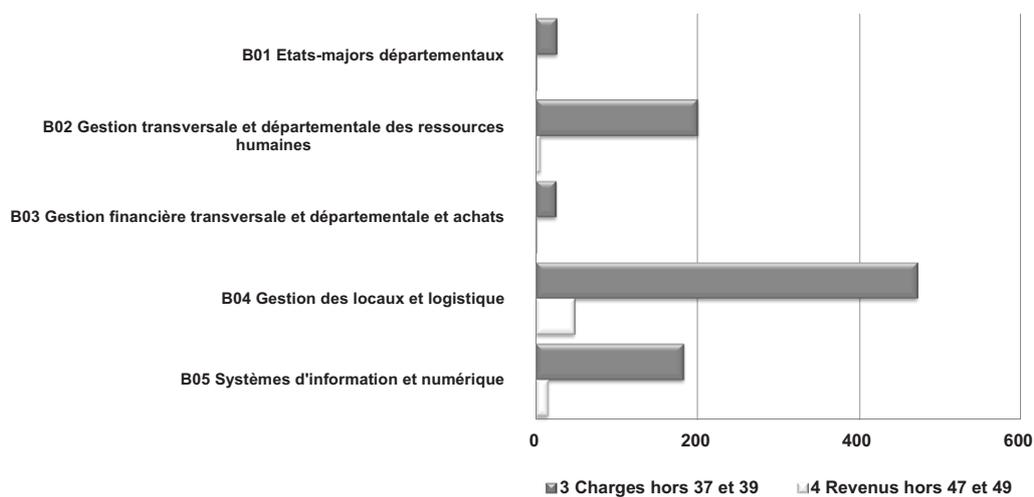
- Une forte progression du nombre de téléchargements par rapport publié durant l'année, essentiellement en raison de la publication en novembre 2018 du rapport n°142 sur les frais professionnels du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève (rapport téléchargé 2'277 fois). En ne tenant pas compte de cette publication, la moyenne annuelle de téléchargement des 11 autres rapports de la Cour serait alors de 279.
- Un niveau d'activités très élevé, et en augmentation par rapport au niveau de 2017 (89 objets traités en 2017, par rapport à 53 en 2017 et 86 en 2016).
- Un niveau d'économies proposées supérieur à la cible, notamment grâce à la publication des rapports d'audit sur la PCTN, sur l'extension du tram et sur Cadiom SA.

B Etats-majors et prestations transversales

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

L'office du personnel de l'Etat (OPE) a entamé la mise en œuvre des priorités en matière de ressources humaines définies par le discours de Saint-Pierre du 31 mai 2018 et le programme de législature 2018-2022 du Conseil d'Etat. Dans un environnement de travail marqué sur le plan technique par le développement du numérique et sur le plan humain par la quête de sens, il s'agit de donner toute sa place à l'autonomie des personnes tout en valorisant leurs interactions. La priorité a été donnée à l'atteinte d'objectifs clairement définis avec une place accrue pour des relations de confiance afin de renforcer non seulement l'efficacité, mais aussi la motivation et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Parmi les projets en gestation visant à atteindre ces buts, "Mon développement professionnel", a été lancé par l'OPE le 1^{er} novembre 2018. Il a pour but de permettre à l'ensemble du personnel de développer ses compétences à travers une palette de nouvelles prestations. Un processus participatif est au cœur de la démarche afin que chacun soit incité à prendre en main son évolution professionnelle.

Le projet de nouveau système d'évaluation des fonctions (SCORE), qui valorise lui aussi l'autonomie et le sens de la collaboration des collaboratrices et des collaborateurs, vise à moderniser la grille salariale datant de 1975. Sur l'injonction de la commission ad hoc du Grand Conseil chargée de traiter le projet de loi générale sur le traitement dans la fonction publique de mise en œuvre de SCORE, l'OPE a entamé en septembre une série de séances avec les organisations représentatives du personnel qui se prolongeront jusqu'au début 2019 afin de favoriser une large acceptation du projet de loi.

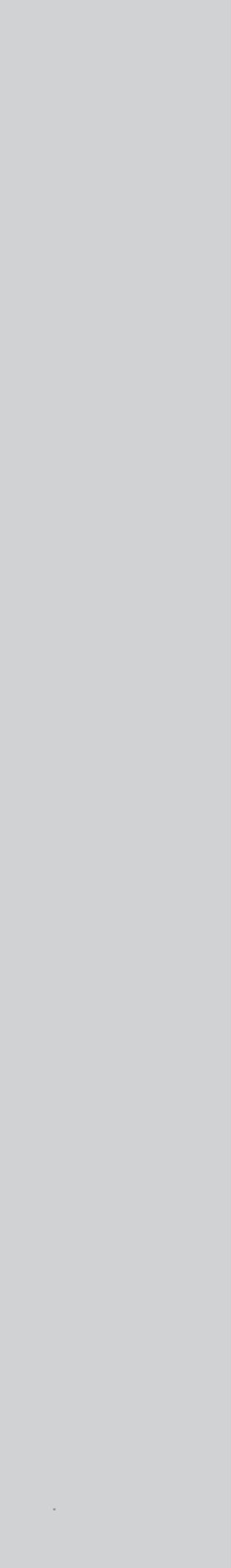
Dans le domaine de la gestion des locaux et de la logistique, un accent particulier a été mis sur la rénovation de bâtiments patrimoniaux. Les travaux entrepris sur certains édifices de l'Université (Uni-Bastions et ancienne Ecole de médecine) ainsi que les études menées pour rénover et transformer plusieurs immeubles sis dans la Vieille-ville et l'arsenal ont progressé.

Par ailleurs, les efforts entrepris pour remplacer progressivement les énergies fossiles par des énergies renouvelables se sont poursuivis. A titre d'exemples, sept installations photovoltaïques ont été mises en services sur les toits d'établissements scolaires et le raccordement de plusieurs bâtiments administratifs, sis dans le quartier de la Jonction, au réseau de chauffage à distance "CADéco" a débuté.

Suite notamment à une consultation publique menée en mars 2018, le Conseil d'Etat a adopté le 20 juin 2018 sa politique numérique, dont l'importance pour notre canton est réaffirmée dans le Programme de législature 2018-2023. L'année 2018 a également vu le lancement et la concrétisation de projets d'investissement stratégiques en matière de systèmes d'information, à l'attention des politiques publiques du canton. D'autre part, considérant que ce n'est pas la vocation d'un canton de développer, exploiter et financer seul un système de vote électronique destiné également à d'autres cantons, le Conseil d'Etat a annoncé avec regret le 28 novembre 2018 sa décision de mettre fin à la fourniture de ce service en février 2020.

Tant dans les domaines transversaux que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne (SCI) a progressé et nombre de prestations ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, le niveau 3 standardisé. Le SCI

ainsi mis en place est en train de progresser ultérieurement avec des travaux de consolidation et de pérennisation. Le SCI a été complété par un système de gestion des risques dont le cadre normatif a été défini pour l'ensemble de l'État. Il s'agit également de faire preuve de plus de proportionnalité dans certains domaines. En parallèle, plusieurs projets de simplification ont été lancés dans le but de rendre l'administration plus agile.



B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	26'093'960	-2'718'515	-9.4%	28'812'475	27'371'366
30 Charges de personnel	23'198'578	-1'418'589	-5.8%	24'617'167	23'741'238
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'629'660	-309'765	-10.5%	2'939'425	2'905'104
33 Amortissements du patrimoine administratif	173'251	-1'010'532	-85.4%	1'183'783	243'961
36 Charges de transfert	19'900	0	0.0%	19'900	431'853
39 Imputations internes	72'571	20'371	39.0%	52'200	49'211
REVENUS	979'723	-755'988	-43.6%	1'735'711	1'284'733
42 Taxes	602'393	-598'285	-49.8%	1'200'678	368'044
43 Revenus divers	37'363	-62'637	-62.6%	100'000	515'053
44 Revenus financiers	339'967	-30'066	-8.1%	370'033	401'636
46 Revenus de transferts	-	-65'000	-100.0%	65'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'114'238	1'962'526	-7.2%	-27'076'764	-26'086'634
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'058'837</i>	<i>-736'999</i>	<i>13.8%</i>	<i>-5'321'838</i>	<i>-5'341'574</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>31'173'074</i>	<i>-1'225'528</i>	<i>-3.8%</i>	<i>32'398'602</i>	<i>31'428'208</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	127.08	-9.88	-7.21%	136.96	120.94
<i>ETP fixes</i>	<i>117.35</i>	<i>-7.64</i>	<i>-6.11%</i>	<i>124.99</i>	<i>110.46</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.43</i>	<i>-2.14</i>	<i>-32.57%</i>	<i>6.57</i>	<i>7.65</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.30</i>	<i>-0.10</i>	<i>-1.85%</i>	<i>5.40</i>	<i>2.83</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne. Il est aussi fortement impliqué dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

Ce programme est mis en oeuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

B01 Etats-majors départementaux (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

B01.01 Etats-majors départementaux

B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 Charges de personnel

L'écart d'environ 1,4 million de francs provient en grande partie d'économies réalisées sur des postes vacants (qui sont en cours de pourvues au 31 décembre).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie d'environ 300 000 F provient essentiellement de prestations de services et honoraires moins élevées que prévus.

33 Amortissements

L'écart d'environ 1 million de francs provient d'une allocation différente des crédits de renouvellement, centralisés sur le programme B01 au niveau du budget et répartis sur les différents programmes au niveau des comptes. Cette situation a été corrigée dans le cadre du budget 2019

42 Taxes

L'écart d'environ 600 000 F représente principalement des remboursements d'assurances invalidité, maternité, et accident qui n'ont pas eu lieu comme prévu au budget

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	87,3%	85%	87.8%	90 %	2023
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.35%	0.37%	0.38%	0.40%	2019
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	89%	90%	86%	100 %	2020
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	64%	90%	60%	90 %	2020

B01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	99%	80%	95%	80 %	2020

Commentaires

Indicateur 2.1: depuis 2015, cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes.

Indicateur 3.1.: cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur réaliste intermédiaire de 90% a été déterminée.

Indicateur 4.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais.

Indicateur 5.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques. Pour 2018, cet indicateur ne tient pas compte des risques du DT et d'une partie des risques du DSES pour lesquels une réévaluation est en cours. En général, les nombreuses réorganisations de l'Etat depuis les élections 2018 ont entraîné des transferts de risques ainsi que la nécessité d'en réévaluer un nombre considérable dans plusieurs départements. Ainsi, la fiabilité de cet indicateur est, cette année, partielle.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	199'399'715	159'347'083	397.8%	40'052'632	51'407'422
30 Charges de personnel	109'353'588	70'994'872	185.1%	38'358'716	50'071'529
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'601'048	-50'302	-3.0%	1'651'350	1'289'691
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'206	2'540	26.3%	9'666	9'773
34 Charges financières	31'900	0	0.0%	31'900	34'676
36 Charges de transfert	88'400'000	88'400'000	-	-	-
39 Imputations internes	972	-28	-2.8%	1'000	1'753
REVENUS	5'762'684	1'550'722	36.8%	4'211'962	3'996'279
42 Taxes	2'538'599	-67'363	-2.6%	2'605'962	2'178'059
43 Revenus divers	109'121	109'121	-	-	16'703
46 Revenus de transferts	3'114'964	1'508'964	94.0%	1'606'000	1'801'517
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-193'637'030	-157'796'360	440.3%	-35'840'670	-47'411'143
<i>Coût d'état-major</i>	-955'371	36'013	-3.6%	-991'384	-1'262'289
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'669'328	-715'685	12.0%	-5'953'643	-5'879'321
<i>Coûts répartis</i>	201'261'729	158'476'032	370.4%	42'785'697	54'552'753
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	139.16	13.07	10.37%	126.09	128.01
<i>ETP fixes</i>	123.37	2.20	1.82%	121.17	118.64
<i>ETP auxiliaires</i>	14.19	10.68	304.27%	3.51	6.82
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.60	0.20	14.29%	1.40	2.55

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

Suite à la décision de la commission ad hoc sur le personnel, en mars 2018, de surseoir au vote d'entrée en matière sur le projet de loi général sur le traitement dans la fonction publique, la délégation SCORE présidée par la cheffe du département des finances et des ressources humaines et comprenant le chef du département du territoire et celui du département de l'emploi et de la santé a créé un partenariat avec les associations représentatives du personnel. Des séances paritaires, organisées par l'office du personnel, ont eu lieu toutes les deux semaines.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Qualité de vie au travail : Un dispositif de plus en plus complet est proposé aux RH départementales pour connaître la situation dans leurs entités (données statistiques) et l'analyser. Mentionnons à ce propos que l'analyse au niveau individuel (dite 3 P pour Personne - Poste - Prestation) s'est étoffée en fin d'année d'un système d'analyse au niveau du collectif (dite 3 C : Contexte, Cadre et Collaboration). Au-delà des analyses, il s'agit d'agir, en particulier au niveau du collectif et cela sera l'enjeu principal pour 2019. Parmi toutes les actions permettant de rétablir une meilleure qualité de vie au travail, mentionnons les ateliers de "La roue de l'équilibre de vie au travail". 68 personnes ont participé aux 7 ateliers organisés en 2018, avec pour objectif de les inciter à utiliser au mieux leurs propres ressources.

Santé et sécurité : La prévention étant un maître mot tant dans le domaine de la santé que dans celui de la qualité de vie au travail, la direction développement des ressources humaines (DDRH) a accompagné les entités qui ont cherché à travailler autrement, avec des approches favorisant la qualité de vie au travail. A travers l'accompagnement de quelques structures pilotes, le service de formation est en passe de développer un concept global d'accompagnement de ces transformations.

Mon développement professionnel : Ce programme a permis la mise en évidence de la palette de possibilités offertes à chacune et chacun, en tout temps, pour développer ses compétences, voire sa mobilité. Le concept, présenté aux managers et aux RH début novembre au cours d'un événement fédérateur, inclut la nouvelle possibilité d'effectuer des courtes missions à un faible taux d'activité dans un autre service. Le programme sera déployé à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs au printemps 2019.

Développement des compétences des ressources humaines : Un parcours de formation à destination de tous les responsables RH a été initié. Celui-ci met l'accent avant tout sur la posture, la capacité à entrer en relation et moins sur les outils.

Formation des managers : En sus de la formation pour les nouveaux managers, de la formation continue et du parcours certifiant Cap Manager (CAS délivré par la HES), un 2^{ème} CAS est depuis cette année proposé aux diplômés Cap Manager à qui il permet d'obtenir un DAS en leadership public. Ce nouveau parcours de formation s'est appuyé dans sa conception sur les attentes que l'administration a formulées envers ses managers. Ce même document sert de base aux travaux d'un groupe pluridisciplinaire qui élabore un nouvel outil pour l'évaluation des managers.

Développement des compétences : Le service de formation a mis en œuvre sa volonté de développer les compétences, afin de permettre à chacun et chacune d'évoluer dans le monde de demain, en particulier la capacité à collaborer et à (se) questionner.

Migration du système d'information de ressources humaines (SIRH) : Les travaux pour la migration du SIRH ont été menés avec une forte implication du service des paies et des assurances lors d'ateliers.

Numérisation des dossiers du personnel : La numérisation des dossiers du personnel des départements a débuté et se terminera à fin 2019.

Assurance accident perte de gain : L'appel d'offre LAA a été mené à terme et l'attribution du marché à la Zurich au 1^{er} janvier 2019 a été finalisé. Cette démarche répond à la recommandation 8 du rapport 119 de la Cour des comptes.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel :

L'écart constaté de +71 millions résulte principalement de deux effets : 68.3 millions de dotation de provision de la compétence du Conseil d'Etat pour le litige sur l'annuité 2016 et 2.7 millions couverts par une autorisation de

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

dépassement de crédit votée par la commission des finances pour les bénéficiaires de rente-pont AVS:

- Le 15 août 2018, le canton a recouru au Tribunal fédéral contre l'arrêt de la Cour de justice indiquant que l'annuité 2016 était due dès le 23 avril 2016 à une recourante. La procédure est pendante à ce jour. Si d'aventure le Tribunal fédéral devait débouter l'Etat de Genève, ce dernier pourrait être amené à procéder à une sortie de ressources monétaires de l'ordre de 157 millions (nature 30 et 36). Une dotation de provision de 68.3 millions a été inscrite aux comptes 2018 sur la nature 30 pour le périmètre du petit Etat en attendant la décision du Tribunal fédéral concernant les ressources nécessaires en cas d'obligation du versement rétroactif de l'annuité 2016 sur les années 2016 à 2018.
- Le contexte actuel de la CPEG (potentiel nouvel abaissement du taux technique, projet de modification du financement ou possible entrée en vigueur d'un deuxième train de mesures) a créé un flux de demandes important de rente-pont AVS pour l'année 2018 représentant un nombre de 222 bénéficiaires ce qui a généré un écart de 3.4 millions couverts par une demande de dépassement de crédit de 2.9 millions.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont en ligne avec le budget.

36 - Charges de transfert :

Ce programme ne dispose habituellement pas de budget sur cette nature puisqu'il ne finance aucun établissement subventionné. En 2018, la centralisation sur ce programme d'une dotation de provision exceptionnelle de 88.4 millions a été inscrite aux comptes (cf. explications nature 30). Elle est destinée à l'ensemble des entités subventionnées appliquant la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (LTrait) par obligation ou par analogie en attendant la décision du Tribunal fédéral concernant les ressources nécessaires en cas d'obligation du versement rétroactif de l'annuité 2016 sur les années 2016 à 2018. Cette dotation prend en charge l'intégralité du coût afférent à ces entités subventionnée (y compris la partie non subventionnée).

42 - Taxes :

Les taxes et les redevances sont en ligne avec le budget.

43 - Revenus divers :

Le montant de 0.1 million reflète une reprise exceptionnelle de provisions pour risques et charges en raison de décès de bénéficiaires de rentes payées par l'Etat.

46 - Revenus de transferts :

Les revenus dépassent le budget de l'ordre de 1.5 million principalement du fait d'une redistribution de la taxe CO2.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	34%	27%	34%	27%	2022
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	93%	90%	90%	90%	2022
3. Favoriser le développement des compétences clés des collaborateurs/trices.						

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux d'utilisation des connaissances acquises en formation dans le cadre professionnel, basé sur l'auto évaluation des participants.	Efficacité	95%	90%	N/A		
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.3%	<1%	0.2%	<1%	2022
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	0	<15	0	<15	2022
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	0	<15'000	0	<15'000	2022
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'284	1'200	1'330	1'200	2022
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	5.2%	<5%	5.2%	<5%	2022
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	79%	80%	2022

Commentaires

Indicateurs 5.1 et 5.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	25'238'048	-793'650	-3.0%	26'031'698	25'927'100
30 Charges de personnel	23'424'548	-653'467	-2.7%	24'078'015	23'780'809
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'345'262	-328'888	-19.6%	1'674'150	1'711'012
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'548	615	6.2%	9'933	11'036
39 Imputations internes	457'690	188'090	69.8%	269'600	424'243
REVENUS	1'184'710	990'082	508.7%	194'628	862'061
42 Taxes	262'372	123'917	89.5%	138'455	248'518
43 Revenus divers	922'316	867'316	1'576.9%	55'000	613'478
44 Revenus financiers	22	-1'151	-98.1%	1'173	66
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'053'339	1'783'732	-6.9%	-25'837'071	-25'065'039
<i>Coût d'état-major</i>	-307'368	318'180	-50.9%	-625'548	-584'041
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'195'752	-928'456	17.6%	-5'267'296	-5'334'611
<i>Coûts répartis</i>	30'556'459	-1'173'455	-3.7%	31'729'914	30'983'691
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	145.60	-9.34	-6.03%	154.94	148.70
<i>ETP fixes</i>	143.60	-7.44	-4.93%	151.04	145.20
<i>ETP auxiliaires</i>	2.00	-1.90	-48.72%	3.90	3.50

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

La priorité de la législation consiste en la recherche de gains d'efficacité au niveau de l'ensemble de la pyramide documentaire, ceci sans dégrader la qualité de l'information produite et notamment l'évaluation et l'anticipation des impacts financiers des projets et décisions proposés au Conseil d'Etat.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

L'optimisation de l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier s'est poursuivie en 2018. Notamment, la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a élaboré et validé auprès des départements et des entités du Grand Etat plusieurs chapitres du manuel comptable.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA), au 1er janvier 2018, a nécessité des travaux afin de déterminer le nouveau périmètre de la collectivité publique au sens de la LTVA, qui comprend désormais certaines fondations de droit public ou de droit privé.

Dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux a poursuivi le transfert des créances en souffrance avec le transfert de 8'800 créances en 2018, représentant 4.6 millions de francs. A noter que le programme I03 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances. Les charges courantes sont imputées sur le programme B03.

Concernant les achats, la centrale commune d'achats (CCA) a finalisé durant l'année 2018 le projet d'automatisation des envois des commandes par courrier électronique et a ajouté un nouveau catalogue de produits gérés au travers du site internet d'un fournisseur.

D'autre part, dans le cadre de la dématérialisation des processus, la CCA participe activement aux tests réalisés en vue de la mise en place du nouveau système d'information pour la gestion des appels d'offres publics et sur invitation pour l'ensemble des autorités adjudicatrices suisses.

Justification des écarts par rapport au B2018

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de 0.7 million par rapport au budget 2018. Cet écart provient principalement de postes non-consommés à la DGFE (0.5 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures au budget de 0.3 million principalement en raison d'honoraires de mandats moins importants que prévus.

42 - Taxes :

Les revenus de taxes sont supérieurs au budget de 0.1 million en raison principalement de remboursement de frais de poursuites et faillites.

43 - Revenus divers :

Les revenus supplémentaires de 0.9 million proviennent:

- d'un revenu supplémentaire de 0.5 million à la CCA en raison d'une participation aux excédents pour l'assurance RC;

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

- d'un produit de 0.3 million généré par un travail de purge et d'analyse mené par la direction finances et comptabilité sur le solde du compte des factures non parvenues;
- d'une reprise de provision de 0.2 million au département des infrastructures.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	28'090	23'000	24'126	23'000	2022
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	1	4	2	4	2022
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	39%	15%	29%	15%	2022
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	3.8%	4%	3.6%	4%	2022
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	958	994	973	1000	2022
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2022
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjudgés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2022
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjudgés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	56%	40%	57%	40%	2022
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	-1.7%	1.5%	-1.0%	+/- 1.5%	2022
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	1.2%	4.0%	3.3%	+/- 4%	2022
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	3	0	5	0	2022

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

La hausse constatée en 2018 s'explique par une légère augmentation du nombre d'opérations comptables conjuguée avec une légère baisse des effectifs.

Indicateur 3.1

La valeur élevée de cet indicateur pour 2018 s'explique par :

- des commandes pour des produits et des maintenances sur plusieurs années en matière informatique;
- une augmentation importante du volume de commandes de portables;
- des achats de matériel de protection et de motos pour la Police faisant suite à deux projets de loi spécifiques;
- des aménagements spécifiques de mobilier;
- des achats de véhicules utilitaires.

Indicateur 5.1

La baisse provient du nombre de commandes en légère diminution.

B04 Gestion des locaux et logistique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	471'299'562	6'492'845	1.4%	464'806'717	462'718'487
30 Charges de personnel	35'548'296	-438'404	-1.2%	35'986'700	35'868'235
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	142'207'544	5'806'603	4.3%	136'400'941	134'415'271
33 Amortissements du patrimoine administratif	276'832'003	793'899	0.3%	276'038'104	276'072'583
36 Charges de transfert	16'290'200	177'308	1.1%	16'112'892	16'156'057
39 Imputations internes	421'518	153'438	57.2%	268'080	206'340
REVENUS	48'391'796	-2'677'061	-5.2%	51'068'857	49'457'501
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	0
41 Patentes et concessions	220'995	28'995	15.1%	192'000	216'471
42 Taxes	2'094'173	-321'777	-13.3%	2'415'950	3'372'038
43 Revenus divers	5'484'716	1'296'651	31.0%	4'188'065	4'632'527
44 Revenus financiers	26'387'749	-4'029'800	-13.2%	30'417'549	27'740'256
46 Revenus de transferts	13'734'286	261'683	1.9%	13'472'603	13'038'253
49 Imputations internes	469'877	87'187	22.8%	382'690	457'957
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-422'907'765	-9'169'905	2.2%	-413'737'860	-413'260'986
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'080'337</i>	<i>-384'376</i>	<i>55.2%</i>	<i>-695'961</i>	<i>-700'469</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'924'252</i>	<i>-1'884'124</i>	<i>23.4%</i>	<i>-8'040'128</i>	<i>-8'816'328</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>433'912'354</i>	<i>11'438'405</i>	<i>2.7%</i>	<i>422'473'949</i>	<i>422'777'783</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	271.12	-14.68	-5.14%	285.80	278.08
<i>ETP fixes</i>	<i>262.12</i>	<i>-16.66</i>	<i>-5.98%</i>	<i>278.78</i>	<i>265.26</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.00</i>	<i>1.98</i>	<i>39.44%</i>	<i>5.02</i>	<i>11.73</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>1.10</i>

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe de projet MOVE et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part, de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie, ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et la centrale téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- la maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2018, plusieurs projets d'affectation de locaux ont été menés :

- La Cour de droit public du Pouvoir judiciaire a été regroupée sur un seul site au sein de locaux loués à Saint-Léger 10;
- Le démarrage des travaux sur le site de l'Athénée 6-8 pour accueillir le Pouvoir judiciaire permettra de libérer le Palais de justice en Vieille-Ville afin d'initier les rénovations des toitures, façades et installations techniques;
- Suite au changement de législature, les locaux des états-majors ont été réaménagés. Afin de libérer des locaux en Vieille-Ville pour installer le nouvel état-major du département de la cohésion sociale, de nouvelles surfaces ont été louées au Seujet pour y loger un service de la présidence;
- Le projet du site PAV Pointe Nord s'est poursuivi en étroite collaboration avec plusieurs départements cantonaux et intervenants externes afin de travailler sur le programme de relogement 2022 et 2025. La demande d'autorisation de construire comprenant les plans d'aménagement des locaux a été déposée par la CPEG.

Rénovation et transformation des bâtiments

L'année 2018 a été une année soutenue concernant les rénovations et les transformations de bâtiments. A fin décembre 2018, presque 500 projets (études ou travaux) étaient en cours. En tenant compte de ceux ayant démarré depuis 2015 et qui sont terminés ou en partie, le total s'élève à plus de 1000 projets. Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.). Parallèlement, les demandes de transformations ont été aussi importantes qu'en 2017, selon la planification des bénéficiaires jusqu'à fin 2019.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

L'Etat en tant que propriétaire a systématiquement adapté les loyers selon les contrats en vigueur. Les nouvelles locations ont été conclues au prix du marché.

L'accroissement des besoins des départements en termes de locaux a eu une incidence sur les dépenses de l'Etat locataire. Les loyers des nouvelles locations ont été négociés afin d'être en adéquation avec les prix du marché. Pour les baux en cours, une attention particulière a été portée afin que les loyers respectent l'évolution des différents critères d'adaptation.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

L'entretien des bâtiments de l'Etat a représenté une gestion de plus de 14'000 demandes de travaux réalisés sur environ 490 bâtiments.

Efficacité énergétique

Les premières actions de performances énergétiques relatives à la loi 11975 ont été lancées, notamment par des audits et études énergétiques. Ces actions déboucheront sur des travaux d'optimisation et amèneront de nouvelles économies d'énergie. Au niveau du solaire photovoltaïque, 7 nouvelles installations ont été réalisées sur les écoles suivantes : collège Voltaire, CO Aubépine, CO Bois Caran, CO Marais, CO Golette, CO Colombière et CO Vuillonex. Les bâtiments des Gazomètres, du Quai du Rhône et de l'Hofin ont été raccordés au chauffage à distance "CADéco" dont la mise en service définitive est programmée en 2019. Toutes ces actions contribuent pleinement à l'objectif de renoncement aux combustibles fossiles pour les bâtiments de l'Etat.

Chantiers de construction d'importance

Les chantiers se sont poursuivis pour la reconstruction du centre de stationnement des troupes militaires à Meyrin, la transformation du centre de logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville, la construction du centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses ainsi que la rénovation de l'ancienne école de médecine.

Les études sont en cours pour la construction du bâtiment de la police internationale, du cycle d'orientation du Renard, d'un bâtiment pour les Archives de l'Etat et de la Haute école de santé. Un concours d'architecture a été lancé pour un crédit d'étude visant à la construction d'une nouvelle école de culture générale à Meyrin.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

La gestion globale du parc des véhicules s'est poursuivie en termes d'acquisitions, de gestion efficiente et de mutualisation des ressources, incluant des réflexions sur le niveau de service optimum à fournir pour chaque type de véhicules.

L'initiation du projet d'électrification du parc a permis de clarifier les enjeux, notamment entre les acteurs tels que la fondation des parkings, la centrale commune d'achat et l'office cantonal des bâtiments. Un programme de gestion du garage de l'Etat et de ses deux futurs sites a été parallèlement mis en place, incluant l'inventaire unique et accessible par tous les responsables de flotte de véhicules.

Il convient de préciser que cette prestation quitte le programme B04 pour rejoindre le B03 dès 2019, sous la responsabilité du département des finances.

Logistique départementale

Les besoins en locaux suite à la nouvelle législature et les futurs travaux impactant le crédit de renouvellement 2020-2024 ont été traités et coordonnés avec l'OCBA. Des projets sur un plus long terme, comme la sûreté issue des systèmes de contrôle d'accès, ont aussi été poursuivis. Les impacts logistiques en lien avec le nouveau concept "travailler autrement" ont également été étudiés.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé un certain nombre d'initiatives dans les domaines de l'efficacité et l'efficacités :

- Mise en œuvre de plans d'actions ciblés issus des résultats de l'enquête 2017 relative à la collaboration interne, dont les actions majeures sont mentionnées ci-après;
- Déploiement d'une nouvelle orientation managériale basée sur des objectifs collectifs, l'innovation, le travail en équipe, la responsabilisation, la confiance et l'autonomie. Le programme Agilis favorise l'harmonie entre vie privée et vie professionnelle. Plus de 80% des collaborateurs y ont adhéré en 2018. L'OCBA est pilote dans l'application du concept "travailler autrement";
- Renouvellement de l'architecture SharePoint de gestion documentaire qui a permis de déployer de nouvelles fonctionnalités collaboratives ainsi qu'un espace de communication interne. Ces évolutions s'effectuent de manière cohérente et coordonnée en vue de préparer l'avenir, notamment aux informations dématérialisées et du Smart office;
- Simplification du tableau de bord de l'OCBA relatif aux prestations, avec un suivi trimestriel de 32 indicateurs stratégiques et 52 indicateurs opérationnels, permettant de mesurer les activités de manière plus percutante et de mieux coordonner et optimiser les efforts afin d'atteindre les objectifs fixés.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de - 438 402 F au budget 2018. Les réductions linéaires et budgétaires ont été pleinement respectées.

L'écart provient principalement des efforts consentis par l'OCBA qui a réduit son effectif et sa masse salariale de manière anticipative depuis 2016 en renonçant à repourvoir des postes vacants.

De surcroît, les directions logistiques départementales ont dans l'ensemble bien respecté le budget tout en menant à bien les missions qui leurs sont dévolues.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les dépenses liées à l'entretien courant des bâtiments sont supérieures au budget (écart d'estimation: + 9 648 986 F). Dans le cadre de l'opération "Vernets", l'Etat de Genève va devoir prendre en charge la dépollution du terrain dont il est propriétaire. A cet effet, une provision de 7 000 000 F a été constituée. Par ailleurs, les frais de nettoyage ainsi que les travaux d'entretien entrepris en 2018 sur les bâtiments, notamment pour le désamiantage, ont dépassé le budget dédié à ce type de dépenses.

Les charges liées aux énergies sont inférieures au budget (écart d'estimation: - 1 846 539 F). Les commandes de mazout ont sensiblement diminué en 2018 en lien avec le projet de passage au mazout ECO nécessitant de vider les citernes et de les réviser. De plus, le site de Lullier, essentiellement chauffé au mazout en 2017 a pu repasser au chauffage au bois, la chaudière ayant été réparée. Par ailleurs, les divers travaux d'optimisation énergétique menés sur les bâtiments de l'Etat de Genève génèrent une diminution des consommations de fluides tels que l'électricité ou le gaz.

S'agissant des loyers, les résiliations, les reports de locations et les prévisions d'indexation non réalisées génèrent un non-dépensé de - 1 866 891 F.

Les charges comptabilisées sur la rubrique budgétaire dédiée à la constitution, à l'utilisation et à la reprise de provisions varie en fonction des dossiers traités dans l'année. En 2018, ces charges sont inférieures au budget de - 505 998 F.

33 Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 Charges de transfert :

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été supérieurs aux prévisions.

42 Taxes :

L'essentiel de l'écart résulte d'une baisse des frais d'exploitaton refacturés pour les immeubles locatifs en raison d'évènements imprévus (déménagements, locaux inoccupés provisoirement, locataires subventionnés, etc.) ainsi que d'indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances sociales sur-estimées au budget (accident, maladie, maternité et invalidité).

43 Revenus divers :

Des revenus exceptionnels dont une indemnité de loyer reçue suite à un dégât des eaux sur un bâtiment loué par l'Etat de Genève, une correction comptable liée au calcul de la variation du stock mazout, des reprises de provisions ainsi que des dons à l'Etat expliquent l'écart sous cette rubrique.

44 Revenus financiers :

L'écart s'explique par la diminution des loyers des locaux et bâtiments en raison notamment de résiliations de baux ou de reprises de locaux par des entités subventionnées.

46 Revenus de transferts :

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

L'excédent de revenus est essentiellement dû à une indemnisation de la Confédération liée à l'occupation prolongée des locaux de la caserne des Vernets par l'armée ainsi que des produits différés des subventions reçues en investissement (écart d'estimation: + 661 683 F).

Ce résultat est en partie atténué par le transfert à la Haute école spécialisée (HES) de l'indemnisation de 400 000 F octroyée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour les locaux occupés par la HES.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	90%	90%	100%	90%	2020
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	1.71%	2.12%	1.62%	0	
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	8.72%	11%	8.36%	24%	2023
2.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	93.2%	90%	84%	90%	2022
2.4 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	4.11%	5.2%	3.77%	11%	2023
3. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	N/A	Supprimé	13.7%	N/A	
3.2 Ratio entre le montant des loyers dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	0.07%	<3%	0.33%	N/D	
3.3 Ratio entre les loyers facturables à un temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	N/D	ISPC en %	0.16%	N/D	
3.4 Ratio entre le nombre de places de parkings vacantes et le nombre total de places de parkings propriétés de l'Etat de Genève et gérés par la Fondation des Parkings	Efficience	14.1%	<20%		<20%	2022
4. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
4.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	27.3%	90%	73.7%	90%	2022
4.2 Ecart en % entre le budget quinquennal voté et les prévisions de dépenses des projets du Crédit de Renouvellement 2015-2019	Efficacité	0%	-2% à 0%	0%	-2% à 0%	2019

Commentaires

L'OCBA a poursuivi sa gestion d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. La formalisation, l'optimisation et la simplification des indicateurs plus

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

opérationnels s'est aussi poursuivie. L'ensemble constitue un vrai outil de management permettant d'exprimer la performance réelle de l'OCBA, de fixer des objectifs aux équipes et d'anticiper les éventuels écarts.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne communication interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège logistique spécialisé.

Indicateur 2.1 : Les travaux d'investissements de rénovation et/ou transformation ont représenté 119 millions sur 6'934 millions de valeur brute au bilan considéré. La cible, qui résulte d'expertises faites sur l'état de vétusté de 65% du parc immobilier de l'Etat, peut difficilement être atteinte à long terme avec les budgets mis à disposition de l'OCBA pour les années à venir. Néanmoins, la base de données actuelle permet de cibler de façon précise les travaux urgents sur des parties d'ouvrages. Parallèlement, une campagne de mise à jour des coefficients de vétusté pour 270 bâtiments prioritaires a été initiée.

Indicateur 2.2 : L'objectif 2017 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur 2017 car les données 2018 ne sont disponibles que dans le courant 2019). L'écart provient essentiellement du développement tardif du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont les raccordements ont été différés, ainsi qu'au dysfonctionnement de la production de chaleur au bois de Lullier, résolu depuis. La progression du résultat est issue de l'augmentation de la part renouvelable des CAD Lignon et de la chapelle des Sciez, de la mise en service de l'école de commerce Raymond Uldry chauffée via des pompes à chaleurs (PAC), de l'augmentation de la récupération de chaleur du CMU et enfin, de l'optimisation des PAC à Sismondi et Curabilis. L'OCBA poursuivra ses actions notamment sur les nouveaux raccordements aux CAD, sur la récupération des rejets de chaleur issue des groupes froids à l'UNI des Sciences et sur les optimisations énergétiques.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception des travaux. L'objectif est atteint. Les mesures permettant de maîtriser ce flux consistent à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer dans toute demande d'intervention la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023, 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier de l'Etat. L'objectif annuel 2017 n'est pas atteint (mesure basée sur 2017 car les données 2018 ne sont disponibles que dans le courant 2019). L'écart provient du retard sur la mise en œuvre de nouvelles installations photovoltaïques mais compensé par une production sur l'existant en augmentation de 10% grâce à un ensoleillement plus important. La cible en 2023 est néanmoins maintenue. En effet, la construction récente de nouvelles centrales photovoltaïques au CO Grandes Communes et CO Sécheron, complétées par une vingtaine d'installations projetées d'ici 2020, ainsi que l'augmentation contractuelle programmée de la part d'électricité solaire avec les SIG, permettront d'atteindre l'objectif convenu.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a été supprimé au B2018 au profit du nouvel indicateur ci-dessous au 3.4. Il ne doit plus apparaître dès les comptes 2018. En effet, une partie importante des parkings propriétés de l'Etat de Genève ont été transférés en gérance à la Fondation des Parkings (FdP). Le nouvel indicateur est calculé selon leur méthode propre, voir ci-dessous.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur vise à s'assurer que les locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. L'objectif est atteint. Cependant, une partie importante d'objets a été externalisée à des régies ainsi qu'à la FdP qui suivent le contentieux en continu et qui demeure très faible. Vu que le périmètre de calcul a diminué significativement, cet indicateur n'a plus d'intérêt et a été supprimé au budget 2019 car non représentatif de l'ensemble du parc sous gestion. La gestion de notre contentieux reste toutefois coordonnée minutieusement en partenariat avec le DF.

Indicateur 3.3 : L'objectif poursuivi était de s'assurer que l'état locatif des locaux loués par l'administration suive l'évolution du coût de la vie. Le résultat 2018 n'est pas disponible. En effet, la part des baux qui dépend uniquement de l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC) pour l'adaptation des loyers ne représente de loin pas l'ensemble des baux gérés à l'OCBA. Cet indicateur n'est donc plus pertinent à publier et a été supprimé du budget 2019. Cependant, nous conserverons un suivi constant des baux, qu'ils soient indexés à l'ISPC ou dépendant d'autres critères d'adaptation de loyers (taux hypothécaire, évolution des charges d'exploitation, loyer du quartier en cas de changement de locataire, etc.).

Indicateur 3.4 : Ce nouvel indicateur vise à mesurer le nombre de parkings vacants propriété de l'Etat de Genève

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

gérés par la FdP. L'objectif est atteint. L'analyse plus détaillée montre que l'occupation des parkings situés en ville diminue. La demande d'abonnements est globalement en baisse et est notamment due à plusieurs facteurs tels que des tarifs de l'offre élevés par rapport à la demande, à la charge de trafic rendant l'accès aux parkings difficile et aux changements de modes de transport. Pour le benchmark, le taux de vacance global de la FdP est inférieur à celui de l'Etat, étant précisé que son portefeuille est principalement constitué de parkings de type P+R subventionnés et de type Publics télégérés avec une tarification très différenciée, contrairement à celle de l'Etat. La comparaison doit donc être prudente. Une étude sera lancée sur l'applicabilité d'une baisse des tarifs selon un échéancier et une sélection de parkings à définir.

Indicateur 4.1 : La cible n'est pas atteinte. 6 observations ont été résolues sur 22. Parmi les non résolues, il y a une recommandation *** qui concerne les conventions de protection incendie tribulaire des actions des bénéficiaires des bâtiments et une recommandation ** relative à l'exemplarité de l'Etat en matière des doubles vitrages. Certaines recommandations en retard ont été réglées puis rouvertes en 2018. Il est précisé qu'en 2014, 128 observations étaient attribuées à l'OCBA et qu'en 2018, ce chiffre est descendu à 22.

Indicateur 4.2 : En intégrant les nombreuses variables qui influencent les études et réalisations d'ici fin 2019, le crédit de renouvellement de 400 millions de francs reste maîtrisé. Les mesures permettant de conserver les prévisions financières dans la cible voulue sont d'ordre organisationnel, notamment par la revue mensuelle dans l'outil Ge-Invest, par des réunions trimestrielles qui ont pour but d'analyser la liste des projets figurant dans la planification actuelle et de définir les projets à reporter au-delà de 2019.

B05 Systèmes d'information et numérique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	182'526'098	-3'468'964	-1.9%	185'995'062	174'799'899
30 Charges de personnel	94'800'909	-951'847	-1.0%	95'752'756	92'102'979
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	35'720'925	-1'399'104	-3.8%	37'120'029	33'696'905
33 Amortissements du patrimoine administratif	51'996'864	-935'216	-1.8%	52'932'080	48'990'391
36 Charges de transfert	0	-180'547	-100.0%	180'547	0
39 Imputations internes	7'399	-2'251	-23.3%	9'650	9'624
REVENUS	15'454'462	1'567'818	11.3%	13'886'644	14'179'919
42 Taxes	4'517'390	1'148'038	34.1%	3'369'352	3'447'863
43 Revenus divers	10'148'720	-67'575	-0.7%	10'216'295	10'109'281
46 Revenus de transferts	788'352	487'355	161.9%	300'997	622'775
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-167'071'636	5'036'782	-2.9%	-172'108'418	-160'619'981
<i>Coût d'état-major</i>	-2'734'973	-1'055'381	62.8%	-1'679'592	-1'622'330
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-30'890'360	-3'686'741	13.6%	-27'203'619	-26'621'520
<i>Coûts répartis</i>	200'696'968	-294'660	-0.1%	200'991'628	188'863'831
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	588.17	-16.47	-2.72%	604.64	576.01
<i>ETP fixes</i>	571.55	-24.22	-4.07%	595.77	558.02
<i>ETP auxiliaires</i>	15.62	8.75	127.37%	6.87	15.07
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	-1.00	-50.00%	2.00	2.92

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et du numérique sont le principal outil de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le présent programme vise à:

- établir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat ;
- organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Le programme B05 concerne notamment :

- 300 000 comptes utilisateurs, dont les deux tiers pour les e-démarches ;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 390 km de fibre optique, 5'400 équipements réseau ainsi que 46'900 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 33'250 ordinateurs — dont 17'700 pour le secteur pédagogique ;
- 17'800 téléphones fixes ;
- 3'400 serveurs informatiques virtuels ;
- 24'700 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 102 millions de messages par an ;
- 4,4 millions de giga-octets de stockage brut ;

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

- 31 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois ;
- 1'380 applications ;
- Plus de 300 projets ;
- La coordination informatique dans le cadre de 110 opérations menées par la Police pour la sécurité d'événements (telles que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'État.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B05.01 Systèmes d'information et numérique
- B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législature

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018, dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans le programme de législature 2018-2023.

Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions issues d'une large consultation publique menée en ligne en mars 2018, de réflexions menées avec le secteur académique et de travaux internes à l'administration cantonale. La diversité de ces propositions et de leur niveau de granularité démontre la richesse des contributions à cette démarche ouverte.

L'ensemble de ces propositions sont autant de chantiers à construire dès 2019, lorsqu'ils ne sont pas déjà engagés. En effet, les enjeux du numérique appellent des réponses dans chacune des politiques publiques du canton. Afin d'en saisir les opportunités et d'en réduire les risques, il en découle un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la cocréation. Il s'agit pour l'Etat de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

Pour favoriser le pilotage politique du présent programme, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

Autres projets d'importance stratégique

Consécutivement aux crédits d'investissement récemment votés par le Grand Conseil, l'année 2018 a vu le lancement et la poursuite de projets stratégiques, en particulier dans les domaines des autorisations de construire, de l'administration fiscale, de l'éducation et de la formation, des ressources humaines, de l'office cantonal de la population et des migrations ainsi que de la police.

Le 28 novembre 2018, considérant qu'il n'est pas dans la vocation d'un canton de développer, d'exploiter et de financer seul un système informatique d'une telle complexité et d'une telle envergure, le Conseil d'Etat a pris la décision d'interrompre le développement de sa plateforme de vote électronique, dont l'exploitation cessera au plus tard en février 2020. Depuis sa mise en service en 2003, la plateforme genevoise a été employée lors de plus de 150 scrutins, tous réalisés avec succès.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel présentent un non dépensé de - 951 847 F en raison de la vacance de postes en cours

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

d'exercice et du décalage des engagements en cours d'année pour les nouveaux postes octroyés au budget 2018.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Report de certaines maintenances informatiques et comptabilisation au bilan de licences (écart d'estimation: - 2 016 742 F).

Octroi plus important de mandat à des tiers dans le domaine de la sécurité de l'information (écart d'estimation: + 711 007 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

36 - Charges de transfert :

L'écart est dû à une erreur lors de l'établissement du budget 2018. Ce montant concerne des charges d'amortissement et aurait dû figurer sous la rubrique 33. Le budget 2019 a été corrigé en conséquence.

42 - Taxes :

Augmentation de la facturation de prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers (écart d'estimation: + 860 776 F).

Les indemnités de personnel, part "employeur", en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été supérieures au budget (écart d'estimation: + 292 500 F).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature s'explique essentiellement par l'activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, inférieure aux prévisions.

46 - Revenus de transferts :

L'excédent de revenus est consécutif au subventionnement par la Confédération de prestations informatiques du canton de Genève.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte "e-demarche" (usagers).	Efficacité	238'000	220'000		250'000	2020
1.2 Taux de satisfaction global des usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	71.3%	75 %		75%	2020
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	46%	50 %		60%	2020
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.2%	>/= 70 %		>/= 70%	2020
2.2 Dépenses du programme P05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail	Efficacité	N/D	< 4200 F		< 4200 F	2020

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2018, les objectifs et indicateurs ont été revus avec la définition de 4 nouveaux indicateurs pour le programme B05 "Systèmes d'information et numérique".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure le nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte "e-démarche". L'objectif de cet indicateur permet de mesurer l'attrait de l'offre de cyberadministration. La valeur est calculée à une date précise pour chaque période. Par conséquent, il s'agit d'une photo de la situation. La progression est soutenue et régulière. Une baisse est à prévoir en 2019 avec une opération de suppression des comptes inactifs.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure le taux de satisfaction des usagers des e-démarches (enquête menée auprès des citoyens et des entreprises). L'objectif de cet indicateur est d'étoffer l'offre en matière de cyberadministration. La valeur est calculée sur la base d'un sondage effectué par une société externe. Les méthodes de calcul sont des moyennes sur les différents axes d'analyses. La mesure est triennale. Pas de nouvelle mesure en 2018.

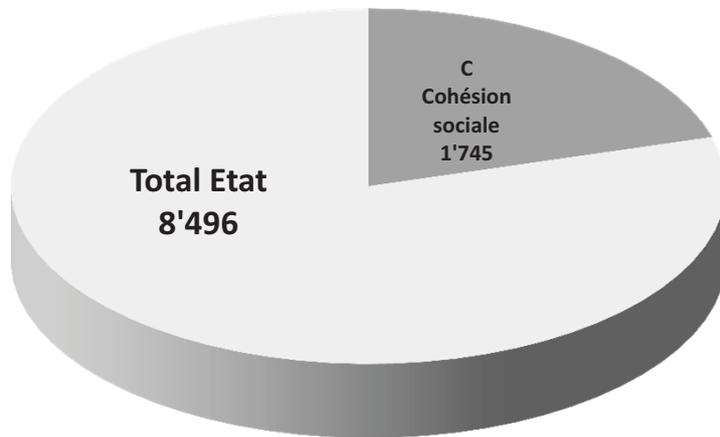
Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure la disponibilité des transactions définies par la Confédération suisse et la Conférence des gouvernements cantonaux. L'objectif de cet indicateur est de permettre de positionner le degré de déploiement de la cyberadministration au regard des exigences fédérales: (Prestations réalisées en ligne par le canton) / (Nombre de prestations éditées dans le catalogue de la Confédération). La Confédération a effectué un changement de sa base référentielle des prestations (le nombre de prestations est passé de 74 à 366). Le chiffre 2017 a été recalculé selon la nouvelle base de référence afin de pouvoir transmettre une réelle comparaison. L'analyse détaillée des prestations du canton étant en cours, une variation des résultats est donc encore possible. Certaines prestations ne sont pas applicables au Canton (ex : Services industriels, Extrait de casier judiciaire,...). Le taux de couverture actuel est de 46% dont la moitié des prestations atteint une maturité complète.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure la satisfaction des usagers de l'administration cantonale selon l'enquête menée auprès de l'ensemble des utilisateurs "internes" à l'Etat de Genève. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la qualité des services de l'OCSIN délivrés au sein de l'Etat. Cette enquête a été effectuée en 2016 par un prestataire externe. La valeur est calculée sur la base d'un sondage. Les méthodes de calcul sont des moyennes sur les différents axes d'analyses. La mesure est triennale. Pas de nouvelle mesure en 2018.

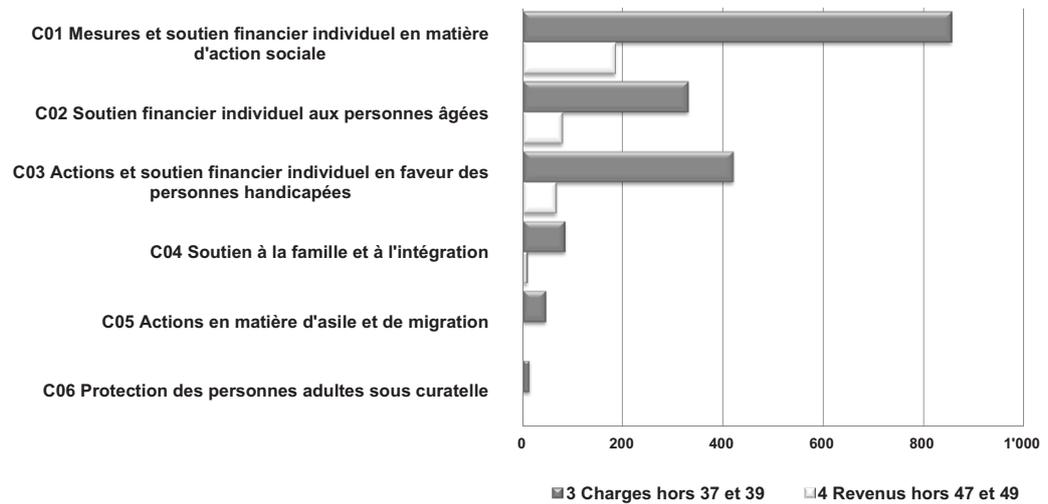
Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'ensemble des dépenses annuelles de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et de communication rapportées au nombre de postes de travail. Ces dépenses cumulent les charges nettes de fonctionnement, hors amortissements, et les dépenses d'investissement (décaissements ou cash-out). L'objectif de cet indicateur est de suivre l'évolution des dépenses au regard du nombre de postes déployés: (Charges de fonctionnement - amortissement + dépenses d'investissement) / (Nombre de PC du petit Etat). Par conséquent, les dépenses sont associées aux budgets et crédits qui sont votés. Le résultat 2018 n'est pas disponible avant mars 2019.

C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

Les coûts des primes d'assurance-maladie ont continué de progresser en 2018. Ainsi, près de 106'879 personnes ont touché un subside d'assurance-maladie pour plus de 336.1 millions de francs (107'238 personnes pour près de 326.5 millions de francs en 2017). La progression des dépenses du Canton a été limitée grâce aux effets positifs de deux mesures visant l'égalité sociale et l'optimisation des coûts pris en charge.

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles, les prestations complémentaires familiales, en vigueur depuis fin 2012, bénéficient à 1'667 familles, représentant 5 793 personnes, à fin 2018 (1'507 familles à fin 2017). Une partie de ces familles serait contrainte de recourir à l'aide sociale en l'absence de ce dispositif. Pour 2018, les dépenses pour ces prestations s'élèvent à plus de 22.3 millions de francs (18.4 millions de francs pour les PCFam et 3.9 millions de francs pour l'aide sociale PCFam).

S'agissant du soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes handicapées, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ont été versées respectivement à 13'407 personnes à fin 2018 (13'482 personnes à fin 2017) et à 10'480 personnes à fin 2018 (10'061 personnes à fin 2017). Pour 2018, les dépenses pour ces prestations s'élèvent à plus de 536.1 millions de francs (309.7 millions de francs pour les PC AVS et 226.4 millions de francs pour les PC AI).

Dans le domaine du soutien à la famille, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 42.9 millions.

L'objectif poursuivi dans le domaine de l'aide sociale a été de prévenir l'exclusion sociale, d'assurer un accompagnement social, administratif et financier et d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle les personnes les plus fragiles de notre canton. Ainsi, plus de 313.3 millions de francs ont été consacrés à cette mission via l'Hospice général.

Dans le domaine de l'asile, l'objectif poursuivi a été d'assurer un accueil de qualité, de veiller à une cohabitation harmonieuse avec la population et de favoriser l'insertion et l'autonomie des personnes migrantes. Plus de 29.6 millions de francs ont été consacrés à ce but via l'Hospice général.

En complément aux prestations fournies par l'Hospice général, diverses associations fournissant des prestations sociales et d'aide aux migrants (soutien au désendettement, conseils juridiques, prise en charge de personnes souffrant d'addiction, soutien ethno-psychologique, etc.) ont été subventionnées pour un montant total de 15.7 millions de francs.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes en situation de handicap, plusieurs axes de développement ont été privilégiés, tels que la poursuite du développement de collaborations santé-social, la favorisation de l'intégration sociale et professionnelle, ainsi que l'organisation des prises en charge liée au handicap psychique. De plus, 65 nouvelles places d'accueil ont été ouvertes.

Enfin, des efforts ont été fournis pour encourager la valorisation du potentiel des personnes en situation de handicap par les différents partenaires du réseau, pour développer des modes de prise en charge qui répondent à l'évolution des besoins et au parcours de vie des personnes handicapées et pour faire émerger des synergies entre les activités au sein du réseau dans le but d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap. Ainsi, près de 178.3 millions de francs de subventions ont été versés aux établissements pour personnes handicapées et aux entités actives dans le domaine du handicap pour atteindre ces objectifs.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	853'947'875	-587'255	-0.1%	854'535'130	830'230'534
30 Charges de personnel	6'890'694	-164'607	-2.3%	7'055'301	6'951'960
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'171'537	1'173'323	39.1%	2'998'214	5'842'712
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'825	-1'702	-12.6%	13'527	3'497
36 Charges de transfert	842'867'235	-1'597'853	-0.2%	844'465'088	817'422'204
39 Imputations internes	6'584	3'584	119.5%	3'000	10'161
REVENUS	184'737'187	10'905'367	6.3%	173'831'820	178'107'117
42 Taxes	124'276	35'578	40.1%	88'698	131'505
43 Revenus divers	3'806'417	3'806'097	1'189'405.3%	320	3'774'731
46 Revenus de transferts	180'806'494	7'063'692	4.1%	173'742'802	174'200'881
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-669'210'688	11'492'622	-1.7%	-680'703'310	-652'123'417
<i>Coût d'état-major</i>	-442'266	-78'940	21.7%	-363'326	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'763'276	-3'312'311	135.1%	-2'450'965	-2'333'788
COÛT COMPLET	-675'416'230	8'101'370	-1.2%	-683'517'600	-654'457'205

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	54.09	-0.78	-1.42%	54.87	53.11
<i>ETP fixes</i>	50.29	-0.73	-1.43%	51.02	49.57
<i>ETP auxiliaires</i>	3.30	0.45	15.79%	2.85	3.30
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.50	-0.50	-50.00%	1.00	0.24

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Aide sociale
- C01.03 Soutien financier individuel à la formation
- C01.04 Insertion socioprofessionnelle
- C01.05 Aide personnalisée au logement
- C01.06 Aide aux victimes
- C01.07 Toxicodépendance
- C01.08 RDU

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a poursuivi l'intensification de son offre en matière de prestations en ligne afin de renforcer davantage les interactions avec les citoyens, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) s'est employé à développer le dispositif cantonal des bourses et prêts d'études, et l'Hospice général a poursuivi la réorganisation de son secteur de l'aide sociale en matière de gestion des dossiers pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires.

Justification des écarts

Le programme C01 présente une baisse de charges et un excédent de revenus par rapport au budget de respectivement -587'255 F et + 10'905'367 F. Les principales variations sont les suivantes (+/-200'000 F par nature à 2 positions, hors natures 37/47 "subventions à redistribuer" et 39/49 "facturations internes") :

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le dépassement de +1'173'323 F constaté sur cette rubrique s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux subsides d'assurance maladie indûment perçus (+1'554'221 F).

En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales, à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM et au renforcement des contrôles effectués par le SAM, un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. Or, à cause de la situation financière précaire de la population concernée, une part importante de ces créances fait l'objet d'une dépréciation. Le risque qu'une partie des débiteurs se retrouve dans l'incapacité de rembourser les montants demandés étant élevé.

Le crédit supplémentaire validé par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2019, relatif à une dotation supplémentaire de la provision pour dépréciation de créances du service d'assurance maladie en lien avec des prestations versées indûment à des tiers, s'élève à 600'000 F.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert accordées au titre de ce programme sont inférieures au budget de -1'597'853 F. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les montants versés aux assureurs en lien avec la couverture des créances insolvables des primes d'assurance-maladie sont inférieurs au budget de -424'350 F. Par contre, les besoins de provisions y relatifs se sont avérés plus importants que prévu de +2'939'975 F. Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 3'000'000 F, validé par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2019;
- Les subsides d'assurance-maladie versés en 2018 et les besoins de provisions relatifs aux subsides tardifs et rétroactifs sont moins élevés que prévu de -20'286'406 F. Ce non-dépensé concerne toutes les catégories de bénéficiaires, (les subsides complets et subsides partiels) et découle notamment de la mise en œuvre de la mesure relative à la prime cantonale de référence (PCR) et de la mesure visant à considérer les concubins comme des couples mariés;
- Les montants versés par l'Hospice général au titre de l'aide sociale sont supérieurs au budget de +13'000'000 F. Ce dépassement s'explique principalement par le report en 2019 de la modification du RIASI (+6.2 millions de francs), l'effet de la mise en œuvre de la prime cantonale de référence (PCR) pour l'Hospice général non prévu au budget (+1.7 million de francs), l'augmentation plus importante que prévu des coûts de suivi des étrangers sans papiers (+1.0 million francs) et l'augmentation plus importante que prévu des frais de placement externes (santé) et des coûts de logement provisoire à l'hôtel (+3.1 millions francs). Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire validé par la Commission des finances le 21 novembre 2018;
- Les bourses et les prêts d'études accordées sont supérieurs au budget de respectivement +2'329'802 F et +2'807'063 F, dû à une augmentation importante des demandes de bourses reçues par le SBPE. Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 3'108'000 F, validé par la Commission des finances le 14 novembre 2018 et de 157'447 F, validé par le Conseil d'Etat le 5 décembre 2018;
- Une faible utilisation des subventions prévues pour la formation de réinsertion professionnelle de bénéficiaires de

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

l'aide sociale (-754'931 F), pour l'accompagnement en EMS (-250'000 F) et pour l'indemnisation versée aux victimes de violences par la LAVI (-384'354 F).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de +3'806'097 F en raison d'une reprise de provision en lien avec les subsides d'assurance-maladie, non prévue au budget.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'augmentation des revenus de transfert de +7'063'692 F découle principalement d'une augmentation des remboursements attendus des subsides d'assurance-maladie indûment perçus des années passées, notamment en lien avec l'opération "Atlantide" (+4.4 millions de francs) et des remboursements des assureurs en lien avec la couverture par l'Etat des créances insolvables des assurés genevois (Art. 64a LAMal) (+1.5 million de francs).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	31 mois	28 mois	30 mois	28 mois	2021
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	51 mois	46 mois		42 mois	2021
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	331 dossiers	350 dossiers	321 dossiers	350 dossiers	2021
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	40%	41%	39%	41%	2021
1.5 Proportion des dossiers ouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	31%	29%	30%	25%	2021
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	12.20%	11%	10%	10%	2021
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	55	100	72	100	2020
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	66	50	68	50	2020
1.9 Budget des prestations affecté à l'insertion	Efficacité	2.3 millions	2.27 millions		2.5 millions	2021
1.10 Taux de réinsertion du dispositif SRP	Efficacité	27%	30%		30%	2021
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen d'un dossier d'affiliation	Efficience	F 3'924	F 4'000	F 3'968	F 3'800	2021
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	46 jours	30 jours	60 jours	30 jours	2022

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficience	F 15.05	F 16	F 16	F 18	2022
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le Service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficacité	27.5 jours	70 jours	15 jours	100 jours	2022
4.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficacité	F 15.20	F 17	F 15.75	F 25	2022
5. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
5.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficience	F 4.60	F 6.9	F 7.86	F 7	2022
5.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	1.65%	4%	2.43%	2.70%	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: A fin décembre, l'Hospice général comptabilise 122'375 mois de prestations pour un total de 3'972 dossiers clos, soit une durée moyenne de prise en charge de 31 mois par dossier.

Indicateur 1.2: A fin décembre, l'Hospice général compte 706'422 mois de prestations pour un total de 13'763 dossiers en cours, soit une durée moyenne de prise en charge de 51 mois par dossier. La durée d'aide augmente en raison de la proportion toujours plus grande des personnes de 50 ans et plus à l'aide sociale. Elles représentent 31% des dossiers à fin 2018 (contre 26% en 2012) et leur durée d'aide atteint 68 mois en moyenne. La baisse relative des nouveaux dossiers influence également la moyenne à la hausse.

Indicateur 1.3: L'augmentation du nombre de sorties mensuelles constatée durant l'année (+3% avec 3'972 dossiers sortis sur 12 mois) est à mettre en parallèle avec la baisse du nombre de dossiers entrants (-3%), ce qui a un effet positif sur le nombre total de dossiers gérés. Le différentiel entrées/sorties reste positif, mais bien moindre que les exercices précédents, générant une hausse globale modérée (+2%) du nombre de dossiers à l'aide sociale.

Indicateur 1.4: En 2018, 1'517 dossiers sortis avec pour motif l'acquisition d'un revenu du travail.

Indicateur 1.5: Sur 3'845 dossiers concernés en 2018, 1'171 dossiers ont été réouverts.

Indicateur 1.6: Sur un total de 13'763 dossiers, 1'676 concernent des jeunes adultes. La méthode de calcul de cet indicateur a été modifiée afin d'être cohérente avec les règles de l'OFS. Auparavant, l'Hospice général calculait la proportion des jeunes adultes de 18 à 24 ans (18-24 ans + 1 jour), titulaires de dossier, vis à vis du total des dossiers actifs en fin de période observée. Avec cette nouvelle méthode, l'Hospice général calcule cette proportion en prenant comme périmètre tous les jeunes adultes de 18 à 25 ans titulaires de dossier (soit jusqu'à la veille de leur 26ème anniversaire). Les résultats recalculés des années antérieures, incluant le nouveau périmètre, sont 12.6 % pour l'année 2016 au lieu de 11% et 12.4% pour l'année 2017, au lieu de 10%.

Indicateurs 1.7 et 1.8: Source OCE, en collaboration avec l'Hospice général.

Indicateur 2.1: En moyenne, 15'002 dossiers ont été traités en 2018 (financiers et non financiers) pour des charges de personnel de 58.9 mio F, soit 3'924 F par dossier. Ce coût est en légère baisse, la masse salariale ayant augmenté relativement moins vite que le nombre moyen de dossiers gérés.

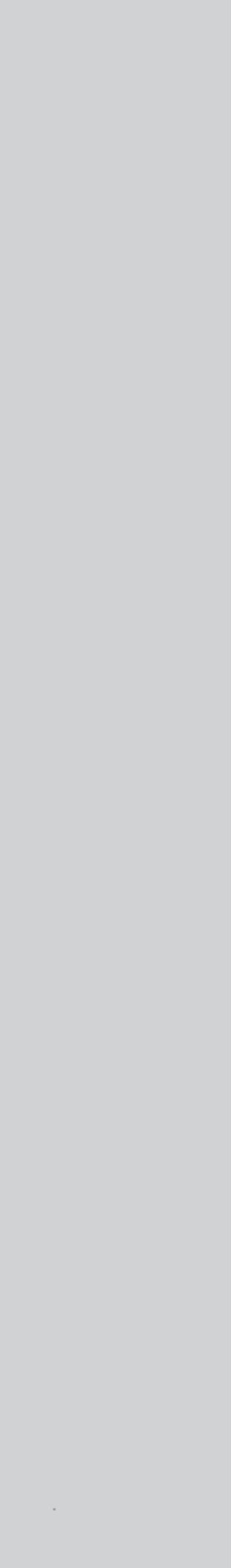
Indicateur 3.1: La campagne d'information du mois de mai 2017 permettant aux travailleurs frontaliers de réexercer leur droit d'option en matière d'assurance-maladie a généré plus de 30'000 demandes. Suite à ces demandes, le retard de traitement des dossiers dans le domaine du contrôle des frontaliers s'est accru de manière exponentielle.

Indicateur 3.2: La part de la prestation 'affiliation' se monte à 40% des charges d'exploitation correspondant aux natures 30 'Charges de personnel' et 31 'Charges de biens et services et autres charges d'exploitation', soit 1'623'214 F. Le nombre de dossier 'affiliation' sous gestion est de 107'818 dossiers au 31 décembre 2018 contre 109'000 dossiers budgétés.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Indicateur 4.1: Le temps moyen budgété a été surévalué.

Indicateur 4.2: Valeur aux comptes 2018 (nature 30 +31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (40% des charges d'exploitation directes) = F 1'623'214 / Nombre de dossiers au 31.12.2018 = 106'879 dossiers (résultat arrondi).



C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	329'119'892	-11'448'815	-3.4%	340'568'707	335'643'167
30 Charges de personnel	8'280'713	5'938	0.1%	8'274'775	8'392'405
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'367'908	3'620'489	76.3%	4'747'419	13'503'447
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'214	-606	-12.6%	4'820	1'246
36 Charges de transfert	312'456'097	-15'071'240	-4.6%	327'527'337	313'732'882
39 Imputations internes	10'960	-3'395	-23.7%	14'355	13'187
REVENUS	78'199'856	3'472'052	4.6%	74'727'804	84'165'897
42 Taxes	115'974	87'564	308.2%	28'410	91'870
43 Revenus divers	-	-76'282	-100.0%	76'282	116'357
44 Revenus financiers	3	-7'973	-100.0%	7'976	1'691
46 Revenus de transferts	78'083'879	3'468'744	4.6%	74'615'135	83'955'978
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-250'920'036	14'920'867	-5.6%	-265'840'903	-251'477'270
<i>Coût d'état-major</i>	-531'481	-105'356	24.7%	-426'125	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'991'925	-101'260	5.4%	-1'890'665	-1'777'261
COÛT COMPLET	-253'443'442	14'714'251	-5.5%	-268'157'693	-253'254'532

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	67.71	-1.74	-2.51%	69.45	69.00
<i>ETP fixes</i>	67.25	-1.21	-1.77%	68.46	68.92
<i>ETP auxiliaires</i>	0.46	-0.53	-53.54%	0.99	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	0.00	-	0.00	0.08

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la Cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Prestations complémentaires AVS
- C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AVS de 13'407 bénéficiaires représentant 11'886 dossiers.

C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Justification des écarts

Le programme C02 présente un non-dépensé au niveau des charges de -11'448'815 F et des revenus supplémentaires de +3'472'052 F. Les principales variations sont les suivantes (+/-200'000 F par nature à 2 positions):

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le dépassement de +3'620'489 F constaté sur cette rubrique s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AVS indûment perçues (+3'727'350 F).

En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales, à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM et au renforcement des contrôles effectués par le service des prestations complémentaires (SPC), un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. Or, à cause de la situation financière précaire de la population concernée, une part importante de ces créances fait l'objet d'une dépréciation. Le risque qu'une partie des débiteurs se retrouve dans l'incapacité de rembourser les montants demandés étant élevé.

Le crédit supplémentaire validé par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2019 au titre des dépréciations pour créances douteuses en lien avec les prestations complémentaires AVS s'élève à 2'360'000 F.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert relatives aux prestations complémentaires AVS sont inférieures au budget de -15'071'240 F, principalement en raison des éléments suivants :

- Les prestations complémentaires fédérales accordées sont inférieures au budget de -15'694'750 F car l'augmentation prévue du nombre de dossiers ne s'est pas réalisée;
- Les prestations complémentaires cantonales accordées sont inférieures au budget de -1'405'282 F car l'augmentation prévue du nombre de dossiers ne s'est pas réalisée;
- La provision nette (dotation et l'utilisation) en lien avec les demandes de prestations complémentaires 2018 en attente de traitement sur les années suivantes s'est avérée plus importante que prévu de +2'500'501 F;
- Les prestations d'aide sociale accordées sont inférieures au budget de -423'832 F car l'augmentation du nombre de dossiers a été plus faible que prévu;
- Les prestations liées aux abonnements TPG sont inférieures au budget de -87'831 F grâce au prolongement du rabais grand compte accordé par les TPG au SPC.

De manière générale, le non-dépensé constaté sur les prestations complémentaires AVS s'explique par le fait que le nombre de places ouvertes en EMS n'a pas suivi la planification initiale. Dans le même temps, le SPC a constaté une diminution du nombre de dossiers pour les bénéficiaires des EMS.

Par ailleurs, les remboursements sur l'année courante des prestations indûment perçues, comptabilisés en déduction des prestations concernées, sont plus importants que prévu.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +3'468'744 F, principalement en raison des éléments suivants:

- Les subventions fédérales en lien avec les prestations complémentaires fédérales sont inférieures au budget de -6'235'367 F. Cette baisse de subvention est en phase avec le non-dépensé constaté sur les prestations complémentaires fédérales, dû au fait que l'augmentation du nombre de dossiers prévu ne s'est pas réalisée;
- Les remboursements des prestations complémentaires indûment perçues, relatives aux années antérieures, sont plus importants que prévu de +9'704'111 F.

En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales, à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM et au renforcement des contrôles effectués par le service des prestations complémentaires (SPC), un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. Il en découle donc une augmentation des remboursements.

C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	66 %	84%	56%	85 %	2022
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99 %	99%	100%	99 %	2022
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficiency	F 559	F 545	F 559	F 650	2022

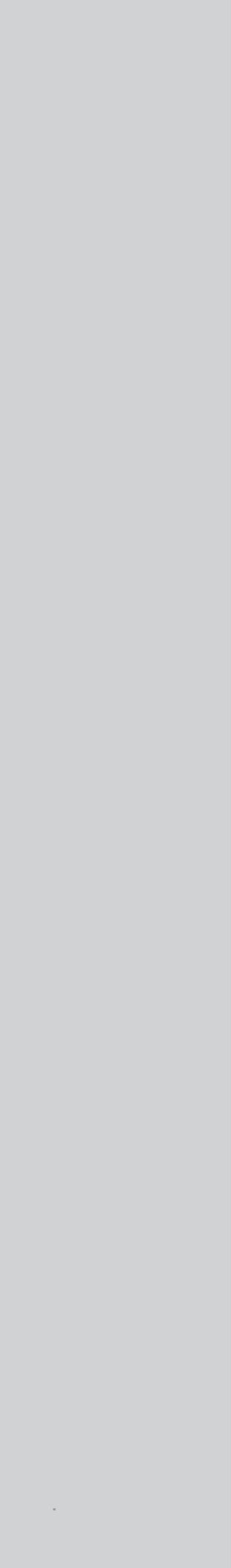
Commentaires

Indicateur 1.1: 915 dossiers traités à 30 jours / 1'388 dossiers au total (résultat arrondi).

Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 23 jours en 2018 (22 jours pour les personnes en établissement et 24 jours pour les personnes à domicile). Le secteur des 'Cas nouveaux', qui traite les nouvelles demandes de prestations, a du faire face à une augmentation significative du nombre de demandes de prestations déposées en 2018 par rapport à 2017 (+8%).

Indicateur 2.1: Au 31 décembre 2018, le nombre de décisions émises par le service s'élève à 30'315 et le nombre d'oppositions admises à 231 (résultat arrondi).

Indicateur 3.1: Le coût total attribué à la prestation AVS est de 6'916'124 F pour un total de 12'373 dossiers AVS sous gestion.



C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	419'663'063	-6'795'621	-1.6%	426'458'684	416'178'385
30 Charges de personnel	5'860'278	5'031	0.1%	5'855'247	6'020'471
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'518'402	2'320'183	72.5%	3'198'219	9'255'867
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'329	-1'630	-12.6%	12'959	3'350
34 Charges financières	-	-	-	-	1'023
36 Charges de transfert	408'265'740	-9'116'949	-2.2%	417'382'689	400'888'882
39 Imputations internes	7'314	-2'256	-23.6%	9'570	8'792
REVENUS	66'568'722	1'266'621	1.9%	65'302'101	63'080'480
42 Taxes	162'453	120'994	291.8%	41'459	103'307
43 Revenus divers	-	-54'652	-100.0%	54'652	208'803
44 Revenus financiers	2	-5'712	-100.0%	5'714	1'211
46 Revenus de transferts	66'406'267	1'205'991	1.8%	65'200'276	62'767'158
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-353'094'341	8'062'242	-2.2%	-361'156'583	-353'097'905
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-376'131</i>	<i>-74'604</i>	<i>24.7%</i>	<i>-301'527</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'574'714</i>	<i>-5'788'300</i>	<i>324.0%</i>	<i>-1'786'414</i>	<i>-1'915'876</i>
COÛT COMPLET	-361'045'185	2'199'338	-0.6%	-363'244'523	-355'013'781

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	46.44	-1.62	-3.37%	48.06	47.83
<i>ETP fixes</i>	<i>46.14</i>	<i>-1.04</i>	<i>-2.20%</i>	<i>47.18</i>	<i>47.57</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.30</i>	<i>-0.59</i>	<i>-66.29%</i>	<i>0.89</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>0.26</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Etablissements pour personnes handicapées
- C03.02 Prestations aux personnes handicapées
- C03.03 Prestations complémentaires AI
- C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AI de 10'480 bénéficiaires représentant 8'226 dossiers, et de promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées, notamment par le versement de subventions.

Justification des écarts

Le programme C03 présente un non-dépensé au niveau des charges de -6'795'621 F et des revenus supplémentaires de +1'266'621 F. Les principales variations sont les suivantes (+/-200'000 F par nature à 2 positions, hors natures 39/49 "facturations internes") :

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le dépassement de +2'320'183 F constaté sur cette rubrique s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AI indûment perçues (+2'429'010 F).

En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales, à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM et au renforcement des contrôles effectués par le service des prestations complémentaires (SPC), un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. Or, à cause de la situation financière précaire de la population concernée, une part importante de ces créances fait l'objet d'une dépréciation. Le risque qu'une partie des débiteurs se retrouve dans l'incapacité de rembourser les montants demandés étant élevé.

Le crédit supplémentaire validé par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2019 au titre des dépréciations pour créances douteuses en lien avec les prestations complémentaires AI s'élève à 1'640'000 F.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -9'116'949 F, principalement en raison des éléments suivants :

1. Les prestations complémentaires AI accordées sont moins importantes que prévu de -7'846'328 F :

- Les prestations complémentaires fédérales accordées sont inférieures au budget de -6'736'342 F car l'augmentation prévue du nombre de dossiers ne s'est pas réalisée;
- Les prestations complémentaires cantonales accordées sont inférieures au budget de -3'635'351 F car l'augmentation prévue du nombre de dossiers ne s'est pas réalisée;
- La provision nette (dotation et l'utilisation) en lien avec les demandes de prestations complémentaires 2018 en attente de traitement sur les années suivantes s'est avérée plus importante que prévu de +2'223'020 F;
- Les prestations d'aide sociale accordées sont supérieures au budget de +294'256 F car l'augmentation du nombre de dossiers a été plus faible que prévu;
- Les prestations liées aux abonnements TPG sont supérieures au budget de +8'090 F grâce au prolongement du rabais grand compte accordé par les TPG au SPC.

Par ailleurs, les remboursements sur l'année courante des prestations indûment perçues, comptabilisés en déduction des prestations concernées, sont plus importants que prévu.

2. Les subventions accordées aux entités actives dans le domaine du handicap sont inférieures au budget de -1'378'034 F. Ce non-dépensé s'explique par une faible utilisation des subventions suivantes :

- Enveloppe destinée au financement des nouvelles places dans les Etablissements pour personne handicapées (EPH) (-743'979 F);
- Subvention prévue dans le cadre de l'accord intercantonal CIIS (-184'012 F);
- Fonds Helios - actions soutien intégration handicap (-450'043 F).

3. L'augmentation des amortissements relatifs aux subventions d'investissement accordées entités actives dans le domaine du handicap est plus importante que prévu (+100'971 F).

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +1'205'991 F, en raison des éléments suivants :

- Les subventions fédérales en lien avec les prestations complémentaires fédérales AI sont inférieures au budget de -1'754'809 F. Cette baisse de subvention est en phase avec le non dépensé constaté sur les prestations complémentaires fédérales, dû au fait que l'augmentation du nombre de dossiers prévu ne s'est pas réalisée;
- Les remboursements des prestations complémentaires indûment perçues, relatives aux années antérieures, sont plus importants que prévu de +3'990'973 F. En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM, un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. Il en découle donc une augmentation des remboursements;
- Les remboursements de subventions LIAF en lien avec le non-dépensé sur les contrats de prestations arrivant à échéance à fin 2017 sont inférieurs au budget de -726'274 F. En effet, au terme du contrat de prestations 2014-2017 les établissements pour personnes handicapées (EPH) doivent restituer une part de la subvention en cas de résultats cumulés positifs (LIAF 17);
- Les revenus en lien avec les dédommagements de collectivités publiques locales sont inférieurs au budget de -243'898 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	72%	82%	68%	85%	2020
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	99%	99%	2020
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 559	F 545	F 559	F 540	2022
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	65.4%	65%	67.11%	75%	2020
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 382	F 380	F 381	F 390	2020
5.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	16.9%	18%	16.7%	20%	2020
5.3 Taux de fréquentation des places	Efficacité	84.2%	90%	85.3%	85%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1: 575 dossiers traités à 30 jours sur 801 dossiers traités en 2018.

Indicateur 3.1: Le coût total attribué à la prestation AI est de 4'715'463 F pour un total de 8'436 dossiers AI sous gestion au 31.12.2018.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Indicateur 4.1: 132 dossiers dont le traitement est supérieur à 90 jours sur un total de 202 dossiers. Dans l'interprétation de ce résultat, il convient de rappeler que la durée inhérente à cet indicateur se mesure entre la date de dépôt initiale de la demande auprès de la Commission cantonale d'indication (CCI) et l'admission effective de la personne dans une institution. Or l'ensemble des démarches préalables à l'institutionnalisation n'est pas imputable uniquement à la CCI ou à l'établissement mais aussi à la personne elle-même ou à son représentant légal. Dès lors et tout en promouvant les mesures visant à raccourcir le temps de traitement au sein de la CCI, il y a lieu de tenir compte de ce facteur exogène.

Indicateur 5.2: 2'757 places d'accueil en institution (home avec ou sans occupation, ateliers protégés et centre de jour) dont 2'320 places occupées. Pour information, le nombre de rentiers AI s'élève à 13'743 en 2018.

Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes handicapées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt qu'à l'institutionnalisation.

Indicateur 5.3: Le taux de fréquentation des places s'élève à 84.2%, soit 326'480 journées réalisées pour 387'995 journées potentielles (1'063 places d'accueil résidentiel x 365 jours). Les données utilisées pour le calcul de l'indicateur sont celles de 2017, les données 2018 seront appliquées pour les comptes 2019.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	85'893'287	-3'375'823	-3.8%	89'269'110	83'202'129
30 Charges de personnel	5'757'656	-291'617	-4.8%	6'049'273	5'745'222
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'046'010	-96'886	-1.9%	5'142'896	5'033'982
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'867	-381	-9.0%	4'248	2'856
36 Charges de transfert	72'872'595	-4'999'122	-6.4%	77'871'717	72'227'718
37 Subventions à redistribuer	2'000'000	2'000'000	-	-	-
39 Imputations internes	213'158	12'183	6.1%	200'975	192'350
REVENUS	10'271'612	1'874'281	22.3%	8'397'331	13'787'469
42 Taxes	891'277	-190'680	-17.6%	1'081'957	1'197'041
43 Revenus divers	834	134	19.1%	700	119
44 Revenus financiers	629'886	129'886	26.0%	500'000	-
46 Revenus de transferts	6'749'615	-65'059	-1.0%	6'814'674	12'590'308
47 Subventions à redistribuer	2'000'000	2'000'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-75'621'675	5'250'104	-6.5%	-80'871'779	-69'414'660
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-369'544</i>	<i>-58'025</i>	<i>18.6%</i>	<i>-311'519</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'647'941</i>	<i>-100'952</i>	<i>6.5%</i>	<i>-1'546'989</i>	<i>-1'495'499</i>
COÛT COMPLET	-77'639'159	5'091'128	-6.2%	-82'730'287	-70'910'159

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	42.50	-5.03	-10.58%	47.53	43.36
<i>ETP fixes</i>	<i>38.87</i>	<i>-1.50</i>	<i>-3.72%</i>	<i>40.37</i>	<i>39.32</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.43</i>	<i>-2.73</i>	<i>-86.39%</i>	<i>3.16</i>	<i>0.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.20</i>	<i>-0.80</i>	<i>-20.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>3.23</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) poursuit la mise en oeuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) Il entré en vigueur en janvier 2018. Les priorités sont mises sur les dispositifs liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires, le service des prestations complémentaires et le bureau d'intégration des étrangers.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les revenus de 1'545 familles à ressources financières précaires, de verser des avances de pensions alimentaires à toute personne créancière d'une pension alimentaire et d'encourager l'intégration professionnelle et sociale des étrangers à Genève, notamment des personnes admises à titre provisoire, des réfugiés reconnus et des personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour.

Justification des écarts

Le programme C04 présente un non-dépendé au niveau des charges de -3'375'823 F et des revenus supplémentaires de +1'874'281 F. Les principales variations sont les suivantes (+/-200'000 F par nature à 2 positions, hors natures 37/47 "subventions à redistribuer" et 39/49 "facturations internes") :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Le non-dépendé de 291'617 F constaté sur cette rubrique est dû au fait qu'une partie des recrutements prévus sur l'année 2018 en faveur du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) seront réalisés sur l'année 2019.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -4'999'122 F, principalement en raison des éléments suivants :

- Les allocations familiales versées aux personnes non actives par la Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) sont inférieures au budget de -4'133'483 F, en raison des demandes plus faibles que prévu;
- Les allocations familiales versées aux agriculteurs indépendants par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) sont inférieures au budget de -140'000 F, en raison des demandes plus faibles que prévu;
- Les prestations complémentaires familiales accordées sont inférieures au budget de -1'266'959 F, car l'augmentation attendue des demandes ne s'est pas réalisée;
- La provision nette (dotation et l'utilisation) en lien avec les demandes de prestations complémentaires familiales 2018 en attente de traitement sur les années suivantes s'est avérée plus importante que prévu de +621'908 F;
- Les subventions accordées par le BIE pour encourager l'intégration professionnelle et sociale à Genève, notamment des personnes admises à titre provisoire, des réfugiés reconnus et des personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, sont inférieures au budget de -105'740 F.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.1%	61.1%	61.1%	61.2%	2021
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100.0%	99%	100%	99.0%	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'095	F 1'055	F 1'035	F 1'075	2021
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	93%	90%	93%	2022
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2022
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 848	F 955	F 1'048	F 950	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: Le taux de recouvrement réel est en ligne avec le taux budgété. Le service a maintenu un bon niveau d'encaissement durant l'année et les montants des pensions sont restés stables.

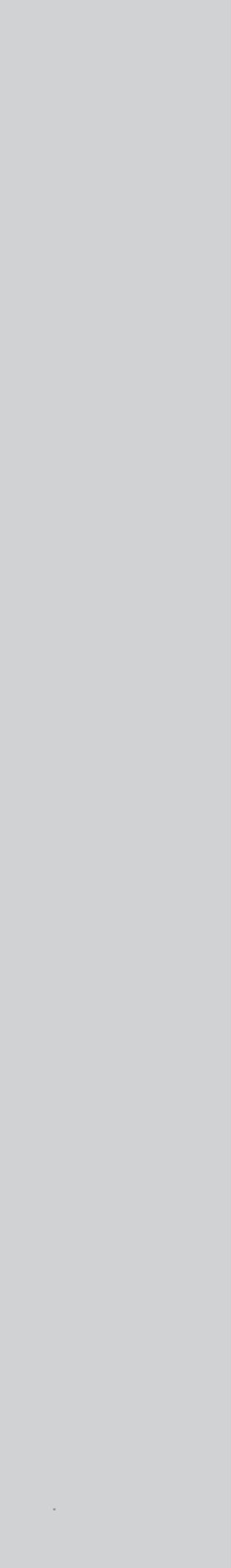
Indicateur 2.1: Sur les 369 décisions rendues en 2018, il n'y a eu aucun recours.

Indicateur 3.1: Le nombre moyen de dossiers sous gestion est de 3'174 pour un total de coûts directs de 3'477'387 F (résultat arrondi).

Indicateur 4.1: 72 dossiers traités à plus de 30 jours sur un total de 762 dossiers traités en 2018.

Indicateur 5.1: Le taux de 99% correspond à 6'277 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux, pour un total de décisions émises par le service de 6'340. Le taux réel est en ligne avec le taux budgété de 99%.

Indicateur 6.1: L'écart entre le coût moyen réel par dossier (848 F) et le coût budgété pour 2018 (955 F) s'élève à -107 F. Cet écart s'explique par la modification respectivement du nombre de décisions de mutations traitées et du volume moyen de documents traités. Ces deux valeurs sont prises en compte dans le calcul de l'indicateur. Les chiffres ont été actualisés afin de mieux correspondre à la réalité du volume traité au sein du SPC. Le nombre d'ETP attribués au secteur PCFam a diminué (-0.7 ETP) et par voie de conséquence le montant des dépenses allouées. Cet effet est légèrement compensé par l'augmentation du nombre de dossiers actifs (1'600 au budget et 1'670 en réel) et la diminution effective des dépenses réparties entre les prestations AVS-AI et PCFam (14'800'000 F au budget contre 14'603'732 F dans les comptes 2018).



C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	46'949'946	-537'884	-1.1%	47'487'830	53'706'121
30 Charges de personnel	171'455	15'583	10.0%	155'872	189'158
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	16'533	-8'057	-32.8%	24'590	18'980
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'714	-390	-12.6%	3'104	803
36 Charges de transfert	45'816'117	-288'147	-0.6%	46'104'264	52'385'998
37 Subventions à redistribuer	943'125	-256'875	-21.4%	1'200'000	1'111'182
39 Imputations internes	2	2	-	-	-
REVENUS	943'264	-256'871	-21.4%	1'200'135	1'139'586
42 Taxes	139	4	3.0%	135	158
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	28'246
47 Subventions à redistribuer	943'125	-256'875	-21.4%	1'200'000	1'111'182
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-46'006'683	281'012	-0.6%	-46'287'695	-52'566'535
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-11'005</i>	<i>-2'978</i>	<i>37.1%</i>	<i>-8'027</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-768'137</i>	<i>-645'073</i>	<i>524.2%</i>	<i>-123'064</i>	<i>-145'663</i>
COÛT COMPLET	-46'785'824	-367'038	0.8%	-46'418'786	-52'712'198

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.95	-0.16	-14.41%	1.11	1.08
<i>ETP fixes</i>	<i>0.95</i>	<i>-0.08</i>	<i>-7.77%</i>	<i>1.03</i>	<i>1.06</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.08</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.08</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>0.02</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

S'agissant de la politique migratoire, la diminution progressive du nombre de nouveaux demandeurs d'asile a permis à l'Hospice général de mettre l'accent sur l'intégration des personnes admises provisoires ou reconnues réfugiées, arrivées massivement début 2016.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Justification des écarts

Le programme C05 présente un non-dépensé au niveau des charges de -537'884 F et des revenus inférieurs au budget de -256'871 F. Les principales variations sont les suivantes (+/-200'000 F par nature à 2 positions, hors natures 37/47 "subventions à redistribuer").

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -288'147 F, en raison d'une faible utilisation de la subvention destinée au programme cantonal d'aide au retour qui vise à promouvoir et à encourager le retour volontaire, notamment des requérants d'asile.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	91	110	116	110	2021
1.2 Budget des prestations affecté à l'insertion	Efficacité	2.9 millions	3.15 millions		3.5 millions	2021
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	78.1%	84%	80%	90%	2021
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	78%	81%	82%	85%	2021
2.3 Hébergement des ex-ayant droits AMIG: nombre de sorties (permis B, C, Suisses) du dispositif d'hébergement	Efficacité	471	400		500	2021
2.4 Hébergement, évolution des places disponibles (hors pci)	Efficacité	-236	440		820	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficacité	F 8'180	F 7'700	F 7'747	F 7'500	2021

Commentaires

Indicateur 1.1: 1'093 personnes sont sorties du dispositif AMIG en 2018. Le nombre de sorties est en nette diminution par rapport à 2017 (-21%), cette baisse est en lien avec les statuts des personnes au sein du dispositif (forte baisse des statuts 'Aide d'urgence' et 'déboutés') ainsi qu'une diminution des entrées constatées en 2018.

Indicateur 2.1: A fin décembre, 2'021 personnes sont logées en hébergements collectifs et abris PCI pour une capacité d'hébergement de 2'589 places. L'année 2018 a été marquée par la fermeture du dernier abri PCI (janvier 2018), du centre Appia (-140 places) et l'ouverture du centre de Lancy (+80 places). La baisse des arrivées a conduit à une diminution de la densité d'occupation des foyers.

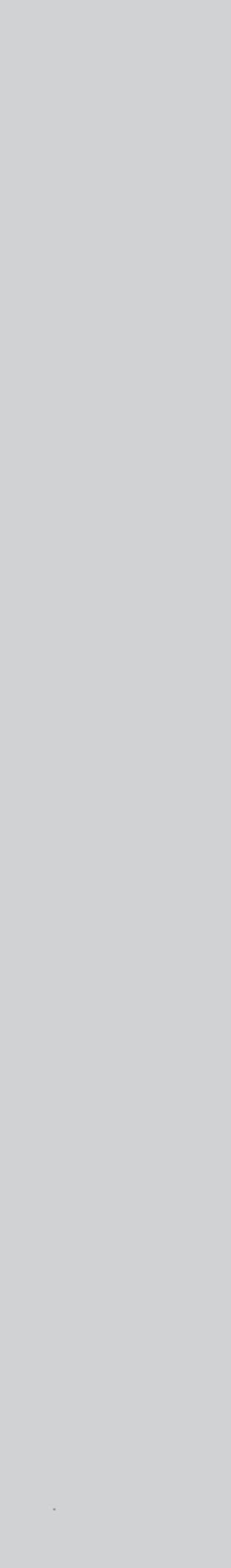
Indicateur 2.2: A fin décembre, 2'472 personnes sont logées en hébergements individuels pour une capacité de 3'171 places. La baisse du nombre de personnes suivies a permis une diminution de l'occupation des appartements individuels.

Indicateur 2.3: En 2018, 471 personnes ex-ayant droits AMIG (permis B, C et Suisses) sont sorties du dispositif.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 2.4: Diminution totale de 236 places dans le dispositif d'hébergement (collectif: -174 places, individuel: -62 places). En 2018 fermeture du centre Appia, baisse du nombre de places disponibles au CHC Saconnex et ouverture de Lancy (+80 places). L'ouverture du centre Rigot est prévue en 2019 (+370 places).

Indicateur 3.1: 30.14 mios F de coûts directs pour un total de 3'685 dossiers suivis (en moyenne). La hausse du coût moyen par dossier par rapport au budget s'explique principalement par une diminution du nombre de dossiers suivis.



C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	13'110'195	178'535	1.4%	12'931'660	11'427'015
30 Charges de personnel	12'234'037	-146'978	-1.2%	12'381'015	11'179'521
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	706'183	341'717	93.8%	364'466	204'313
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'275	-184	-12.6%	1'459	377
36 Charges de transfert	156'400	7'680	5.2%	148'720	37'700
39 Imputations internes	12'299	-23'701	-65.8%	36'000	5'103
REVENUS	222'516	-450'834	-67.0%	673'350	360'827
42 Taxes	167'365	42'636	34.2%	124'729	141'737
43 Revenus divers	55'152	-493'469	-89.9%	548'621	219'090
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'887'679	-629'369	5.1%	-12'258'310	-11'066'188
<i>Coût d'état-major</i>	-785'218	-147'635	23.2%	-637'583	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'296'146	-340'838	6.9%	-4'955'308	-4'770'988
COÛT COMPLET	-18'969'042	-1'117'841	6.3%	-17'851'201	-15'837'177

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	97.94	-3.98	-3.91%	101.92	95.17
<i>ETP fixes</i>	90.24	-3.15	-3.37%	93.39	86.20
<i>ETP auxiliaires</i>	7.70	0.16	2.12%	7.54	8.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-1.00	-100.00%	1.00	0.17

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Pour faire face au défi de l'augmentation constante de la charge de travail, le service de protection de l'adulte (SPAd), avec l'appui de la direction générale de l'action sociale (DGAS) a entamé une réorganisation de la prise en charge des dossiers, qui devra se poursuivre en 2019 par des solutions de transfert de mandat lorsque le mandat de curatelle prévoit des tâches de proximité qu'une structure autre que le SPAd serait en mesure d'assumer.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Justification des écarts

Le programme C06 présente un dépassement au niveau des charges de +178'535 F et des revenus inférieurs au budget de -450'834 F. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 F par nature à 2 positions, hors natures 39/49 "facturations internes") :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Le non-dépensé de -146'978 F constaté sur cette rubrique est dû au fait qu'une partie des recrutements prévus sur l'année 2018 en faveur du service de protection de l'adulte (SPAd) sera réalisée sur l'année 2019.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Le dépassement de +341'717F constaté sur cette rubrique s'explique par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux prestations du SPAd.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont inférieurs au budget de -493'469 F car les reprises de provisions se sont avérées plus faibles que prévu au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2022
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	18 jours	10 jours	25 jours	20 jours	2022
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'744	F 4'200	F 3'556	F 4'200	2022

Commentaires

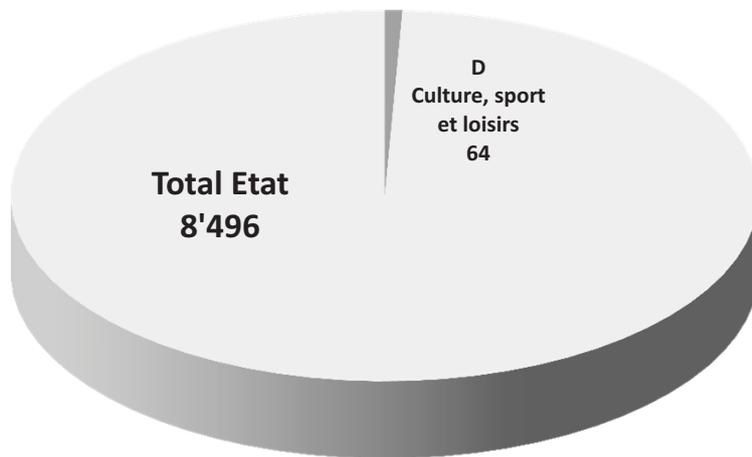
Indicateur 1.1: 1'279 rapports ont été envoyés au TPAE au 31.12.2018. Tous les rapports ont été acceptés.

Indicateur 2.1: Nombre de jours entre le délai de recours et l'ouverture du dossier par le titulaire du mandat. Cet outil de contrôle a été développé en interne, un suivi régulier des situations est effectué par les Chefs/fes de secteur sous la surveillance du Comité de Direction. Les collaborateurs ont été sensibilisés sur l'importance d'ouvrir les dossiers dans les délais impartis.

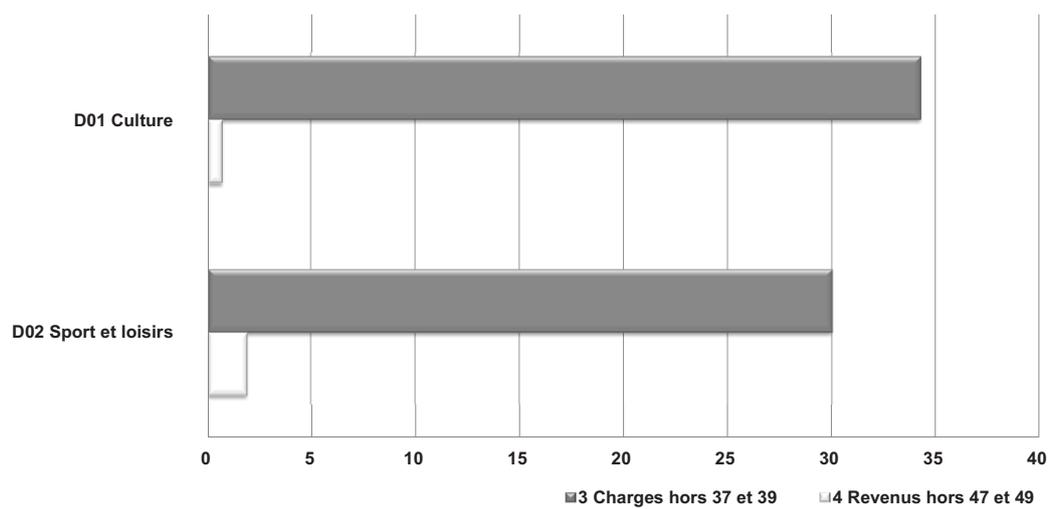
Indicateur 3.1: 3'285 dossiers sous gestion pour un coût direct total de 12'298'420 F, soit un coût moyen au 31 décembre 2018 de 3'744 F (résultat arrondi).

D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités 2018

Le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de poursuivre l'engagement du canton en matière culturelle et sportive, ceci dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Il vise également à maintenir la diversité et la singularité de l'offre et de l'adapter aux besoins des citoyens ceci dans la perspective de renforcer la cohésion sociale. Il contribue par ailleurs, en collaboration avec les communes et d'autres services du canton notamment, à la construction d'une vision dynamique et attractive de la région, en particulier en lien avec l'aménagement du territoire et l'implantation de lieux dédiés à la culture ou au sport.

Dans le domaine culturel, l'année 2018 a principalement été consacrée à la structuration des tâches issues de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, 2^{ème} train (LRT-2) au sein du nouvel office cantonal de la culture et du sport (OCCS). A savoir: la gestion du soutien à la diffusion des créations genevoises hors des frontières du canton, la définition et la mise en œuvre de la politique du livre, et le soutien à la création cinématographique.

En mars, la mise à jour du règlement de la loi sur la culture a été adoptée par le Conseil d'Etat.

L'initiative populaire cantonale 167-A "Pour une politique culturelle cohérente à Genève", déposée en janvier 2018, a été validée et soutenue par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018.

L'OCCS a œuvré au développement de l'accès à la culture avec, notamment, la promotion de la carte 20 ans 20 francs qui offre des réductions - pour les moins de 21 ans - sur de nombreuses activités culturelles et sportives à Genève et le développement du programme GE_DÉCOUVRE qui propose aux jeunes de faire un premier geste culturel ou sportif et d'accéder ainsi à de nouvelles activités.

Dans le domaine du sport, l'OCCS a notamment œuvré à la mise en place des réformes liées à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, 3^{ème} train (LRT-3). Le canton a notamment repris les soutiens à la relève sportive et à l'élite individuelle qu'il assume désormais exclusivement.

Enfin, le canton a poursuivi son travail dans les projets de la patinoire du Trèfle-Blanc et du pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	34'238'610	52'831	0.2%	34'185'779	38'653'196
30 Charges de personnel	2'328'025	30'114	1.3%	2'297'911	3'160'137
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	646'895	-51'367	-7.4%	698'262	1'304'664
33 Amortissements du patrimoine administratif	159'177	15'325	10.7%	143'852	147'768
36 Charges de transfert	31'095'385	50'930	0.2%	31'044'455	34'025'708
39 Imputations internes	9'127	7'827	602.1%	1'300	14'919
REVENUS	686'585	-153'456	-18.3%	840'041	308'151
42 Taxes	398'305	-58'606	-12.8%	456'911	44'822
43 Revenus divers	154'128	-112'952	-42.3%	267'080	235'149
46 Revenus de transferts	134'151	18'101	15.6%	116'050	28'179
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'552'025	-206'287	0.6%	-33'345'738	-38'345'045
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-149'420</i>	<i>-31'085</i>	<i>26.3%</i>	<i>-118'335</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'172'022</i>	<i>-190'391</i>	<i>9.6%</i>	<i>-1'981'631</i>	<i>-2'918'294</i>
COÛT COMPLET	-35'873'466	-427'762	1.2%	-35'445'704	-41'263'339

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	13.15	-0.38	-2.81%	13.53	20.10
<i>ETP fixes</i>	<i>9.74</i>	<i>-0.79</i>	<i>-7.50%</i>	<i>10.53</i>	<i>15.75</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.83</i>	<i>-2.17</i>	<i>-72.33%</i>	<i>3.00</i>	<i>4.35</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.59</i>	<i>2.59</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur la culture (Lculture) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Soutien à la diffusion
- D01.02 Soutien aux organismes culturels
- D01.03 Soutien à la chaîne du livre
- D01.04 Soutien à l'art contemporain
- D01.05 Accès et sensibilisation à la culture
- D01.06 Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes dans le domaine de la culture, et à la structuration du nouvel office cantonal de la culture et du sport.

Justification des écarts

Le programme D01 présente un dépassement au niveau des charges de +52'831 F et des revenus inférieurs au budget de -153'456 F. Les principales variations par nature à 2 positions étant faibles (inférieures à +/-200'000 F), elles ne sont pas présentées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	49	20	50	45	2022
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	112	50	99	90	2022
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	66	50	47	60	2022
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité				3'000	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: L'écart entre le résultat obtenu en 2018 et la cible inscrite au budget 2018 s'explique par le fait que l'indicateur ne tenait pas compte des changements occasionnés par la LRT, notamment l'augmentation des fonds généraux pour l'aide ponctuelle et le fait que désormais le canton est la seule source de soutien aux maisons d'édition.

Indicateur 2.1: L'OCCS est attentif à la diffusion des oeuvres et aux rayonnement des artistes et des institutions. A noter que les coûts liés au franc suisse et au niveau de vie élevé, rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

Conformément à la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture, le canton est désormais le seul interlocuteur dans le domaine de la diffusion.

L'écart constaté en 2018 par rapport à la cible s'explique d'un côté par le succès grandissant que rencontrent les artistes d'ici en dehors de Genève et notamment à l'étranger et par une gestion efficace du fond diffusion qui depuis 2 ans est très sollicité car exclusivement cantonal.

Indicateur 3.1: Les oeuvres sont prêtées aux Musées mais également dans des espaces d'art. Par ailleurs, les expositions organisées par le FCAC à Art Genève ont une très forte visibilité auprès du public genevois.

D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	29'988'259	1'070'256	3.7%	28'918'003	27'956'170
30 Charges de personnel	1'872'975	13'365	0.7%	1'859'610	1'210'394
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	529'278	-42'027	-7.4%	571'305	389'819
36 Charges de transfert	27'578'801	1'091'713	4.1%	26'487'088	26'355'760
39 Imputations internes	7'204	7'204	-	-	197
REVENUS	1'869'751	1'182'445	172.0%	687'306	710'992
42 Taxes	325'886	-47'950	-12.8%	373'836	251'006
43 Revenus divers	126'105	-92'415	-42.3%	218'520	45'361
46 Revenus de transferts	1'417'760	1'322'810	1'393.2%	94'950	414'505
49 Imputations internes	-	-	-	-	120
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'118'508	112'188	-0.4%	-28'230'696	-27'245'178
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-120'213</i>	<i>-24'449</i>	<i>25.5%</i>	<i>-95'764</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'023'502</i>	<i>-1'751'099</i>	<i>137.6%</i>	<i>-1'272'403</i>	<i>-1'055'101</i>
COÛT COMPLET	-31'262'223	-1'663'359	5.6%	-29'598'864	-28'300'279

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	10.76	-0.31	-2.80%	11.07	7.60
<i>ETP fixes</i>	<i>7.97</i>	<i>-0.65</i>	<i>-7.54%</i>	<i>8.62</i>	<i>6.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.68</i>	<i>-1.77</i>	<i>-72.24%</i>	<i>2.45</i>	<i>1.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.12</i>	<i>2.12</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle
- D02.02 Programme jeunesse et sport (J+S)
- D02.03 Fonds du sport
- D02.04 Accès et sensibilisation au sport
- D02.05 Animation socioculturelle
- D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

D02 Sport et loisirs (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes dans le domaine du sport, et au développement du partenariat avec des associations sportives dans le domaine du sport à l'école, en vue de faciliter les liens entre l'école et les milieux sportifs.

Justification des écarts

Le programme D02 présente un dépassement au niveau des charges de +1'070'247 F et des revenus supérieurs au budget de +1'182'445 F. Les principales variations sont les suivantes (+/-200'000 F par nature à 2 positions, hors natures 39/49 "facturations internes") :

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures au budget de +1'091'713 F. Ce dépassement s'explique principalement par le transfert au canton, après le vote du budget, de deux subventions de la Ville de Genève et du Fonds intercommunal dans le cadre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). Il s'agit d'une subvention de :

- +500'000 F en faveur de Genève Futur Hockey,
- +785'000 F en faveur du soutien à la relève sportive.

Ce dépassement, qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire validé par la Commission des finances le 7 février 2018, a un effet neutre sur le résultat car un revenu d'un montant équivalent est comptabilisé dans les comptes de l'Etat.

Par ailleurs, ce dépassement est compensé en partie par un non-dépensé de -110'000 F, résultant d'une utilisation plus faible que prévue de la subvention allouée au soutien à la relève sportive par le canton.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +1'322'810 F, principalement en raison de la compensation des charges résultant de l'application de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), en lien avec le dépassement des charges de transferts énoncé ci-avant.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	41'969	40'000	40'158	45'000	2022
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	185	170	165	170	2022
3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive						
3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	87	90	69	90	2022
4. Encourager la pratique culturelle et sportive						
4.1 Taux d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées par l'OCCS	Qualité	91%	95%	95%	95%	2022

D02 Sport et loisirs (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1: Maintien d'un nombre élevé de cours de formation pour les experts et les moniteurs Jeunesse + Sport (J+S) dans le canton de Genève. Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes.

A Genève, l'officecantonal de la culture et du sport assure la mise en oeuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S. le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

Indicateur 2.1: Une Swiss Olympic Talents Card est remise aux athlètes des fédérations membres nationales ayant un concept de promotion de la relève reconnu et appliqué.

Les Swiss Olympic Talents Cards nationale et régionale constituent une reconnaissance de la performance sportive et du développement d'un athlète talentueux faisant partie d'un cadre de promotion des talents au sein d'une fédération régionale ou nationale.

Les jeunes athlètes sélectionnés et promus au sein d'une structure de sport de performance locale sont reconnus comme Swiss Olympic Talens locaux.

Indicateur 3.1: Une Swiss Olympic Card or est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/WorldRanking), resp. titre aux championnats d'Europe.

En cas d'un petit nombre de participants et/ou de nations, Swiss Olympic décide de la remise d'une Swiss OlympicCard or sans tenir compte des prescriptions.

Une Swiss Olympic Card argent est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d'Europe.
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives.

Une Swiss Olympic Card bronze est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE.
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives.

Indicateur 4.1: Un équilibre entre activités culturelles et activités sportives proposées est visé.

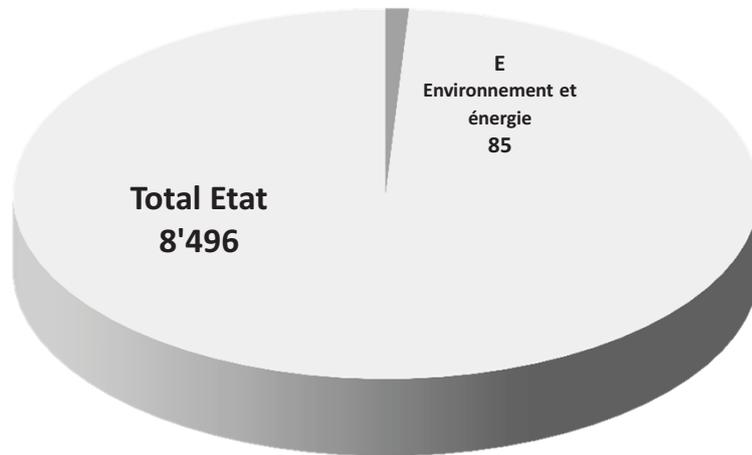
L'indicateur de 95% n'est pas atteint cette année pour deux raisons :

- L'office cantonal de la culture et du sport a rejoint le département de la cohésion sociale en juin 2018. De nouvelles procédures ont alors été mises en place concernant l'engagement des moniteurs pour l'été 2018. Ces procédures ont eu des implications sur la tenue de certaines prestations.

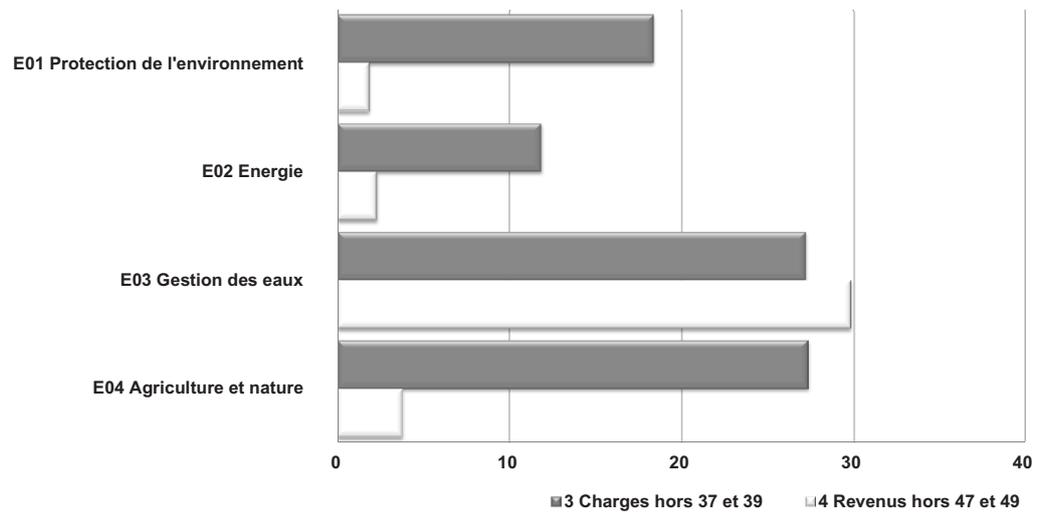
- 2018 fut la première année durant laquelle l'Office cantonal de la culture et du sport a repris l'organisation des journées de vacances. Suite à cette première année d'adaptation, l'office a constaté certaines améliorations à mettre en place pour 2019.

E Environnement et énergie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Cette politique publique est la fusion de la politique de l'environnement (anciennement F), de la politique énergie (anciennement Q) et du développement durable, qui sont désormais regroupés au sein du département du territoire. Pour l'essentiel, cette politique publique vise à préserver nos ressources, à accélérer la transition énergétique et à lutter contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a poursuivi ses actions pour protéger notre environnement et offrir à la population un cadre de vie de qualité, préserver les espaces naturels et valoriser une production agricole locale et durable, réduire la consommation d'énergies et développer les énergies propres.

Parmi les grands projets menés par la **protection de l'environnement**, il convient de relever que 2018 a été marqué par la signature du plan d'action transfrontalier pour la qualité de l'air (accord Pact'Air), suivi de l'adoption de la loi sur les pics de pollution (circulation différenciée), adoptée fin novembre par le Grand Conseil. La Stratégie de l'électromobilité s'est poursuivie et le Parlement a aussi adopté une loi incitant financièrement la mise en place de bornes de recharge à domicile. Un nouveau plan de mesures 2018-2023 a été adopté par le Conseil d'Etat pour réduire les substances dangereuses dans l'environnement bâti. En matière de protection de la population contre les risques majeurs, toutes les entreprises soumises à ces risques ont aujourd'hui fait l'objet de contrôles et sont suivies par un logiciel d'analyse de risque particulièrement performant. En revanche, s'agissant de la gestion des déchets, l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains n'a pas pu être atteint mais de nouveaux instruments sont en cours d'élaboration visant un objectif plus ambitieux.

En matière de **gestion des eaux**, les structures d'accueil au bord du lac et du Rhône sont en cours de réalisation, en particulier la plage le port des Eaux-Vives, la 1^{ère} phase des aménagements du quai de Cologny, l'inauguration en mai 2018 des bains du Rhône à la Plaine ou encore le développement du projet Vengeron, ceci en coordination avec la Ville de Genève et les communes concernées, afin de valoriser la Rade et de permettre des accès à l'eau, plébiscités par la population. Les micropolluants et les variations de débits (crues ou sécheresses) restent des sujets de vigilance même si on relève une amélioration globale de la qualité biologique des cours d'eau.

En matière d'**agriculture et nature**, la Stratégie Biodiversité Genève 2030 a été adoptée par le Conseil d'Etat en février 2018. Le programme "nature en ville" s'est poursuivi grâce notamment à un subventionnement incitatif ciblé et à la réalisation de certains aménagements, en particulier le biotope du parc des Franchises. Sur le plan agricole, en 2018, le rapport cantonal relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires a été présenté à la profession. Les acteurs concernés s'attèlent à présent à élaborer le projet de plan d'action cantonal de réduction des risques et de l'utilisation durable de ces produits. La protection des cultures et la lutte contre certains organismes ou encore les effets du réchauffement climatique restent des sujets de vigilance. Le dispositif cantonal de recensement et de gestion des paiements directs a été adapté en fonction des nouvelles exigences de la politique agricole fédérale et le déploiement du géoréférencement du parcellaire agricole a été achevé.

Concernant la **transition énergétique**, si le dépassement des objectifs cantonaux en matière de réduction de la consommation démontre que la politique mise en œuvre commence à porter ses fruits, les prévisions en matière de réchauffement climatique confirment qu'il est indispensable de renforcer les efforts pour atteindre une société à 2000 W sans nucléaire. Dans ce cadre, le DT s'est attaché en 2018 à finaliser un plan d'actions ambitieux en matière de politique énergétique pour la période 2019-2023, qui sera soumis à la Commission consultative sur les questions énergétiques durant le premier semestre 2019.

En 2018, la mise en œuvre de la politique E s'est notamment concrétisée par les actions suivantes:

- adoption par le Grand Conseil de la loi relative au nouveau dispositif de circulation différenciée en cas de pics de pollution.
- adoption par le Grand Conseil de la loi incitant financièrement la mise en place de bornes de recharge à domicile pour favoriser l'électromobilité
- adoption par le Conseil d'Etat du nouveau plan de mesures de 2018-2023 de réduction des substances dangereuses dans l'environnement bâti
- poursuite des travaux de réalisation de la plage et du port des Eaux-Vives
- inauguration des bains du Rhône à la Plaine
- adoption par le Conseil d'Etat de la Stratégie Biodiversité Genève 2030
- présentation du rapport cantonal relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires
- adoption du concept cantonal de développement durable et élaboration du plan d'action 2019-2023;
- développement des mesures d'incitation à la mise en œuvre du développement durable par les établissements publics autonomes à travers une plateforme dédiée;
- poursuite de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi en termes d'audits et d'assainissement énergétique des bâtiments les moins performants, d'assainissement des doubles vitrages dans le respect de la protection du patrimoine et d'engagements des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité;
- intensification des contrôles du respect des prescriptions énergétiques, avec pour objectifs la maximisation de l'impact énergétique et la sensibilisation des acteurs,
- renforcement et coordination des programmes de subventions mises à disposition par la Confédération, le Canton et les Services industriels de Genève (SIG);
- développement de moyens d'actions complémentaires et innovants pour accélérer et améliorer la qualité des rénovations énergétiques des bâtiments, en collaboration avec les SIG (collaboration GEnergie 2050);
- poursuite du programme GEothermie 2020, avec notamment la réalisation du premier forage d'exploration à Satigny, montrant des résultats très encourageants pour la suite des travaux.

E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	18'377'556	1'659'638	9.9%	16'717'918	19'197'827
30 Charges de personnel	13'253'376	79'151	0.6%	13'174'225	13'588'316
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'187'275	1'521'733	57.1%	2'665'542	4'614'149
33 Amortissements du patrimoine administratif	632'326	-1'796	-0.3%	634'122	647'531
36 Charges de transfert	280'367	69'892	33.2%	210'475	318'397
39 Imputations internes	24'211	-9'344	-27.8%	33'555	29'433
REVENUS	1'883'183	-258'935	-12.1%	2'142'118	2'420'914
41 Patentes et concessions	-3'000	-3'000	-	-	-
42 Taxes	1'153'283	-397'391	-25.6%	1'550'674	1'238'967
43 Revenus divers	97'814	97'314	19'462.8%	500	995'034
46 Revenus de transferts	593'475	2'531	0.4%	590'944	186'913
49 Imputations internes	41'610	41'610	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'494'373	-1'918'573	13.2%	-14'575'800	-16'776'912
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-766'001</i>	<i>-168'876</i>	<i>28.3%</i>	<i>-597'125</i>	<i>-725'269</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'417'630</i>	<i>-437'117</i>	<i>14.7%</i>	<i>-2'980'513</i>	<i>-2'932'008</i>
COÛT COMPLET	-20'678'004	-2'524'566	13.9%	-18'153'438	-20'434'189

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.57	-3.68	-4.12%	89.25	90.74
<i>ETP fixes</i>	<i>82.18</i>	<i>-3.27</i>	<i>-3.83%</i>	<i>85.45</i>	<i>80.97</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.60</i>	<i>0.40</i>	<i>33.33%</i>	<i>1.20</i>	<i>7.96</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.80</i>	<i>-0.80</i>	<i>-30.77%</i>	<i>2.60</i>	<i>1.80</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles. La mission de l'office cantonal de l'environnement est de proposer et de mettre en oeuvre ce programme. Elle anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études de l'impact sur l'environnement d'installations et d'évaluations environnementales stratégiques de planifications. Elle applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

1. les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention) ;
2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source) ;
3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale) ;
4. les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité mais par ceux qui en sont à l'origine (principe de causalité).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et par le service cantonal du développement durable (SCDD).

E01 Protection de l'environnement (suite)

Le service cantonal du développement durable (SCDD) a pour mission de piloter et coordonner la mise en oeuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, le SCDD soutient et encourage la mise en oeuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en oeuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Analyse de l'impact sur l'environnement
- E01.02 Gestion des déchets
- E01.03 Protection de l'air
- E01.04 Protection contre les accidents majeurs
- E01.05 Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
- E01.06 Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
- E01.07 Protection des sols et des sous-sols
- E01.08 Exploitation des ressources du sous-sol
- E01.09 Développement durable

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

Le premier forage d'exploration à moyenne profondeur du programme GEothermie 2020 a été réalisé en 2018 à Satigny. D'une profondeur de 744 mètres, ce forage permet à l'eau de remonter naturellement à la surface à une température de 33 degrés et à un débit de 50 litres par seconde. Les résultats de ce forage dépassent les espérances en termes de température et de débit et permettront au canton de réaliser sa transition énergétique. Pour rappel, l'objectif est de couvrir 20% des besoins en chaleur du canton avec la géothermie d'ici 2035. Fort de ce succès, une journée portes-ouvertes a été organisée en octobre 2018 pour permettre à la population de mieux comprendre les enjeux de la géothermie et de constater de visu les résultats du forage et l'eau jaillissant des profondeurs.

En décembre un autre forage de moyenne profondeur a été réalisé sur la commune de Versoix qui a montré une importante épaisseur d'eau entre 27 et 59 mètres de profondeur et qui permettra de connaître plus précisément le potentiel d'exploitation (zones et quantités) pour la commune et sa région.

Trois autres forages exploratoires de faible profondeur (une dizaine de mètres) ont été réalisés à Puplinge. Ils ont permis de préciser l'extension et l'épaisseur de la nappe superficielle, qui pourrait apporter des solutions de chauffage renouvelables et durables sur la commune.

L'année 2018 a été une année de transition en ce qui concerne la gestion des déchets, avec la préparation de la nouvelle loi sur la gestion des déchets (LGD) et de son règlement. Avec le changement de législature, ces révisions législatives et réglementaires ainsi que le futur plan de gestion des déchets 2018-2023 ont été temporairement stoppés et une réflexion approfondie a été entamée dans le but de donner une nouvelle impulsion à la politique de gestion des déchets et la renforcer afin d'atteindre l'objectif de recyclage des déchets de 60% à 2023.

En ce qui concerne la protection de l'air, l'année 2018 a été marquée par l'adoption du Plan des mesures OPAIR 2018-2023 par le Conseil d'Etat ainsi que par la signature du plan d'action transfrontalier pour la qualité de l'air (accord "Pact'Air") lors des Assises européennes de la transition énergétique qui ont eu lieu pour la première fois à Genève. L'accord Pact'Air est l'aboutissement d'une collaboration de plusieurs années à l'échelle du Grand Genève, notamment sur la création d'un outil de modélisation de la qualité de l'air de l'ensemble de la région (outil G2AME).

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de l'électromobilité 2030, la mise en place de bornes de recharges s'est poursuivie pendant l'année pour atteindre 200 bornes dans le canton (multiplication par 10 depuis 2015). Par

E01 Protection de l'environnement (suite)

ailleurs, un projet de loi relatif aux mesures financières et fiscales liées à l'électromobilité (exonérations sur les véhicules et les bornes de recharges à domicile) a été présenté au Grand Conseil. Le principe d'une subvention à l'achat de bornes pour les particuliers a été adopté par le Grand Conseil. Le Grand Conseil a également adopté le projet de loi modifiant la loi genevoise de protection de l'environnement (LaLPE) de sorte à instaurer des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants lors de pics de pollution (circulation différenciée).

Les substances dangereuses dans l'environnement bâti ont fait l'objet d'un nouveau plan de mesures 2018-2023 qui a été soumis au Conseil d'Etat et adopté fin décembre 2018. Ce plan est basé sur les trois axes stratégiques que sont la diminution des contaminations lors de travaux, l'accès à un environnement intérieur sain ainsi que l'anticipation et la réduction des risques sur les nouvelles substances. Par ailleurs, afin de soutenir les professionnels dans leurs travaux, la directive "Diagnostic PCB dans les peintures" a été mise à jour et largement diffusée.

En matière de protection de la population contre les risques majeurs, l'année 2018 a été couronnée de succès. Désormais 100% des entreprises du canton soumises à l'ordonnance OPAM ont fait l'objet d'un contrôle, les rapports décrivant les niveaux de risque sont à jour et les entreprises qui nécessitaient un assainissement ont reçu une décision d'assainissement. Afin de conserver l'efficacité du système de contrôle et du suivi, le service s'est doté d'un logiciel d'analyse des risques qui le place en pointe au niveau suisse.

Avec le changement de législature, la feuille de route relative au développement de quartiers durables a été ajustée en collaboration avec l'office de l'urbanisme et sera mise en œuvre en 2019.

Au titre du développement durable, plusieurs mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique ont été initiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions. Le concept cantonal du développement durable 2030 a été approuvé par le Grand Conseil en mai 2018 et le processus d'élaboration du plan d'actions est en cours. La promotion des achats professionnels responsables et de l'alimentation durable s'est poursuivie, notamment avec l'organisation de plusieurs formations. Le concours cantonal du développement durable a été organisé et a récompensé deux lauréats pour la bourse, deux lauréats pour le prix et deux lauréats pour la distinction. Plusieurs rencontres du management durable à l'attention des entreprises ont été organisées ainsi que des rencontres pour un développement durable destinées aux représentants des communes genevoises. En mars 2018, une plateforme développement durable pour les entités publiques a été créée.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel

Le léger dépassement s'explique par l'engagement d'auxiliaires pour les remplacements d'une personne en arrêt accident de longue durée et de deux personnes en congé maternité financés par les assurances accident et maternité sur la nature 42.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La provision pour l'assainissement des sites contaminés a été revue à la hausse consécutivement à la révision des coûts des travaux d'une part, et à la prise en charge de deux nouveaux sites (ancienne décharge d'Aire et Finition SA) d'autre part (+530'586F). La provision pour risque sur les conséquences des pics de pollution a également été augmentée (+310'000F).

Le solde du dépassement est entièrement financé par les reports budgétaires validés par la commission des finances et porte sur divers mandats. Il concerne notamment le plan de mesure pour la protection des sols et sous-sols et le développement du programme de géothermie (études hydrogéologiques sur la nappe du Genevois, prospection en vue des forages géothermiques, campagne de prélèvements hydro chimiques, étude d'optimisation du réseau des piézomètres), l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) (screening routiers, étude de risque) ainsi que la LaLPE sur les rayonnements non ionisants (renouvellement du logiciel RNI) et les substances dangereuses (animations travaux sans danger).

36 - Charges de transfert

La loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA) (art. 39), prévoit un prélèvement pour le remblaiement des gravières dont 60% est ensuite rétrocédé à la commune sur laquelle se trouve la gravière. Les versements aux communes ont été légèrement plus élevés, le budget n'ayant pas été adapté.

42 - Taxes

Les redevances sur les gravières ont été inférieures au budget suite aux activités de chantiers en baisse (-286'557F).

E01 Protection de l'environnement (suite)

L'entrée en vigueur du nouveau règlement permettant la facturation des émoluments sur les chaudières de basse puissance, ainsi que des émoluments d'installations de chauffage de puissance supérieure à 1 000 kW ont généré des revenus inférieurs aux prévisions (-237'655F). De plus, on constate que les amendes infligées ont été moins importantes (-75'828F).

Ces diminutions de revenus ont été partiellement compensées par des remboursements pour les assurances maternité et accident plus importants en 2018 (+206'896F).

43 – Revenus divers

Des reprises de provisions pour dépréciation de créances et pour risque sur les sites contaminés ont été comptabilisées.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : la qualité de l'air a été bonne en 2018 en ce qui concerne les particules fines avec un résultat en nette amélioration, bien au-dessus de l'objectif. Concernant l'ozone, l'indicateur est légèrement au-dessus de l'objectif en raison des conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 2018 (un des plus chauds depuis le début des mesures), comparable à 2015 et donc favorable à la formation d'ozone. Il a été enregistré autant de dépassements sur le seul mois de juillet que sur l'ensemble de l'année 2017. Toutefois, on constate qu'aucune mesure n'a dépassé 180 µg/m³ en moyenne horaire, ce qui tend à montrer que les valeurs très élevées se font plus rares.

Indicateur 2.1 : le taux de conformité globale des chantiers est en légère baisse par rapport à l'année précédente et en dessous de l'objectif en raison des non-conformités relevées sur les chantiers non soumis à autorisation (44% non conformes). A noter que les chantiers soumis à autorisation ont un taux de conformité nettement supérieur (75%). Plusieurs actions du nouveau Plan de mesures sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti ont pour objectif d'améliorer la situation sur les chantiers non soumis à autorisation, notamment l'extension à ces chantiers du principe de l'attestation "substances dangereuses".

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Le chiffre de 2018 ne sera connu que fin mars 2019. Le taux calculé à mi-mars 2018 pour l'année 2017 s'élève quant à lui à 48,6%. Les mesures que l'on a mises en place (petite poubelle verte et suppression des tolérances communales) pour augmenter le taux de recyclage ont mis plus de temps que prévu pour porter leurs fruits, du notamment à la complexité de la mise en œuvre. C'est surtout la cible à moyen terme qu'il faut suivre, à savoir 60% à l'horizon 2024 lorsque Cheneviers IV sera en service et compte tenu de sa capacité (160,000 tonnes pour 210,000 tonnes incinérées aujourd'hui).

Indicateur 4.1 : trois procédures judiciaires sont entrées en force en 2018 dont deux causes gagnées et une cause perdue soit un taux de 67% atteint. L'année 2018 n'étant pas une année représentative par le peu de décisions judiciaires entrées en force, le 80% de réussite à long terme peut rester inchangé.

Indicateur 5.1 : les projets d'assainissement de 4 nouvelles routes cantonales (RC 53, 54, 56, 62) ont été validés en 2018, augmentant de près de 10 km le pourcentage de route cumulé, soit un total de 72%, en retard sur l'objectif initial.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	105% / 74%	102%/91%	93%/73%	100%/90%	2020
2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers						

E01 Protection de l'environnement (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	66%	85%	70%	85%	2018
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	N/D	47%	N/D	55%	2020
4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration						
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	67%	80%	86%	80%	2020
5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève						
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la com	Efficacité	72%	100%	66%	100%	2018
6. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
6.1 Nombre d'interactions dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec des services de l'Etat ou des communes	Efficacité	26	25	29	30	2020
6.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficacité	94%	80%	91%	80%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : l'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en oeuvre des bases légales cantonales en terme de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures «substances dangereuses dans l'environnement bâti» 2014-2017. Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme représente la cible du Plan de mesures 2014-2017. Elle sera adaptée lors du prochain plan et dans l'intervalle, la valeur cible actuelle est maintenue comme objectif.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Après une stagnation de la progression ces dernières années, la tendance est repartie à la hausse.

Valeur corrective C2017 : 48,6 %

Indicateur 4.1 : cet indicateur donne une indication sur la solidité juridique des décisions prises par l'administration.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de 1998 (révisé en 2016). La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Indicateur 6.1 : cet indicateur mesure l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 6.2 : cet indicateur indique sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

E02 Energie

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	32'660'449	2'491'069	8.3%	30'169'380	32'761'453
30 Charges de personnel	4'236'108	-490'781	-10.4%	4'726'889	4'727'841
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'174'976	-872'004	-42.6%	2'046'980	1'352'182
33 Amortissements du patrimoine administratif	464'706	449	0.1%	464'257	465'710
36 Charges de transfert	5'964'258	-112'742	-1.9%	6'077'000	6'251'038
37 Subventions à redistribuer	20'818'984	3'966'984	23.5%	16'852'000	19'963'095
39 Imputations internes	1'416	-839	-37.2%	2'255	1'588
REVENUS	23'101'300	-11'653'304	-33.5%	34'754'604	22'127'938
42 Taxes	1'210'545	-502	-0.0%	1'211'047	1'329'715
43 Revenus divers	691'716	-90'044	-11.5%	781'760	438'174
44 Revenus financiers	380'055	-15'529'742	-97.6%	15'909'797	396'063
47 Subventions à redistribuer	20'818'984	3'966'984	23.5%	16'852'000	19'963'095
49 Imputations internes	-	-	-	-	890
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'559'148	-14'144'371	-308.5%	4'585'223	-10'633'515
<i>Coût d'état-major</i>	-244'833	-30'585	14.3%	-214'248	-179'656
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-962'183	-132'466	16.0%	-829'717	-803'306
COÛT COMPLET	-10'766'165	-14'307'424	-404.0%	3'541'259	-11'616'478

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	28.23	-3.52	-11.09%	31.75	29.38
<i>ETP fixes</i>	26.03	-4.52	-14.80%	30.55	25.63
<i>ETP auxiliaires</i>	1.20	0.00	0.00%	1.20	0.75
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	3.00

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Définition et mise en œuvre de la politique énergétique
- E02.02 Services industriels de Genève (SIG)

E02 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

En matière de politique énergétique, le canton de Genève a poursuivi son ordre de marche suite à l'approbation par Genève et l'ensemble de la Suisse de la stratégie énergétique 2050, visant de manière concomitante à réduire nos besoins en énergies, à développer les énergies renouvelables et à affranchir la Suisse du nucléaire.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du dépassement des objectifs en matière de consommation thermique par habitant, atteignant 19.7% en 2018 contre 17.2% en 2017 (sur base 2000). Ceci est, entre autres, lié à la poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments et d'amélioration de l'efficacité du système énergétique cantonal. Parallèlement à ce succès, l'action publique cantonale a également mis l'accent sur le renforcement des capacités de production d'énergies renouvelables indigènes, en collaboration avec les SIG, notamment au travers du développement de Génilac et du programme GEothermie 2020.

Le département du territoire a pratiquement finalisé le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE), accompagné de son plan directeur des énergies de réseaux (PDeR), qui devrait être adopté par le Conseil d'Etat dans le courant du 1er semestre 2019, après le processus usuel de consultation en la matière. Ces documents cadres permettront d'intensifier les moyens de mise en oeuvre de la stratégie énergétique fédérale et cantonale visant à augmenter notre indépendance à l'égard de la production énergétique étrangère, tout en renforçant la réduction de la consommation énergétique des individus, des entreprises et du parc immobilier cantonal, en vue d'atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires à l'horizon 2050 (société à 2000W).

Au-delà des mesures (assainissement, doubles vitrages, audits et travaux de rénovation, grands consommateurs, intensification des contrôles), le département a renforcé son programme de subventions conjoint avec la Confédération et les SIG.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel

La vacance du poste de Directeur général en début d'année a nécessité de sursoir aux engagements des postes vacants.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart s'explique principalement par le fait que l'office cantonal de l'énergie était en cours de réorganisation une grande partie de l'année. Les dépenses relatives aux honoraires de tiers ont dès lors été peu importantes. Cette tendance s'inversera en 2019 avec le lancement de nouveaux projets.

36 - Charges de transfert

Seuls deux dossiers ont été comptabilisés au titre d'un versement de garantie de risque via le fonds pour le développement des énergies renouvelables.

37 - Subventions à redistribuer

Les montants versés par la Confédération pour le programme Bâtiments destinés à soutenir les mesures d'isolation dans les bâtiments et financés par la taxe CO2 ont été plus importants, permettant à l'Etat de Genève d'octroyer et verser plus de subventions.

43 - Revenus divers

Les reprises de charges à payer concernant des subventions octroyées les années précédentes mais finalement non versées ont été un peu moins importantes que prévu. L'office cantonal de l'énergie ne disposant d'aucun moyen permettant de connaître lors de l'élaboration budgétaire les projets subventionnés qui pourraient par la suite être abandonnés, les écarts sont inévitables.

44 - Revenus financiers

Le projet de loi (PL) 11471 modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève étant toujours débattu au Grand Conseil, les revenus relatifs à la participation aux bénéfices des SIG par l'Etat de Genève prévus au budget sur le programme E02 n'ont pas été perçus (-15'500'000F). Le système de rémunération prévalant jusque-là, à savoir

E02 Energie (suite)

la rémunération du capital de dotation a donc encore été appliqué en 2018 et comptabilisé sur le programme I03 *Administration de la fortune, de la dette et de la RPT* pour un montant de 2'750'000F.

47 - Subventions à redistribuer

Voir les explications sur la nature 37.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 40% au 31 décembre 2018. La relative stagnation de l'indicateur est due en partie à la conjoncture : les procédures d'aménagement se superposent sur le territoire, ainsi les concepts énergétiques territoriaux (CET) associés n'influent pas sur les indicateurs.

Indicateur 2.1 : L'évolution baissière de cet indicateur (94% en 2017 contre 93% en 2018) peut s'expliquer par le fait que des bâtiments sont sortis du périmètre du programme des indices de dépense de chaleur (IDC) (démolitions, réaffectations, etc.).

Indicateur 2.2 : ras

Indicateur 2.3 : la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité, augmente légèrement en 2018 par rapport à 2017 (89% contre 88%). Ceci s'explique par l'engagement de nouveaux grands consommateurs dans un programme d'efficacité énergétique.

Indicateur 2.4 : L'objectif pour 2018 est largement dépassé. Cependant, cet indicateur ne présente pas une évolution linéaire et des fluctuations significatives à la hausse ou à la baisse sont toujours possibles, notamment en raison d'une correction climatique imparfaite ou de la conjoncture économique.

Indicateur 3.1 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de rénovation vers la haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets. L'objectif est largement dépassé en 2018.

Indicateur 3.2 : La cible est largement dépassée en 2018. Cela tient en particulier au développement du quartier de l'Etang, pour lequel des requêtes en subventions et des m2 de surfaces de références énergétiques (SRE) conséquentes ont été traitées par l'OCEN.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : l'activité de contrôle est devenue un axe important de la mise en oeuvre de la politique énergétique. Elle se traduit par des contrôles in-situ portant sur l'entier du champ d'application de la Loi sur l'énergie (LEn), ainsi que sur l'application de l'art. 56a du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI). Le nombre de contrôle a augmenté et la cible a été dépassée. Le taux de conformité est meilleur (53% en 2018 contre 41% en 2017).

Indicateur 5.1 : On observe une diminution de la consommation d'électricité par habitant (-8.5% en 2018 et -7.5% en 2017), sur la base de l'année 2000, ce qui est clairement encourageant même si l'effort devra être poursuivi avec assiduité.

Indicateur 6.1 et 6.2 : La performance en la matière reste bonne, indépendamment des flux et de la teneur des dossiers, puisque dans les deux cas les cibles sont dépassées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficienc	40%	≥ 35%	37%	≥ 40 %	2020

E02 Energie (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	93%	≥ 95%	94%	100%	2020
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Qualité	61%	≥ 50%	53%	100%	2020
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	89%	≥ 90%	88%	100%	2020
2.4 Evolution de la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-19.7%	-14%	-17.2%	-18%	2020
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
3.1 Surface énergétique des rénovations exemplaires soutenues par le canton, en m2 de SRE par an (label Minergie Reno)	Efficacité	113'445 m2	44'000 m2	115'050 m2	50'000 m2	2020
3.2 Surface énergétique des nouvelles constructions exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an (label THPE Minergie P)	Efficacité	228'790 m2	190'000 m2	102'938 m2	190'000 m2	2018
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	236	≥ 150	222	≥ 150	2018
4.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	53%	≥ 90%	41%	≥ 90%	2020
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-8.5%	≤ -7%	-7.5%	≤ -2%	2020
6. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
6.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	97%	≥ 95 %	98%	≥ 95 %	2018
6.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	99%	≥ 95%	99%	≥ 95 %	2018
7. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
7.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	11.4 min/an	< 11 min/an	8	< 11 min/an	2018
7.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	95%	≥ 95% des interventions dans les 45'	94%	≥ 95% des interventions dans les 45'	2018
7.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	2 min/an	< 5 min/an	4	< 5 min/an	2018

E02 Energie (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
7.4 Taux observé, pour chaque station d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	90%	≥ 75 %	92%	≥ 75 %	2018
7.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	1.4 □	< 10 o/oo	0.6 o/oo	< 10 o/oo	2018
7.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	100%	≥ 95%	100%	≥ 95%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées, tout ou en partie, en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont en général pilotés par des entités externes à l'administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle cantonale, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets.

Indicateur 2.1 : cet indicateur englobe les bâtiments de plus de cinq preneurs, lesquels représentent grosso modo 80% de la consommation d'énergie thermique du canton. Cet indicateur représente le rapport entre les bâtiments faisant l'objet d'un suivi (calcul de l'IDC moyen sur 3 ans plus les bâtiments ayant bénéficié d'une dérogation) et l'ensemble du parc concerné, à savoir quelque 18'000 bâtiments.

Indicateur 2.2 : cet indicateur (art. 14 al. 4 REN) fait référence à l'obligation des grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à cinq Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en oeuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit ou partenariat). Le périmètre de saisie de cet indicateur répertorie le nombre de sites de grands consommateurs ayant choisi l'une des variantes sur le nombre total de grands consommateurs. En 2018 on dénombre 61% des grands consommateurs étant entrés sous le scope d'un programme destiné à ces derniers.

Indicateur 2.3 : cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.2 sachant que ce sont d'abord les plus grands consommateurs qui ont été appelés à engager des programmes d'efficacité.

Indicateur 2.4 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif du programme de législature 2013-2018, à savoir de réduire de 13% d'ici 2018 la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000. Cet objectif découle de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013, lui-même calé sur ceux de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral qui prévoit de réduire cette consommation thermique par habitant de 18% d'ici 2020. L'évolution de cet indicateur est estimée à partir des consommations d'énergies fossiles du canton, corrigées des variations climatiques ainsi qu'à partir de la relation entre objectifs thermiques et objectifs fossiles des scénarii fédéraux.

Indicateur 3.2 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de nouvelles constructions vers la très haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : ras

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé était de réduire de 2%, à l'horizon 2020, le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000 (soit 6.7MWh/habitant/an).

E02 Energie (suite)

Indicateurs 6.1 et 6.2 : ces indicateurs décrivent le nombre de dossiers de demandes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) et définitive (DD), préavisés par l'OCEN respectivement dans les 30 jours et 15 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent.

Indicateur 7.1 : les SIG ont défini leur objectif LT sur la valeur cible de 11 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2ème consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en oeuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 11 minutes.

Indicateur 7.2 : mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 7.3 : indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par ex.).

Indicateur 7.4 : cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPS) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEPs.

Indicateur 7.5 : cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 7.6 : cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	27'286'722	342'215	1.3%	26'944'507	27'746'369
30 Charges de personnel	12'520'676	47'244	0.4%	12'473'432	12'631'129
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'579'712	438'168	5.4%	8'141'544	8'986'070
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'974'799	66'822	2.3%	2'907'977	2'931'857
36 Charges de transfert	3'114'720	-243'879	-7.3%	3'358'599	2'926'878
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	193'701
39 Imputations internes	96'815	33'860	53.8%	62'955	76'734
REVENUS	29'795'104	-5'162'850	-14.8%	34'957'954	33'650'338
41 Patentes et concessions	14'594'301	-2'489'514	-14.6%	17'083'815	16'116'194
42 Taxes	10'550'402	-576'433	-5.2%	11'126'835	10'846'468
43 Revenus divers	2'278'736	-2'094'264	-47.9%	4'373'000	4'122'521
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'296'666	-2'638	-0.1%	2'299'304	2'296'453
47 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	193'701
49 Imputations internes	-	0	-	0	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'508'382	-5'505'065	-68.7%	8'013'447	5'903'968
<i>Coût d'état-major</i>	-723'654	-158'292	28.0%	-565'362	-688'829
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'865'228	-413'423	16.9%	-2'451'805	-2'561'200
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-	0	-	0	0
COÛT COMPLET	-1'080'500	-6'076'780	-121.6%	4'996'280	2'653'939

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	79.43	-5.67	-6.66%	85.10	82.77
<i>ETP fixes</i>	78.23	-6.67	-7.86%	84.90	81.52
<i>ETP auxiliaires</i>	0.20	0.00	0.00%	0.20	0.25
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et un usage rationnel de la ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, et une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les services industriels de Genève et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Le programme vise également la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Les multiples éléments de ce programme sont rassemblés dans les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) couvrant l'intégralité des 6 bassins-versant qui composent le territoire cantonal; d'autres composantes sont intégrées à d'autres démarches, stratégies et planifications développées et mises en oeuvre par d'autres programmes et politiques publiques (aménagement du territoire, urbanisme, santé, biodiversité, énergie, environnement, agriculture, paysage).

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;

E03 Gestion des eaux (suite)

- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages ;
- l'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier ;
- la gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives ;
- la mise en oeuvre des éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011 ;
- la sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population ;
- le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du SITG ;
- la contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la communauté transfrontalière de l'eau, le GLCT environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- E03.02 Renaturation des cours d'eau
- E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

Projet parc/plage/port des Eaux-Vives

Les fouilles archéologiques supplémentaires ayant pu être menées, le chantier s'est poursuivi à satisfaction durant toute l'année 2018 selon la planification prévue pour une ouverture en juin 2019. De nombreuses visites ont été organisées afin de permettre à la population et aux partenaires de prendre connaissance de l'ouvrage.

Valorisation de la Rade

Sur la base des divers projets en cours de réalisation (Plage des Eaux-Vives) ou de discussion (passerelle du Mont-Blanc) et du concours d'idées mené par la Ville en 2016, une coordination s'est mise en place entre les autorités pour valoriser cet espace majeur. Un large processus de concertation s'est déroulé entre le printemps et l'automne 2018. Près d'une centaine d'acteurs ont été conviés à 4 ateliers et ont formulé plus de 100 propositions concrètes. Ces dernières regroupées autour de 8 enjeux majeurs de valorisation permettront notamment d'alimenter l'image directrice et le plan directeur communal.

Protection contre les inondations

Plusieurs mesures ont pu être réalisées dont la protection d'un bâtiment à l'aval du Pont de Sierne en rive gauche, situé jusque-là dans une des dernières zones de risque accru du canton. Par ailleurs, les études concernant le projet visant à protéger le site de Firmenich contre les crues de l'Allondon à La Plaine ont été initiées.

Planification stratégique pour l'assainissement des ouvrages hydroélectriques

Relativement aux décisions signifiées par le canton concernant les éclusées et la migration piscicole, les exploitants

E03 Gestion des eaux (suite)

ont soumis au canton les divers projets et études qui permettront l'assainissement progressif des ouvrages. Le projet le plus avancé, soit la reconstruction de la passe à poissons du barrage du Seujet, a abouti au dépôt d'une autorisation de construire, qui devrait permettre le démarrage prochain des travaux.

Travaux en rivières selon le programme de renaturation 2014-2018

La remise à ciel ouvert du Nant d'Avril le long de la route du Mandement et l'aménagement du Rhône à la Plaine le long de la route de Challex, ont été terminés et inaugurés avec les communes concernées en 2018. Le projet de renaturation/sécurisation du village de Puplinge contre les inondations du Foron a vu l'ouverture du chantier en décembre 2018. L'avant-projet de la 4^{ème} étape de renaturation de l'Aire - tronçon allant de la frontière à Certoux - est en consultation technique interne aux services en vue d'une dépose prochaine en autorisation de construire.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel

Globalement, malgré les postes laissés vacants en fin d'année, la réduction technique linéaire (RTL) n'a pas pu être intégralement absorbée.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les reports budgétaires validés par la commission des finances ont permis de financer des mandats pour le service de la planification de l'eau avec des études de raccordement de la STEP de St-Jean-de-Gonville (+51'638F) et un mandat de contrôle financier pour le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) afin de suppléer le départ de l'ingénieur (+48'465F). A cela se rajoute également des dépenses pour les secteurs de la renaturation des cours d'eau et de la capitainerie cantonale tels que l'ouverture du chantier pour la protection de Puplinge contre les inondations du Foron (+125'000F), les études pour l'Aire 4^{ème} étape (+126'136F) et les travaux de sécurisation en ville de Genève contre les inondations du Rhône (+43'080F).

De plus, des dotations pour dépréciation de créances non prévues au budget ont été comptabilisées (+52'721F).

36 - Charges de transfert

Le versement en faveur des partenaires dans le cadre des contrats rivières transfrontaliers a été moindre en raison de décalage de l'ouverture de divers chantiers côté français (-192'987F).

Il n'y a pas eu de projets communaux déposés demandant une participation financière de l'État (-50'000F).

41 - Patentes et concessions

Les redevances hydrauliques ont été moins importantes à cause de la sécheresse de l'année 2018. En effet, les revenus dépendent des volumes d'eaux turbinés par les 3 barrages (Verbois, Chancy Pougny et Seujet) (-1'694'663F).

Les revenus liés aux redevances sur le captage des eaux souterraines et à des fins de production d'eau potable sont inférieurs en raison d'une tarification des redevances du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines (RUESS) qui n'avait pas été adaptée lors de l'élaboration du budget 2018 (-1'062'619F).

42 - Taxes

En 2018, aucune recette n'a été perçue dans le cadre des contrats rivières car aucune réalisation genevoise cofinancée par les partenaires français n'a été mise en œuvre (-290'000F).

L'écart relatif à la refacturation SIG s'explique par le réajustement au 1er trimestre 2018 de la facture 2017 où il y avait un trop-perçu ainsi que par la baisse du montant des salaires des ETP refacturés à SIG (départs en cours d'année non repourvus en 2018) (-238'539F).

43 - Revenus divers

Il était prévu un montant de 4 millions de francs pour solder les subventions d'investissement dues aux communes selon le droit antérieur à la création du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) pour le financement de leur réseau secondaire, ce montant étant facturé aux SIG et comptabilisé en revenu de fonctionnement. Il s'avère que ce solde avait été surévalué par les communes (-1'795'995F).

E03 Gestion des eaux (suite)

Concernant les activations de charges de personnel, suite à une réorganisation interne, le budget attribué à l'office cantonal de l'eau sur ce programme avait été surévalué (-271'935F).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

La qualité biologique globale des cours d'eau s'améliore très progressivement. Une publication de l'OCEau est sortie en juin 2018 en guise d'état de situation.

Dans le domaine de la renaturation, ce sont 1960 mètres de berges de cours d'eau qui ont été renaturés; ainsi, les objectifs fixés pour le programme de renaturation 2014-2018 ont été totalement réalisés. Il est à noter que pour la législature ce sont près de 1600 m supplémentaires qui ont pu être renaturés hors programme.

Les deux autres indicateurs - la conformité des systèmes publics d'évacuation des eaux et l'exposition aux risques d'inondation - sont dans la même tendance favorable de lente progression.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	50%	47%	48%	55%	2021
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	91%	91%	90.5%	92%	2019
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficacité	3.0%	3.0%	3.3%	2.0%	2021
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	16'970 mètres	15'910 mètres	15'010 mètres	15'910 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	100%	94%	88%	94%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH).

Indicateur 2.1 : cet indicateur mesure l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement.

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro.

Indicateur 4.1 : en 2018, près de 15'910 mètres de berges peuvent être renaturés au vu des ressources allouées. A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf. indicateur 4.2).

E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	51'413'936	3'077'806	6.4%	48'336'130	50'251'700
30 Charges de personnel	12'758'313	-318'240	-2.4%	13'076'553	12'983'577
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'234'485	443'932	7.7%	5'790'553	7'270'342
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'764'869	166'055	10.4%	1'598'814	1'572'207
36 Charges de transfert	6'562'546	1'469'392	28.9%	5'093'154	4'400'054
37 Subventions à redistribuer	23'847'154	1'422'472	6.3%	22'424'682	23'649'792
39 Imputations internes	246'569	-105'806	-30.0%	352'375	375'728
REVENUS	28'037'016	592'097	2.2%	27'444'919	26'196'392
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	0
42 Taxes	3'208'519	-489'371	-13.2%	3'697'890	1'837'801
43 Revenus divers	257'477	70'377	37.6%	187'100	123'566
44 Revenus financiers	41'372	-17'628	-29.9%	59'000	35'609
46 Revenus de transferts	270'231	-445'766	-62.3%	715'997	278'965
47 Subventions à redistribuer	23'847'154	1'422'472	6.3%	22'424'682	23'649'792
49 Imputations internes	412'263	52'013	14.4%	360'250	270'661
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'376'920	-2'485'709	11.9%	-20'891'211	-24'055'308
<i>Coût d'état-major</i>	-737'388	-144'690	24.4%	-592'698	-708'050
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'613'030	-473'147	7.7%	-6'139'883	-6'229'965
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-7'078	7'422	-51.2%	-14'500	-8'426
COÛT COMPLET	-30'734'415	-3'096'123	11.2%	-27'638'292	-31'001'748

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.78	-0.17	-0.20%	86.95	85.78
<i>ETP fixes</i>	86.08	-0.67	-0.77%	86.75	83.43
<i>ETP auxiliaires</i>	0.70	0.50	250.00%	0.20	1.55
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	0.00	-	0.00	0.80

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en préservant les cultures des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en oeuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser, la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (p.ex. Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

Ce programme se traduit par un large spectre d'activités telles que :

- la rétribution au moyen des paiements directs des prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes ;
- la contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles

E04 Agriculture et nature (suite)

- durables ;
- l'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- la valorisation et promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- la réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production ;
- la conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés ;
- la garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricoles de qualité ;
- le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité ;
- la promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre ;
- l'accueil du public dans les sites naturels ;
- la conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés ;
- la conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées ;
- la prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- la conservation qualitative et quantitative des forêts ;
- la gestion des forêts, promotion et valorisation du bois ;
- la conservation et restauration des continuums et corridors biologiques ;
- la conservation et gestion du patrimoine arboré ;
- la préservation du paysage dans l'espace rural et urbain ;
- l'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité ;
- la gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

La sauvegarde des terres agricoles est le fil rouge qui a guidé toutes les activités de l'OCAN, tant à travers ses préavis en matière d'autorisations de construire que dans ses contributions aux travaux de planification territoriale. L'indicateur utilisé pour apprécier ce travail, soit l'évolution de la surface agricole utile du canton, est aujourd'hui plutôt réjouissant avec des pertes réduites à 10 ha/an ces 5 dernières années. En matière de préservation des ressources naturelles, les moyens financiers à disposition ont été à nouveau essentiellement alloués à la reconversion à l'agriculture biologique.

En ce qui concerne les aides à l'investissement, elles se sont poursuivies à travers l'attribution de subventions (améliorations foncières, serres maraîchères, plateforme de promotion des produits GRTA, ...) et l'octroi de crédits permettant de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, la diversification et la modernisation d'infrastructures liées notamment à la transformation et la valorisation des cultures spéciales.

Selon le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat (priorité 3, rubrique 19: "Améliorer la qualité de vie urbaine"), l'OCAN a poursuivi sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie au bénéfice de la population en préservant les ressources naturelles et paysagères locales. Les réalisations suivantes ont notamment abouti :

Stratégie biodiversité

Conformément à la loi sur la biodiversité, une stratégie a été validée par le Conseil d'Etat et l'élaboration du plan

E04 Agriculture et nature (suite)

d'actions Biodiversité a débuté.

Nature en ville et Paysage

L'extension et l'amélioration du biotope (étang) du parc des Franchises a permis de redonner un attrait à ce poumon de verdure en plein cœur d'importants développements urbains. Cet étang, associé au développement des activités d'accueil du parc en partenariat avec les associations de quartier permet d'offrir un cadre de vie de qualité à la population citadine.

En application de la fiche C04 du plan directeur cantonal, un important travail de fond, en partenariat avec l'office de l'urbanisme, a permis d'élaborer les documents de base de la conception cantonale du paysage qui sera finalisée courant 2019.

Autres projets d'importance stratégique

Le "Plan d'action visant la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires" de la Confédération et le "Rapport relatif à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture à Genève" (PPH-GE) ont été présentés à la profession. Il s'agit, en fonction des moyens alloués, de coordonner et prioriser le déploiement des différentes mesures en fonction notamment des objectifs des différents services de l'Etat concernés, de la profession et en tenant compte des divers projets connexes en cours de développement (PA 22+, nouvelle ordonnance sur la protection des végétaux, plan climat cantonal, etc).

La Flavescence dorée, maladie de quarantaine, a continué sa propagation au Nord des Alpes. Pour la première fois cette maladie a été observée à Genève - commune de Céligny - où un foyer de 4 jeunes plants a été découvert dans une pépinière. Sur instruction du service phytosanitaire fédéral pour la lutte obligatoire contre la maladie, un périmètre de quarantaine est actuellement en place. L'expérience des autres cantons a démontré qu'une détection précoce et une lutte stricte permettent d'agir efficacement contre cette grave maladie.

Le dispositif cantonal de recensement et de gestion des paiements directs a été adapté aux nouveautés introduites suite à l'entrée en vigueur de la politique agricole fédérale 2018-2021. De nouvelles contributions visant à encourager la réduction de l'emploi des phytosanitaires en arboriculture et en viticulture sont en particulier versées aux exploitants. Conformément aux attentes, le déploiement du géoréférencement du parcellaire agricole est désormais achevé. Il servira de base de calcul aux paiements pour la campagne 2019.

Vu les contraintes budgétaires actuelles, la priorité est mise sur les programmes de gestion de la biodiversité et du paysage. L'action s'est concentrée sur l'amélioration de la qualité des milieux naturels prioritaires (biotopes, forêt, lac, cours d'eau) par un entretien différencié, favorisant l'augmentation des populations d'espèces menacées, ainsi que sur le renforcement de l'infrastructure écologique par des aménagements ciblés et variés.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel

L'écart s'explique par une surbudgétisation qui a été corrigée au budget 2019.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

La dotation pour la provision pour dépréciation de créances et une perte extraordinaire qui a dû être comptabilisée pour remettre en état une parcelle de l'Etat de Genève sur laquelle des matériaux d'excavation avaient été déposés illégalement expliquent le dépassement.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mises en service des actifs financés par les crédits de renouvellement départementaux à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.

36 - Charges de transfert

Un crédit supplémentaire, validé par la commission des finances, a été utilisé pour le versement d'indemnités aux viticulteurs suite au gel du printemps 2017 (+1'900'000F).

Les mesures de prévention (clôture des vignobles et autres cultures sensibles), la régulation des sangliers ainsi que

E04 Agriculture et nature (suite)

les installations d'effarouchement des corvidés et pigeons ont eu pour effet une baisse des demandes de subventions en lien avec les dégâts causés par la faune (-227'310F).

Les contributions pour des prestations écologiques ont été inférieures au budget en raison de la non-crédation de réseaux agro-environnementaux projetés, ces derniers impliquant la mise en place de surfaces de compensation écologique (-80'831F).

On constate également une diminution des subventions versées par la direction de la nature pour les organismes sans but lucratif car il y a eu moins de demandes (-89'489F).

37 - Subventions à redistribuer

Voir les explications sur la nature 47.

42 - Taxes

Le fonds de compensation agricole instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Ces dernières étant tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en terrains constructibles, des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (-364'368F).

Suite au transfert d'une partie de la gestion des forêts à des associations forestières, les ventes de bois ont baissé (-250'033F) et les émoluments encaissés pour les autorisations d'abattage d'arbres ont également été moins importants (-131'150F).

Ces baisses sont partiellement compensées par une demande de remboursement permettant de couvrir les dépenses engagées par l'Etat de Genève pour remettre en état une de ses parcelles (voir nature 31) (+157'190F) et des revenus plus élevés pour le fonds pour la réalisation de mesures compensatoires lors d'abattage d'arbres (+86'791F).

43 - Revenus divers

Les reprises de provisions pour dépréciation de créances, non prévues au budget, ont été élevées en 2018 (+246'588F). A l'inverse, il n'y a pas eu de revenus générés de l'activation salariale sur le crédit de renouvellement de l'ex-DETA (L 11515) (-169'400F).

46 - revenus de transfert

En 2018, le canton a reçu moins de subventions fédérales pour ses prestations réalisées dans le cadre des conventions programmes RPT 2016-2019 (-526'201F). A noter que la part des subventions fédérales redistribuées à des tiers figure sur la nature 47. A cela se rajoutent des remboursements non prévus de subventions LIAF accordées à des organisations sans but lucratif (OSBL) (+70'625F).

47 - Subventions à redistribuer

Le canton a reçu plus de subventions fédérales à redistribuer pour ses prestations réalisées dans le cadre des conventions programmes RPT 2016-2019 pour ses prestations nature (+532'099F). Cela inclut également un complément de subventions non prévu au budget pour des mesures urgentes dans le cadre de la Stratégie Biodiversité Suisse.

Les paiements directs redistribués aux agriculteurs se sont avérés supérieurs aux prévisions suite à l'introduction de nouveaux programmes de politique agricole fédérale et à l'augmentation des exploitations en culture biologique (+890'374F).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Si le nombre d'entreprises certifiées s'est stabilisé, l'intérêt de la restauration pour les produits Genève-Région - Terre-Avenir (GRTA) se confirme. La plateforme GRTA joue un rôle important en permettant aux restaurateurs de connaître la disponibilité des produits.

Les pertes annuelles de surface agricole utile se réduisent grâce à une meilleure maîtrise du mitage de la zone agricole.

E04 Agriculture et nature (suite)

Les contrôles réalisés sur les exploitations et les réductions appliquées sur les contributions en cas de manquements sont pertinents et les processus suivis efficaces. La progression des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité se poursuit à un rythme moins soutenu, mais néanmoins très satisfaisant.

Les actions telles que la Nature en ville, les corridors biologiques et le maintien de l'infrastructure écologique se poursuivent. Dans le cadre du Plan d'actions biodiversité il s'agit de traduire les orientations stratégiques en actions concrètes en motivant les principaux acteurs pour une mise en œuvre garantissant la pérennité de notre bien commun qu'est la biodiversité. En outre, une meilleure identification des prestations fournies par la nature au travers des services écosystémiques, permet de contribuer à leur maintien.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	357	365	356	370	2019
1.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	384	360	357	375	2019
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.4	45.6%	46%	44.6%	2019
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	0%	< 1%	0%	< 1%	2019
4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	ND	48%	51.96%	55%	2023
5. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
5.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	95%	95%	95%	100%	2020
5.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	75%	90%	2025
5.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	90%	60%	80.5%	80%	2025
6. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
6.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	52	58	50	70	2020

E04 Agriculture et nature (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
6.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	18	18	2020
7. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
7.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	85%	87%	85%	90%	2020
8. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
8.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	67%	89%	67%	100%	2020
9. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
9.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	40%	41%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur s'est stabilisé. Une progression significative pourrait être observée à l'avenir en cas d'intégration de nouvelles filières (sylviculture, pêche...).

Indicateur 1.2 : l'intérêt de la restauration pour les produits locaux se poursuit. Le suivi des établissements nécessite des moyens conséquents. L'implication des établissements dans la démarche est très variable.

Indicateur 2.1 : la situation se stabilise, avec un léger rebond technique lié aux variations statistiques annuelles.

Indicateur 3.1 : mesure, en %, les décisions rendues par l'OCAN qui n'ont pas été confirmées par les juridictions, sur l'ensemble des décisions rendues par cet office.

Indicateur 4.1 : cet indicateur (réel) ne peut être calculé qu'une fois par année et techniquement pas avant fin février.

Indicateur 5.1 : l'objectif en lien avec les moyens à disposition étant atteint, l'indicateur se trouve à son maximum et ne pourra plus évoluer.

Indicateur 5.2 : le pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré avec des objectifs de développement de la biodiversité reste stable. Rappelons que la sylviculture dans les forêts genevoises respecte fondamentalement les principes de la biodiversité.

Indicateur 5.3 : cet indicateur prend en compte les cours d'eau cantonaux sur lesquels le département a une influence directe, soit 77.3 km sur les 341 km du réseau hydrographique cantonal. Actuellement, 62.2 km de cours d'eau sont couverts par des plans de gestion et/ou des plans d'entretien. Manque l'Arve et l'Hermance comme cours d'eau principaux (17 km). Le solde est composé des cours d'eau faisant frontière, pour lesquels il n'y aura peut-être pas de plan d'entretien.

Indicateur 6.1 : le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 68) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 68 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. L'objectif 2018 n'est pas atteint mais plusieurs plan d'action seront finalisés durant le 1^{er} trimestre 2019. La bonne collaboration avec les ONG spécialisées dans la faune et les moyens supplémentaires octroyés par la Confédération dans le cadre des contrats RPT devraient nous permettre d'atteindre l'objectif ambitieux fixé pour 2020.

Indicateur 6.2 : le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. L'objectif en lien avec les

E04 Agriculture et nature (suite)

moyens à disposition étant atteint, l'indicateur se trouve à son maximum et ne pourra plus évoluer.

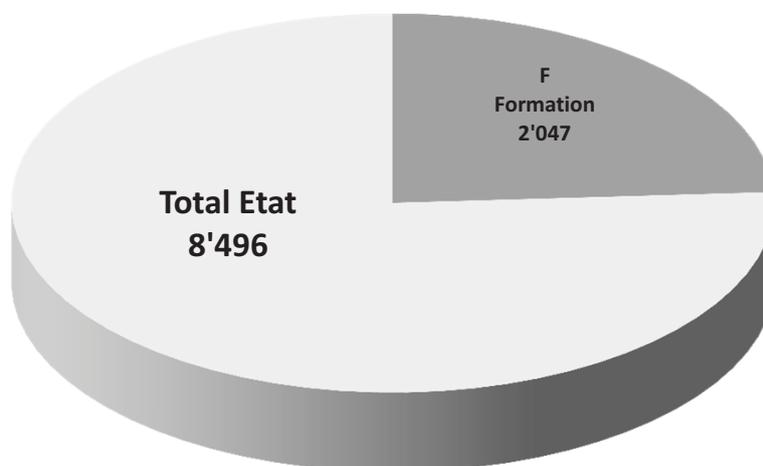
Indicateur 7.1 : cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice d'un plan d'action opérationnel mentionné à l'indicateur 2.1. Plusieurs nouvelles espèces ont bénéficié du plan d'action depuis 2016-2018. L'objectif 2018 n'est pas atteint car plusieurs mesures prises cette année ne développeront leurs effets que dans les années à venir.

Indicateur 8.1 : cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). 9 espèces sont prises en considération : sanglier + 7 espèces de poissons + écrevisse-signal. La situation de la truite fario et de l'ombre s'est notablement dégradée dans l'Allondon, ce qui impacte cet indicateur de manière significative. Les populations de truites et de l'ombre de l'Allondon se portent très mal, notamment en raison de l'étiage estival de plus en plus prononcé, ce qui pour les truites se traduit par un réchauffement de l'eau qui favorise la maladie proliférative des reins et pour les ombres, par une réduction des eaux qui les expose à la prédation et les incite à quitter la rivière pour le Rhône. A cela s'ajoute de nombreux autres problèmes, comme l'intensité des crues printanières qui détruisent les frayères (emplacements où les poissons déposent leurs oeufs) dans le lit des rivières, la forte fréquentation du public durant l'été et les mesures de gestion sédimentaire du Rhône qui affecte les individus migrateurs. De plus, la pêche de la fera est en chute libre, et la gestion des trois espèces de salmonidés nécessite des mesures qui prendront du temps à se faire ressentir.

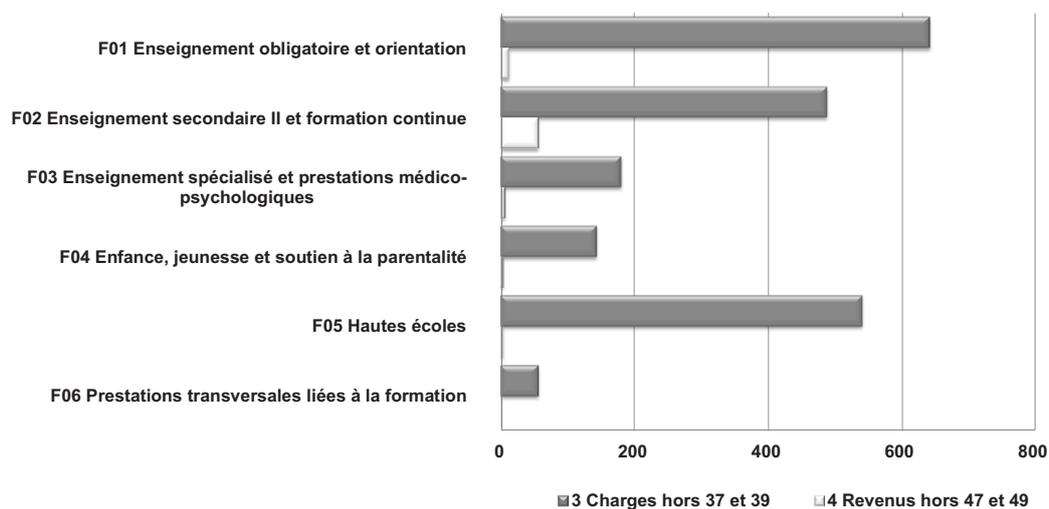
Indicateur 9.1 : objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton. Pas d'évolution en 2017 car les efforts ont été portés sur deux autres axes: la réparation de passerelles pour des questions de sécurité et le suivi de la révision du Plan directeur des chemins de randonnées, qui comporte des propositions d'améliorations de chemins.

F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Formation

Synthèse des priorités

L'enseignement public accueille plus de 76'000 élèves et connaît une augmentation constante des effectifs depuis plusieurs années, avec près de 1500 élèves supplémentaires à la rentrée 2018. L'accroissement des charges pour la formation vise ainsi à assurer une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Afin d'éviter les situations d'échec ou de rupture de formation qui interviennent le plus souvent au secondaire II, il s'agit ainsi de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire, notamment par le renforcement du soutien pédagogique et socio-éducatif ou encore par l'appui d'équipes pluridisciplinaires, ces ressources complétant le travail des équipes enseignantes. A la rentrée 2018, sept nouvelles équipes pluridisciplinaires composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmières et de psychomotriciens et destinées à favoriser le maintien des élèves dans l'enseignement primaire régulier ont été déployées à l'enseignement primaire.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive se poursuit. Ainsi, 299 élèves de l'enseignement obligatoire bénéficiaient d'un dispositif inclusif à la rentrée 2018, alors qu'ils n'étaient que 77 en 2013 (243 en 2017).

Sur le plan de l'enseignement, l'application du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande se traduit par le déploiement du plan d'études romand (PER) avec, pour corollaire, la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation ou le changement des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande qui devraient se poursuivre jusqu'en 2022.

Dans le domaine de la formation professionnelle, notre canton a enregistré depuis 2016 une hausse du nombre de contrats d'apprentissages signés ainsi que des certificats de fin de formation obtenus (certificat fédéral de capacité et attestation fédérale de formation professionnelle). En outre, l'accent est mis sur l'amélioration de la transition des élèves du cycle d'orientation vers l'enseignement secondaire II à travers l'amélioration en cours du dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles ainsi que des mesures comme GO-Apprentissage, dont l'objectif est d'augmenter le taux d'élèves s'orientant vers un apprentissage dual à la fin du CO.

La rentrée 2018 a été marquée par la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18). La Confédération, les cantons et les partenaires de la formation se sont engagés dès 2006 à atteindre un taux de certification du secondaire II de 95% d'une classe d'âge. A Genève, environ 15% des jeunes interrompent prématurément leur formation avant d'avoir pu obtenir un premier diplôme, ce qui, à terme, peut conduire à la précarisation et l'exclusion sociale. Ce projet, visant l'inclusion de ces jeunes dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant, se compose de deux volets principaux : d'une part, le maintien des jeunes en rupture dans le système de formation, et, d'autre part, une amélioration du retour en formation de ceux l'ayant quitté avant 18 ans.

L'enseignement spécialisé a également connu une nouvelle hausse des effectifs. Le nombre de places en classes intégrées a progressé avec l'ouverture de classes dans 2 cycles d'orientation et du centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP) de l'enseignement secondaire II. En outre, depuis cette année, toutes les structures de l'office médico-pédagogique (OMP) ont mis en place le projet éducatif individualisé (PEI) et la procédure d'évaluation standardisée (PES) se déploie progressivement.

En fin d'année, le département a présenté sa vision sur le développement du numérique à l'école. L'enjeu est d'enseigner *par* le numérique lorsque les outils apportent une plus-value pédagogique. Mais aussi, d'enseigner *au* numérique de manière graduelle, de la 1P à la fin de la scolarité, sans jamais oublier une éducation à la responsabilité et à la prudence dans les usages.

La nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, entrée en vigueur 2018, permet à notre canton de renforcer sa politique dans les domaines de la participation, l'éducation, le soutien à la parentalité, la prévention des discriminations, la santé et la protection des mineurs. Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants dans le domaine de l'éducation spécialisée, pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. Ainsi, la situation a évolué positivement entre 2018 et 2017 avec une diminution des hospitalisations sociales (-29%) et une diminution totale des journées de placement (-40%).

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Enfin, le service de protection des mineurs a bénéficié de ressources supplémentaires pour faire face à sa mission. Elles restent toutefois encore insuffisantes, notamment compte tenu de l'accroissement du nombre de situations et de leur complexité.

Le déploiement du plan de lutte contre le (cyber)harcèlement s'est poursuivi avec la formation des enseignants par le service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ).

Dans le domaine des hautes écoles, les projets prioritaires visent à promouvoir et consolider la place des hautes écoles genevoises (Université, HES-SO Genève, IHEID) au niveau international et national, dans leurs domaines d'excellence. Pour l'année 2018, on peut citer : la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019; la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'IHEID pour la période 2017-2020 ; le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université; le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures; la coordination des collaborations entre les hautes écoles genevoises; la stabilisation des modèles de formation initiale, dispensée par l'institut universitaire de formation des enseignants (IUF), pour les maîtres primaires et secondaires I et II; la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantionales et fédérales et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises sur le plan national ; le développement d'un campus de qualité (bâtiments et logements) pour les hautes écoles genevoises.

F01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	640'115'369	-1'677'973	-0.3%	641'793'342	630'814'286
30 Charges de personnel	622'780'198	-1'611'209	-0.3%	624'391'407	613'804'089
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	15'358'989	-436'547	-2.8%	15'795'536	15'278'925
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'695'730	255'406	17.7%	1'440'324	1'585'143
36 Charges de transfert	177'506	59'060	49.9%	118'446	76'090
39 Imputations internes	102'946	55'316	116.1%	47'630	70'039
REVENUS	12'558'708	2'397'916	23.6%	10'160'792	8'603'995
42 Taxes	10'705'606	1'745'494	19.5%	8'960'112	7'234'906
43 Revenus divers	940'310	519'650	123.5%	420'660	700'289
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	912'792	132'792	17.0%	780'000	668'300
49 Imputations internes	-	-	-	-	500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-627'556'661	4'075'889	-0.6%	-631'632'550	-622'210'290
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'990'925</i>	<i>253'619</i>	<i>-11.3%</i>	<i>-2'244'544</i>	<i>-2'526'206</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-101'520'142</i>	<i>-21'378'846</i>	<i>26.7%</i>	<i>-80'141'296</i>	<i>-89'867'585</i>
COÛT COMPLET	-731'067'728	-17'049'338	2.4%	-714'018'390	-714'604'080

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'271.60	84.22	2.01%	4'187.38	4'170.58
<i>ETP fixes</i>	<i>4'077.42</i>	<i>-104.21</i>	<i>-2.49%</i>	<i>4'181.63</i>	<i>4'024.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>194.18</i>	<i>188.43</i>	<i>3'277.04%</i>	<i>5.75</i>	<i>145.82</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

F01.02 Enseignement du degré secondaire 1

F01.03 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

L'enseignement obligatoire a pour visée principale de répondre aux objectifs du Plan d'études romand pour permettre, à terme, à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II, tout en veillant à ce que les attentes fondamentales du plan d'études aient bien été acquises par tous les élèves et en aménageant les conditions d'apprentissage aux besoins de chacun.

Cette année, les efforts se sont poursuivis tout d'abord sur le renforcement du soutien pédagogique et éducatif aux élèves de l'enseignement primaire afin d'assurer l'acquisition des compétences de base, notamment dans le domaine de la lecture, les lacunes dans ce domaine constituant des écueils tout au long de la scolarité. Il s'est agi également de consolider la présence des éducateurs, présents dans 50 établissements sur 58 à la rentrée 2018, et de déployer sept nouvelles équipes pluridisciplinaires (enseignants spécialisés, psychologues, logopédistes, infirmières, psychomotriciens), ces ressources complétant le travail des équipes enseignantes et permettant d'enrichir l'offre de soutien ponctuel ou continu pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives (voir aussi sous F03 et F04).

En matière de soutien et d'aménagements scolaires, en plus de la nouvelle directive entrée en vigueur à la rentrée 2017, une directive sur les adaptations scolaires est appliquée depuis la rentrée 2018. Par ailleurs, conformément aux obligations fédérales, le concept cantonal de pédagogie spécialisée a été adopté par le Conseil d'Etat, le projet devrait être pleinement mis en œuvre à la rentrée 2019.

Sur le plan de l'enseignement, de nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) ont été introduits en 2018 pour les mathématiques en 1P-2P de manière progressive, pour l'allemand et la géographie en 9CO, pour l'anglais et les sciences de la nature (biologie et physique) en 11CO. Des moyens d'enseignement cantonaux ont été introduits pour l'enseignement du fait religieux en 1P-4P et en 9CO, dans le prolongement des moyens d'enseignement romands d'histoire, ainsi que pour l'information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) en 9CO.

Dans le cadre du plan d'action mathématiques et sciences de la nature (MSN), les travaux se poursuivent en vue de valoriser les mathématiques et les sciences - en particulier auprès des filles - et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques. La lutte contre les stéréotypes de genre est intégrée à toutes les actions menées dans le cadre du plan MSN. Durant l'année scolaire 2018-2019 un accent particulier est mis sur les sciences et les technologies. Plusieurs actions pédagogiques et événements alliant ces thématiques et la culture permettent aux élèves de s'essayer aux sciences et aux technologies en lien avec différents partenaires de l'arc lémanique (Université de Genève, EPFL, HES-SO Genève et centres de formation professionnelle, CERN, musées, associations,...). La 7P fait l'objet d'une attention particulière, avec l'événement « Et si j'étais scientifique » qui lui est spécialement dédié.

Les premiers éléments d'analyse sur le nCO convergent pour constater qu'une évolution est nécessaire, notamment afin de s'assurer de l'atteinte des attentes fondamentales par tous les élèves, même les plus faibles, et de permettre à chacun de trouver une voie de formation menant à une certification. Dans l'attente de cette évolution, certains ajustements sont en cours ou à l'étude. Ainsi, le dispositif d'information et orientation scolaires et professionnelles est en cours de révision. D'autres adaptations de la grille horaire sont prévues pour la rentrée 2019.

Pour lutter contre le décrochage scolaire et permettre à des élèves de 11^e du cycle d'orientation (CO) en difficulté scolaire de se construire un projet de formation professionnelle, le projet de classe pilote CO-ESII de l'ESI (aussi appelé projet pilote FO18) a été mis en œuvre cette année 2018-2019. Il concerne 14 élèves, issus de 12 cycles différents, qui vont chacun effectuer au cours du 3^e trimestre de l'année scolaire 3 stages de 3 semaines dans 3 centres de formation professionnelle (CFP) qu'ils ont choisis. Ce projet ambitieux demande une collaboration étroite entre les CFP et les cycles auxquels les élèves restent rattachés administrativement et où ils continueront d'aller le mercredi matin, soit pour affiner leur projet à travers un coaching individuel, soit pour un rattrapage scolaire afin d'optimiser les chances de mener à bien un projet identifié. Ce projet innove en ce qu'il requiert une perméabilité dans les pratiques de suivi de scolarité des élèves entre le CO et l'ESII. Il sera évalué à l'issue du mois de juin 2019.

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

l'enseignement secondaire II à travers des mesures comme "Go-Apprentissage" destinées à construire un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale (voir aussi sous F02). En outre, les travaux concernant l'article constitutionnel sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) ont mis en évidence la nécessité de renforcer le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les enseignements secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11CO en difficulté.

Les travaux d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVACOM) se poursuivent dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et de permettre de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement secondaire II afin d'apporter les nécessaires mesures de régulation du système.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 1'611'209)

Le disponible représente 0.26% du budget 2018 voté. Il est dû essentiellement aux cotisations patronales. En effet, le taux réel de cotisations patronales en 2018 est inférieur à celui du budget. Par ailleurs, on observe un disponible pour les allocations dont l'écart est dû principalement aux primes diverses (ancienneté, naissance, départ, décès).

Ces disponibles compensent des dépassements sur certaines rubriques, en particulier pour les traitements des remplaçant-e-s d'enseignant-e-s. Les remplacements sont requis pour les cours de l'enseignement obligatoire lorsque les titulaires sont absent-e-s, et une partie l'est pour des raisons imprévisibles (maladie, accident, maternité, etc.).

31 Dépenses générales (- 436'547)

Le tarif des locations de photocopieurs a baissé depuis fin 2017, et le budget 2018, déjà sous toit, n'a pas pu être adapté en conséquence.

42 Taxes et redevances (+ 1'745'494)

Les remboursements de tiers (assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été plus importants que prévu au budget. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

43 Revenus divers (+ 519'650)

Essentiellement reprises de provisions concernant les litiges RH à l'enseignement obligatoire, qui ne sont pas prévues au budget. Les dotations, utilisations ou dissolutions de ces provisions font suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridiques du DIP, en fonction du risque juridique lié à chaque cas.

46 Revenus de transferts (+ 132'792)

La participation de la Ville de Genève pour l'école climatique de Boveau a été supérieure au montant inscrit au budget. La participation est fixée sur la base d'un nombre de jours/élèves domiciliés en Ville de Genève. Pour 2018, nous avons non seulement bénéficié de la subvention basée sur l'année civile 2017, mais également sur les journées / élèves de janvier à juin 2018 (à partir de 2019, la Ville de Genève ne subventionnera plus l'école climatique de Boveau).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	85%	76%	84%	85%	2022

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	66%	63%	64%	75%	2022
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	57.3%	42%	49%	75%	2022
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	1.1%	23%	7%	25%	2022
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	20.9%	27%	24%	50%	2022
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	81.3%	50%	66%	95%	2022
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	81%	77.8%	78%	90%	2022
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	86%	85%	84%	87%	2022
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	80%	80%	80%	82%	2022
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	78%	75%	76%	76%	2022
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	10.8%	9.4%	10.7%	9.0%	2022
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	42.1%	37%	40%	40%	2022
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	38.5%	38%	37%	39%	2022
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	22%	19.9%	22.6%	25%	2022
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	16.1	16.1	16.1	2022
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.5	10.5	10.5	10.5	2022
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.7	19.2	19.6	19.2	2022
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.3	20.3	20.3	20.3	2022
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	19.2	19.4	19.3	19.3	2022
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	12.4	12.7	12.7	12.6	2022

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	16.7	16.5	17.2	16.5	2022
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.3	23	22.5	23	2022
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.3%	1.5%	1.2%	1.5%	2022
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	1.8%	3.8%	4.2%	3.7%	2022

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes:

- A la fin du cycle élémentaire (4^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite en français, mathématiques et allemand.

Au cycle d'orientation, le changement de méthode intervenu pour les épreuves de l'année scolaire 2017-2018 en français et en allemand (après ce même changement intervenu pour les mathématiques une année plus tôt) a contribué à accroître les écarts entre les valeurs réalisées et cibles d'une part et, entre les valeurs réalisées et historiques d'autre part.

Il faut noter que le seuil minimal est atteint par l'élève lorsque la réussite est constatée dans chacune des trois disciplines (français, mathématiques et allemand). Ce seuil est beaucoup plus difficile à atteindre pour les élèves de CT (moins de 5% des élèves) que pour les élèves de LS (plus de 80% des élèves).

Le détail par discipline et section permet de préciser la lecture de ces indicateurs. Par exemple, si il apparait que 21% des élèves de 11^{ème} LC atteignent les attentes fondamentales dans les trois disciplines (indicateur 1.5), 70% des élèves de LC atteignent les attentes fondamentales en mathématiques, 49% en français et 46% en allemand.

Sur l'ensemble des élèves de LS, LC et CT, plus de 8 élèves sur 10 atteignent les attentes fondamentales en mathématiques, 7 élèves sur 10 atteignent les attentes fondamentales en français et allemand.

	LS	LC	CT	Total élèves LS, LC, CT
Mathématiques	97%	70%	32%	82%
Français	87%	49%	25%	70%
Allemand	93%	46%	11%	71%

Ces informations sont aussi à mettre en relation avec la répartition des près de 4'000 élèves entre les trois sections du cycle d'orientation de 11^{ème}. Ainsi, près de deux tiers des élèves de 11^{ème} sont scolarisés dans la section LS (exigences les plus élevées). C'est principalement les élèves de CT et, dans une moindre mesure de LC, qui obtiennent les moins bons résultats aux tests d'atteintes des attentes fondamentales. Cette réalité nécessite de mobiliser les ressources pour la mise en place d'actions prioritaires destinées à ces élèves.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	LS	LC	CT
Taux d'élèves par section	63%	24%	13%

Indicateur 1.7

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de 11^{ème} sans retard au nombre total d'élèves de 11^{ème}. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème} (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Sur l'année scolaire 2017-2018, les valeurs sont conformes aux cibles fixées.

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1ère au collège à une 1ère à l'ECG).

Sur l'année scolaire 2017-2018, le taux de transfert est stable par rapport aux années scolaires précédentes. Parmi les différentes filières, les transferts à l'issue de la première année du Collège sont les plus représentatifs.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

Sur l'année scolaire 2017-2018, la proportion de filles inscrites en section LS profil science s'est améliorée par rapport aux années précédentes. Après plusieurs années de stagnation, il apparaît que les actions mises en oeuvre par le département aboutissent à des résultats significatifs depuis l'année scolaire 2016-2017.

Indicateur 3.3

Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Sur l'année scolaire 2017-2018, le taux de filles scolarisées en option spécifique physique et application des mathématiques reste stable en comparaison des années précédentes. Les bons résultats constatés au cycle d'orientation (indicateurs 3.1 et 3.2) devraient en principe impacter cet indicateur ces prochaines années.

Indicateur 4.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateur 4.2

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8

Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.9

Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total de classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10

Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maximas réglementaires divisé par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maximas suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	487'291'481	-3'081'169	-0.6%	490'372'650	477'677'178
30 Charges de personnel	430'148'008	-2'002'400	-0.5%	432'150'408	421'157'693
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	18'795'576	-1'084'344	-5.5%	19'879'920	18'749'683
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'182'546	187'683	4.7%	3'994'863	4'187'971
34 Charges financières	140	140	-	-	-
36 Charges de transfert	33'968'374	-312'085	-0.9%	34'280'459	33'477'896
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
39 Imputations internes	196'838	129'838	193.8%	67'000	103'936
REVENUS	56'564'446	6'314'704	12.6%	50'249'742	52'586'792
42 Taxes	6'727'119	-453'479	-6.3%	7'180'598	5'669'922
43 Revenus divers	954'289	485'789	103.7%	468'500	695'290
46 Revenus de transferts	48'682'070	6'118'026	14.4%	42'564'044	46'094'357
49 Imputations internes	200'969	164'369	449.1%	36'600	127'224
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-430'727'035	9'395'873	-2.1%	-440'122'908	-425'090'386
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'375'112</i>	<i>178'369</i>	<i>-11.5%</i>	<i>-1'553'481</i>	<i>-1'733'340</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-141'088'301</i>	<i>-11'989'578</i>	<i>9.3%</i>	<i>-129'098'723</i>	<i>-125'525'046</i>
COÛT COMPLET	-573'190'448	-2'415'337	0.4%	-570'775'111	-552'348'771

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'759.18	15.65	0.57%	2'743.53	2'709.76
<i>ETP fixes</i>	<i>2'672.99</i>	<i>-44.90</i>	<i>-1.65%</i>	<i>2'717.89</i>	<i>2'632.54</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>86.19</i>	<i>60.55</i>	<i>236.15%</i>	<i>25.64</i>	<i>77.22</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est mise en oeuvre dès la rentrée scolaire 2018.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (offre pré-qualifiante), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F02.01 Formation gymnasiale
- F02.02 Formation en école de culture générale
- F02.03 Formation professionnelle plein-temps
- F02.04 Formation professionnelle duale
- F02.05 Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
- F02.06 Formation continue des adultes
- F02.07 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- F02.08 Information et orientation scolaire professionnelle
- F02.09 Pilotage opérationnel du programme F02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Cette année a été marquée par la mise en œuvre à la rentrée scolaire de l'article constitutionnel sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18). La Confédération, les cantons et les partenaires de la formation se sont engagés dès 2006 à atteindre un taux de certification du secondaire II de 95% d'une classe d'âge. A Genève, environ 15% des jeunes interrompent prématurément leur formation avant d'avoir pu obtenir un premier diplôme, ce qui, à terme, peut conduire à la précarisation et l'exclusion sociale. Ce projet, visant l'inclusion de ces jeunes dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant, se compose de deux volets principaux : d'une part, le maintien des jeunes en rupture dans le système de formation, et, d'autre part, une amélioration du retour en formation de ceux l'ayant quitté avant 18 ans.

La première phase du déploiement de ce projet a donné lieu à :

- la mise en place d'un référent FO18 dans chaque établissement (CO, ESII) et l'engagement de professionnels pour accompagner les plans de formation (ex. conseillers en formation ou en insertion) ;
- l'amélioration du passage du CO à l'ESII, du signalement des élèves en difficulté et de la sécurisation des réorientations de parcours ;
- la création de dispositifs de prise en charge d'élèves et d'apprentis décrocheurs dans les filières appropriées, soit dans des structures existantes, soit dans de nouveaux modèles de formation qualifiante ou préqualifiante ;
- une consolidation et une extension des dispositifs de soutien destinés aux jeunes en rupture ou en voie de l'être, dont Cap Formations, l'établissement Lullin et d'autres nouveaux modèles proposant des mesures de prise en charge ;
- une plus grande souplesse organisationnelle d'accueil des élèves et apprentis notamment en cours d'année et dans des dispositifs inter-filières ;
- une modulation et un accroissement des parcours de transition en vue d'intégrer une formation qualifiante ;
- une mise en œuvre de dispositifs de préqualification permettant de rester dans un processus de formation, en lien avec les partenaires sociaux, les entreprises, les collectivités publiques et les associations ;

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- la création de micro-entreprises (en particulier des restaurants d'application et de production) destinées à accueillir des jeunes dans une structure professionnelle concrète autour de prestations délivrées.

Le plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage déploie ses effets en termes d'augmentation des effectifs. Pour la troisième année consécutive, plus de 2'200 (2'286) contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2018-19. Quant au nombre d'apprentis employés à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 255 en 2018. Ce plan vise aussi à diversifier l'offre de places d'apprentissage. C'est ainsi que les nouvelles formations de technologue en dispositifs médicaux (CFC) et d'opérateur en informatique (CFC) ont pu être proposées. De nouvelles classes sont ouvertes dans des filières pour lesquelles les apprentis devaient se former ailleurs en Suisse romande (CFC: agent d'exploitation, mécanicien de production, opérateur en informatique; AFP: boulanger-pâtissier-confiseur). Par ailleurs, le projet GO Apprentissage continue de faire ses preuves et le projet d'allègement des charges administratives jusqu'ici imposées aux entreprises a été bien accueilli. Enfin, depuis la rentrée 2018, un nouveau restaurant d'application au collège Rousseau est ouvert permettant à des jeunes, encadrés par des maîtres formateurs, de se former dans les métiers de la restauration.

Comme tous les 3 ans, la Cité des métiers s'est tenue à Palexpo en novembre 2018 et a connu un important succès en rassemblant plus de 92'000 visiteurs (+30 % de fréquentation par rapport à l'édition 2015), parmi eux quelque 30'000 élèves genevois. Plus de 200 exposants ont présenté à cette occasion plus de 400 métiers et formations. Lors de cette édition, le DIP a particulièrement mis l'accent sur la promotion de la maturité professionnelle, celle des écoles supérieures et de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Dans un monde où un adulte sera amené à changer près de 7 fois d'emploi durant sa vie professionnelle, il s'avère nécessaire de renforcer la formation des adultes. Dans ce domaine, la priorité devrait être donnée aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs acquis professionnels à travers une certification. En 2017, le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a confirmé l'importance de mettre en place des parcours de qualifications adaptés au public adulte. Il a également souligné l'importance de la formation modulaire avec examens fractionnés, qui est particulièrement bien adaptée à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience (VAE). Au niveau cantonal, le plan d'action mis en œuvre a notamment permis de renforcer les moyens attribués au dispositif Qualifications+. Cette année, ses ressources ont été renforcées pour suivre les quelque 2'800 adultes engagés dans ce processus. De même, le CEBIG, centre permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu sa subvention augmenter.

Par ailleurs, le déploiement de projets spécifiques au suivi de jeunes adultes sortis du flux FO18 mais non encore qualifiés devra permettre à terme d'assurer des processus de qualification continus, dans des modèles de formation adaptés, pour limiter et endiguer progressivement les interruptions de formation intervenant après 18 ans.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 2'002'400)

Une gestion attentive des postes d'enseignant-e-s permet de générer une économie. Par ailleurs, la diminution des réserves de carrière des enseignant-e-s de l'enseignement secondaire II est supérieure à celle prévue au budget. Aussi, une gestion attentive des postes du personnel de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue a permis de compenser un surplus de dépenses lié aux indemnités pour les expert-e-s d'examens d'apprentissage et pour les commissaires en charge du suivi des apprentis.

31 Dépenses générales (- 1'084'344)

Les besoins en fournitures, matériels de bureau et matériels pour l'enseignement ont été moins importants que prévu. Le coût des primes d'assurance accidents non-professionnels pour les apprentis plein-temps a également été inférieur aux prévisions. Enfin, le tarif des locations de photocopieurs a baissé depuis fin 2017.

36 Charges de transfert (- 312'085)

Les factures d'écolages pour les élèves suivant une formation plein-temps dans un autre canton ont été supérieures aux prévisions, en raison notamment de l'introduction de la libre-circulation dans les écoles supérieures. Cependant, les mouvements sur la provision pour les écolages intercantonaux des apprentis duals ont permis de compenser totalement ce dépassement.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

42 Taxes et redevances (- 453'479)

Le manco de recettes est dû notamment à la facturation de taxes scolaires, en raison de la diminution du nombre d'élèves admis à titre exceptionnel et qui doivent à ce titre s'acquitter de leurs frais de scolarité, et des exonérations qui sont plus importantes. D'autre part, les remboursements de tiers (assurances accident, maternité, invalidité, etc.) ont été moins importants que prévu au budget, ces éléments étant difficile à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

43 Revenus divers (+ 485'789)

La provision constituée en 2017 pour le subventionnement des formations d'adultes n'a pas pu être entièrement utilisée, le solde a dès lors été dissout.

46 Revenus de transferts (+ 6'118'026)

Subventions fédérales pour la formation professionnelle + 5'443'135

Selon la décision du SEFRI au 2 novembre 2018, la subvention 2018 pour la formation professionnelle a été portée à un total de 38'971'200 F (réparti entre l'ESII et l'OFPC, à raison de F 31'036'790 pour l'ESII et F 7'934'410 pour l'OFPC), soit +17% de plus que ce qui était prévu au budget 2018. Deux facteurs expliquent cet écart :

- l'augmentation des forfaits par étudiant. Le forfait par étudiant en entreprise est passé de F 2'740 au budget à F 3'152 (+15%), et le forfait par étudiant en école de F 4'515 au budget à F 5'099 (+13%). Cette augmentation des forfaits s'explique par un montant de 98 millions non-dépensé de subventions aux participants des cours préparatoires aux examens fédéraux qui est venu s'ajouter aux forfaits 2018 versés aux cantons pour la formation professionnelle.
- l'augmentation du nombre moyen d'étudiants au cours des quatre dernières années à Genève, soit +0.9% en entreprise et +2.3% en école (moyenne suisse respectivement -0.6% et +0.6%).

Autres subventions de la Confédération + 397'888

La subvention fédérale annuelle pour le projet de préapprentissage d'intégration, qui se monte à 390'000 F, n'avait pas pu être inscrite au budget 2018 compte tenu du calendrier. Cet excédent de recettes couvre les charges supplémentaires de ce projet sur la nature des honoraires de mandataires de la rubrique 31.

Subventions des entreprises publiques - 424'037

Les coûts refacturés à la FFPC en regard de la loi sur la formation professionnelle se sont avérés moins importants que prévus, en particulier ceux du matériel pour les examens d'apprentissage.

Participation des cantons aux frais d'écologie + 558'540

Plus d'apprentis d'autres cantons ont suivi leur formation professionnelle duale à Genève, de même que plus d'examens ont été organisés à Genève pour des apprentis non-genevois.

Remboursement de subventions LIAF + 130'165

Restitution sur les résultats à l'échéance des contrats de prestations 2014-2017 dans le domaine de la formation ainsi que de la part des organisateurs de cours interentreprises.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	71%	70%	75%	75%	2022

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	80%	70%	81%	80%	2022
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du pré-qualifiant	Efficacité	45%	45%	46%	50%	2022
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance du pré-qualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	51.5%	60%	55%	63%	2022
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	3.3%	2.9%	4.5%	2.5%	2022
2. Revaloriser la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	44.1%	45%	44.4%	47%	2022
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	56.4%	60%	55%	60%	2022
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	3.7%	4%	3.4%	8%	2022
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	1'826	2'700	2'453	2'850	2022
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'519	2'400	2'578	2'750	2022
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	9.3%	7%	8.8%	8%	2022
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	89%	90%	92%	93%	2022
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	24.3%	26%	24.4%	27.5%	2022
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13.1%	12.7%	13.6%	11.5%	2022
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	5.3%	6.0%	6.9%	4.5%	2022
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	2.5%	2.9%	4.1%	2.8%	2022
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	43.5%	43.0%	42.7%	44.5%	2022
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	67.6%	69.0%	67.5%	70.5%	2022
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	79.5%	79.0%	78.9%	80.5%	2022
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires du CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée	Qualité	nd	95%	96%	95%	2022
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	56%	60%	59%	62%	2022

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.1 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formations.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les valeurs réalisées sont supérieures aux cibles fixées. A la suite d'un passage à CAP Formations, 4 élèves sur 5 réussissent leur première année de retour à l'enseignement secondaire II.

Indicateurs 1.3 et 1.4

Le pré-qualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement secondaire II. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.3 rapporte les élèves entrant dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le pré-qualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves passés par l'offre pré-qualifiante ayant suivi une filière certifiante et passant au degré suivant de cette filière.

Pour l'année scolaire 2017-2018, la cible n'est pas atteinte pour l'indicateur 1.4. Les nouvelles mesures mises en place à la rentrée 2018 avec l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18) devraient contribuer à l'amélioration de cet indicateur à moyen terme.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, maturité professionnelle post-CFC, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

En 2018, 6'988 apprentis suivent une formation professionnelle en entreprise selon le système dual, pour un total de 12'385 apprentis toutes filières confondues (filières duales et plein-temps en écoles de commerce ou de métiers). Le résultat, bien qu'inférieur à la valeur cible, se situe dans la moyenne des dernières années. Pour augmenter l'offre de formation duale, diverses mesures sont mises en oeuvre comme la prospection de places d'apprentissages en entreprises et le soutien aux entreprises formatrices.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du cycle d'orientation.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'indicateur est légèrement inférieur à la cible fixée et reste au niveau des années précédentes (entre 3% et 4%). On constate la difficulté pour les entreprises d'engager des jeunes en apprentissage à la sortie du cycle d'orientation ; celles-ci préfèrent des jeunes avec une plus grande maturité. L'élargissement du dispositif GO-Apprentissage à davantage de cycles d'orientation devrait contribuer à l'amélioration de cet indicateur ces prochaines années.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateur 2.4

Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

La forte baisse par rapport à l'historique et par rapport à la valeur budgétée s'explique par un changement de méthode. En effet, le regroupement de plusieurs services de l'Etat ou succursales sous une même entité a conduit à une diminution du nombre d'entreprises formatrices. De fait, la comparaison n'est plus possible avec les valeurs des années précédentes. Il convient toutefois de noter qu'en 2018, 315 nouvelles entreprises ont engagé pour la première fois un-e apprenti-e.

Indicateur 2.5

Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton, mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Pour l'année scolaire 2017-2018, la valeur réalisée est inférieure à la cible mais reste au niveau des valeurs observées ces dernières années (inférieur à 10%). Pour mémoire, le taux de résiliation était proche de 15% en 2011 et 2012. Les mesures mises alors en place ont permis de faire passer la valeur sous les 10%. Les mesures mises en œuvre pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage sont notamment :

- l'augmentation des visites des commissaires d'apprentissage en entreprise, ce qui permet de détecter les jeunes éprouvant des difficultés.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis qui permet un accompagnement global, régulier et durable des apprentis qui éprouvent des difficultés.
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

Indicateur 2.7

Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenti-e-s qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

Les résultats de la session d'examens 2018 sont considérés comme satisfaisants avec un taux de réussite de 88.5%, ce qui correspond au meilleur résultat des quatre dernières années. Néanmoins, ce résultat reste en deça de l'objectif fixé (cet objectif de 90% n'a encore jamais été atteint par le passé).

Indicateur 2.8

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Pour l'année scolaire 2017-2018, la cible n'est pas atteinte et la valeur reste aux niveaux constatés ces dernières années. Le développement de différentes actions comme GO-Apprentissage, les groupes de travail autour de la formation professionnelle, les nouvelles modalités de présentation au cycle d'orientation, visent la valorisation de la formation professionnelle duale qui, à terme, amènera une croissance des élèves certifiés de la formation professionnelle duale.

Indicateur 3.1

Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Pour l'année scolaire 2017-2018, la cible est presque atteinte et la valeur se situe en deçà de la moyenne de ces dernières années. Les redoublements se concentrent principalement sur les élèves scolarisés dans le pré-qualifiant (près d'un tiers de redoublement) et en formation de culture générale (environ 20% de redoublement).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'indicateur 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

L'indicateur 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les cibles sont atteintes et les valeurs sont à un niveau historiquement bas.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateur 4.1

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation est déterminée à partir d'un indice de satisfaction. L'enquête est réalisée chaque année à partir d'un échantillon représentatif de 200 personnes. En 2018, le manque de ressources humaines (absences prolongées) n'a pas permis de mener cette enquête.

Indicateur 4.2

Cet indicateur rapporte le nombre de CFC et d'AFP obtenus par validation des acquis au nombre total de CFC et d'AFP adultes obtenus.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	179'720'642	-2'643'204	-1.4%	182'363'846	172'039'737
30 Charges de personnel	105'941'781	-429'133	-0.4%	106'370'914	99'971'247
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'766'213	-1'041'570	-9.6%	10'807'783	9'924'509
33 Amortissements du patrimoine administratif	226'024	23'514	11.6%	202'510	207'902
34 Charges financières	3	3	-	-	-
36 Charges de transfert	63'716'364	-1'187'175	-1.8%	64'903'539	61'858'642
39 Imputations internes	70'256	-8'844	-11.2%	79'100	77'437
REVENUS	6'316'758	-56'520	-0.9%	6'373'278	6'581'595
42 Taxes	2'175'303	372'378	20.7%	1'802'925	1'875'642
43 Revenus divers	4'141'455	-428'898	-9.4%	4'570'353	4'705'553
49 Imputations internes	-	-	-	-	400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-173'403'883	2'586'685	-1.5%	-175'990'568	-165'458'142
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-338'678</i>	<i>43'701</i>	<i>-11.4%</i>	<i>-382'379</i>	<i>-411'447</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-26'396'667</i>	<i>-5'159'145</i>	<i>24.3%</i>	<i>-21'237'522</i>	<i>-20'855'152</i>
COÛT COMPLET	-200'139'229	-2'528'760	1.3%	-197'610'469	-186'724'741

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	768.48	8.78	1.16%	759.70	731.70
<i>ETP fixes</i>	<i>737.85</i>	<i>-13.37</i>	<i>-1.78%</i>	<i>751.22</i>	<i>693.61</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>30.64</i>	<i>22.16</i>	<i>261.32%</i>	<i>8.48</i>	<i>38.10</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton. Il a pour but d'offrir des prestations :

- de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers. Selon les principes de l'école inclusive, ce programme vise en particulier à favoriser l'enseignement spécialisé dans les écoles ordinaires. De plus, il offre des prestations d'enseignement spécialisé dans les centres de jour spécialisés ainsi que dans les structures résidentielles qui sont des lieux d'accueil permettant un enseignement adapté aux besoins particuliers de ces jeunes.
- de prévention, de dépistage, de promotion de la santé, d'évaluation et de prise en soins médico-psychologiques, ainsi qu'un soutien aux familles,
- de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier,
- de préparation, mise en place et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Enseignement spécialisé et suivi éducatif dans une école ordinaire
- F03.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- F03.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- F03.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- F03.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- F03.06 Traitements médico-psychologiques
- F03.07 Pilotage opérationnel du programme F03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

En coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, l'office médico-pédagogique (OMP) développe des dispositifs d'inclusion et d'intégration dans l'enseignement régulier pour des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles du développement ou de l'apprentissage. Le changement de direction générale et l'analyse actuelle des processus et de l'organisation laisse prévoir des changements importants à ce niveau pour l'office.

Afin de favoriser le maintien dans l'enseignement régulier des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement, 7 nouvelles équipes pluridisciplinaires ont été créées à la rentrée 2018. Composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmières et de psychomotriciens, ces équipes travaillent en étroite collaboration avec le corps enseignant afin d'apporter le meilleur soutien possible à tous les élèves de l'enseignement régulier (voir aussi sous F01).

Parmi les dispositifs inclusifs développés, on peut citer :

- le programme "CIPA Inclusion" introduit en 2016 facilite l'intégration des enfants sortants du CIPA et entrant à l'école régulière, via l'accompagnement en classe par une psychologue formée en autisme : à la rentrée 2018, 12 enfants bénéficiaient de ce dispositif ;
- le soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) offre un appui à la scolarité par un enseignant spécialisé détaché dans la classe et permet ainsi à 130 élèves en situation de handicap de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement primaire, au cycle d'orientation et dans l'enseignement secondaire II (105 en 2017).
- le dispositif inclusif d'enseignement spécialisé (DIES) introduit au cycle élémentaire à la rentrée 2017 pour 9 élèves et étendu à la rentrée 2018 à 12 élèves.

Par ailleurs, le nombre de places en classes intégrées (CLI) est en progression avec l'ouverture en 2018 des classes intégrées aux CO des Coudriers et de l'Aubépine, ainsi que du centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP) Alisiers, partiellement intégré au centre de formation professionnelle SHR (services, hôtellerie, restauration).

Dans l'enseignement spécialisé, l'année 2018 a été marquée par une nouvelle hausse des effectifs. Cette année a également vu la généralisation de l'utilisation du projet éducatif de l'élève (PEI) dans les structures publiques de l'enseignement spécialisé ainsi que le déploiement progressif de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Enfin, dans le cadre de l'application de la norme constitutionnelle sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18), des moyens sont alloués pour accueillir des jeunes élèves reprenant ou poursuivant leur formation dans l'enseignement spécialisé.

Le nombre d'enfants traités dans les consultations de l'OMP subit une nette augmentation (7'885 ; +10,8%), et le nombre de nouvelles situations accueillies progresse également de 2,9% (3'373).

Au sein des cycles d'orientation, les psychologues détachés ont rencontré davantage de jeunes, soit 19,88% en moyenne de l'ensemble des élèves : cette année, 12'927 entretiens ont été menés pour un total de 2'625 élèves (+3%).

Le nombre total de séances dispensées est en légère diminution (75'090/-1,65%). Quant aux traitements intensifs proposés aux enfants et adolescents, ceux en groupe diminuent significativement (416 ; -12%), alors que ceux en individuel augmentent sensiblement (4'468 ; +17,1%).

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 429'133)

Une gestion attentive des postes du personnel de l'office médico-pédagogique (OMP) a permis de générer une économie. Ce disponible a permis également d'absorber un dépassement concernant les remplaçant-e-s d'enseignant-e-s et les auxiliaires de l'OMP.

31 Dépenses générales (- 1'041'570)

La rationalisation des transports d'élèves opérée à l'office médico-pédagogique a permis de dégager des économies durant l'année scolaire 2018-2019. L'utilisation de ce budget est dépendante de la capacité des élèves à se déplacer de façon autonome entre leur domicile et leur lieu de scolarisation. Ainsi, à chaque rentrée, en lien avec l'arrivée des nouveaux élèves, des modifications opérationnelles sont opérées. Celles-ci se reflètent ensuite dans l'utilisation des budgets. Par ailleurs, le recours à des prestataires externes a été un peu moins important que prévu au budget. Enfin, l'utilisation de la provision pour dépréciation de créances, non prévue au budget, explique également une partie du montant non-dépensé.

36 Charges de transfert (- 1'187'175)

Fondation Clair Bois – secteur mineurs - 1'567'000

L'ouverture des places à la Fondation Clair Bois est reportée à la rentrée 2019. La part de l'indemnité prévue à cet effet n'a pas été versée en 2018.

Subsides pour la formation scolaire spéciale +1'793'975

Frais de placements – enseignement spécialisé -1'378'744

Les subsides pour la formation scolaire spéciale ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de F 1'950'000.

Globalement, sur le programme F03, ce dépassement se trouve toutefois compensé en grande partie par des placements hors-canton dans le domaine de la pédagogie spécialisée qui s'avèrent inférieurs au budget.

42 Taxes et redevances (+ 372'378)

Les remboursements de tiers (assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été plus importants que prévu au budget. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

43 Revenus divers (- 428'898)

La facturation des prestations thérapeutiques de l'office médico-pédagogique est inférieure aux prévisions, en raison notamment de la suppression de la facturation automatique de certaines prestations en l'absence du patient.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	88.6%	90%	89%	90%	2022

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	34 jours	27 jours	33 jours	27 jours	2022
2. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
2.1 Taux d'élèves dépendant de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins)	Efficacité	18.6%	15.5%	14.4%	25%	2022
2.2 Taux d'élèves dépendant de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70%	Efficacité	3.8%	6%	3.8%	7%	2022
2.3 Taux d'élèves dépendant de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100%	Efficacité	5.5%	4.1%	4.2%	4.5%	2022
2.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	389	380	455	380	2022
2.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	240	250	284	250	2022
2.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	187	190	160	200	2022
2.7 Taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier	Efficacité	40.2%	40%	38%	47%	2022

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur évalue la qualité des prestations médico-psychologiques au moyen d'un questionnaire de satisfaction distribué à 500 familles consultantes. Il évalue précisément la qualité de l'accueil, des locaux, de la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

En 2018, le résultat est légèrement inférieur à la cible et se situe au niveau des années précédentes. Le résultat est en particulier péjoré par l'augmentation du délai d'attente.

Indicateur 1.2

Cet indicateur mesure le délai d'attente entre la demande et la première consultation.

En 2018, l'augmentation des demandes d'usagers n'a pas été suivie d'une adaptation des ressources attribuées aux consultations. Les collaborateurs ont optimisé leur temps d'activité en réussissant à offrir plus de consultations avec les mêmes ressources, mais les efforts d'efficacité visant à répondre à toutes les demandes des usagers ont atteint leurs limites. Certaines prestations ne peuvent être dispensées qu'avec un délai d'attente en augmentation.

En 2019, 1,55 ETP sera consacré à renforcer ces unités et à préserver un délai d'attente raisonnable. D'autre part, un projet en cours vise à trouver une solution au fractionnement des temps de travail des thérapeutes et aux multi-affectations qui induisent une consommation soutenue en temps dédiée aux transports entre lieux d'activité. Le temps économisé pourrait être consacré à augmenter les capacités à répondre aux besoins.

Indicateurs 2.1 à 2.3

Ces indicateurs rapportent le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée au nombre total d'élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: une matinée d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

Conformément à l'article 10, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le département met en place les actions

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

visant à accroître l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Sur l'année scolaire 2017-2018, on constate une amélioration du taux d'élèves inclus dans l'enseignement régulier en comparaison des années précédentes. A noter que 277 élèves bénéficiaient d'un dispositif inclusif à la rentrée 2018, contre 243 en 2017 et 77 en 2013. Le partenariat amélioré avec la direction générale de l'enseignement obligatoire a permis d'augmenter ces intégrations.

Indicateurs 2.4 à 2.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement régulier vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

L'indicateur 2.4 informe du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé à la direction pédagogique de l'Office médico-pédagogique, dans sa fonction d'organe d'évaluation pour le secrétariat à la pédagogie spécialisée, organe d'octroi. Cet indicateur identifie tous les cas, les élèves qui seront retenus pour recevoir une mesure d'enseignement spécialisé et ceux qui ne le seront pas.

L'indicateur 2.5 répertorie le nombre d'élèves scolarisés uniquement dans l'enseignement ordinaire l'année précédente et faisant l'objet d'une inscription dans l'enseignement spécialisé. Cet indicateur identifie tous les cas, les élèves qui passent dans l'enseignement spécialisé à temps complet et à temps partiel.

L'indicateur 2.6 répertorie les élèves ayant quitté l'enseignement spécialisé. Leur destination peut être l'enseignement primaire, le cycle d'orientation, l'enseignement secondaire II ou l'enseignement privé ordinaire.

Indicateur 2.7

Cet indicateur répertorie la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé qui sont scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier. Il se réfère à l'ensemble des élèves de l'enseignement spécialisé: des élèves de l'enseignement spécialisé non intégrés dans l'enseignement régulier aux élèves de l'enseignement spécialisé intégrés à 100% dans l'enseignement régulier.

La cible pour l'année scolaire 2017-2018 se référerait à l'objectif fixé de deux nouvelles structures intégrées par année. Celle-ci est atteinte.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	143'569'009	-902'482	-0.6%	144'471'491	140'242'122
30 Charges de personnel	54'194'286	-407'273	-0.7%	54'601'559	53'092'348
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'731'630	464'133	20.5%	2'267'497	3'332'512
33 Amortissements du patrimoine administratif	313'072	28'797	10.1%	284'275	291'115
36 Charges de transfert	86'285'633	-971'157	-1.1%	87'256'790	83'476'772
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
39 Imputations internes	44'388	-16'982	-27.7%	61'370	49'375
REVENUS	4'002'975	-174'970	-4.2%	4'177'945	3'349'162
42 Taxes	831'656	-89'196	-9.7%	920'852	1'232'300
43 Revenus divers	2'030'393	-1'186'029	-36.9%	3'216'422	1'888'511
44 Revenus financiers	46	-625	-93.1%	671	-
46 Revenus de transferts	1'095'385	1'095'385	-	-	172'267
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
49 Imputations internes	45'496	5'496	13.7%	40'000	56'084
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-139'566'034	727'512	-0.5%	-140'293'546	-136'892'960
<i>Coût d'état-major</i>	-173'250	23'030	-11.7%	-196'280	-218'510
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-19'927'123	-3'413'699	20.7%	-16'513'424	-18'194'409
COÛT COMPLET	-159'666'407	-2'663'157	1.7%	-157'003'250	-155'305'878

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	402.14	-1.95	-0.48%	404.09	386.29
<i>ETP fixes</i>	375.92	-22.46	-5.64%	398.38	352.08
<i>ETP auxiliaires</i>	26.23	20.52	359.37%	5.71	34.21

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F04.01 Prévention, promotion et soins

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

- F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité
- F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance
- F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

La nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse est entrée en vigueur le 19 mai 2018. Définissant le cadre des prestations délivrées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Etat, des communes et des organismes publics et privés, elle regroupe les principales missions de la politique pour l'enfance et la jeunesse dont la protection, le soutien à la parentalité, la surveillance, la prévention et la promotion de la santé, l'encouragement ainsi que la participation des enfants et des jeunes.

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants dans le domaine de l'éducation spécialisée, pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. Ainsi, la situation a évolué positivement entre 2018 et 2017 avec une diminution de 43 hospitalisations sociales (-29%) et une diminution totale des journées de placement de 1'717 (-40%). Pour répondre aux besoins de prise en charge des bébés et enfants de moins de 5 ans, des mesures de soutien éducatives ont été développées, en attendant l'ouverture d'un nouveau foyer de 8 places qui est prévu pour le 1^{er} trimestre 2019.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Enfin, le service de protection des mineurs a bénéficié de ressources supplémentaires pour faire face à sa mission. Elles restent toutefois encore insuffisantes, notamment compte tenu de l'accroissement du nombre de situations et de leur complexité. Cette année, l'accueil 1^{ère} intervention a été sollicité à 3'530 reprises; 1'121 situations ont abouti à l'ouverture d'un dossier. Les intervenants en protection de l'enfance ont assuré le suivi de 7'109 enfants durant l'année (1'513 nouveaux et 2'204 classés) en proposant différentes mesures éducatives et de soutien à la parentalité. Par ailleurs, 1'334 mineurs ont bénéficié d'un placement et 366 de prestations éducatives déléguées.

En outre, les travaux sont en cours pour que l'unité d'assistance personnelle (UAP), autrefois rattachée à la FASE, soit transférée à l'office de l'enfance et de la jeunesse en 2019.

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, les prestations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du service dentaire scolaire (SDS) sont délivrées conformément au plan d'actions. En 2017-18, 1'009 élèves de 9CO ont reçu une vaccination complète contre le papillomavirus, proposée également aux garçons et 490 ont été vaccinés contre l'hépatite B. Les projets d'accueil individualisé (PAI) qui permettent à des enfants avec des besoins spécifiques d'accompagnement et de soutien, en raison d'une maladie ou d'un handicap, de suivre une scolarité la plus normale possible, sont en augmentation (2'627 en 2018). Le nombre de situations de maltraitance est globalement stable mais leur complexité augmente, impactant la charge de travail des infirmières et médecins du SSEJ.

En 2018, le SSEJ a pratiqué 21'598 dépistages systématiques de la vue et 16'988 dépistages systématiques de l'ouïe et le SDS 33'844 dépistages de caries et autres problèmes bucco-dentaires auprès des enfants scolarisés.

Le déploiement du plan de lutte contre le (cyber)harcèlement s'est poursuivi avec la formation des enseignants par le service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ).

Durant l'année 2018, le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a pris 6'513 décisions qui ont notamment permis à 4'768 mineurs de bénéficier d'une prestation de logopédie et plus de 841 d'une prestation de psychomotricité.

Enfin, l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée a été mise en œuvre par le pôle de coordination des prestations déléguées, d'autorisation et de surveillance de l'OEJ.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 407'273)

Une gestion attentive des postes de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) a permis de générer une économie. Ce disponible a permis également d'absorber un dépassement concernant les auxiliaires de l'OEJ. En outre, les cotisations patronales se situent en dessous du budget.

31 Dépenses générales (+ 464'133)

L'essentiel du dépassement est dû aux provisions pour dépréciations de créances au service de protection des mineurs. Hors provisions, le programme F04 présente un dépassement de 100'814 francs, qui est dû principalement aux excursions scolaires, voyages et camps de l'office pour l'enfance et la jeunesse (néanmoins, cette rubrique étant répartie sur deux programmes, le dépassement sur le programme F04 est compensé par un montant non-dépensé sur le programme F01). Il est entièrement couvert par les reports budgétaires de 2017.

36 Charges de transfert (- 971'157)

Enveloppe dispositif éducation spécialisée -2'032'683

La sous-utilisation du budget s'explique par le report à l'exercice 2019 de l'ouverture de 8 places d'urgences pour les petits (0-2 ans) à la FOJ.

Frais de placements - éducation spécialisée +1'100'811

Les frais de placements pour l'éducation spécialisée ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 1.9 million. Le dépassement final est moins important que prévu, grâce à la forte diminution des hospitalisations sociales et au fait que certaines factures comptabilisées en transitoire en 2017 se sont finalement avérées sans objet. L'extourne du transitoire sur l'exercice 2018, utilisé partiellement pour le règlement des factures dues, a ainsi eu un effet positif sur la rubrique.

42 Taxes et redevances (- 89'196)

La fermeture provisoire de la maison de la Grève a eu pour conséquence le non-encaissement des recettes liées à l'organisation des camps et séjours dans cet établissement.

43 Revenus divers (- 1'186'029)

Le déficit de recettes concerne le service dentaire scolaire, et s'explique par :

- le retard dans la mise à disposition de sièges supplémentaires pour le cabinet d'orthodontie,
- le départ de plusieurs médecins-dentistes dont le remplacement a pris beaucoup de temps,
- la mise en place des nouveaux tarifs de soins et l'adaptation du mode de facturation des soins d'orthodontie.

46 Revenus de transferts (+ 1'095'385)

Restitution de subventions à l'échéance des contrats de prestations 2014-2017 dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement spécialisés.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	98%	97%	98%	98%	2022
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	13%	12%	13%	12%	2022
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe)	Efficacité	nd	98%		98%	2022
1.4 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	46%	45%	48%	45%	2022
2. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	71	60	130 jours	60	2022
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	251	250	255	265	2022
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence)	Qualité	46 jours	23 jours	47 jours	21	2022
2.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	24%	32%	58%	30%	2022
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	8%	14%	11%	10%	2022
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	94%	90%	94%	90%	2022
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2022
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%	13%	13%	2022
3. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	266	210	218	220	2022
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	352	280	312	300	2022

Commentaires

Indicateur 1.1

L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Pour l'année scolaire 2017-2018, la non atteinte du 100% s'explique par la suspension de certains cours de 8P pour assurer le déploiement du programme de prévention du harcèlement du DIP.

Indicateur 1.2

L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage.

Indicateur 1.3

Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.4

Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile).
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire, accompagnées d'exercices pratiques de brossage des dents.
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste.
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet "dent" dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées.
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

Indicateur 2.1

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 2.2

L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître sensiblement le nombre de familles d'accueil. L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 2.3

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

mieux possible l'offre et la demande de placement. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Le temps d'attente est tributaire des disponibilités en terme de classes d'âge. Aussi, le temps moyen d'attente est significativement plus long pour une orientation vers une famille d'accueil (mobilisation de la famille, recours en justice fréquent, etc.). Certaines orientations peuvent être refusées par les intervenants en protection de l'enfance par crainte que le projet pédagogique ne corresponde pas à la problématique du jeune.

Malgré les aménagements mis en place pour permettre d'accueillir les demandes et l'interpellation des intervenants en protection de l'enfance sur les refus d'orientation, l'indicateur reste au niveau de ces dernières années. Une cible inférieure à 30 jours paraît difficilement atteignable.

Indicateur 2.4

L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5

L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 2.6

L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7

L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMI. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMI d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMI reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 2.8

L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMI. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMI et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'année.

En 2018, l'augmentation de nombre de situations suivies s'explique à la fois par l'augmentation du budget mis à disposition de l'AEMO et par la diminution moyenne du nombre d'heures de suivi par situation.

L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles ayant bénéficié d'une

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

AEMO.

En 2018, la durée moyenne des dossiers est repartie à la hausse, témoignant de situations plus complexes nécessitant un suivi plus long.

F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	539'563'409	2'891'936	0.5%	536'671'473	529'201'381
30 Charges de personnel	520'687	-6'496	-1.2%	527'183	482'103
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'397	1'397	-	-	953
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'972	-2'284	-24.7%	9'256	-183'210
34 Charges financières	105'083	105'083	-	-	-
36 Charges de transfert	538'929'270	2'794'236	0.5%	536'135'034	528'901'536
37 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	0
REVENUS	3'142'627	-2'465'584	-44.0%	5'608'211	589'623
42 Taxes	882	454	106.1%	428	2'036
43 Revenus divers	-	-	-	-	4
44 Revenus financiers	202'235	202'235	-	-	-
46 Revenus de transferts	2'939'510	-2'668'273	-47.6%	5'607'783	587'583
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-536'420'782	-5'357'520	1.0%	-531'063'262	-528'611'758
<i>Coût d'état-major</i>	-1'665	230	-12.1%	-1'895	-1'984
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-77'783'485	-14'870'152	23.6%	-62'913'333	-61'579'516
COÛT COMPLET	-614'205'932	-20'227'442	3.4%	-593'978'490	-590'193'259

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.90	0.00	0.00%	2.90	2.70
<i>ETP fixes</i>	2.90	0.00	0.00%	2.90	2.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)

F05 Hautes écoles (suite)

F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)

F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

L'année 2018 a vu se consolider la place des hautes écoles genevoises dans ses domaines d'excellence et auprès des instances nationales et intercantionales, avec notamment la présidence de Genève au comité gouvernemental de la HES-SO.

Parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2018, on peut citer :

- la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019;
- la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'IHEID pour la période 2017-2020 ;
- le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université;
- le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève notamment dans les champs de la formation de base, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures;
- la stabilisation des modèles de formation initiale, dispensée par l'institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), pour les maîtres primaires et secondaires I et II;
- la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantionales et fédérales et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises sur le plan national ;
- le développement d'un campus de qualité (bâtiments et logements) pour les hautes écoles genevoises.

Analyse des écarts financiers

36 Charges de transfert (+ 2'794'236)

Ecolages hors canton + 801'397

La commission des finances a accepté une demande de crédit supplémentaire de F 800'000 au titre de la contribution genevoise 2018 pour ses étudiants fréquentant une haute école d'un autre canton conformément à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) et à l'accord intercantonal universitaire (AIU). Globalement, les contributions du canton à ces deux accords ont concerné 555 étudiants HES et 1363 étudiants universitaires partis étudier dans un autre canton.

366 - Amortissements subventions d'investissement + 2'083'779

Le dépassement s'explique par des mises au rebut de biens financés par des subventions d'investissement de l'Etat (rattrapage de ces dernières années) pour 2.6 millions, en partie compensé par des dépenses moins importantes que planifiées pour l'équipement du CMU 5ème et 6ème étapes.

44 Revenus financiers (+ 202'235)

Le montant correspond à une partie d'une subvention d'investissement reçue de la Confédération qui a été sortie du compte d'investissements en lien avec les mises au rebut de biens effectuées par l'Université (voir ci-dessus 366).

46 Revenus de transfert (- 2'668'273)

Il n'y a plus de comptabilisation annuelle de la part restituable du résultat de l'Université à l'Etat suite à la

F05 Hautes écoles (suite)

suppression de l'effet miroir (-5.02 millions). Une restitution de la HES-SO Genève sur son résultat 2016 et 2017 est intervenue pour 2.4 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'557 HES+312 IHEID+nd UNI (mars)	5941	1'421 HES + 312 IHEID + ND UNI	6'650	2022
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	2'501	2169	2236	2'560	2022
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	80%	>75%	81%	>75%	2022
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	84%	>84%	88%	>84%	2022
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Efficacité	80%	80%	84.2%	80%	2022
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	87	85	80	86	2022
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	47%	30%	52%	>30%	2022
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	54%	>40%	58%	>40%	2022
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	42%	40%	44%	50%	2022
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	nd (mai)	112'000'000	ND	114'000'000	2022
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	20'639'9 87	14'000'0 00	17'384'5 61	20'000'0 00	2022
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	8'486'97 1	7'100'00 0	ND	8'302'60 0	2022

F05 Hautes écoles (suite)

Commentaires :

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5

Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6

Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nominations portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nominations portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral.

F06 Prestations transversales liées à la formation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	56'663'825	-190'546	-0.3%	56'854'371	53'746'067
30 Charges de personnel	17'259'285	-114'073	-0.7%	17'373'358	16'024'689
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'992'335	-125'199	-2.4%	5'117'534	3'872'027
33 Amortissements du patrimoine administratif	704'621	102'982	17.1%	601'639	721'080
36 Charges de transfert	33'701'082	-57'838	-0.2%	33'758'920	33'122'849
39 Imputations internes	6'501	3'581	122.6%	2'920	5'422
REVENUS	472'724	-155'027	-24.7%	627'751	685'285
42 Taxes	472'724	-155'027	-24.7%	627'751	684'148
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'137
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-56'191'101	35'519	-0.1%	-56'226'620	-53'060'782
<i>Coût d'état-major</i>	-55'175	7'278	-11.7%	-62'453	-65'952
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'510'690	-2'105'235	38.9%	-5'405'455	-6'150'879
COÛT COMPLET	-63'756'966	-2'062'437	3.3%	-61'694'529	-59'277'613

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	111.28	-4.08	-3.54%	115.36	104.18
<i>ETP fixes</i>	107.32	-6.94	-6.07%	114.26	101.38
<i>ETP auxiliaires</i>	3.96	2.85	256.76%	1.11	2.80

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service écoles, sport, art et citoyenneté et le service de recherche en éducation :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autre part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques et des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SÉSAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le département et

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- F06.02 Médiation scolaire
- F06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- F06.04 Recherche en éducation
- F06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- F06.06 Ecoles et sport, art, citoyenneté
- F06.07 Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Service écoles-médias

Le Service écoles-médias (SEM) apporte son expertise pédagogique et technique pour l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la transformation numérique de l'école.

En classe, l'utilisation du numérique ne vise pas à se substituer aux supports existants, mais est intégrée dans les pratiques pédagogiques lorsqu'il y a des plus-values avérées, avec des objectifs pédagogiques clairs, tout en veillant à éviter une exposition prolongée aux écrans.

Dans les degrés secondaires I et II, la mise en place d'un réseau Wi-Fi permettant d'utiliser des appareils numériques dans les établissements devrait se généraliser progressivement. Après plusieurs années de projet pilotes dans les écoles primaires, des lots de tablettes numériques seront déployés dans les classes.

Toutes les classes de l'enseignement secondaire I et II sont désormais équipées d'un système de projection interactif (SPI). Un effort important est mis sur l'accompagnement et la formation des enseignant-e-s - notamment au moyen de cours en ligne - afin de leur permettre d'utiliser au mieux ce matériel. Dans l'enseignement primaire, ces outils complètent, en fonction des projets des communes dont la participation est nécessaire, l'équipement informatique des classes primaires.

Parallèlement, la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques se développe. Conformément à sa mission, le SEM intervient dans les classes pour dispenser aux élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II des cours de sensibilisation aux « cyberdangers ».

Service de médiation scolaire SMS - Le Point

En 2018, le SMS le Point a poursuivi prioritairement ses actions en faveur de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel.

Parallèlement, dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, et en collaboration avec le service de santé de l'enfance et de la jeunesse-SSEJ, le SMS Le Point a maintenu son action de mise en œuvre du programme

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école (déploiement des modules de formation et suivi des plans d'actions propres à chaque établissement).

Service de l'enseignement privé

En 2018, le service de l'enseignement privé a poursuivi son mandat d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève par : l'octroi d'une nouvelle autorisation d'exploiter et de deux autorisations complémentaires; la reconduction de leur autorisation à sept écoles dans leurs trois premières années d'activité ; le retrait de six autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2018 se monte à 181.

La procédure d'inspection des écoles privées relevant de l'instruction obligatoire (4-18 ans) a été mise à jour afin de proposer une planification personnalisée selon les écoles, intégrant la gestion des risques.

Les dénonciations administratives à l'encontre des écoles privées ont vu une augmentation significative (18 contre 6 en 2017). Plus de la moitié de ces dénonciations concernent des écoles privées de l'enseignement primaire. Elles sont de tous types : conflits entre parent/élève/étudiant et direction/enseignant de l'école; reproches sur les programmes, les contenus pédagogiques, le type d'évaluation, l'atteinte des objectifs, la gestion de classe, le comportement de la direction ou du personnel encadrant envers un ou des élèves; questionnements sur le règlement de l'école ou les horaires scolaires; problématiques en lien avec la sécurité, les locaux ou sur des thématiques plus larges comme le harcèlement scolaire ou l'école inclusive. Ces dénonciations ont donné lieu à des procédures plus ou moins longues, débouchant sur des recommandations ou des sanctions à l'encontre des écoles privées concernées. Elles engendrent une surveillance particulière et mobilisent une grande partie des moyens du service.

Service de la recherche en éducation

Durant cette année, le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi en priorité l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes, transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires, accompagnement de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le positionnement du dispositif de Lullin). Il a également réalisé l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive (déploiement de classes intégrées au CO, nouveaux dispositifs d'accueil pour élèves primo-arrivants allophones, impacts de la régularisation des familles sans-papiers sur les élèves).

Dans le contexte d'une évolution envisagée du CO, l'impact d'une part du dispositif du nouveau cycle d'orientation et, d'autre part, de l'introduction du mercredi matin au cycle moyen de l'enseignement primaire sont en cours d'évaluation sous l'angle de leurs effets sur les compétences et la réussite des élèves. Par ailleurs, le SRED participe à la rédaction du rapport national de la CDIP sur la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales des élèves de l'école obligatoire en Suisse (COFO).

En tant que producteur de statistique publique, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton Genève. En 2018, il a poursuivi l'actualisation des repères et indicateurs statistiques (RIS) dans le domaine de l'enseignement et de la formation à Genève, tout en élaborant un nouvel indicateur dans le domaine de la santé des élèves. L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a reconduit l'enquête auprès des familles sur les pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance à Genève.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Créé en début de législature à la suite de la réorganisation des départements et du transfert de l'office cantonal de la culture et du sport au département de la cohésion sociale, le SÉSAC a pour mission de faciliter les interactions entre le département et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Cette année, les activités culturelles proposées dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié à plus de 150'000 élèves avec plus de 400 propositions différentes. Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser des enseignements artistiques de base, au sens de la loi sur l'instruction publique, ont formé plus de 10'000 élèves du canton en 2018 et un projet de loi de financement a été déposé pour les années 2019 à 2022.

Plus de 500 jeunes, provenant de 42 disciplines artistiques et sportives, ont bénéficié du dispositif sport-art-études

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

(SAE) en 2018. La qualité du dispositif SAE est reconnue au niveau national par le label Swiss Olympic Partner School.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 114'073)

Les dépenses du personnel auxiliaire du service de la recherche en éducation ont été moins importantes que prévues. Par ailleurs, les besoins ont également été moindres pour les enquêtes PISA (programme pour le suivi des acquis des élèves) et COFO (vérification de l'atteinte des compétences fondamentales).

31 Dépenses générales (- 125'199)

Le budget prévu au service écoles-médias pour les fournitures de bureau et matériels pour l'enseignement n'a pas été entièrement consommé. De plus, le recours aux mandataires par la direction de la logistique et le service écoles et sport, art, citoyenneté a été inférieur aux prévisions.

42 Taxes et redevances (- 155'027)

Les produits différés pour la compensation des charges de personnel sur le fonds PISA du service de la recherche en éducation sont en diminution, en particulier suite à l'engagement en fixe d'une collaboratrice préalablement imputée sur le fonds.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	7.4%	5.6%	6.7%	50%	2022
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	99%	100%	98.5%	100%	2022
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	90%	80%	85%	95%	2022
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	ND	ND (bisannuel)	56%	65%	2022
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité (expertises, informations et demandes ponctuelles)	Qualité	4 jours	5 jours	5 jours	4 jours	2022
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	95.5%	86%	100%	86%	2022
5. Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport						

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Nombre de prestations par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	ND	2 et +	2.1	≥2	2022
5.2 Nombre de prestations par élève du CO et SECIII proposées par Ecole&Culture	Efficacité	ND			≥1.5	2022
5.3 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	66%	65%	64%	65%	2022

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'écoles primaires disposant de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques au nombre total d'écoles primaires. Le tableau numérique interactif est un dispositif informatique alliant les avantages d'un écran tactile et de la vidéo projection de l'image de l'ordinateur.

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Un projet de loi destiné à équiper l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire en tablettes numériques sera transmis au Grand Conseil courant 2019.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques.

La vision des rapports entre le numérique et le système de formation est présentée à l'adresse suivante: <https://edu.ge.ch/ecolenumérique/>

Indicateur 2.1

Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1

L'indicateur rapporte le total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus au total des écoles privées soumises à inspection. La procédure d'inspection des écoles privées est réalisée tous les deux ans sur une année scolaire. Elle débute en septembre et se termine en juin.

Indicateur 4.1

L'indicateur rapporte la somme des jours calendaires pour répondre à l'ensemble des sollicitations au nombre total de sollicitations enregistrées dans l'année. Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

Indicateur 4.2

L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

Le volume d'activités du Service de la recherche en éducation en regard de ses ressources nécessite une gestion fine et délimitée des différents projets. Cette manière de faire se révèle opérante en matière de gestion de projet.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Néanmoins, les activités sont pour partie programmables et pour partie tributaires de l'incertitude.

Indicateurs 5.1 et 5.2

L'indicateur 5.1 calcule le nombre de places offertes dans le cadre de prestations culturelles scolaires pour les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécialisé

L'indicateur 5.2 calcule le nombre de places offertes dans le cadre de prestations culturelles scolaires aux élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II.

Ces valeurs n'ont pas pu être mises à jour dans les délais de publication.

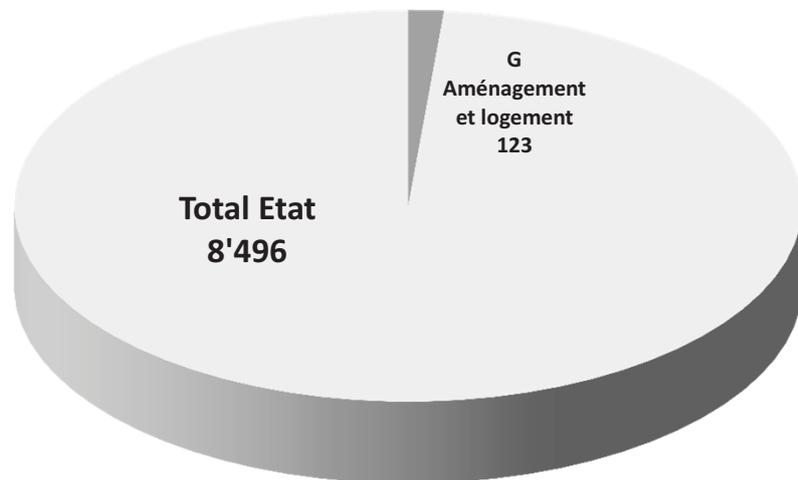
Indicateur 5.3

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves sportifs du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II section SAE détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale, régionale ou locale, au total des effectifs sport de la section SAE. L'indicateur ne doit pas être inférieur à 60% pour permettre à la section SAE de conserver le label "Partner school" décerné par Swiss Olympic.

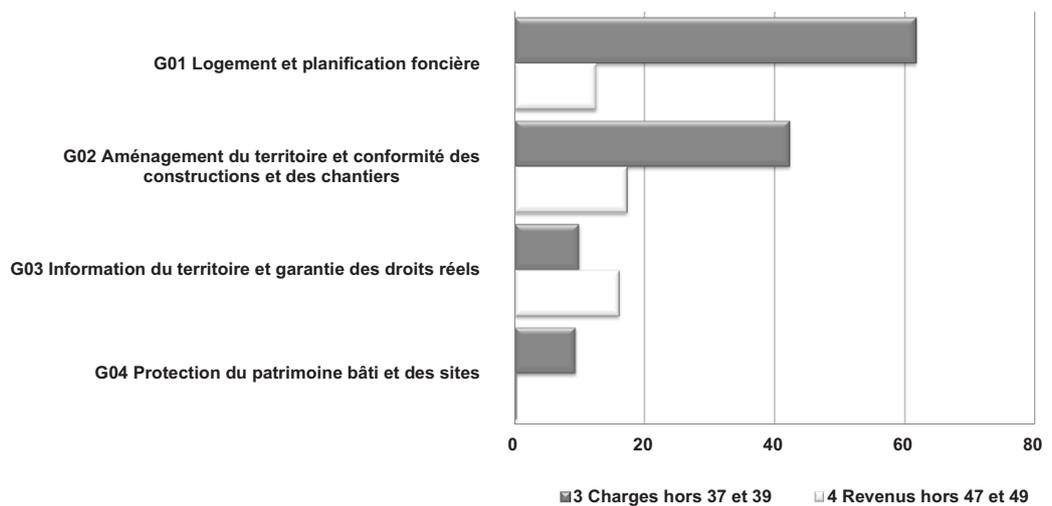
Pour l'année scolaire 2017-2018, la cible est atteinte et la valeur atteint un plus haut depuis la création de l'indicateur.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a poursuivi son action prioritaire pour répondre à la sévère pénurie de logements qui frappe notre canton. La politique publique G Aménagement et logement s'est attachée dans ce cadre au renforcement de la mixité sociale dans les quartiers et à l'amélioration de la qualité de vie urbaine des habitants. Le processus de mise à jour du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030 s'est poursuivi. Le programme d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) a continué sa progression selon le rythme envisagé.

L'objectif de réalisation des logements devant permettre de répondre aux besoins de la population doit s'accompagner d'un cadre légal renouvelé, afin de garantir une production qui corresponde aux moyens et aux besoins des habitants, notamment par sa qualité et son prix. De même, sous l'angle énergétique, le plan directeur doit répondre aux exigences de la société à 2000 W. En sus des efforts de planification, la construction de nouveaux logements nécessite d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Par ailleurs, la mise en place de structures de pilotage urbain dans les grands périmètres à urbaniser, à l'instar de la fondation PAV doit servir d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés. Une gestion foncière et financière plus efficiente des projets en dépend. Dans ce sens, les orientations issues des rencontres du logement organisées durant la précédente législature ont vu leurs premières concrétisations en matière d'articulation entre prix et qualité (réforme des plans financiers) et de mesures énergétiques concernant les bâtiments (notamment projet pilote Onex rénove). Le processus de modification de la répartition des types de logements à construire en zone de développement a également été poursuivi (nouvel article 4A de la Loi générale sur les zones de développement – LGZD)

En sus des efforts de planification, une logique de mise en œuvre le plus en amont possible appliquée à la construction de nouveaux logements a continué à être promue en 2018. C'est pourquoi les projets de mise en place de structures de pilotage urbain dans les grands périmètres à urbaniser ont été poursuivis, à l'instar de la fondation PAV qui devra sous réserve de son adoption par le Grand Conseil servir d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés.

En 2018, les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se sont matérialisés notamment par les actions suivantes :

- poursuite la mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 ;
- soumission de la mise à jour du PDCn 2030 au Grand Conseil et poursuivre les études sectorielles déterminantes (ICFF, équipements, stratégie paysage, zone 4A) ;
- mise en œuvre du guide sur la qualité dans la densification des zones villas ;
- poursuite de la concrétisation des propositions contenues dans le rapport divers sur le renforcement de la politique du logement selon ses quatre axes principaux :
 - organisation de la chaîne de production,
 - accroissement du nombre de logements d'utilité publique,
 - réponse aux besoins actuels en matière de logement (qualité, prix, simplification des procédures),
 - rénovation du parc bâti pour réduire sa consommation énergétique;
- Attribution de l'ensemble des activités liées à la demande de logement au secrétariat des fondations immobilières de droit public qui est devenu l'interlocuteur unique ;
- poursuite des grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), notamment aux Cherpines, aux Grands Esserts, à Bernex-est, au Grand-Saconnex et à ZIMEYSAVER (PDZDI et PDZDAM) ;
- poursuite de la phase d'opérationnalisation au sein du PAV: adoption de la loi modifiant la MZ du PAV révisant la répartition logements-emplois et les catégories de logements ; poursuite des travaux parlementaires sur le projet de loi pour une

« Fondation PAV » ; poursuite des travaux sur les PLQ ou leur mise en œuvre (Acacias 1, Praille ouest, Etoile, Grosselin, Vernets) ;

- accompagnement de la mise en œuvre du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) et du fonds intercommunal d'équipement (FIE) en matière de financement de l'aménagement;
- poursuite des démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire, mise en œuvre de la première étape du système d'information des autorisations de construire (APA);
- continuation des travaux sur le système de numérisation des pièces justificatives du Registre foncier ; poursuite de la mise en œuvre du projet fédéral eGris visant, notamment, au développement des transactions électroniques; continuation du développement des systèmes d'information territoriaux et de la transition numérique (SITG, RDPPF, BIM ; référentiel urbain);
- poursuite de la mise en œuvre de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection en priorité dans les grands périmètres d'urbanisation et en amont de la mutation urbaine ;
- mise en œuvre de la réforme de la LPMNS concernant la redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la CMNS.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	61'660'966	-4'215'745	-6.4%	65'876'711	60'749'133
30 Charges de personnel	10'489'384	-449'681	-4.1%	10'939'065	10'651'035
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'462'781	1'046'724	73.9%	1'416'057	1'083'132
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'104'404	539'963	34.5%	1'564'441	1'999'272
36 Charges de transfert	46'595'511	-5'315'137	-10.2%	51'910'648	46'989'798
39 Imputations internes	8'886	-37'614	-80.9%	46'500	25'896
REVENUS	12'472'567	2'317'678	22.8%	10'154'889	10'429'011
42 Taxes	9'949'896	1'715'007	20.8%	8'234'889	8'921'286
43 Revenus divers	-	-	-	-	90
46 Revenus de transferts	2'522'671	602'671	31.4%	1'920'000	1'507'635
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-49'188'399	6'533'423	-11.7%	-55'721'822	-50'320'122
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-606'252</i>	<i>-110'436</i>	<i>22.3%</i>	<i>-495'816</i>	<i>-404'735</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'315'490</i>	<i>-291'644</i>	<i>14.4%</i>	<i>-2'023'846</i>	<i>-1'985'311</i>
COÛT COMPLET	-52'110'140	6'131'344	-10.5%	-58'241'484	-52'710'168

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	74.30	-4.00	-5.11%	78.30	77.00
<i>ETP fixes</i>	<i>74.30</i>	<i>-2.20</i>	<i>-2.88%</i>	<i>76.50</i>	<i>75.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.80</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.80</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en oeuvre du plan directeur cantonal, notamment en clarifiant les conditions cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Gestion locative
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

Dans le rapport divers (RD) 1108 du 14 octobre 2015, comprenant 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement, le Conseil d'Etat a notamment dressé le bilan des mécanismes de l'article 4A de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) dans sa teneur actuelle en constatant que cette disposition légale n'a pas permis d'atteindre les objectifs attendus. Il a déposé le projet de loi (PL) 12093, avec pour principal objectif de mieux répondre aux besoins de la population et principalement de la classe moyenne, qui représente plus de la moitié des habitants du canton. Suite à l'invalidation totale, fin 2018, de l'initiative populaire cantonale (IN) 161, qui visait également à revoir l'art. 4A LGZD, les travaux législatifs du PL 12093 ont repris et se poursuivront en 2019.

La chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a validé début 2019 l'ensemble du dispositif mis en place pour fixer les rendements sur fonds propres admis pour les immeubles contrôlés. La pratique administrative formalisée par l'OCLPF est ainsi pleinement confirmée par la dernière instance administrative cantonale. Les procédures intentées à la suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 25 septembre 2014 en matière de fixation des rendements des logements subventionnés devraient ainsi trouver leur épilogue prochainement.

Dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de la politique foncière de l'Etat, il convient de relever que la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a contribué à la régularisation foncière de près de 240 dossiers, ce qui comprend notamment la signature de 7 nouveaux actes de constitution de droits de superficie distincts et permanents (DDP) et de 5 actes de renouvellement de DDP existants. La direction représente de plus l'Etat-proprétaire, en coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans les projets de développement octroyant à l'Etat de Genève de nouveaux droits à bâtir principalement dévolus à la politique du logement, notamment dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets ; 17 nouvelles demandes de prestations foncières ont été instruites en 2018, touchant 218 parcelles privées et 393 propriétaires, la principale concerne l'extension du tram 14 à Bernex. Les négociations foncières se déroulant sur plusieurs années, ces nouvelles demandes viennent s'ajouter à celles en cours de traitement depuis 2017 (tram Saint-Julien, BHNS Veyrier, etc.). 30 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés, en augmentation de + 50% par rapport à 2017, et 8 extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat validant le principe d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à des partenaires publics et privés

Le Conseil d'Etat a adopté le 7 mars 2018 une modification du règlement d'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (RDTR) visant à réglementer l'activité de location de courte durée des appartements dans le canton de Genève. Dans un arrêt du 18 août, la Chambre constitutionnelle a expressément reconnu que la disposition introduite obéit à l'intérêt public constitué par la lutte contre la pénurie de logement et qu'il vise bien à préserver l'habitat en prévoyant des restrictions au changement d'affectation. La durée maximale de mise à disposition d'un logement dans sa totalité, a été portée à 90 jours. Le suivi des locations de courte durée se poursuivra en 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel

L'écart s'explique d'une part par le temps de latence dans les recrutements des postes vacants et d'autre part par les économies dégagées sur les auxiliaires.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement concerne la dotation pour dépréciations d'actifs qui est majoritairement liée aux encaissements de surtaxes et trop perçus et à cause d'une facturation importante de rétroactifs en deuxième partie d'année. Elle varie sensiblement d'une année à l'autre et rend son estimation difficile au moment de l'élaboration budgétaire (+1'535'124F).

G01 Logement et planification foncière (suite)

Les économies qui ont été réalisées sur les honoraires de mandataires n'ont pas permis de compenser ce dépassement.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements dépendent des dépenses effectuées en investissement et de la date de mise en service des actifs. L'écart sur ce programme concerne les dépenses effectuées dans le cadre de la LUP.

36 - Charges de transfert

L'écart concerne principalement les subventions au logement accordées aux ménages privés qui regroupent les subventions à la pierre versées aux propriétaires d'immeubles HBM/HLM, ainsi que les prestations aux locataires sous forme de subventions personnalisées HM et d'allocations au logement.

La différence sur les subventions à la pierre (-3'469'360F) s'explique essentiellement par les sorties de contrôle de certain immeuble HLM, la conjoncture favorable en matière de taux d'intérêts hypothécaires qui a pour effet la diminution ou la suppression du taux de subventionnement, ainsi que par des extournes au moment de la prise des arrêtés définitifs ajustant à la baisse les subventions de manière rétroactive.

En outre, l'augmentation des prestations fournies aux locataires a globalement été moins importante que prévue (-3'274'691F), principalement suite à une économie de plus de 2.5 millions de francs dans le secteur libre alors que le budget 2018 prévoyait une croissance du nombre de ménages moyens qui ne s'est pas réalisée.

Des amortissements de subventions d'investissement non prévus au budget ont été comptabilisés suite à un reclassement comptable pour financer les LUP des communes. Cette correction comptable a pour effet de générer des amortissements auparavant inexistantes (+1'428'915F).

42 - Taxes

Les surtaxes facturées ont été plus importantes en 2018 (+1'045'733F) et s'expliquent par un montant moyen facturé plus élevé que l'année dernière, notamment suite à l'application du revenu déterminant unifié (RDU) au calcul des surtaxes. De plus, un nombre important de surtaxes rétroactives a été facturé en 2018.

On note également la facturation d'amendes extraordinaires suite à la découverte d'une fraude à la loi dans le cadre de ventes d'appartements soumis à la LDTR (cas des SIAL - sociétés d'actionnaires-locataires) (+600'000F).

46 - revenus de transfert

Les revenus de transfert correspondent principalement aux remboursements d'allocations et subventions HM qui ont été importants, suite à des contrôles et mises à jour. En 2018, 2.3 millions de francs ont été remboursés, correspondant à environ 743 factures d'un montant moyen de 3'400 francs.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Les indicateurs de la prestation du programme qui vise à favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées sont en ligne avec leur cible 2018. La proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.1) a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière, mais se trouve toujours à un niveau favorable en dessous de la barre des 1.5%. La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.2) remonte cette année, pour se retrouver au-dessus du seuil de 60%.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 2.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois se situe à 10.6% à la fin de l'année 2018. Cela représente une croissance de 0.3% par rapport à l'année dernière (identique à la croissance 2017). Le parc LUP compte, au 31 décembre 2018, 17'412 logements (+5.5%, +902 unités). Pour rappel, l'objectif de la loi vise à terme un taux de 20%.

Dans ce contexte, les efforts pour parvenir à la constitution d'un parc LUP au taux précité demeurent toujours importants, bien que les acquisitions foncières soient en 2018 inférieures aux objectifs (indicateur 3.1). Cinq parcelles ont été acquises (4'533 m²) pour 7.1 millions de francs offrant un potentiel de 56 logements, ainsi que le rachat d'une quote-part PPE d'un DDP (571.7/1000), pour un montant de 4.7 millions de francs, dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets. La différence entre l'objectif et les chiffres réels s'explique par une diminution des possibilités d'acquisition des parcelles en zone villa, après une décennie de fortes acquisitions.

Le fonds LUP a été sollicité pour près de 25 millions de francs cette année. Les fondations immobilières de droit public

G01 Logement et planification foncière (suite)

(FIDP) ont bénéficié des ressources du fonds à hauteur de 36.4%, la FPLC à 20.9%, la commune de Thônex à 21.7 % et l'Etat de Genève à 21.0 %. Outre les acquisitions de terrains mentionnées ci-dessus, le fonds LUP a financé la construction de 289 nouveaux logements ainsi que l'acquisition d'un immeuble existant de 13 logements. On note cependant qu'un remboursement de 2.5 millions de francs par la FPLC est intervenu durant l'année 2018. L'écart de l'indicateur 3.2 entre l'objectif 2018 et la situation à la fin de l'année s'explique par une diminution des opportunités d'acquisition, mais également par la différence cumulée à la fin de l'année dernière entre les comptes et le budget, différence qui se reporte sur l'année 2018 (-6 millions de francs).

Enfin, s'agissant du suivi des mesures visant à accélérer les procédures d'autorisation de construire, il est constaté une atteinte des objectifs au niveau des procédures accélérée (APA). Des problèmes de vacances de poste hérités de l'année précédente ainsi que la période de formation nécessaire des nouveaux employés n'ont pas permis d'atteindre l'objectif fixé pour les préavis de demande définitive (DD). On note cependant que les mesures organisationnelles qui ont été prises ont permis d'améliorer considérablement la situation en fin d'année.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	1.13%	≤ 1.5%	0.29 %	≤ 1.5%	2018
1.2 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	60.27%	≥ 60%	58.4%	≥ 60%	2018
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	10.6%	≥ 10.45%	10.3%	20%	2040
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007), acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP)	Efficience	141'337m ²	≥ 152'000 m ²	137'952 m ²	≥ 168'000 m ²	2019
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007)	Efficacité	382 mios	≥ 401 mios	359 mios	436 mios	2019
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	91%	≥ 90%	91.02%	≥ 70%	2020
4. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisations de construire						
4.1 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficience	74 %	≥ 95%	61.2%	≥ 95%	2018
4.2 Valeur, en pourcent, des préavis LGZD/LGL délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	63 %	≥ 95%	66.5%	≥ 95%	2018

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande en procédure accélérée (APA) dans un délai de 15 jours calendaires	Efficacité	97 %	≥ 95%	93.2%	≥ 95%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : l'article 31, alinéa 4 de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30, alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée l'adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible $\leq 1.5\%$, la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts. La proportion du total des surtaxes (9.96%) diminue quelque peu en 2018 et passe, cette année, sous le seuil des 10% (C2017 : 10.66%). Au 31.12.2018, le nombre de foyers surtaxés était de 1'310. Il est à relever que du point de vue des objectifs de la politique du logement, la surtaxe ordinaire ne pose pas de problème singulier car ce mécanisme permet de restituer à l'Etat une prestation destinée à baisser le loyer, dont le locataire n'a plus besoin en totalité.

Indicateur 1.2 : selon l'article 20a du règlement d'exécution de la loi générale sur le logement, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier a minima de la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). A fin 2018, 3'165 ménages étaient au bénéfice d'une subvention HM (2'833 ménages à fin 2017).

Indicateur 2.1 : les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Cette année, l'augmentation moyenne du parc LUP est d'environ 0.3%, pourcentage identique à l'année précédente. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.1 : cet indicateur traduit la mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation de LUP. Il s'exprime en m2 cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). Précédemment, une cible de 15'000 m2/an était considérée. Cependant, après 10 années où cet objectif a globalement été dépassé, il a été revu à la baisse pour 2018 à 8'000 m2/an, suite à la réduction des opportunités en zone de développement sur zone de fonds villa. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.2 : montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007, suite à l'introduction de la L10460 prévoyant un fonds propre affecté annuel de 35 millions de francs. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.3 : cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs.

Indicateur 4.1 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des demandes définitives soumis à la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR). L'objectif est le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI).

Indicateur 4.2 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des demandes définitives (DD) soumis à la LGZD et à la LGL. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.3 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des autorisations en procédure accélérée soumis à la LDTR. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 9 LCI. Ne sont toutefois pas prises en compte les demandes d'autorisations en procédure accélérée (APA) traitées dans le cadre d'une infraction à la LDTR.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	42'405'513	4'634'902	12.3%	37'770'611	37'389'008
30 Charges de personnel	24'516'129	-953'317	-3.7%	25'469'446	25'837'281
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	17'012'570	5'497'820	47.7%	11'514'750	10'155'228
33 Amortissements du patrimoine administratif	424'788	230'145	118.2%	194'643	980'522
36 Charges de transfert	274'457	-124'115	-31.1%	398'572	195'645
39 Imputations internes	177'569	-15'631	-8.1%	193'200	220'331
REVENUS	17'381'263	6'178'797	55.2%	11'202'466	23'113'309
42 Taxes	11'787'526	5'062'047	75.3%	6'725'479	10'577'232
43 Revenus divers	384'986	-15'014	-3.8%	400'000	374'769
44 Revenus financiers	5'094'752	1'094'752	27.4%	4'000'000	12'000'000
46 Revenus de transferts	-	-667	-100.0%	667	5'000
49 Imputations internes	114'000	37'680	49.4%	76'320	156'309
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'024'250	1'543'895	-5.8%	-26'568'145	-14'275'698
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'416'951</i>	<i>-262'542</i>	<i>22.7%</i>	<i>-1'154'409</i>	<i>-981'805</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'417'194</i>	<i>-892'921</i>	<i>19.7%</i>	<i>-4'524'273</i>	<i>-4'572'615</i>
COÛT COMPLET	-31'858'395	388'432	-1.2%	-32'246'827	-19'830'119

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	162.43	-9.12	-5.32%	171.55	168.45
<i>ETP fixes</i>	<i>154.43</i>	<i>-10.72</i>	<i>-6.49%</i>	<i>165.15</i>	<i>156.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.00</i>	<i>2.00</i>	<i>66.67%</i>	<i>3.00</i>	<i>7.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.00</i>	<i>-0.40</i>	<i>-11.76%</i>	<i>3.40</i>	<i>4.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse la construction de logements, le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement. Il vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernet (DPAV) et l'office des autorisations de construire (OAC), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles
- G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

Le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de développement urbain ambitieuse pour enrayer la pénurie de logements et réaliser les infrastructures accompagnant ce développement. Dans cette optique, il a notamment transmis au Grand Conseil la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) en vue de son adoption afin de lever les réserves émises par la Confédération en 2015. Les communes ont poursuivi leur effort afin de mettre à jour leur plan directeur communal, avec le soutien de l'office de l'urbanisme. Des démarches intercommunales sont en cours tant sur la rive droite que sur la rive gauche et deux communes ont adopté des stratégies d'aménagement de leur zone 5 (villas).

Le Conseil fédéral a adopté le 14 novembre la fiche PSIA (pour Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) de l'aéroport de Genève qui prévoit une réduction progressive des atteintes sonores sur les riverains. Cette adoption ouvre la voie à une nouvelle mise à jour du plan directeur cantonal en vue d'adapter l'affectation de plusieurs secteurs avec l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

Les six projets d'aménagement des espaces publics autour des stations CEVA/Léman Express sont autorisés et les travaux sont en cours de réalisation avec l'objectif d'offrir le 15 décembre 2019 des espaces fonctionnels pour la mise en service du Léman Express. La Voie verte CEVA entre Annemasse et la gare des Eaux-Vives a été inaugurée en avril 2018. Elle rencontre un réel succès.

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport d'évaluation intermédiaire de la réforme de la pratique des plans localisés de quartier (PLQ). L'évaluation doit se poursuivre durant l'année 2019. En collaboration avec les partenaires professionnels, les outils et les processus ont été améliorés pour renforcer la qualité des projets urbains et assurer un passage efficient du PLQ vers la phase opérationnelle.

La modification de la loi "Praille Acacias Vernets (PAV)" a été acceptée en votation populaire le 10 juin, renforçant la mixité sociale des futurs quartiers du PAV. Le travail de planification global s'est poursuivi sur l'entier du territoire du PAV, notamment sur les secteurs Grosselin (image directrice et lancement PLQ 1), Pointe Nord (MEP et lancement PLQ 1). La planification opérationnelle des secteurs Acacias 1 et Etoile 1 s'est poursuivie avec une finalisation des projets de PLQ et la réalisation des enquêtes techniques. Parallèlement, des investigations ont été réalisées pour préparer la mise en œuvre des premières opérations au sein de ces deux secteurs (travail sur le phasage, coordination des sous-sols). Les études préliminaires relatives à la mise à ciel ouvert des rivières ont été réalisées, accompagnées d'un important travail sur les infrastructures et mesures liées au projet d'agglomération. Enfin, une stratégie partenariale a été établie autour du projet Grand Parc - pôle logistique avec les acteurs concernés.

Les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes sont toujours soutenus. La mise en œuvre des différentes mesures adoptées par le Conseil d'Etat dans le cadre de ces réformes a été achevée pour la procédure accélérée (APA) avec la mise en service fin mai 2018 de la plateforme APA-demat permettant le dépôt en ligne des requêtes et le traitement entièrement numérique de cette prestation. Cette mise en service a rencontré un franc succès, dès lors qu'à fin 2018 plus de 50% des dossiers APA étaient déposés en ligne. Quant à la procédure ordinaire (DD), les efforts se sont poursuivis sur la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes, ce avec des résultats concrets comme le quartier de l'Etang, les Vernets ou encore Chapelle les Sciez. Par ailleurs, un important travail a été engagé avec les associations professionnelles, concernant la qualité architecturale des projets. Ce travail devrait aboutir à une mise à jour des pratiques et règles en matière de construction. Enfin, la mise en œuvre de la loi d'investissement visant la refonte de l'ensemble du système d'information de l'office des autorisations de construire (OAC) et d'un premier développement du Building Information Modelling (BIM) Etat a débuté en automne 2018 et devrait aboutir dans un premier temps par la numérisation complète de toutes les procédures d'autorisation de construire, dont en particulier les demandes définitives (DD).

S'agissant des activités de police, l'année 2018 a été marquée par la création d'une direction de l'inspectorat de la construction regroupant l'inspection de la construction, des chantiers et du feu. Cette organisation permet notamment de mieux coordonner l'action de l'Etat en matière de contrôle et de répression.

Le même constat que celui des années précédentes doit être fait encore une fois sur l'augmentation toujours constante des dossiers déposés (env. 5'000), mais aussi du nombre de décisions rendues, à ressources constantes malgré l'augmentation précitée et la mise en œuvre des importants projets informatiques en cours nécessitant la mobilisation d'énormément de ressources normalement dédiées aux missions régaliennes de l'OAC.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel

Le temps de latence dans les recrutements des postes vacants est la principale cause de l'écart constaté. C'est le cas à l'office de l'urbanisme et à l'office des autorisations de construire en réorganisation durant l'année, en particulier dans le secteur de l'inspectorat de la construction.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart principal sur ce programme concerne la comptabilisation d'une provision pour risque de dépréciation de créance concernant la FTI. En effet, il y a une différence d'interprétation de la Convention entre l'Etat de Genève et la FTI signée le 18 novembre 2015 sur la date d'entrée en vigueur de la modification du régime de rétribution de l'Etat par la FTI (passage d'un système de montant de 12MF à un système de pourcentage sur le résultat). L'Etat de Genève a comptabilisé en 2017 un produit à recevoir de 12 millions de francs alors que la FTI n'en a finalement versé que 5'550'135F. L'Etat a donc dû constituer une provision dans ses comptes pour différentiel (+6'449'867F).

A la direction du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), l'écart constaté concerne principalement les études et les honoraires de mandataires et s'explique par le report de la réalisation de certaines prestations sur 2019, notamment dans le secteur de la Praille (études sur le foncier, la mobilité et les infrastructures de Grand-Parc logistique / PLQ Grosselin 1 er 2), les études sur le quartier de l'Etoile, ainsi que les études liées aux espaces publics (mandat d'études préliminaires sur Croix de mobilité douce / passage inférieur sur la route de Saint-Julien) (-252'390F).

Les dépenses de prestations de services et les honoraires à l'office de l'urbanisme ont été globalement un peu inférieures aux prévisions (-248'124F).

A l'office des autorisations de construire, les prestations auprès de certains mandataires ont été moins importantes et des décalages dans le temps ont eu lieu pour les mandats d'appui au projet "APA démat" et pour l'accompagnement métier pour la loi ouvrant un crédit d'investissement de 7'780'000F pour la numérisation complète des processus d'autorisations de construire (L12145) qui a débuté seulement en décembre 2018 (-148'476F). De plus, la dotation pour dépréciation de créances a été moins dotée en 2018 (-234'792F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les crédits d'études pour la réalisation de travaux de prolongement de la rue Pré-Salomon (L 11252) et pour la mise en conformité du chemin de Delay par la FTI (L 11253) ont été entièrement amortis.

36 - Charges de transfert

Les subventions accordées en 2018 par l'office de l'urbanisme concernent l'élaboration du plan directeur communal (PDCom). Seuls deux PDCom ont été approuvés par le Conseil d'Etat (Perly-Certoux et Meinier). Leur élaboration, mise à jour ou révision est de l'initiative de la commune (art. 10, al. 3, LaLAT- L 1 30).

42 - Taxes

La révision des tarifs sur les émoluments de construire reste la cause principale de l'écart constaté entre les objectifs fixés et le réalisé 2018. Cet écart est encore accentué par l'augmentation des demandes d'autorisations de construire dont le total atteint presque les 5'000 demandes en 2018 (4'581 demande en 2017 contre 4'954 en 2018). A noter également la contribution d'émoluments d'autorisation de construire importants liés à de grands projets tels que le quartier de l'Etang, "Les Communaux d'Ambilly" ou encore les projets dans le secteur du Pont-Rouge et de la Praille. (+3'762'808F)

Le total des amendes émises par les autorisations de construire concernant les infractions à la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), à l'inspection des chantiers et à la police du feu ont également dépassé les prévisions budgétaires (+401'100F).

A l'office de l'urbanisme, plusieurs remboursements non prévus ont été comptabilisés, tels que les participations au rachat de droits de superficie distincts et permanents (DDP) des Chemins de Fer Fédéraux Suisse (CFF) (+447'855F) et aux prestations délivrées dans le cadre d'études concernant le Grand projet Cherpines par différentes parties (+315'668F).

Ces revenus supplémentaires sont légèrement réduits par des émoluments en baisse, dont font partie les frais cantonaux de gestion, prélevés sur les factures émises avant le premier janvier 2017 et encaissées, suite à la création du Fonds Intercommunal d'Equipement (FIE) (-109'868F).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

A cela se rajoutent des remboursements sur les assurances maternité et LAA globalement plus importants sur tous les offices et directions imputables à ce programme (+164'923F).

44 - Revenus financiers

Selon la convention signée en 2015 avec la FTI, un pourcentage du bénéfice est reversé à l'Etat de Genève. Le montant comptabilisé en produit à recevoir a été revu à la hausse avec les dernières estimations à disposition pour l'année 2018.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Le délai actuel de traitement des APA reste encore en-dessous de l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours. Ceci est dû notamment à l'effort qu'il a fallu rendre dans la mise en service du projet APA-Demat et à la forte augmentation des volumes à traiter, ce à ressources constantes. Ces éléments devraient pouvoir évoluer positivement en 2019, grâce aux ressources complémentaires allouées à l'OAC dans le cadre du budget 2019.

Les écarts de mise à disposition des m2 de surface brute de plancher (SBP) logement et activité par rapport aux objectifs annoncés s'expliquent en grande partie par le report de certains projets d'importance en cours d'année. Ces reports se situent notamment sur les PLQ Acacias 1 et Etoile 1, ainsi que dans les PLQ de Chapelle-Gui, Rosemont, Carantec, Godefroy, Beaux-Champs, Saint-Mathieu et Rigaud. Au total, ce sont environ un demi-million de m2 de SBP logement dont la mise à disposition a été différée.

Le potentiel total de SBP libéré en 2018 est d'environ 250'000 m2 pour le logement et de 215'000 m2 pour les activités. Le total cumulé sur toute la législature est de plus de 1.3 millions de m2 SBP logements et 950'000 m2 de SBP activité.

La nouvelle méthode PLQ, dont la mise en place avait ralenti la production de plan d'affectation, est désormais bien maîtrisée. Le nombre de PLQ adoptés en 2018 (11) est le plus élevé de la législature et la durée médiane de la procédure PLQ est largement inférieure à l'objectif fixé. De même, les densités et indices d'utilisation du sol dans les PLQ adoptés restent largement supérieurs aux minimas fixés par la loi et les objectifs, prouvant ainsi le bon usage de la zone à bâtir disponible.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	40%	≥ 80%	53%	≥ 80%	2018
3. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours jugés						
3.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autre dérogation	Efficacité	1'315'000 m2	2'000'000 m2	1'058'000 m2	≥ 2'000'000 m2	2018

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
4.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	946'000m ²	2'000'000 m ²	688'000 m ²	≥ 2'000'000 m ²	2018
5. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
5.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	137%	≥ 120%	157 %	≥ 120%	2018
5.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	120%	≥ 120%	146 %	≥ 120%	2018
6. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
6.1 Taux de PLQ faisant l'objet d'opposition	Qualité	63%	≤ 70%	50 %	≤ 40%	2018
6.2 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%	100%	100 %	100%	2018
7. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
7.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	96%	≥ 95%	90 %	≥ 95%	2018
7.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	93%	≥ 95%	96 %	≥ 95%	2018
8. Durée des procédures en matière de PLQ						
8.1 Durée médiane en jours de la procédure PLQ	Efficacité	481 jours	830 jours	547 jours	830 jours	2018
9. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
9.1 Nombre de m2 de nouvelles surfaces brutes de plancher industriels accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol) par année, sur la période 2014-2018	Efficacité	108'101 m ²	≥ 60'000 m ²	38'692m ²	≥ 60'000 m ²	2019
9.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	69'049 emplois	≥ 68'000 emplois	68'143	≥ 68'000 emplois	2019
9.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	65%	≥ 70% de PME-PMI	66%	≥ 70% de PME-PMI	2019

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
9.4 Répartition des activités par secteurs concernés observée annuellement dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal)	Efficacité	14%	< 20% en nombre d'emplois	13%	< 20% en nombre d'emplois	2019

Commentaires

Le programme de législature 2014-18 se concentre sur les potentiels adoptés dans les plans localisés de quartier (PLQ) en fixant l'objectif de 2 millions de m² de surface brute de plancher (SBP) de potentiels logements et autant d'activités. Dès lors, c'est l'atteinte de cette cible qui doit être mesurée. Une répartition annuelle des dossiers permet d'estimer des jalons annuels intermédiaires. Un indicateur qualitatif mesure par ailleurs l'intensification des densités des PLQ adoptés, conformément aux préconisations de la LAT et du PDCn.

Indicateur 1.1 : RAS

Indicateur 2.1 : RAS

Indicateur 3.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1^{er} janvier 2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêt du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente. Nombre de m² SBP logement contenus dans les 11 PLQ mis en enquête publique en 2018: 220'000

Indicateur 4.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1^{er} janvier 2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêt du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente. Nombre de m² SBP activité contenus dans les 11 PLQ mis en enquête publique en 2018 : 19'000

Indicateur 5.1 : l'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année.

Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle.

Indicateur 5.2 : l'indicateur mesure l'utilisation du sol moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle.

Indicateur 6.1 : l'indicateur mesure la qualité de la concertation liée aux PLQ. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux d'opposition aux projets présentés. L'objectif 2018 est de rester en deçà d'un taux de 70% de PLQ faisant l'objet d'opposition.

Indicateur 6.2 : l'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Indicateur 7.1 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes en autorisation de construire en procédure accélérée en respectant le délai de 15 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus. Les résultats en lien avec cet indicateur ne sont disponibles qu'au mois de février de l'année suivante.

Indicateur 7.2 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes en

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

autorisation de construire en respectant le délai de 30 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus.

Indicateur 8.1 : l'indicateur mesure la durée médiane en jour de la procédure PLQ entre la mise à l'enquête technique et l'adoption du PLQ par le CE (la phase d'élaboration technique - en amont - ainsi que les éventuels recours - en aval - ne sont pas pris en compte dans le calcul).

Indicateur 9.1 : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 9.2 : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, en y ajoutant les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV, avant mutation.

Indicateur 9.3 : cet indicateur permet de mesurer la répartition des emplois par rapport à la taille des entreprises qui les fournissent. Le pourcentage cible de 70% correspond à une répartition équilibrée desdits emplois par rapport au tissu industriel. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise en comporte plus de 250.

Indicateur 9.4 : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques) ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	9'920'557	-110'157	-1.1%	10'030'714	8'491'950
30 Charges de personnel	8'638'004	-155'700	-1.8%	8'793'704	7'534'420
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	422'070	-102'920	-19.6%	524'990	247'694
33 Amortissements du patrimoine administratif	858'963	153'563	21.8%	705'400	707'844
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Imputations internes	1'519	-5'101	-77.1%	6'620	1'992
REVENUS	16'100'982	-759'824	-4.5%	16'860'806	16'372'534
42 Taxes	15'485'271	-877'843	-5.4%	16'363'114	15'861'479
43 Revenus divers	-	-	-	-	64
46 Revenus de transferts	557'679	142'987	34.5%	414'692	497'104
49 Imputations internes	58'033	-24'967	-30.1%	83'000	13'887
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'180'425	-649'667	-9.5%	6'830'092	7'880'584
<i>Coût d'état-major</i>	-499'248	-100'671	25.3%	-398'577	-286'305
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'655'849	-376'115	16.5%	-2'279'734	-2'051'997
COÛT COMPLET	3'025'328	-1'126'454	-27.1%	4'151'782	5'542'283

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.90	-3.25	-5.07%	64.15	55.10
<i>ETP fixes</i>	59.90	-3.10	-4.92%	63.00	54.10
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	-0.15	-13.04%	1.15	1.00

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles et multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, de la construction, de l'immobilier, de l'environnement, des transports, de la santé, de la sécurité et de l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ;
- fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le SITG. Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG ;
- conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées ;
- donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits ;
- conserver les pièces justificatives ;
- assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance pour assurer la gouvernance du BIM de l'Etat et de la ville intelligente (smart city) et répondre aux enjeux du territoire numérique.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Données officielles de référence
- G03.02 Territoire numérique
- G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

La nouvelle direction de l'information du territoire (DIT) réunit, depuis le début de cette nouvelle législature, les activités de la mensuration officielle, les activités de géomatique de l'état ainsi que celles du centre de compétence du SITG. La DIT a ainsi engagé les moyens nécessaires afin de *mettre en place et assurer la gouvernance des données du territoire ; d'être référent et fédérateur des initiatives en lien avec les données du territoire ; de développer et coordonner l'innovation autour des informations du territoire ; de renforcer et promouvoir la culture de la donnée du territoire et son exploitation.*

La DIT, a poursuivi la mise en place du programme BIM de l'Etat dans ses domaines d'autorité de contrôle, de gestionnaire de du patrimoine construit et de gestionnaire du territoire. Dans le cadre du programme smart Geneva, la DIT a continué à assurer le rôle de coordination et de gouvernance de la phase d'expérimentation. La DIT a poursuivi l'accompagnement de nombreux services dans leurs travaux de transition numérique, par exemple : référentiel des projets urbains, gestion 3D du sous-sol et demandes d'autorisations de construire sous forme numérique.

En qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) la DIT a renforcé les moyens nécessaires au contrôle de ces données, contribué à son extension sur d'autres restrictions et assuré son développement en tant que futur organe officiel de publication.

En tant que centre de compétence géomatique de l'Etat et du SITG, la DIT a largement contribué à la définition d'une vision stratégique de la géoinformation à Genève.

Les résultats obtenus par l'ORF en matière de délivrance d'extraits, de plans et de renseignements sont tout à fait satisfaisants, notamment en termes de délai de réponse, mais restent bien inférieurs à l'objectif fixé. S'agissant du traitement des réquisitions d'inscription, la cible n'a été toutefois que partiellement atteinte. L'ORF a par ailleurs poursuivi les travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information, le projet de numérisation des pièces justificatives ainsi que le projet de développement des communications et transactions électroniques. La mise au feuillet fédéral de la commune d'Hermance est entrée en vigueur.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel

L'écart s'explique par le temps de latence dans le recrutement des postes.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Depuis la mise en ligne de la FAO numérique et sa gratuité, les frais de publication ont diminués.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements comptabilisés sur ce programme dépendent principalement des investissements effectués sur les crédits de renouvellement départementaux et des dates de mise en services des actifs, en particulier pour la mensuration officielle.

42 - Taxes

La diminution des émoluments facturés par l'office du registre foncier s'explique par la diminution du nombre de dossiers validés dû, notamment, à diverses absences de longue durée, quelques départs, des collaborateurs en formation et plusieurs dossiers complexes et bloquants.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

46 – Revenus de transfert

L'écart provient des produits différés des subventions reçues en investissement pour la mensuration officielle et le cadastre RDPPF qui ont été plus importants que prévus.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Concernant la DIT, on observe une constante favorable sur les deux dernières années par rapport aux objectifs d'efficacité concernant le traitement des mutations (cf. indicateurs 1.1 et 1.2.). A rappeler toutefois que l'atteinte des valeurs cibles est conditionnée par la qualité des dossiers déposés par les spécialistes en mensuration (cf. indicateur 3.2). En effet, plus la qualité de ces dossiers est élevée, plus le temps de traitement (temps de vérification et temps d'intégration des géodonnées) sera rationalisé. Pour ce faire, une information et un suivi de qualité spécifique auprès de spécialistes en mensuration reste une des priorités dans les processus liés à la mise à jour des données de la mensuration officielle.

Pour l'ORF, en matière de traitement des réquisitions d'inscription, le résultat n'est, ni quantitativement ni en termes de délai de traitement dans la cible. Les raisons tiennent essentiellement en les facteurs suivants : nombreux dossiers bloqués suite à des suspens et renvois pour modification/complément, complexification des dossiers sur certains périmètres du territoire, quelques absences de longue durée, nombreuses formations dispensées en interne suite à des départs de collaborateurs, réduction globale des effectifs et sollicitations externes toujours plus nombreuses dans le domaine juridique. Pour ce qui est du ressort de l'ORF, diverses mesures d'amélioration ont d'ores et déjà été engagées ou sont en cours d'étude.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	89 jours	≤ 30 jours	63 jours	≤ 30 jours	2018
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	5'033	≤ 1'000	3'910	≤ 1'000	2018
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	95%	100%	95%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	95%	100%	87%	100%	2018
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98.8 %	100%	98.8%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	82%	≥ 85%	78%	≥ 85%	2018
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0.7 jours	≤ 2 jours	0.5 jours	≤ 2 jours	2018

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement des réquisitions.

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1.

Indicateur 1.3 : cet indicateur permet d'évaluer la qualité des prestations fournies par l'office du registre foncier dans le traitement des réquisitions d'inscriptions.

Indicateur 2.1 : mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 2.2 : mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 3.1 : le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (notamment mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles en matière cadastrale et de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la mise à jour du registre cadastral. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la direction de l'information du territoire.

Indicateur 4.1 : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande (extraits, plans et renseignements) et la date de la réponse.

Indicateur 5.1 : cet indicateur permet d'évaluer la qualité des prestations fournies par l'office du registre foncier dans le cadre des opérations de mise au feuillet fédéral.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	9'419'254	46'069	0.5%	9'373'185	9'293'709
30 Charges de personnel	5'163'145	3'580	0.1%	5'159'565	5'170'690
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'958'275	59'466	3.1%	1'898'809	1'816'710
36 Charges de transfert	2'272'282	-17'529	-0.8%	2'289'811	2'286'613
39 Imputations internes	25'552	552	2.2%	25'000	19'695
REVENUS	270'222	-39'033	-12.6%	309'255	488'902
42 Taxes	25'253	-5'447	-17.7%	30'700	15'016
43 Revenus divers	244'969	244'969	-	-	473'886
46 Revenus de transferts	-	-278'555	-100.0%	278'555	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'149'032	-85'102	0.9%	-9'063'930	-8'804'806
<i>Coût d'état-major</i>	-298'413	-64'554	27.6%	-233'859	-196'484
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'882'155	-495'045	35.7%	-1'387'110	-1'554'171
COÛT COMPLET	-11'329'600	-644'701	6.0%	-10'684'899	-10'555'461

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	32.90	-0.45	-1.35%	33.35	33.33
<i>ETP fixes</i>	32.10	-1.10	-3.31%	33.20	31.12
<i>ETP auxiliaires</i>	0.80	0.65	433.33%	0.15	1.21
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine, les Journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en oeuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Connaissance du patrimoine
- G04.02 Protection du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisations et projets prioritaires

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection, de diffuser le plus largement possible cette connaissance au grand public, mais aussi aux propriétaires et aux professionnels de la construction pour lesquels cette connaissance est essentielle à la mise en oeuvre des projets. Et c'est cette ligne qui a guidé les actions 2018.

Le recensement architectural du canton s'est poursuivi à un rythme soutenu, suivant le programme élaboré et débuté en 2015. Les communes de Bernex, Confignon, Dardagny, Hermance, Lancy, Russin, Satigny, ont été étudiées en 2018, alors que les résultats des campagnes précédentes ont été publiés sur le SITG, à savoir les communes suivantes: Meyrin, Vernier, Onex, Puplinge, Chêne-Bourg. Plusieurs séances de présentation des résultats ont été organisées dans les communes, à l'attention du public ou des conseils administratifs ou municipaux, deux séances publiques ont notamment été organisées à Meyrin et Vernier au printemps, en présence du conseiller d'Etat. De plus les résultats du recensement architectural du canton ont créé de nouvelles synergies entre l'office du patrimoine et des sites et l'office de l'urbanisme. Des consultations préalables croisées entre les deux offices permettent de mieux prendre en compte les contraintes patrimoniales dans les projets d'aménagement et de densification.

Organisées pour célébrer l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, les manifestations ont connu un immense succès. Au programme des Journées européennes du patrimoine des 1 et 2 septembre, vingt sites ont décliné le thème «Sans frontières» et accueilli des milliers de visiteurs enthousiastes. Deux monuments historiques en France voisine furent présentés à cette occasion: le château de Voltaire, nouvellement restauré, ainsi que le téléphérique du Salève et son projet de rénovation future. La Confédération a ouvert spécifiquement plusieurs bâtiments liés à la Genève internationale. L'OPS était associé à l'organisation du colloque genevois d'ICOMOS, "Le Grand Genève, projet d'une agglomération transfrontalière".

En partenariat avec la FAI et la FMB, l'office du patrimoine et des sites poursuit sa participation aux Journées européennes des métiers d'art, en proposant un cycle de conférences, et des démonstrations liées à un matériau de construction. En 2018 le Fer était à l'honneur avec une qualité remarquable des démonstrations des artisans et des conférenciers.

Le projet d'aménagement de musée archéologique de l'esplanade de Saint-Antoine ainsi que la nouvelle présentation didactique de la villa gallo-romaine du parc de La Grange se sont poursuivis.

De plus un vaste chantier archéologique a été ouvert au printemps 2018 au lieu-dit Saint-Mathieu sur le territoire de la commune de Bernex et il se prolongera en 2019. Cette intervention précédant la réalisation d'un futur projet immobilier a mis au jour des vestiges archéologiques extrêmement intéressants qui apportent de précieuses données pour aborder les origines et le développement du centre religieux de Vuillonex Saint-Mathieu dont les églises avaient été étudiées précédemment. Ce sont une série de sépultures particulièrement bien conservées, de nombreux vestiges traduisant la présence de constructions en bois d'époque médiévale ainsi qu'une portion de la voie antique menant à Chancy qui sont en cours de dégagement.

Le service des monuments et des sites a mis en oeuvre une importante réforme organisationnelle qui confie aux architectes conservateurs, des secteurs géographiques cohérents, pour lesquels ils sont en charge de tous les projets. Cette réforme impliquant une large polyvalence des compétences a nécessité des ajustements et un accompagnement. Cette nouvelle méthode de travail s'est faite en accompagnement de deux éléments majeurs: d'une part, la modification législative de la LPMNS, redéfinissant les rôles respectifs de l'office du patrimoine et des sites et de la commission des monuments, de la nature et des sites; d'autre part, la dématérialisation des autorisations de construire par procédure accélérée (APA), qui a entraîné un fort raccourcissement des délais de réponse aux requêtes, nécessitant une réorganisation des procédures.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement, entièrement financé par les reports budgétaires, est essentiellement dû aux travaux d'archéologie, et notamment à la découverte du site de Bernex-Vuillonex, qui a engagé d'importants moyens pour dégager et documenter les vestiges.

43 - Revenus divers

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Des reprises de charges à payer constituées des différences entre les subventions octroyées les années précédentes sur la nature 36 et les montants réellement versés ont été comptabilisées, suite à un apurement des dossiers pendants.

46 – revenus de transfert

Le budget prévoyait que la convention programme de la Confédération soit en partie utilisée pour compenser les dépenses archéologiques engagées sur des sites d'importance nationale. Aucun site entrant dans cette catégorie n'a fait l'objet de travaux nous permettant de justifier d'un financement de la Confédération en 2018.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Parmi les objectifs annoncés, tous ont été atteints, à l'exception d'un faible écart concernant les objectifs 4.1 et 4.2, ces deux objectifs concernant les délais de réponse aux préavis. Ce domaine a subi plusieurs éléments tels que des absences de collaborateurs de longue durée, partiellement compensées, ainsi qu'une double réforme évoquée ci-dessus, d'une part, la modification législative de la LPMNS, redéfinissant les rôles respectifs de l'office du patrimoine et des sites et de la commission des monuments, de la nature et des sites; d'autre part, la dématérialisation des autorisations de construire par procédure accélérée (APA), qui a entraîné un fort raccourcissement des délais de réponse aux requêtes, nécessitant une réorganisation des procédures.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	136	≥ 60	69	≥ 80	2020
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	49	≥ 40	47	≥ 50	2020
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	363'000	≥ 60'000	250'000	≥ 70'000	2020
4. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
4.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	94%	≥ 95%	90%	≥ 95%	2018
4.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	91%	≥ 95%	88%	≥ 95%	2018
5. Développer la connaissance du patrimoine bâti						
5.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	31%	30%	22%	60%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Indicateur 2.1 : les objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 3.1 : cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications éditées et distribuées. Malgré les contraintes financières qui pèsent sur l'Etat, il est important que les activités de sensibilisation du grand public aux problématiques du patrimoine soient préservées (à contraintes en francs égales, toucher un maximum de personnes).

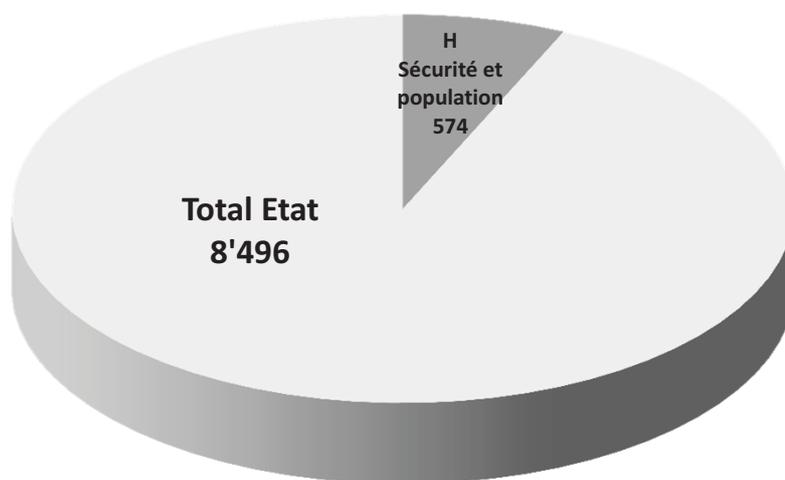
Indicateur 4.1 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires.

Indicateur 4.2 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrés dans les 30 jours calendaires. L'indicateur se base sur tous les dossiers, exception faite des demandes concernant des objets classés et/ou emblématiques de l'identité du canton, des objets nécessitant une décision de justice (recours auprès des tribunaux, etc.) et des objets soumis à votations populaires (valeurs extrêmes ne rentrant pas dans le cadre normal de traitement).

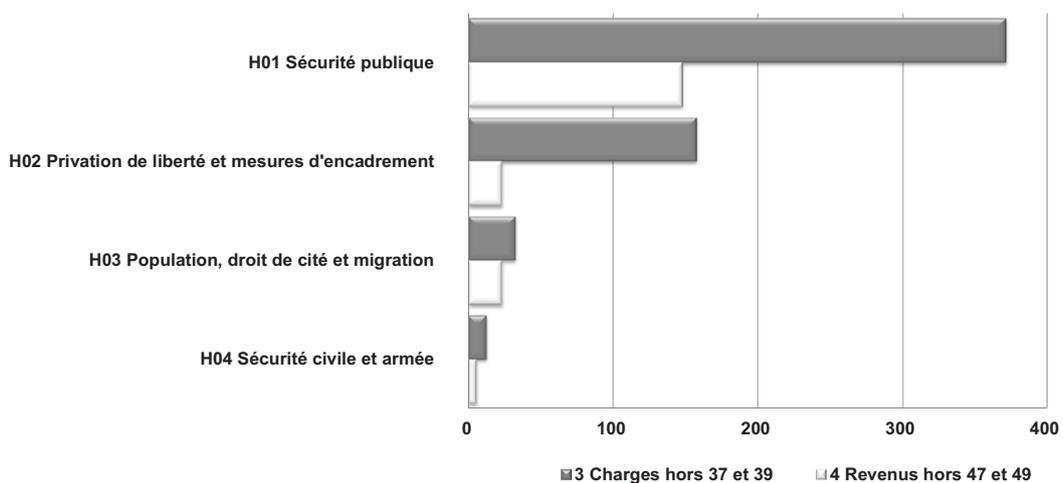
Indicateur 5.1: cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève et inclus dans le périmètre du recensement, (bâti avant 1985) Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

La première «Politique cantonale de sécurité de proximité» élaborée entre le département chargé de la sécurité et la commission consultative de la sécurité municipale (CCSM) régit les interventions entre la police cantonale et les polices municipales. La coordination des missions donne un cadre strict et une meilleure visibilité aux actions de chaque corps, tant sur le plan des horaires, que de la répartition des tâches (remise de l'ilotage à la police municipale). Par ailleurs, les contrats locaux de sécurité (CLS) constituent les pièces maîtresses de cette politique. L'année 2018 a vu la signature d'un nouveau contrat avec la commune de Thônex.

En matière de formation, après une phase pilote de deux ans, le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2018, de pérenniser la participation genevoise à l'Académie de police de Savatan, tout en demandant la mise en œuvre d'adaptations. L'enjeu essentiel à moyen terme est la mise en place du concept général de formation en 2020 (CGF 2020), en adaptant les stages à l'issue de l'année à l'Académie, afin de remplir les objectifs et les obligations posés par le nouveau brevet fédéral de policier dont la durée de formation a été fixée à deux ans.

La quatrième édition de la politique criminelle commune (PCC) (2018-2020) comporte six axes thématiques qui fournissent le cadre général de l'action répressive. Un septième axe portant sur la mise en œuvre effective des sanctions et la coordination des forces de police a été ajouté.

La mise en œuvre de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012 s'est poursuivie en 2018 avec le déploiement du secteur d'insertion par l'emploi du SPI et de Job Ateliers, rattaché à la Fondation des Ateliers Feux Verts sur le site de la Verseuse, ainsi qu'avec l'ouverture, à Curabilis, de l'unité de mesures affectée à la prise en charge de jeunes adultes sous mesures thérapeutiques institutionnelles.

En parallèle, le projet de construction des Dardelles s'est poursuivi par le dépôt du projet de loi de modification de zones à bâtir et du projet de loi demandant un crédit d'investissement pour la construction de l'établissement d'exécution de peines Les Dardelles. La réalisation de cet établissement permettrait de résorber la surpopulation carcérale chronique depuis 20 ans de la prison de Champ-Dollon où d'importants travaux d'entretien de l'infrastructure continuent d'être menés pour palier l'obsolescence accélérée.

Le nouveau concept de réinsertion et de désistance de l'OCD adopté par le Conseil d'Etat et présenté lors des Etats généraux de la détention et de la probation en novembre 2017 a commencé à être déployé en 2018 avec la certification en qualité d'entreprise formatrice de l'établissement fermé de la Brenaz et la validation d'une première filière professionnelle. Le partenariat avec l'office cantonal de la formation professionnelle et continue (OFPC) mis en place, permettant la validation et la valorisation des acquisitions de compétences des détenus dans le cadre de cursus de formations certifiantes reconnues, continue son déploiement qui prévoit à terme huit filières de formations professionnelles que les personnes en exécution de peine pourront suivre.

Dans le domaine migratoire, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a poursuivi la mise en œuvre d'une politique migratoire ferme et humaine visant à accélérer le renvoi des criminels étrangers et des requérants d'asile déboutés, à régler de manière pragmatique la question des migrants sans-papiers, à favoriser l'intégration et la

naturalisation des étrangers et à contribuer à la bonne mise en œuvre de la réforme en cours du domaine de l'asile.

Par ailleurs, dans le cadre du projet pilote Papyrus, l'OCPM a continué à traiter les demandes de régularisation de séjour d'étrangers sans-papiers remplissant les critères élargis fixés d'entente avec les Autorités fédérales compétentes, parties prenantes de cette opération qui a pris fin au 31 décembre 2018.

Dans le domaine de la protection de la population, le règlement relatif à l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE, G 3 03.04) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Ce nouveau dispositif s'est mis en place durant l'année sous la responsabilité de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).

Les travaux permettant la libération par l'armée du site de la caserne des Vernets ont continués sur les sites de Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville. De même, se sont poursuivis les travaux de réforme des dispositifs de défense incendie et de protection civile et la réforme du dispositif de protection civile.

H01 Sécurité publique

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	373'857'081	-503'935	-0.1%	374'361'016	364'054'394
30 Charges de personnel	302'965'378	-6'471'959	-2.1%	309'437'337	300'236'143
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	52'747'585	4'282'552	8.8%	48'465'033	45'540'088
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'328'209	657'363	17.9%	3'670'846	4'363'566
34 Charges financières	454'400	0	0.0%	454'400	260'096
36 Charges de transfert	10'688'383	-41'017	-0.4%	10'729'400	11'160'887
39 Imputations internes	2'673'126	1'069'126	66.7%	1'604'000	2'493'614
REVENUS	148'170'523	-20'642'288	-12.2%	168'812'811	146'170'534
42 Taxes	96'734'773	-23'254'028	-19.4%	119'988'801	100'815'887
43 Revenus divers	5'471'729	3'718'154	212.0%	1'753'575	1'978'469
44 Revenus financiers	3'852	3'852	-	-	-
46 Revenus de transferts	45'481'230	-880'855	-1.9%	46'362'085	42'867'442
49 Imputations internes	478'939	-229'411	-32.4%	708'350	508'736
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-225'686'558	-20'138'353	9.8%	-205'548'205	-217'883'861
<i>Coût d'état-major</i>	-799'986	1'992'191	-71.3%	-2'792'177	-3'447'853
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-63'381'546	-708'466	1.1%	-62'673'080	-60'321'539
COÛT COMPLET	-289'868'089	-18'854'627	7.0%	-271'013'462	-281'653'253

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'054.29	-29.96	-1.44%	2'084.25	2'027.09
<i>ETP fixes</i>	2'033.09	-48.16	-2.31%	2'081.25	2'013.19
<i>ETP auxiliaires</i>	19.10	17.10	855.00%	2.00	11.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.10	1.10	110.00%	1.00	2.10

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H01 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Sécurité et ordre publics
- H01.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H01.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H01.04 Police administrative
- H01.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H01.06 Pilotage opérationnel du programme H01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législature

La première «Politique cantonale de sécurité de proximité» élaborée entre le département chargé de la sécurité et la commission consultative de la sécurité municipale (CCSM), qui l'a définitivement validée en février 2018, régit les interventions entre la police cantonale et les polices municipales. La coordination des missions donne un cadre strict et une meilleure visibilité aux actions de chaque corps, tant sur le plan des horaires, que de la répartition des tâches (remise de l'ilotage à la police municipale). Les contrats locaux de sécurité (CLS) constituent les pièces maîtresses de cette politique. La signature le 1^{er} février 2018 du CLS avec Thônex porte à sept le nombre total de CLS (Carouge, Ville de Genève, Vernier, Meyrin, Plan-Les-Ouates, Lancy et Thônex).

Après une phase pilote de deux ans, le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2018, de pérenniser la participation genevoise à l'Académie de police de Savatan, tout en demandant la mise en œuvre d'adaptations (par exemple, le développement des aspects de procédure pénale (audition) et de police de proximité ainsi que l'intégration d'une partie des processus particuliers cantonaux). L'enjeu essentiel à moyen terme est la mise en place du concept général de formation en 2020 (CGF 2020), en adaptant les stages à l'issue de l'année à l'Académie, afin de remplir les objectifs et les obligations posés par le nouveau brevet fédéral de policier dont la durée de formation a été fixée à deux ans. La deuxième école de police 2019 qui débutera en octobre, constituée presque exclusivement d'aspirants genevois, sera la classe pilote sur le plan national pour la mise en œuvre du CGF 2020, d'entente avec l'Institut suisse de police.

Autres programmes d'importance stratégique

La quatrième édition de la politique criminelle commune (PCC) (2018-2020) comporte six axes thématiques qui fournissent le cadre général de l'action répressive. Elle innove en créant un septième axe qui porte sur la mise en œuvre effective des sanctions et la coordination des forces de police. Il vient constater, tout en la renforçant, une évolution forte de la PCC. Si au départ, la politique criminelle commune paraissait être surtout l'affaire de la police pour sa mise en œuvre, la nécessité d'une collaboration au sein du département de la sécurité, ainsi qu'avec des offices d'autres départements s'est imposée afin de déboucher sur une mise en œuvre coordonnée et cohérente. L'enjeu est maintenant de s'assurer, par l'évaluation régulière des capacités de traitement au sein des différents offices, de l'effectivité des sanctions.

La question de l'organisation efficace du temps de travail et de la disponibilité des collaborateurs est un objectif constant, notamment sous l'angle de l'adaptation des horaires à la mission et de la maîtrise des heures supplémentaires. Il s'agit d'assurer la meilleure adéquation entre les horaires des postes et des brigades avec les besoins opérationnels et l'activité (saison, pics d'activité, etc.).

Plus largement, une analyse est en cours afin d'examiner la charge et la répartition des missions entre les services opérationnels issus de la loi sur la police entrée en vigueur au 1^{er} mai 2016.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -6'471'959 F dû aux éléments suivants :

- non dépensé sur les salaires et charges sociales dû à la vacance de postes au cours de l'année 2018 (3,779 millions);
- non dépensé sur les allocations, primes et indemnités (1,647 million);

H01 Sécurité publique (suite)

- non dépensé sur les frais de formations (1,044 million).

La rubrique 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de +4'282'552 F dû principalement aux éléments suivants :

- constitution d'une provision de 6'500'000 F suite à la séance de conciliation entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève relative aux litiges en matière de contrôle de stationnement concernant des éléments antérieurs à l'exercice 2018;
- diminution de la dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions et de la police routière à hauteur de -2'131'710 F compte tenu de la baisse constatée en 2018 des amendes d'ordres, ordonnances pénales et émoluments.

La rubrique 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un dépassement de +657'363 F lié à l'augmentation de la volumétrie des investissements effectués ces dernières années.

La rubrique 39 "Facturations internes" présente un dépassement de +1'069'126 F dû principalement aux frais de poursuites imputés par les OPF pour le service des contraventions.

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -23'254'028 F, dû notamment aux éléments suivants :

- transfert en sa faveur, du produit du contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève, conformément à l'accord découlant de la séance de conciliation (-5,7 millions);
- diminution des émoluments du service des contraventions dont le nouveau barème est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (-3,4 millions);
- diminution des émoluments liés au nouveau règlement sur les émoluments et frais des services de police (-2,3 millions);
- diminution des amendes d'ordre et ordonnances pénales (-11,7 million) concernant la police routière.

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +3'718'154 F, dû principalement à la dissolution partielle de la provision du pont-AVS de la police.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un écart négatif de revenus de -880'855 F en lien avec une modification demandée par la Confédération sur la méthode de facturation des frais de sécurité et protection.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux des infractions contre l'intégrité corporelle est stable en 2018 par rapport à 2017 (5,9 ‰).

Indicateur 1.2 : Le taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine a reculé en 2018 (26,5 ‰) par rapport à 2017 (30 ‰).

Indicateur 1.3 : Le taux d'infraction à la LCR a reculé en 2018 (10,1 ‰) par rapport à 2017 (14,1 ‰).

Indicateur 2.1 : Le taux d'élucidation des faits de violence est en légère augmentation en 2018 (83 %) par rapport à 2017 (81 %).

Indicateur 2.2 : Le taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine est en augmentation en 2018 (9,3 %) par rapport à 2017 (7,9 %).

Indicateur 3.1 : La non atteinte de l'objectif est dû à un problème de qualité de saisie des informations, comme relevé par la Cour des comptes dans son audit sur la centrale d'engagement de coordination et d'alarme (CECAL). Dans les faits, en situation de réponse urgente, le policier privilégie la réponse opérationnelle et fait passer au second plan l'aspect "documentation". La mise en production d'un outil d'ici au mois de juin 2019 permettra d'améliorer le suivi des réquisitions, tout en simplifiant la procédure pour les intervenants.

Indicateur 3.2 : Le résultat annuel est fortement influencé par des retards de saisie observés en été et jusqu'au début de l'automne 2018. Sur les derniers mois de l'année, la rapidité de traitement des plaintes s'est considérablement améliorée.

Indicateur 3.3 : Les résultats portent sur 4 éditions trimestriels du sondage de satisfaction. Le taux 86% représente la valeur moyenne sur une année.

H01 Sécurité publique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux de faits de violence pour 1000 habitants	Efficacité	6	4	5.9	4	2020
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	26,5	35	30	33	2020
1.3 Taux d'infraction à la LCR pour 1000 véhicules immatriculés	Efficacité	10,1	15	14.1	14,5	2020
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des faits de violence	Efficacité	83 %	88 %	81%	88 %	2020
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	9,3	12 %	7.9%	10 %	2020
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux d'interventions prioritaires dans un délai inférieur à 7,5 minutes	Efficacité	49 %	65 %	54%	75 %	2020
3.2 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	72 %	82 %	N/A	85 %	2020
3.3 Taux de satisfaction des lésés	Efficacité	86 %	67 %	N/A	72 %	2020

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arraché / effraction de véhicules et vols à l'intérieur et sur véhicule / vols de véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des infractions à la loi sur la circulation routière.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100 % (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne le temps de réponse entre l'appel de la victime au 117/112 et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.3. : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	157'665'870	83'315	0.1%	157'582'555	153'438'157
30 Charges de personnel	117'109'636	478'133	0.4%	116'631'503	113'131'727
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	27'405'006	-666'467	-2.4%	28'071'473	27'831'477
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'005'985	7'178	0.7%	998'807	1'027'805
34 Charges financières	64'497	0	0.0%	64'497	35'292
36 Charges de transfert	11'933'785	135'510	1.1%	11'798'275	11'350'856
39 Imputations internes	146'961	128'961	716.5%	18'000	61'001
REVENUS	23'327'212	4'138'438	21.6%	19'188'774	21'574'281
42 Taxes	9'377'086	2'472'239	35.8%	6'904'847	7'875'957
43 Revenus divers	2'887'630	2'631'205	1'026.1%	256'425	4'026'570
44 Revenus financiers	5	-895	-99.4%	900	-
46 Revenus de transferts	10'869'175	-1'143'827	-9.5%	12'013'002	9'619'710
49 Imputations internes	193'316	179'716	1'321.4%	13'600	52'044
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-134'338'658	4'055'123	-2.9%	-138'393'781	-131'863'876
<i>Coût d'état-major</i>	-309'230	743'183	-70.6%	-1'052'413	-1'299'183
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-40'729'366	707'467	-1.7%	-41'436'833	-37'139'141
COÛT COMPLET	-175'377'254	5'505'773	-3.0%	-180'883'027	-170'302'200

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	867.40	-16.90	-1.91%	884.30	851.10
<i>ETP fixes</i>	859.40	-16.30	-1.86%	875.70	841.75
<i>ETP auxiliaires</i>	8.00	-0.60	-6.98%	8.60	9.35

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H02.01 Détention de personnes

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H02.02 Application des peines et mesures
- H02.03 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H02.04 Détention de personnes mineures
- H02.05 Pilotage opérationnel du programme H02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

La mise en œuvre de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012 s'est poursuivie en 2018 avec le déploiement du secteur d'insertion par l'emploi du SPI et de Job Ateliers, rattaché à la Fondation des Ateliers Feux Verts sur le site de la Verseuse.

En parallèle, le projet de construction des Dardelles s'est poursuivi par le dépôt du projet de loi de modification de zones à bâtir et du projet de loi demandant un crédit d'investissement pour la construction de l'établissement d'exécution de peines Les Dardelles. La réalisation de cet établissement permettrait de résorber la surpopulation carcérale chronique depuis 20 ans de la prison de Champ-Dollon où d'importants travaux d'entretien de l'infrastructure continuent d'être menés pour palier l'obsolescence accélérée.

Par ailleurs, l'établissement pénitentiaire fermé de Curabilis a vu l'ouverture de l'unité de mesures affectée à la prise en charge de jeunes adultes sous mesures thérapeutiques institutionnelles, comme prévu à la fin du premier trimestre 2018, permettant ainsi le déploiement complet de l'établissement pénitentiaire fermé de Curabilis.

Ce déploiement de nouvelles infrastructures est assorti d'importants efforts, tant en matière de recrutement et de formation que de promotion des métiers de la sécurité. Ces actions ont permis de procéder à l'engagement de 19 nouveaux agents de détention en 2018 et d'initier la formation de 19 autres qui entreront en fonction durant le premier trimestre de 2019.

Au travers de l'adoption et de la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information, les outils de gestion et de pilotage mis en place ont contribué à l'amélioration globale du système de contrôle interne de l'office qui a sensiblement progressé en 2018. L'office atteint aujourd'hui un taux de 94% de réalisation des recommandations de la Cour des Comptes et du Service de l'audit interne de l'Etat sur huit rapports d'audit.

La loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP), entrée en vigueur début 2017 déploie aujourd'hui ses effets en termes de mobilité professionnelle, de formation continue et d'harmonisation des traitements et indemnités allouées sur la base des nouvelles directives liées.

Les plans d'exécution de la sanction pénale (PES) sont aujourd'hui réalisés à plus de 80%. Chaque détenu concerné dispose ainsi d'un document fixant des objectifs et des perspectives de réinsertion. Le service de probation et d'insertion (SPI) a mis à jour les dossiers et avec l'appui de la direction générale adjointe développe le dossier informatisé individuel dans le cadre du nouveau concept de réinsertion lequel facilitera l'accès aux données pertinentes pour l'ensemble des acteurs concernés par l'exécution de peine.

Le nouveau concept de réinsertion et de désistance de l'OCD adopté par le Conseil d'Etat et présenté lors des Etats généraux de la détention et de la probation en novembre 2017 a commencé à être déployé en 2018 avec la certification en qualité d'entreprise formatrice de l'établissement fermé de la Brenaz et la validation d'une première filière professionnelle. Le partenariat avec l'office cantonal de la formation professionnelle et continue (OFPC) mis en place, permettant la validation et la valorisation des acquisitions de compétences des détenus dans le cadre de cursus de formation certifiantes reconnues, continue son déploiement qui prévoit à terme huit filières de formations professionnelles que les personnes en exécution de peine pourront suivre.

L'Office poursuit ses efforts de restructuration au travers du déploiement de la nouvelle formation initiale des agents de détention, la mise en œuvre tant de la formation continue opérationnelle que de formations managériales. Pour conclure, la réalisation d'un recrutement permanent pour les agents de détention est aujourd'hui effective.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de +478'133 F dû à la variation à la hausse des

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

heures supplémentaires calculées (+1,281 million) et payées (+0,577 million). Ces éléments sont toutefois compensés partiellement par des dépenses moindres pour les indemnités et primes (-0,833 million) et les caisses de pension (-0,478 million).

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -666'467 F dû principalement aux éléments suivants :

- ouverture échelonnée des ateliers de Brenaz, qui a engendré des économies sur les rubriques de fournitures, machines et matériel;
- modification de la comptabilisation des achats d'épicerie pour les détenus intervenue uniquement en fin d'année (comptabilisation en charges et revenus en lieu et place d'une comptabilisation en net au bilan).

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de +135'510 F en lien avec une augmentation de placements de détenus dans d'autres cantons.

La nature 39 "Facturations internes" présente un dépassement de +128'961 F concernant l'établissement Curabilis pour les frais liés aux repas confectionnés dorénavant par la cuisine de Champ-Dollon. Cette modification permet de développer une synergie entre les établissements et de répondre à une recommandation du Service d'audit interne (SAI).

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de +2'472'239 F dû à l'augmentation des revenus du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) en lien avec l'accroissement du nombre de dossiers traités en provenance du service des contraventions.

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +2'631'205 F en lien avec la dissolution partielle de provisions pour risques, pour débiteurs du SAPEM et pour litiges en matière de ressources humaines.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un écart négatif de revenus de -1'143'827 F en lien avec une baisse des placements de détenus sous autorité d'autres cantons notamment à la Brenaz, compte tenu du fait que les places de détention sont accordées en priorité aux détenus sous autorité genevoise ce qui permet de limiter la surpopulation carcérale à Champ-Dollon.

La nature 49 "Facturations internes" présente un excédent de revenus de 179'716 F concernant la facturation à l'établissement Curabilis des frais liés aux repas confectionnés dorénavant par la cuisine de Champ-Dollon.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La valeur mesurée est en ligne avec la cible.

Indicateur 2.1 : La cible annoncée est inférieure à l'objectif de 2018, car il s'agissait pour l'OCD d'une ambition à réaliser ne découlant d'aucune base de calcul, l'office ne disposant au moment de la mise en place des cibles d'aucun recul ni données chiffrées. Pour 2019, la cible a été adaptée et reste plus en phase avec la réalité.

Indicateur 3.1 : La valeur mesurée est légèrement supérieure à la cible pour chaque établissement.

Indicateur 4.1 : La valeur mesurée pour 2018 est en ligne avec la cible. Une extension du périmètre ainsi que du nombre et type de contrôles est en cours, raison pour laquelle, le taux cible reste maintenu à 8%.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCD	Efficacité	52.8 %	<= 55 %	N/A	<= 55 %	2020

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre concordataire						
2.1 Taux de réalisation des PES et des PEM	Efficacité	81.6 %	>= 90 %	81.86%	95 %	2020
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements	Efficience	CD = 0,45/BRE = 0,69/CU = 1,12	N/A	N/A	CD = 0.49 BRE = 0.72 CUR = 1	2020
4. Garantir la bonne tenue des dossiers du SAPEM par le biais d'un contrôle qualité des données informatiques						
4.1 Taux de non-conformité des dossiers du SAPEM	Qualité	1.5 %	<= 9 %	N/A	<= 7 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectués par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présents dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le taux de réalisation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) et des plans d'exécution des mesures (PEM). La cible est basée sur le périmètre prioritaire défini par l'OCD (articles 64 Code Pénal et les mesures).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'ETP de personnel pénitentiaire affectés aux principaux établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis) et le nombre de détenus physiquement présents.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre de dossiers présentant des non-conformités (sur un périmètre de données informatiques prédéfini), et le nombre total de dossiers suivis sous autorité du service d'application des peines et mesures (SAPEM).

H03 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	32'682'140	-1'472'661	-4.3%	34'154'801	32'415'404
30 Charges de personnel	26'562'657	-58'512	-0.2%	26'621'169	25'764'059
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'961'571	292'199	17.5%	1'669'372	1'939'433
33 Amortissements du patrimoine administratif	34'434	894	2.7%	33'540	42'585
36 Charges de transfert	4'041'732	-1'727'988	-29.9%	5'769'720	4'625'054
39 Imputations internes	81'746	20'746	34.0%	61'000	44'273
REVENUS	23'206'552	-3'283'896	-12.4%	26'490'448	25'152'827
42 Taxes	22'219'284	-2'879'630	-11.5%	25'098'914	23'651'800
43 Revenus divers	32'692	32'692	-	-	3'049
46 Revenus de transferts	953'911	-434'623	-31.3%	1'388'534	1'497'153
49 Imputations internes	665	-2'335	-77.8%	3'000	825
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'475'587	-1'811'234	23.6%	-7'664'353	-7'262'578
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-70'139</i>	<i>170'074</i>	<i>-70.8%</i>	<i>-240'213</i>	<i>-295'869</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'573'343</i>	<i>-674'875</i>	<i>9.8%</i>	<i>-6'898'468</i>	<i>-6'745'610</i>
COÛT COMPLET	-17'119'070	-2'316'035	15.6%	-14'803'035	-14'304'058

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	222.38	-6.82	-2.98%	229.20	220.49
<i>ETP fixes</i>	<i>201.38</i>	<i>-9.52</i>	<i>-4.51%</i>	<i>210.90</i>	<i>203.89</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>14.00</i>	<i>2.70</i>	<i>23.89%</i>	<i>11.30</i>	<i>16.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>7.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>7.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Etat civil et légalisation
- H03.02 Asile
- H03.03 Séjours et établissement
- H03.04 Naturalisation
- H03.05 Passeports
- H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

En 2018, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a poursuivi la mise en œuvre d'une politique migratoire ferme et humaine visant à accélérer le renvoi des criminels étrangers et des requérants d'asile déboutés, à régler de manière pragmatique la question des migrants sans-papiers, à favoriser l'intégration et la naturalisation des étrangers et à contribuer à la bonne mise en œuvre de la réforme en cours du domaine de l'asile.

Les demandes de naturalisation déposées en 2018 ont été instruites conformément à la nouvelle loi sur la nationalité suisse entrée en vigueur le 1er janvier. Parallèlement, l'examen des dossiers déposés jusqu'à fin 2017 s'est poursuivi selon l'ancien cadre légal. L'objectif de traitement des demandes de naturalisation ordinaire dans les 18 mois au maximum a été tenu.

Dans le cadre du projet pilote Papyrus, l'OCPM a continué à traiter les demandes de régularisation de séjour d'étrangers sans-papiers remplissant les critères élargis fixés d'entente avec les Autorités fédérales compétentes, parties prenantes de cette opération qui a pris fin au 31 décembre 2018.

En matière d'expulsion judiciaire, le processus élaboré à l'automne 2017, puis affiné en début d'année, conjointement avec le Ministère public, a permis une gestion fluide d'une problématique sensible. En 2018, le nombre de décisions prononcées et exécutées a connu un accroissement conséquent. La collaboration établie entre les Autorités judiciaires concernées et l'OCPM est très satisfaisante.

Afin d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 708 décisions de renvoi et a proposé 1446 interdictions d'entrée en Suisse au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), compétent en la matière. Par ailleurs, 11 décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers.

L'OCPM a poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile, fixée au 1er mars 2019, de concert avec ses partenaires fédéraux et cantonaux. Par ailleurs, en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration au 1er janvier 2019, les procédures et les pratiques des différents services concernés ont été adaptées aux nouvelles exigences légales.

Autres programmes d'importance stratégique

Dans le cadre de l'optimisation de ses processus et de la loi 11945 y relative, ouvrant un crédit d'investissement de 2 330 000 F, l'OCPM a déployé la demande d'attestation en ligne, démarche entièrement automatisée tant pour les usagers que pour les collaborateurs. Il s'agit là d'une première étape de la transition vers un système de délivrance des prestations davantage orienté sur la qualité et l'efficacité.

Dans cette même logique d'efficacité, la réorganisation du service étrangers (SE), achevée en 2018, qui vise à accélérer le traitement des premières demandes et des renouvellements d'autorisations de séjour, a également conduit à l'adoption de nouvelles pratiques et procédures, telles que la numérisation des dossiers entrants et l'automatisation des flux et des transmissions internes.

Le partenariat mis sur pied l'an dernier avec l'Espace Entreprise (EE) du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) afin d'améliorer la réponse téléphonique aux usagers s'est poursuivi à satisfaction en 2018. La centrale du service étrangers, entièrement prise en charge par les stagiaires de l'EE, permet en particulier d'offrir un lieu de formation, dédié à l'apprentissage de la pratique professionnelle commerciale, à une douzaine de jeunes.

Enfin, en application d'une décision prise par le Conseil d'Etat en matière d'entraide administrative, l'OCPM a constitué une cellule de 7 enquêteurs chargés d'effectuer des enquêtes domiciliaires pour lutter contre la fraude aux prestations sociales, la fraude fiscale et la domiciliation fictive, sur demandes motivées des services compétents de l'administration cantonale.

Justification des écarts

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de +292'199 F, dû notamment aux éléments suivants :

- augmentation des frais liés à la production de cartes de séjour biométriques en lien avec la hausse de l'activité du service étrangers pour la délivrance de permis de séjour;

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

- augmentation des frais médicaux des détenus placés en détention administrative.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -1'727'988 F, dû principalement aux éléments suivants :

- diminution de la rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité du service Suisses moins importante que prévue (-1'059'427 F) ;
- diminution des placements hors canton notamment à l'établissement concordataire de Frambois (-370'263 F);
- diminution de la taxe perçue par la Confédération pour l'utilisation du logiciel Symbic (-296'097 F).

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -2'879'630 F dû principalement aux éléments suivants :

- diminution pour le service Suisses (-2'257'349 F) avec en corollaire une diminution de la rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité (nature 36);
- diminution pour le secteur des naturalisations (-353'617 F) suite à la baisse du montant des émoluments décidée par le Grand Conseil et l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur la nationalité qui a modifié les conditions pour le dépôt des demandes.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un écart négatif de revenus de -434'623 F, dû principalement à la diminution de la refacturation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) des frais liés à l'application de la loi sur l'asile (LAsi) compte tenu de la baisse des frais de la détention administrative.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La cible fixée a été tenue et l'objectif est atteint. Au travers du système informatique, l'Office peut analyser les prises de rendez-vous et prendre des mesures pour parer à d'éventuels temps d'attente trop longs en ouvrant, par exemple, des plages d'accueil supplémentaires.

Indicateur 1.2 : Le service est parvenu à maintenir la réduction de 4 mois du délai à laquelle il était parvenu au cours de 1er semestre 2018.

Indicateur 1.3 : En moyenne, le service maintient son solde à un niveau inférieur au maximum fixé comme objectif. Il convient toutefois de préciser le fait que ce chiffre correspond à l'état des lieux au 31 décembre 2018, mais qu'il varie de jour en jour au cours de l'année.

Indicateur 1.4 : Malgré l'intégration dans le nouveau secteur autorisations de la cellule multinationales et du pool emplois extra-UE, la mise en œuvre de la réorganisation du service a permis de constater, dès octobre 2018, une baisse encore limitée mais régulière du nombre de dossiers en stock. S'agissant plus spécifiquement du délai entre la réception et le traitement des nouvelles demandes, l'augmentation de la valeur s'explique à la fois par le fait que la priorité est donnée au traitement des dossiers numérisés dans le cadre de la nouvelle procédure et par le fait que ce délai fluctue en raison du nombre de dossiers restant à traiter par date de réception ; nombre qui n'est pas linéaire, mais fonction du jour et de la priorisation de certains dossiers. A noter encore le fait que la période de fermeture liée aux Fêtes de fin d'année implique à elle seule une augmentation de 50% de l'augmentation du délai de traitement par rapport au mois précédent.

Indicateur 1.5 : L'augmentation encore constatée avant la fin de l'année 2018 dans la phase d'instruction des demandes (voir indicateur 1.4) a contribué à augmenter le temps d'attente en salle. A cette situation vient s'ajouter le fait que cette valeur relevée durant le mois de décembre, est péjorée par la période des Fêtes de fin d'année, avant laquelle les demandes aux guichets sont toujours plus nombreuses. La mise en œuvre de la dernière tranche du projet "Attestations" à la fin de novembre 2018 devrait fortement impacter le nombre de venues aux guichets dès le premier trimestre 2019. Cette prestation représente jusqu'à 2'500 demandes par mois aux guichets. Dès la mise en œuvre de ce projet, les demandes effectuées par e-démarche seront, dans 80% des cas, délivrées automatiquement. Il convient donc de promouvoir fortement les demandes en ligne.

Indicateur 1.6 : La valeur constatée en 2018 démontre l'efficacité des collaborateurs des guichets dans la délivrance des prestations demandées.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques	Efficacité	1 sem.	</= 2 sem.	N/A	</= 2 sem.	2020
1.2 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	14 mois	</= 18 mois	N/A	</= 18 mois	2020
1.3 Solde d'interdictions d'entrées en Suisse en attente de traitement	Efficacité	0	</= 50	N/A	</= 50	2020
1.4 Délai entre la réception d'une nouvelle demande au service étranger/séjour et son traitement	Efficacité	229 jours	</= 15 j.	N/A	</= 15 jours	2020
1.5 Temps d'attente aux guichets	Efficacité	136 min.	</= 30 min.	N/A	</= 75 min.	2020
1.6 Temps de traitement aux guichets	Efficacité	12 min.	</= 15 min.	N/A	</= 15 min.	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le délai entre la demande de rendez-vous et la prise des données biométriques nécessaires à la délivrance d'un nouveau document d'identité, au vu du besoin souvent urgent de pouvoir disposer de ladite pièce.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le délai de la procédure ordinaire de naturalisation qui ne doit pas excéder 18 mois.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur représente le nombre de propositions d'interdiction d'entrée en Suisse en suspens. Lorsqu'un étranger est renvoyé de Suisse sur la base d'une décision entrée en force, le service cantonal de migration compétent a la possibilité de requérir du SEM le prononcé d'une interdiction d'entrée en Suisse. En cas de violation de cette interdiction, un nouveau renvoi peut être exécuté sans délai et sans nécessité d'ouvrir une nouvelle procédure d'examen du droit au séjour. Pour éviter que des personnes renvoyées de Suisse puissent y revenir et entamer une nouvelle démarche relative à leur séjour en toute impunité, le nombre de propositions d'interdiction d'entrée en Suisse en suspens doit être minime.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur représente le délai entre le dépôt d'une demande dûment documentée d'autorisation de séjour et le début de son traitement par le service compétent.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur représente la durée d'attente de l'utilisateur pour être accueilli au guichet. Pour un nombre de guichets donné, il dépend du nombre d'utilisateurs, de la gestion des flux et du temps de traitement au guichet (indicateur 1.5).

Indicateur 1.6 : Cet indicateur représente la durée de l'accueil au guichet. Il ne dépend pas du nombre d'utilisateurs et ne devrait pas excéder 15 minutes afin d'assurer une bonne fluidité et permettre de répondre de manière adéquate aux usagers.

H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	12'628'286	-731'697	-5.5%	13'359'983	12'791'826
30 Charges de personnel	10'188'733	-435'661	-4.1%	10'624'394	10'278'707
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	957'261	-105'266	-9.9%	1'062'527	945'980
33 Amortissements du patrimoine administratif	356'420	21'834	6.5%	334'586	342'027
36 Charges de transfert	925'135	-75'941	-7.6%	1'001'076	935'548
37 Subventions à redistribuer	175'589	-55'411	-24.0%	231'000	234'393
39 Imputations internes	25'149	-81'251	-76.4%	106'400	55'170
REVENUS	5'966'323	-137'213	-2.2%	6'103'536	6'863'954
41 Patentes et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'730
42 Taxes	400'968	-52'809	-11.6%	453'777	571'426
43 Revenus divers	2'185'848	15'848	0.7%	2'170'000	2'419'006
44 Revenus financiers	22'131	-32'786	-59.7%	54'917	358'645
46 Revenus de transferts	3'026'993	-94'019	-3.0%	3'121'012	3'217'235
47 Subventions à redistribuer	175'589	-55'411	-24.0%	231'000	234'393
49 Imputations internes	119'064	81'964	220.9%	37'100	27'519
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'661'963	594'484	-8.2%	-7'256'447	-5'927'872
<i>Coût d'état-major</i>	-26'904	68'964	-71.9%	-95'868	-118'039
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-17'801'545	-10'819'099	154.9%	-6'982'446	-9'544'996
COÛT COMPLET	-24'490'412	-10'155'651	70.8%	-14'334'761	-15'590'906

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	80.22	-1.58	-1.93%	81.80	72.10
<i>ETP fixes</i>	76.42	-2.58	-3.27%	79.00	72.10
<i>ETP auxiliaires</i>	3.80	1.00	35.71%	2.80	-

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la planification, de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention et lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de vérifier leur organisation et leur niveau de préparation, d'organiser leur instruction de base et continue. Elles ont également trait à l'organisation de tirs hors service, à l'obligation de servir, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et veiller à l'exécution des mesures décidées en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) avec la

H04 Sécurité civile et armée (suite)

contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Protection civile
- H04.02 Inspection cantonale du feu
- H04.03 Protection de la population
- H04.04 Logistique et infrastructure militaire
- H04.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.06 Instruction
- H04.07 Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législature

La libération par l'armée du site de la caserne des Vernets participe à la réalisation de l'objectif portant sur la construction de logements abordables et l'aménagement de quartiers durables. A cette fin, le programme de relocalisation de l'armée sur le territoire du canton a franchi une étape significative avec la cérémonie de la pose de la première pierre du futur centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville, au mois de juin. Les travaux du centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses, pierre angulaire et dernière étape du projet, démarreront quant à eux au printemps 2019, l'approbation fédérale des plans ayant été délivrée en décembre, sous réserve d'oppositions. Enfin, l'inauguration du nouveau bâtiment de troupe de Meyrin-Mategnin, en cours de finition, est planifiée à fin mai 2019. Par ailleurs, le maintien de la présence militaire sur le territoire du canton répond également aux objectifs qui visent à consolider le rôle de Genève en Suisse et dans le monde, de même qu'à soutenir la Genève internationale et défendre les intérêts de notre région au plan fédéral.

Autres projets d'importance stratégique

Le 1^{er} janvier 2018, le règlement relatif à l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE, G 3 03.04) est entré en vigueur. Désormais sous la houlette de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), ce nouveau dispositif s'est mis en place durant l'année. Une grande attention a été portée aux préparatifs, en particulier la formation et l'instruction, des entités du dispositif afin d'optimiser le niveau de préparation à l'intervention. En parallèle, le catalogue des risques identifiés pour le canton de Genève a été complètement mis à jour.

Les travaux de réforme des dispositifs de défense incendie et de protection civile se sont également poursuivis. S'agissant des travaux de réforme sur le dispositif cantonal de défense incendie, l'Association des communes genevoises (ACG) a opté pour la constitution d'un corps intercommunal intervenant sur l'ensemble du territoire cantonal, composé de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, tout en laissant la possibilité aux communes qui le souhaiteraient de maintenir leur propre corps volontaire. Les adaptations normatives actuellement en cours d'élaboration, vont dans ce sens.

L'OCPAM et l'ACG ont poursuivi leurs réflexions en 2018 en vue d'une réforme du dispositif de protection civile. L'effort principal a porté sur la détermination des coûts du dispositif actuel ainsi que sur l'estimation des variantes proposées afin de disposer de projections financières le plus fiables possibles. Pour rappel, les recommandations, faites en 2017, par le groupe de travail institué à cet effet comprennent une réduction à quatre voire deux organisations, sous la conduite du canton ou des communes. Dans tous les cas, la professionnalisation du premier niveau de conduite est retenue.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -435'661 F, dû à la vacance de postes au cours de l'année 2018.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitations" présente un non dépensé de -105'266 F dû principalement à des dépenses moindres que prévues pour l'Etat-major Cantonal de Conduite (EMCC) dont l'année 2018 a été la première année de fonctionnement.

La nature 42 "Taxes" présente un écart négatif de revenus de -52'809 F, dû principalement à la diminution des amendes du service des affaires militaires.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un écart négatif de revenus de -94'019 F, due notamment à une diminution de la facturation aux communes pour des prestations en matière de protection civile.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Au 31 décembre 2018, 42 compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sur 43 et 6 organisations de protection civile (PCi) sur 11 ont été inspectées. L'écart à la cible est dû à la réaffectation de manière partielle et temporaire des ressources sur d'autres dossiers jugés prioritaires.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2018, les 43 fiches pour les SPV ont été réalisées alors que les fiches PCi n'ont pas pu être toutes finalisées. L'écart à la cible est dû à la réaffectation de manière partielle et temporaire des ressources sur d'autres dossiers jugés prioritaires.

Indicateur 2.1 : Au 31 décembre 2018, le rapport sur les risques incendie et secours ainsi que le rapport Kataplan ont été actualisés.

Indicateur 3.1 : L'objectif a été dépassé.

Indicateur 4.1 : L'objectif a été atteint.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile ainsi que des services de défense interne aux entreprises						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	89 %	>= 95%	N/A	>= 95 %	2020
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	80 %	>= 90%	N/A	>= 95 %	2020
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	100 %	>= 95%	N/A	>= 95 %	2020
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	94.80 %	>= 85%	N/A	>= 85 %	2020
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100 %	100 %	N/A	100 %	2020

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

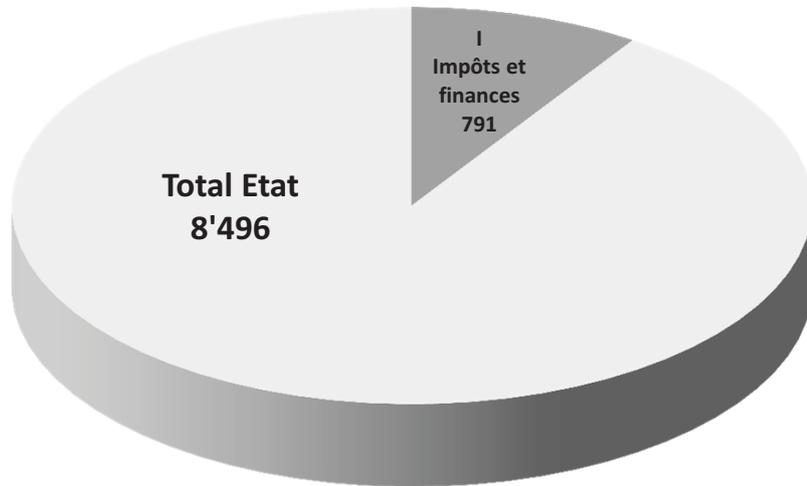
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risque vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base d'enquête, le degré de satisfaction des utilisateurs des prestations logistiques.

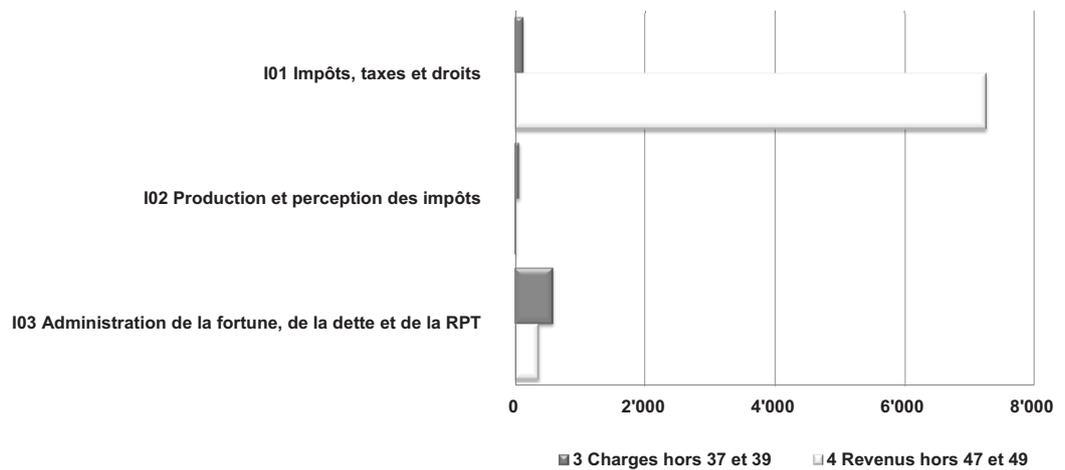
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que deux des trois programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts et à l'administration de la fortune, de la dette et de la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

L'aboutissement de la réforme de la fiscalité des entreprises, rebaptisée RFFA suite à l'introduction du financement de l'AVS par les Chambres fédérales, reste l'une des priorités du Conseil d'Etat. Sa stratégie vise à maintenir les emplois, à préserver la cohésion sociale, à garantir la capacité concurrentielle de Genève au niveau international et à offrir aux entreprises des conditions cohérentes au niveau lémanique.

Le projet cantonal, présenté par le Conseil d'Etat en octobre 2018, a été voté en janvier 2019 par une large majorité du Grand Conseil avec certaines modifications. Il sera soumis en votation populaire le 19 mai 2019.

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. Compte tenu de l'expiration du délai de validité de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) (droit actuel) qui arrivait à échéance le 31 décembre 2018, le Grand Conseil a adopté la LEFI (nouveau droit) (loi 12403) qui proroge les valeurs fiscales pour une période de 10 ans avec une majoration de 7%.

Les revenus du programme I01 (Impôts, taxes et droits) excèdent le budget de 523.7 millions de francs. Ce surplus est réduit de 47.4 millions en raison d'un dépassement enregistré pour les charges correspondantes. Au final, ce programme contribue positivement à hauteur de 476.3 millions dans les comptes 2018.

Que ce soit pour les impôts cantonaux des personnes physiques et des personnes morales ou encore pour la part cantonale à des revenus fédéraux, l'exercice 2018 se caractérise par des éléments rectificatifs relativement importants, concernant les années antérieures, qui expliquent un peu plus de la moitié de l'écart budgétaire.

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations de l'impôt sur le revenu 2018 des personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en janvier 2019. La croissance du PIB suisse prise en compte lors du bouclage 2018 est évaluée à +2.7%, contre +1.7% lors de l'élaboration du budget.

L'impôt 2018 des personnes morales est déterminé en exploitant les réponses des entreprises parmi les plus importantes du canton au questionnaire de janvier 2019. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice. Le taux de croissance du bénéfice émanant du questionnaire s'élève à +8.3% pour l'année 2018, contre +4.7% dans le budget.

Le dépassement relativement important, enregistré pour les charges du programme I01, découle d'une augmentation de la provision pour dépréciation, en lien avec des nouvelles créances fiscales comptabilisées en 2018.

L'administration fiscale cantonale a créé un nouveau service de régularisation fiscale et a engagé des taxateurs supplémentaires. Les objectifs de production liés à ces deux mesures du Conseil d'Etat sont atteints. Grâce aux travaux menés en 2018, le contribuable pourra en 2019, payer ses acomptes cantonaux et fédéraux en un seul versement et bénéficier du pré-remplissage de sa déclaration d'impôts.

Afin de réduire les risques liés à la garantie de l'Etat et de préserver l'attractivité du service public en tant qu'employeur, le Conseil d'Etat s'est engagé, dans son programme de législature, à rétablir le dialogue entre les parties prenantes pour faire émerger un large consensus autour d'un projet de réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Il a déposé le 14 novembre 2018 un projet de loi reposant sur des hypothèses actuarielles prudentes et visant :

- une réforme structurelle du système de prévoyance professionnelle avec le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations;
- le maintien des prestations actuelles de la CPEG, voire une légère baisse en cas de dégradation des paramètres techniques de la Caisse, au moyen d'une recapitalisation de la Caisse et de mesures d'accompagnement significatives.

Ce projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 14 décembre 2018 en même temps que le projet de loi 12228 visant à recapitaliser la caisse à hauteur de 75% de ses engagements, en maintenant la primauté des prestations, sans modification structurelle du système de fonctionnement de la caisse.

Ces deux projets de loi étant incompatible, et afin de garantir une solution préservant les retraites des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat d'ici au 31 mai 2019, ainsi que les droits politiques des citoyennes et citoyens, le Grand Conseil a adopté le 31 janvier 2019 un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques et visant à introduire le mécanisme de la question subsidiaire permettant au peuple de marquer sa préférence entre les deux lois soumises au vote.

Le montant des intérêts passifs de la dette est en baisse et s'élève à 172 millions (-6 millions par rapport au budget 2018 et -8 millions par rapport aux comptes 2017) essentiellement en raison du recul du niveau de la dette, ceci dans un environnement de taux d'intérêts toujours favorable.

Enfin, s'agissant de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale augmente de 39 millions pour le canton de Genève en 2018 (+13 millions en 2017). Elle s'élève à 298 millions, soit 633 francs par habitant.

I01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	131'970'981	47'420'981	56.1%	84'550'000	103'901'997
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	131'970'981	47'420'981	56.1%	84'550'000	103'901'997
REVENUS	7'234'598'747	523'733'747	7.8%	6'710'865'000	6'691'630'012
40 Revenus fiscaux	6'653'101'544	424'756'544	6.8%	6'228'345'000	6'186'527'076
42 Taxes	52'034'998	1'384'998	2.7%	50'650'000	47'327'039
43 Revenus divers	9'447'393	9'447'393	-	-	3'868'316
46 Revenus de transferts	520'014'812	88'144'812	20.4%	431'870'000	453'907'581
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'102'627'767	476'312'767	7.2%	6'626'315'000	6'587'728'014
COÛT COMPLET	7'102'627'767	476'312'767	7.2%	6'626'315'000	6'587'728'014

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme I02.

Pour le DI :

- l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSES :

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos;
- l'impôt sur la taxe personnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- I01.02 Impôts directs Personnes Morales
- I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législature

L'adoption de la réforme de la fiscalité des entreprises, rebaptisée RFFA suite à l'introduction du financement de l'AVS par les Chambres fédérales, constitue l'une des principales priorités du Conseil d'Etat. Cette réforme est particulièrement importante pour Genève, compte tenu du poids économique que représentent les entreprises au bénéfice de statuts fiscaux privilégiés.

La décision de la chambre fédérale du Conseil des Etats, au mois de juin 2018, de lier la réforme fiscale des entreprises avec le financement de l'AVS, est venue remettre en cause l'équilibre du projet genevois. En réponse, l'orientation choisie par la délégation du Conseil d'Etat a été de capitaliser sur le travail déjà effectué et de conduire des consultations auprès des entreprises, des partis politiques et des acteurs de l'économie pour évaluer différentes pistes de travail. En octobre 2018, le gouvernement genevois a finalisé son projet cantonal de mise en œuvre.

Ce projet a été voté, le 31 janvier 2019, par une large majorité du Grand Conseil avec certaines modifications. Le taux d'imposition a été fixé à 13.99% au lieu de 13.79%. L'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital a été plafonnée durant les cinq premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi. Une levée du frein au déficit sur 8 ans jusqu'à hauteur de 372 millions de francs a également été adoptée. Ce montant prend en compte le déficit statique prévu par la réforme au niveau cantonal (186 millions) et le coût du contre-projet à l'IN 170 (Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage !) (186 millions). Ce contre-projet est la mesure d'accompagnement phare de la réforme.

Le Grand Conseil a également soutenu une mesure d'accompagnement en faveur de la petite enfance en dotant de 18 millions une nouvelle Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

Le projet cantonal de la RFFA, tout comme le volet fédéral de la réforme, seront soumis au vote de la population le 19 mai 2019.

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. En l'état, la situation juridique des estimations fiscales des immeubles non locatifs (villas et propriétés par étages) est réglée par la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI).

Compte tenu de l'expiration du délai de validité de la LEFI (droit actuel) qui arrivait à échéance le 31 décembre 2018, le Conseil d'Etat a présenté en octobre 2018 un projet de LEFI (nouveau droit).

Ce projet prorogait les valeurs déterminantes à cette échéance pour une période de 4 ans en attendant que le nouveau système d'estimation et ses mesures compensatoires soient effectifs. Il prévoyait une majoration linéaire de 20% pour tenir compte de l'augmentation de valeur des villas et des propriétés par étages ces dix dernières années. Les contribuables pouvaient contester cette majoration de 20% s'ils estimaient que la valeur de leur immeuble n'avait pas augmenté de façon correspondante. Ce projet prévoyait une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

En novembre 2018, le Grand Conseil a adopté la LEFI (nouveau droit) (loi 12403). Il a modifié le projet initial du Conseil d'Etat en fixant la prorogation pour une période de 10 ans avec une majoration de 7%.

La majoration de 7% induit une augmentation des recettes fiscales de 10.1 millions de francs.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

I01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme I01 dépassent le budget de 523.7 millions de francs (+7.8%). Les revenus fiscaux (nature 40), qui en constituent l'élément principal, expliquent une part importante de ce dépassement (+424.8 millions; +6.8%). Les revenus de transferts, qui sont en grande partie composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, affichent, quant à eux, un excédent de 88.1 millions (+20.4%)

Les taxes (nature 42), formées essentiellement des frais de perception facturés aux communes, présentent un dépassement de 1.4 million par rapport au budget (+2.7%). Une reprise de la provision pour dépréciation de créances existantes (nature 43) génère un excédent de revenus supplémentaire (+9.4 millions).

Le montant des charges dépassent très fortement les prévisions (+47.4 millions; +56.1%). Cela s'explique surtout par une augmentation de la provision pour dépréciation, en lien avec des nouvelles créances fiscales enregistrées en 2018.

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

I01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques génèrent un excédent de 140.4 millions par rapport au budget (+3.4%). Les revenus fiscaux, qui sont composés des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune, sont les principaux concernés (+119.6 millions; +3.1%). Cet écart est essentiellement dû à l'impôt sur le revenu (+108.7 millions; +3.5%), qui bénéficie d'importants correctifs d'estimations et rectifications de taxations concernant des années qui ne sont plus estimées (+62.6 millions) et d'une évaluation de l'impôt à la source 2018 supérieure de 57 millions au budget. Il faut relever que durant la procédure budgétaire, la méthode d'estimation de l'impôt à la source était en cours de révision et que, dans ces circonstances particulières, le montant retenu pour la prévision a vraisemblablement fait l'objet d'une prudence excessive. L'impôt sur la fortune présente, quant à lui, un faible écart par rapport à sa prévision (+10.8 millions; +1.4%) malgré des suppléments relativement importants sur les correctifs et les rectifications d'années antérieures (+62.9 millions). En effet, l'apport de ces derniers est presque totalement compensé par l'impôt courant, dont l'estimation a été pénalisée par des marchés financiers orientés à la baisse en fin d'année.

En raison de l'augmentation de la provision pour dépréciation liée à de nouvelles créances fiscales, les charges présentent un dépassement de 38.5 millions (+54.6%).

I01.02 Impôts directs Personnes morales

La part la plus importante de surplus du programme I01 est due aux revenus des impôts directs des personnes morales (+285.2 millions; +16.1%). Les revenus fiscaux et les revenus de transferts y contribuent à hauteur de 283.1 millions (respectivement +217.2 et +65.9 millions).

Cet écart est pour deux-tiers imputable aux correctifs d'estimation, et plus particulièrement à ceux concernant l'année 2017. En effet, la prise en considération des déclarations fiscales 2017 a permis de corriger positivement l'estimation qui avait été retenue dans les comptes précédents. Les secteurs mettant en évidence les écarts les plus importants sont ceux de la finance et du commerce international.

Le solde de l'excédent s'explique principalement par l'impôt courant. Pour rappel, les estimations de l'impôt des personnes morales sont déterminées à l'aide des informations collectées auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes du canton, répondant à un questionnaire portant sur leur résultat de l'année écoulée et sur les années suivantes.

L'augmentation de la provision pour dépréciation liée à de nouvelles créances fiscales touche également les personnes morales et contribue à un dépassement de charges de 8.2 millions (+60.7%).

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou impôts indirects présentent un excédent notable (+101.7 millions; +15.1%). Cet écart revient aux revenus fiscaux (+92.0 millions; +14.4%) et aux revenus de transferts (9.8 millions; +27.6%).

Les droits d'enregistrement et timbre se fixent à un niveau jamais atteint et enregistrent un surplus de 83.7 millions (+47.0%). Les droits de successions et de donations dépassent également le budget, mais dans une moindre mesure (+16.9 millions; +12.1%). Enfin, l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers n'atteint pas le montant prévu (-14.3 millions; -16.1%). A noter toutefois, qu'il affiche une reprise solide (+27.0 millions) après les chiffres décevants enregistrés dans les comptes précédents. L'excédent attribué aux revenus de transferts est exclusivement dû à la part cantonale à l'impôt anticipé.

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de ce programme sont principalement composés de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens, de la taxe personnelle et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. L'impôt sur les véhicules n'atteint pas le budget (-3.8 millions; -3.3%). Les autres éléments constituant cette prestation ne présentent pas d'écarts matériels.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

101 Impôts, taxes et droits	Comptes 2018	Variations C18-B18		Budget 2018
		en F	en %	
CHARGES	131'970'981	47'420'981	56.1%	84'550'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	131'970'981	47'420'981	56.1%	84'550'000
REVENUS	7'234'598'747	523'733'747	7.8%	6'710'865'000
40 Revenus fiscaux	6'653'101'544	424'756'544	6.8%	6'228'345'000
42 Taxes	52'034'998	1'384'998	2.7%	50'650'000
43 Revenus divers	9'447'393	9'447'393	-	-
46 Revenus de transferts	520'014'812	88'144'812	20.4%	431'870'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'102'627'767	476'312'767	7.2%	6'626'315'000

101.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2018	Variations C18-B18		Budget 2018
		en F	en %	
CHARGES	108'898'204	38'465'204	54.6%	70'433'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	108'898'204	38'465'204	54.6%	70'433'000
REVENUS	4'276'721'942	140'421'942	3.4%	4'136'300'000
40 Revenus fiscaux	4'029'775'623	119'575'623	3.1%	3'910'200'000
42 Taxes	38'519'752	1'019'752	2.7%	37'500'000
43 Revenus divers	7'716'631	7'716'631	-	-
46 Revenus de transferts	200'709'937	12'109'937	6.4%	188'600'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'167'823'738	101'956'738	2.5%	4'065'867'000

101.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2018	Variations C18-B18		Budget 2018
		en F	en %	
CHARGES	21'813'807	8'241'132	60.7%	13'572'675
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'813'807	8'241'132	60.7%	13'572'675
REVENUS	2'058'592'728	285'192'728	16.1%	1'773'400'000
40 Revenus fiscaux	1'771'936'859	217'236'859	14.0%	1'554'700'000
42 Taxes	12'839'917	339'917	2.7%	12'500'000
43 Revenus divers	1'730'762	1'730'762	-	-
46 Revenus de transferts	272'085'189	65'885'189	32.0%	206'200'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'036'778'921	276'951'596	15.7%	1'759'827'325

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2018	Variations C18-B18		Budget 2018
		en F	en %	
CHARGES	630'761	420'136	199.5%	210'625
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	630'761	420'136	199.5%	210'625
REVENUS	775'754'226	101'739'226	15.1%	674'015'000
40 Revenus fiscaux	730'626'336	91'981'336	14.4%	638'645'000
46 Revenus de transferts	45'127'890	9'757'890	27.6%	35'370'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	775'123'465	101'319'090	15.0%	673'804'375

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2018	Variations C18-B18		Budget 2018
		en F	en %	
CHARGES	628'209	294'509	88.3%	333'700
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	628'209	294'509	88.3%	333'700
REVENUS	123'529'851	-3'620'149	-2.8%	127'150'000
40 Revenus fiscaux	120'762'727	-4'037'273	-3.2%	124'800'000
42 Taxes	675'329	25'329	3.9%	650'000
46 Revenus de transferts	2'091'795	391'795	23.0%	1'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	122'901'643	-3'914'657	-3.1%	126'816'300

I02 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	81'570'409	-637'440	-0.8%	82'207'849	77'230'688
30 Charges de personnel	68'472'740	-1'870'659	-2.7%	70'343'399	64'318'771
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'532'913	452'027	8.9%	5'080'886	5'027'492
33 Amortissements du patrimoine administratif	81'662	-902	-1.1%	82'564	71'202
39 Imputations internes	7'483'094	782'094	11.7%	6'701'000	7'813'222
REVENUS	14'670'160	1'370'771	10.3%	13'299'389	16'743'852
42 Taxes	14'635'074	1'335'685	10.0%	13'299'389	16'734'139
43 Revenus divers	35'086	35'086	-	-	9'713
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-66'900'249	2'008'211	-2.9%	-68'908'460	-60'486'836
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-487'559</i>	<i>1'402'660</i>	<i>-74.2%</i>	<i>-1'890'219</i>	<i>-1'661'261</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-15'961'415</i>	<i>-2'197'937</i>	<i>16.0%</i>	<i>-13'763'478</i>	<i>-13'528'369</i>
COÛT COMPLET	-83'349'223	1'212'935	-1.4%	-84'562'158	-75'676'466

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	539.97	-21.82	-3.88%	561.79	501.53
<i>ETP fixes</i>	<i>535.17</i>	<i>-22.12</i>	<i>-3.97%</i>	<i>557.29</i>	<i>499.53</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.80</i>	<i>0.30</i>	<i>6.67%</i>	<i>4.50</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

I02.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation des projets prioritaires

En 2018, les actions spécifiques de l'administration fiscale cantonale (AFC) ont porté sur la concrétisation de plusieurs projets qui déploieront leurs effets dès le début 2019. Les plus marquants sont, la fusion des acomptes ICC et IFD qui va d'une part, simplifier les opérations des contribuables et d'autre part, limiter les coûts d'encaissement avec une économie estimée à 0.1 million, la possibilité d'obtenir de nouvelles attestations en ligne (attestation de paiement, attestation d'intérêt), la mise à disposition d'une déclaration de succession simplifiée pour les successions en ligne directe et le pré-remplissage de la déclaration d'impôts avec certains éléments tels que les prestations sociales.

I02 Production et perception des impôts (suite)

Par ailleurs, l'AFC a atteint les objectifs de production qui étaient liés à l'augmentation de ses effectifs puisqu'elle a produit 95 millions d'impôts en plus, soit 48 millions pour le traitement des dénonciations spontanées et 47 millions pour le traitement des déclarations.

Enfin, l'AFC s'est adaptée pour assurer la réception et le traitement des cas transmis par l'administration fédérale des contributions dans le cadre du processus d'échange automatique de renseignements (comptes bancaires) (EAR). Le potentiel de cas est de plus de 100'000, ils seront examinés et traités dès 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel :

L'écart négatif de 1.9 million s'explique par le nombre moyen de postes restés vacants sur l'année 2018.

La dotation exceptionnelle de +42 ETP, prévue au budget 2018, a été utilisée pour le recrutement de nouveaux taxateurs. Cette opération d'ampleur n'a pas été entièrement bouclée au 1^{er} janvier 2018 et s'est accompagnée d'un renouvellement significatif des équipes via des promotions/transferts internes qui ont à leur tour généré des postes vacants. Régularisée en cours d'année, la situation laisse subsister un écart qui représente 2.6% du budget annuel.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le trop dépensé de 0.5 million soit 9% du budget s'explique par des prestations de services et honoraires de tiers supérieures au budget (0.3 million couvert par les reports budgétaires) et par la constitution d'une provision pour des frais judiciaires (0.2 million).

42 - Taxes :

L'écart positif sur cette nature s'élève à 1.3 million et est principalement dû aux remboursements de frais de poursuites et faillites.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.7%	97.7%	98.0%	98%	2022
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	205	180	189	175	2022
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	191	170	173	170	2022
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	194	170	167	170	2022
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	219	170	157	170	2022
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	89%	85%	91%	85%	2022
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						

I02 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'589	2'700	2'864	2'700	2022
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	287'517	260'000	274'235	280'000	2022
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	32.0%	32%	31.5%	33%	2022
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	11'316	10'000	10'111	10'000	2022

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateurs 2.1 à 2.4

Le temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer n'atteint pas la cible fixée au budget mais l'écart constaté reste maîtrisé (moins de 25 jours) pour les impôts les plus importants en nombre et en montant (taxation des personnes physiques et des personnes morales au barème ordinaire).

Indicateur 3.1

89% des taxations des personnes physiques et morales de l'année fiscale 2017 ont été traitées en 2018, dépassant ainsi l'objectif prévu de 85%.

Indicateur 5.1

Le nombre de formulaires remplis en ligne continue de croître (287'517 en 2018 contre 274'235 en 2017).

Indicateur 6.1

Le nombre de déclarations fiscales non traitées après 180 jours dépasse légèrement l'objectif de 10'000 pour se fixer à 11'316 (10'111 en 2017).

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18 en F	en %	Budget 2018	Compte 2017
CHARGES	585'411'898	-2'739'789	-0.5%	588'151'687	566'539'192
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	278'648	278'648	-	-	-1'550
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	17'487'336
34 Charges financières	177'143'066	-5'818'344	-3.2%	182'961'410	186'584'454
36 Charges de transfert	407'990'184	2'799'907	0.7%	405'190'277	362'468'953
REVENUS	371'261'281	58'699'943	18.8%	312'561'338	355'631'586
41 Patentes et concessions	88'546'105	37'742'214	74.3%	50'803'891	78'674'433
42 Taxes	11'144'936	-3'125'064	-21.9%	14'270'000	12'111'045
43 Revenus divers	15'363'758	9'441'269	159.4%	5'922'489	9'571'841
44 Revenus financiers	153'936'649	14'343'518	10.3%	139'593'131	157'971'471
46 Revenus de transferts	102'269'833	298'006	0.3%	101'971'827	97'302'795
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-214'150'617	61'439'732	-22.3%	-275'590'349	-210'907'606
COÛT COMPLET	-214'150'617	61'439'732	-22.3%	-275'590'349	-210'907'606

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18 en ETP	en %	Budget 2018	Compte 2017
--	-------------	------------------------------	------	-------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
4. intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
6. péréquation financière intercantonale;
7. indemnités de fonctionnement à la fondation d'aide aux entreprises (FAE);

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat, l'administration fiscale cantonale et la FAE.

Ce programme contient les prestations suivantes :

I03.01 Intérêts et frais financiers de la dette

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

- I03.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- I03.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- I03.04 Intérêts fiscaux
- I03.05 Contentieux fiscal et non fiscal
- I03.06 RPT
- I03.07 Soutien aux entreprises

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

Compte tenu de la taille de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) (69'000 assurés) et de la garantie de l'Etat (9.1 milliards fin 2018), la préservation de son équilibre financier s'avère indispensable pour le service public et ses employés, ainsi que pour l'ensemble des contribuables du canton de Genève.

Afin de réduire les risques liés à la garantie de l'Etat et de préserver l'attractivité du service public en tant qu'employeur, le Conseil d'Etat a déposé le 14 novembre 2018 un projet de loi qui devait faire émerger un large consensus en proposant une réforme durable reposant sur des hypothèses actuarielles prudentes et visant :

- une réforme structurelle du système de prévoyance professionnelle avec le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations;
- le maintien des prestations actuelles de la CPEG, voire une légère baisse en cas de dégradation des paramètres techniques de la Caisse, au moyen d'une recapitalisation de la Caisse et de mesures d'accompagnement significatives.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte);
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à courts terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

Dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux a poursuivi le transfert des créances en souffrance avec le transfert de 8'800 créances en 2018, représentant 4.6 millions de francs. A noter que le programme I03 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances. Les charges courantes sont imputées sur le programme B03.

Justification des écarts par rapport au B2018

1. Intérêts et frais financiers de la dette

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 172 millions (nature 340), soit 6 millions de moins qu'au budget. Cette différence s'explique principalement par le recul du niveau de la dette qui a atteint 11.8 milliards au 31 décembre 2018, alors que le budget tablait sur un montant de 12 milliards.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Par ailleurs :

- les taux d'intérêts réalisés pour les refinancements en 2018 de la dette à court terme ont été légèrement inférieurs à ceux anticipés lors de l'élaboration du budget. Au budget 2018, le taux d'intérêt prévisionnel (basé sur les prévisions du GPE de juin 2017) retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) était de -0.55%. Le taux moyen enregistré en 2018 s'élève à -0.58%;
- pour les refinancements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) le taux estimé au moment de l'élaboration du budget 2018 était de 0.45%. Il a été possible de réaliser deux nouveaux emprunts à long terme (8 et 38 ans) à des taux très attractifs. Le taux moyen enregistré en 2018 est de 0.34% pour ces deux refinancements.

L'objectif de taux moyen de la dette pour 2018 (au maximum 1.5%) est dès lors atteint puisqu'il s'élève à 1.5%. La part des emprunts à taux variable est de 12% en moyenne et reste inférieure à 30%, celle des emprunts à court terme de 16% en moyenne et reste inférieure à 25%, conformément au cadre de gestion déterminé par le Conseil d'Etat.

2. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

En 2018, les charges financières (nature 34) se montent à 1.5 million en raison :

- de pertes réalisées sur les immobilisations qui n'avaient pas été budgétisées. C'est le cas, en particulier, de droits à bâtir qui ont été retirés d'une parcelle, dans un exercice antérieur, sans qu'une moins-value ait été comptabilisée. L'erreur a été détectée au cours de cette année et une correction de valeur a été comptabilisée sur l'exercice 2018 (0.8 million);
- de moins-values réalisées lors de cessions (0.6 million);
- des pertes de change qui s'expliquent principalement par les variations du taux de change (0.1 million) et qui ne peuvent pas être budgétisées.

Par ailleurs, les charges de transfert (nature 36) non-budgétisées, se montent à 2.8 millions en raison de la dépréciation des titres CGN détenus par l'Etat de Genève selon leur évaluation actuelle.

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 1.8 million en raison principalement des éléments suivants :

- certains projets prévus de ventes de terrains de l'Etat sur l'année 2018 ont pris du retard et seront finalement concrétisés sur l'exercice de l'année suivante. C'est le cas notamment des Marbriers à Lancy, laquelle dotation va intervenir dans le premier trimestre 2019 (-4.1 millions de plus-values);
- des plus-values ont été générées par des cessions d'actifs à diverses communes genevoises, aux HUG, à la SGIPA et à la CPEG (5.7 millions).

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 37.7 millions. La part au bénéfice de la BNS (nature 411) reçue en 2018 représente 77.6 millions (+39 millions par rapport au budget). En effet, en plus du montant d'un milliard, les cantons et la confédération ont reçu un montant supplémentaire d'un milliard étant donné que le solde de la réserve pour distributions futures excédait 20 milliards de francs après affectation du bénéfice de la BNS. Par ailleurs, les concessions sont inférieures au budget de 1.3 million principalement en raison de la diminution de la redevance pour l'utilisation du domaine public versée par les SIG dues à deux baisses de tarifs (1er janvier 2017 et 1er janvier 2018) pour l'utilisation du réseau électrique.

Les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget de 4.9 millions en raison des éléments suivants :

- les revenus provenant des successions en déshérence ont dépassé les prévisions budgétaires de 5.4 millions, principalement suite à la liquidation, à fin 2017, de deux dossiers de successions exceptionnelles;
- les revenus des intérêts sur les consignations en devises sont inférieurs au budget de 0.5 million, suite à la forte diminution des consignations en USD.

Les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 8.6 millions en raison des éléments principaux suivants :

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

- la société du Tunnel du Mont-Blanc a versé des dividendes extraordinaires non budgétés de 3.1 millions;
- les dividendes reçus de la Banque cantonale de Genève pour l'année 2018 sont supérieurs au budget de 0.5 million;
- la redevance reçue des Salines du Rhin pour l'année 2018 est supérieure au budget de 0.4 million;
- le PL 11471 modifiant la loi sur l'organisation des services industriels de Genève étant toujours débattu au Grand Conseil, les revenus relatifs à la participation aux bénéfices des SIG par l'Etat de Genève prévus au budget sur le programme E02 à hauteur de 15 millions n'ont pas été perçus. Le système de rémunération prévalant jusque-là, à savoir la rémunération du capital de dotation, non prévu au budget, a donc encore été appliqué en 2018 et comptabilisé sur le programme I03 pour un montant de 2.8 millions;
- de nouvelles rentes DDP non prévues au budget ont été conclues en 2018 (1.9 millions).

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont inférieures au budget 2018 de 1.4 million.

Cette situation résulte notamment de corrections dans le mode de calcul des intérêts à la demande de la Cour des comptes. Dorénavant, le dernier plan d'acomptes modifié par le contribuable sert de base aux intérêts en lieu et place du plan d'acomptes calculé sur la dernière facture d'impôt.

Les revenus d'intérêts (nature 44) sont supérieurs au budget de 4 millions. Sur l'exercice 2018, les revenus d'intérêts s'élèvent à 99.3 millions sur un budget de 95.3 millions.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Concernant le contentieux fiscal, les recettes constatées (nature 42) suite au retour à meilleure fortune des débiteurs ont été inférieures au budget de 2.5 millions. Le processus de recouvrement sur ADB (actes de défaut de biens) rapporte 11 millions de recettes sur un budget de 13.5 millions.

S'agissant du contentieux non fiscal, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) du service du contentieux sont supérieures au budget 2018 en raison de l'augmentation de la provision de 0.3 million sur le dernier dossier de portage de l'ex-FondVal.

Par ailleurs, les revenus du service du contentieux de l'Etat (nature 42, 43 et 44) dépassent de 3.6 millions le budget en raison des éléments suivants :

- les taxes (nature 42) sont inférieures au budget 2018 de 0.6 million en raison de la difficulté à faire aboutir les négociations pour le rachat des ADB par les débiteurs de l'ex-FondVal;
- les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget 2018 de 4.3 millions, principalement en raison de la réaffectation d'une provision dans le cadre de la liquidation du dernier gros dossier de l'ex-FondVal relatif à des terrains situés à Coligny;
- les revenus financiers (nature 44) sont inférieurs au budget de 0.1 million en raison de l'absence d'intérêts débiteurs facturés, compte tenu des conditions de refinancement toujours très avantageuses.

6. Péréquation financière intercantonale

Les montants de base pour la péréquation financière sont fixés par arrêtés fédéraux pour une période quadriennale. Ils sont ensuite adaptés annuellement en fonction de mécanismes définis dans la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges. L'année 2018 représente la troisième année de la troisième période quadriennale.

Pour la péréquation des ressources, les montants péréquatifs 2018 sont adaptés à l'évolution du potentiel de ressources. La Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources ont mis 4 milliards à disposition des cantons à faible potentiel de ressources soit une augmentation de 3.2% en comparaison avec l'année 2017. L'objectif d'une dotation minimale de 85% de la moyenne suisse a été nettement dépassé.

Pour la compensation des charges excessives, les montants 2018 ont été adaptés au renchérissement. Financée uniquement par la Confédération, cette dernière a versé 718 millions, soit une augmentation de 0.4%.

Pour la compensation des cas de rigueur, le montant versé par la Confédération et les cantons diminue de 5% depuis 2016 conformément à la PFCC. De plus, en 2018, le canton d'Obwald, devenant un canton à fort potentiel de ressources, a perdu son droit à une compensation.

Pour le canton de Genève, les décisions des Chambres fédérales se sont traduites de la manière suivante :

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

- concernant la péréquation des ressources (nature 36), l'évaluation du potentiel de ressources 2018 repose sur une moyenne de trois années, soit les années de référence 2012, 2013 et 2014. L'année 2014 est prise en compte pour la première fois et inclut, pour Genève, un dossier fiscal significatif. Le canton a ainsi vu son potentiel de ressources augmenter de 3.7 points. Sa participation a atteint 394 millions en 2018 (350 millions en 2017), soit une augmentation de 86 F par habitant;
- concernant la compensation des cas de rigueur (nature 36), la participation du canton de Genève a diminué de 0.5 million pour atteindre un montant de 6 millions;
- concernant la compensation des charges excessives (nature 46), pour l'année 2018, le canton de Genève a perçu 102 millions soit une augmentation de 5 millions.

La participation nette du canton de Genève s'est élevée à 297 millions, soit une augmentation de 39 millions par rapport à 2017

7. Soutien aux entreprises

Les revenus divers (nature 43) présentent une augmentation de revenus (+0.3 million) provenant principalement de la dissolution d'engagements envers la FAE sur les dossiers de cautionnements antérieurs à l'année 2012.

Les revenus de transferts (nature 46) présentent un excédent de revenus (+0.3 million) correspondant à la restitution partielle de la subvention relative à la FAE.

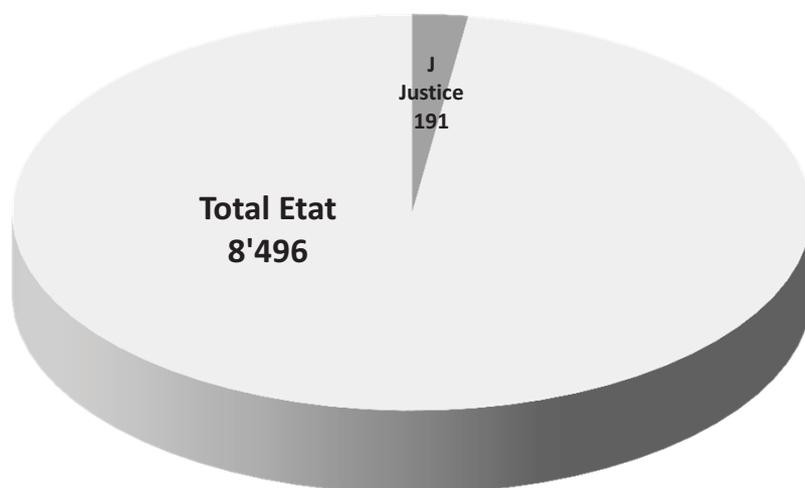
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.5%	≤ 1.5%	1.5%	≤ 1.35%	2022
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	12%	≤ 30%	14%	≤ 30%	2022
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	16%	≤ 25%	18%	≤ 25%	2022

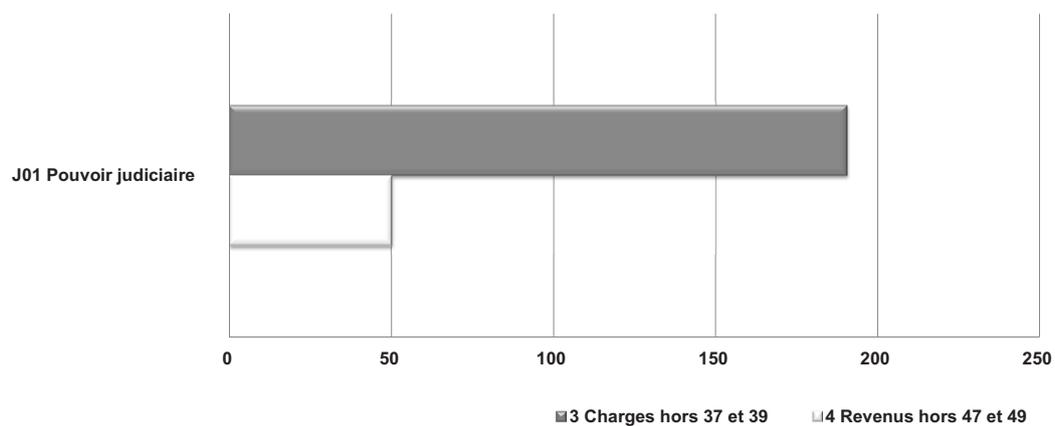
Commentaires

J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Justice

Synthèse des priorités

Le budget 2018 a permis de financer les postes nécessaires en lien avec les différentes lois entrées en vigueur au cours des derniers exercices. L'exercice comptable 2018 s'achève avec fr. 191 millions de charges de fonctionnement, soit un dépassement de fr. 3.8 millions par rapport au budget alloué au Pouvoir judiciaire. L'année a été marquée par une hausse des dépenses générales, essentiellement des dépenses liées à l'assistance judiciaire, à l'instruction des procédures judiciaires et à la dotation aux provisions pour débiteurs douteux issus de la filière pénale. La demande en autorisation de crédit supplémentaire formée par le Pouvoir judiciaire auprès de la Commission des finances du Grand Conseil a été acceptée par cette dernière.

Les revenus 2018 du Pouvoir judiciaire ont connu une année marquée par une baisse des confiscations pénales dont la survenance est aléatoire, ainsi que par l'absence d'évènement extraordinaire, tel que cela avait pu être le cas durant les exercices précédents. Les revenus dits réguliers du Pouvoir judiciaire ont par ailleurs connu un tassement en 2018, notamment au niveau des émoluments des filières civile et administrative, des remboursements de frais judiciaires et des sanctions financières pénales. Un peu plus du quart (27%) des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire est couvert par ses revenus.

J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	191'015'331	3'750'580	2.0%	187'264'751	184'593'337
30 Charges de personnel	133'438'036	-436'965	-0.3%	133'875'001	129'790'177
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	54'649'285	4'461'993	8.9%	50'187'292	52'032'326
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'439'903	-68'555	-2.7%	2'508'458	2'243'453
34 Charges financières	137	-4'863	-97.3%	5'000	0
36 Charges de transfert	9'792	9'792	-	-	-
39 Imputations internes	478'178	-210'822	-30.6%	689'000	527'381
REVENUS	51'181'650	-13'902'190	-21.4%	65'083'840	116'945'036
42 Taxes	44'791'465	-200'725	-0.4%	44'992'190	49'675'364
43 Revenus divers	5'458'829	-13'781'171	-71.6%	19'240'000	66'174'708
44 Revenus financiers	-	-	-	-	578
49 Imputations internes	931'356	79'706	9.4%	851'650	1'094'386
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-139'833'682	-17'652'771	14.4%	-122'180'911	-67'648'301
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-37'304'293</i>	<i>-5'817'997</i>	<i>18.5%</i>	<i>-31'486'296</i>	<i>-29'565'314</i>
COÛT COMPLET	-177'137'975	-23'470'768	15.3%	-153'667'207	-97'213'615

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	774.59	-1.56	-0.20%	776.15	756.81
<i>ETP fixes</i>	<i>737.09</i>	<i>-16.06</i>	<i>-2.13%</i>	<i>753.15</i>	<i>716.69</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>36.50</i>	<i>14.50</i>	<i>65.91%</i>	<i>22.00</i>	<i>40.12</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Le budget 2018 de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, auquel le Conseil d'Etat a adhéré, a permis de financer principalement :

- dans la filière pénale, l'entrée en vigueur de la loi 12094 (dotation du Tribunal pénal) et de la loi 11620 (en lien avec l'exécution des décisions pénales);
- dans la filière civile, le renforcement du Tribunal de protection de l'enfant (TPAE);
- en matière de systèmes d'information, l'internalisation des ressources, compensée par une baisse équivalente des locations de services (LSE).

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2018 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

• Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 4.5 million - dépassement de crédit

L'écart s'explique principalement par un dépassement de Fr. 2.5 millions sur les dépenses liées à l'assistance judiciaire, à l'instruction des procédures judiciaires, ainsi que par un dépassement de Fr. 2 millions relatif à la dotation aux provisions pour débiteurs douteux de la filière pénale. Pour mémoire, le taux de recouvrement de ces créances pénales est de l'ordre de 35%.

• Sur la rubrique 43 : écart négatif de Fr. 13.8 millions - écarts d'estimation

Cet écart s'explique par une baisse significative sur les confiscations pénales, étant rappelé ici que ces revenus sont de nature aléatoire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales P	Efficacité	1.01	1	1.02	1	2020
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TP AE	Efficacité	1.03	0.95	0.94	1	2020

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	0.99	0.95	0.96	1	2020
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.13	2.3	2.15	2.30	2020
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.08	2	2.15	2.10	2020
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	89%	88%	86%	88%	2020
2.2 Taux de procédures (hors TPPE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	90%	88%	89%	88%	2020
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	78%	82%	80%	84%	2020
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	11.7%	10%	10.6%	10%	2020

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice de droit public) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

La cible a été atteinte en 2018.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière civile.

La cible a été atteinte en 2018. Le résultat atteint est supérieur à la valeur estimée pour 2018. Les juridictions civiles ont fait un effort très soutenu afin de liquider le stock d'affaires accumulé en 2017.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière de droit public.

Le taux de sortie de la filière de droit public est supérieur aux prévisions pour 2018 et par rapport aux résultats 2017.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

La cible visée a été atteinte. Les magistrats ont traité un nombre de procédures supérieur par rapport à 2017.

Indicateur 1.5

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

La cible visée (2 magistrats pour 1000 procédures) n'a été atteinte mais le ratio s'est amélioré par rapport à 2017 étant donné que le nombre de procédures traitées par le MP a augmenté par rapport à 2017, avec un nombre de procureurs resté pareil, ce qui a amené à une diminution du ratio.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme. Ces trois indicateurs remplacent l'indicateur "Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans", d'une part parce que ce taux est excellent à Genève et il ne bouge pas et d'autre part, parce qu'il ne traite qu'une partie infime des procédures (environ 3%) et de ce fait ne reflète pas la véritable activité des tribunaux genevois.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

La cible a été atteinte en 2018.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation - Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

La cible a été atteinte en 2018.

Indicateur 2.3

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1^e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

On observe un rallongement des durées des procédures sorties de la filière du droit public par rapport aux prévisions et par rapport à la situation enregistrée en 2017.

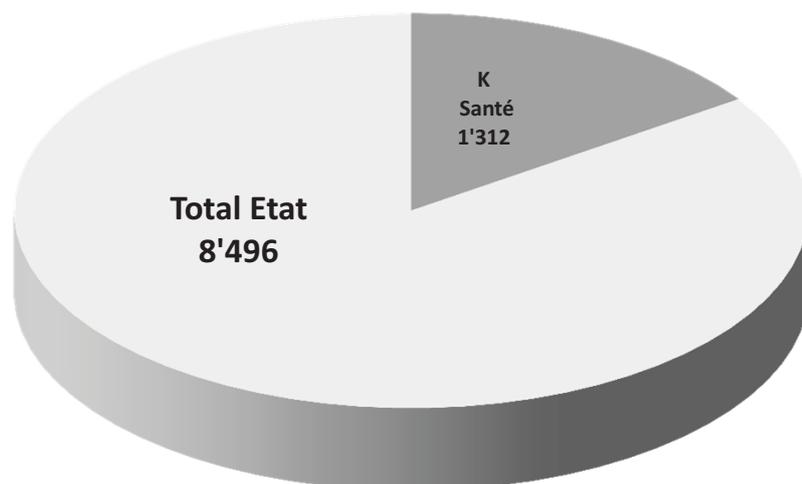
Indicateur 2.4

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

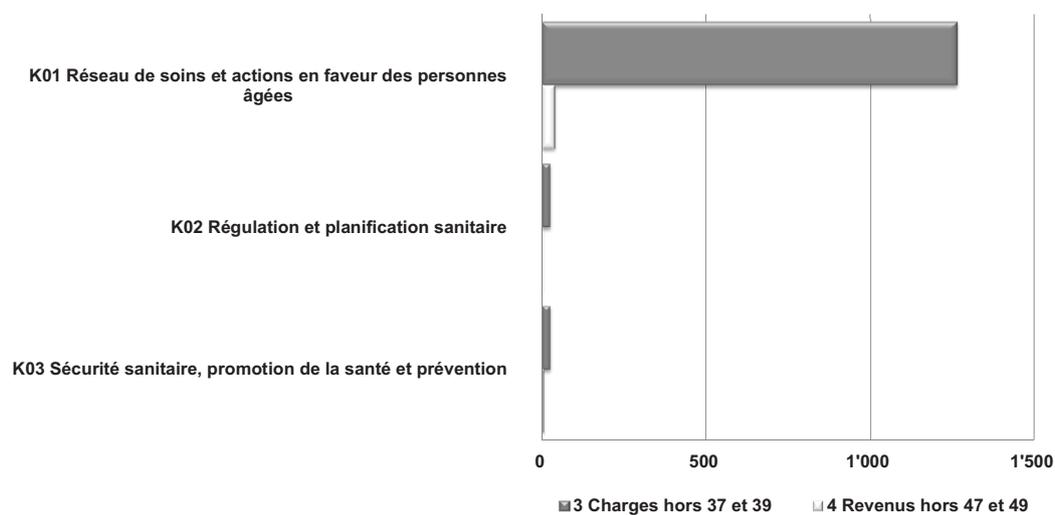
La cible a été atteinte en 2018. L'augmentation de ce ratio est très probablement à mettre sur le compte de l'augmentation de la population éligible à l'AJ à Genève.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en termes de santé. Ces lignes directrices ont guidé en 2018 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes : réseau de soins ; régulation sanitaire ; sécurité sanitaire et promotion de la santé.

Le Conseil d'Etat a adopté en 2016 sa planification sanitaire cantonale jusqu'en 2019. Les prévisions font apparaître des besoins de la population en forte augmentation. Les contrats de prestations avec les institutions de soins tiennent compte de ces prévisions. Ils ont ainsi pris en compte pour 2018 une augmentation des prestations attendues par l'Etat. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général et des soins psychiques sont particulièrement concernés. Une attention particulière a été apportée aux structures intermédiaires, qui ont été renforcées en 2018 (un nouveau foyer de jour a ouvert ainsi que deux nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées). L'objectif est à chaque fois d'éviter des hospitalisations inutiles, d'intensifier le maintien à domicile et de répondre au mieux aux besoins des patients.

Dans le domaine des établissements publics médicaux, l'année 2018 a été marquée par la mise en exploitation de nouveaux bâtiments ayant fait l'objet d'investissements importants, au premier rang desquels la dernière étape de la nouvelle maternité. La réponse du canton aux besoins en soins à domicile a été à nouveau renforcée pour suivre l'évolution forte de la demande dans ce domaine. Dans les EMS, de nouveaux lits ont ouvert et une nouvelle structure (le Mandement) a été consacrée aux dérogations d'âge AVS pour les patients psychiques.

La recherche de l'efficience et de la qualité au sein du réseau continuera à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. La pharmacie publique au sein des Hôpitaux universitaires de Genève a déployé toutes ses prestations; MonDossierMédical a été pérennisé au niveau romand avec la création de l'association CARA; la préparation d'un projet pilote de maison de santé a été lancée; l'usage du plan de soins partagé pour les patients complexes s'est poursuivi.

Le plan d'actions en faveur des proches aidants ainsi que le Programme cantonal Alzheimer ont poursuivi leur déploiement. De façon générale, une proposition de modification de la loi sur le réseau de soins a été déposée afin de clarifier les règles de collaboration au sein du réseau de soins genevois. Enfin, un monitoring semestriel du réseau de soins a été relancé.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a élaboré en 2018 le renouvellement total des priorités des actions de promotion-prévention. Le département a porté une attention particulière aux actions de prévention en termes de santé mentale, notamment en soutenant le travail associatif dans ce domaine.

Le canton a renforcé par ailleurs en 2018 sa capacité de réponse sanitaire en cas de catastrophe. Il a renforcé la brigade sanitaire cantonale par des moyens supplémentaires pour assumer son rôle de préparation et d'entraînement.

Enfin, dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton a poursuivi ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il est resté réactif tant par rapport à l'évolution, tant du contexte normatif européen et national qu'à celle des habitudes de consommation ou de commercialisation des denrées alimentaires et des objets usuels. Le renouvellement du droit fédéral en la matière a demandé aux administrations cantonales un effort d'adaptation obligatoire et conséquent que ce soit dans le respect des fréquences d'inspections fixées dans la législation ou le développement de nouveaux outils de contrôle. Le dispositif juridique traduisant ce changement au niveau cantonal est en cours d'examen devant le Grand Conseil.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DES

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	1'260'246'657	-8'792'628	-0.7%	1'269'039'285	1'224'473'366
30 Charges de personnel	2'720'800	-74'334	-2.7%	2'795'134	2'575'040
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'073'391	-6'342'618	-75.4%	8'416'009	1'797'553
33 Amortissements du patrimoine administratif	247'668	-11'819	-4.6%	259'487	263'081
36 Charges de transfert	1'255'204'665	-2'363'599	-0.2%	1'257'568'264	1'219'837'341
39 Imputations internes	133	-257	-65.9%	390	352
REVENUS	39'030'477	6'335'545	19.4%	32'694'932	32'634'598
42 Taxes	555'746	-1'646'931	-74.8%	2'202'677	997'665
43 Revenus divers	21'988'045	1'978'605	9.9%	20'009'440	23'886'117
46 Revenus de transferts	16'486'686	6'003'871	57.3%	10'482'815	7'750'816
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'221'216'179	15'128'175	-1.2%	-1'236'344'354	-1'191'838'769
<i>Coût d'état-major</i>	-85'148	-19'264	29.2%	-65'884	-66'010
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-141'667'647	-60'664'940	74.9%	-81'002'707	-79'389'888
COÛT COMPLET	-1'362'968'974	-45'556'029	3.5%	-1'317'412'945	-1'271'294'667

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	16.06	-0.75	-4.46%	16.81	14.91
<i>ETP fixes</i>	13.46	-1.50	-10.03%	14.96	13.64
<i>ETP auxiliaires</i>	1.60	1.35	540.00%	0.25	0.27
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	-0.60	-37.50%	1.60	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les structures intermédiaires, les EMS ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins
- K01.03 Prestations hospitalières
- K01.04 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

La première année du **contrat de prestations 2018-2021 pour les 54 établissements médico-sociaux (EMS)** s'est achevée à la satisfaction des partenaires. En 2018, on constate un écart du prix de pension à la charge des résidents de 71 francs entre le prix le plus bas (193 francs) et le prix le plus haut (263 francs).

L'année 2018 a vu une **évolution du nombre de lits** provenant de la réouverture de l'EMS Villa Mandement (ex. Nant-d'Avril) après rénovation (+30 lits destinés à des patients en dérogation d'âge avec troubles psychiatriques stabilisés), d'une extension de l'EMS La Tour (+8 lits), de la fin des travaux à La Vespérale (site Les Arénières +7 lits) et de la fermeture de 2 lits à l'EMS Foyer Saint-Paul, soit 43 nouveaux lits par rapport à 2017.

Suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) de septembre 2017 qui détermine la fin du remboursement, par l'Assurance obligatoire des soins (AOS), des **moyens et appareils (LiMA)**, un complément de subvention de quelque 4 285 000 francs a été distribué aux EMS.

Le secteur des EMS a participé au Comité de pilotage « **interRAI Romandie** » visant à remplacer l'outil d'évaluation de la charge en soins « Planification Informatisée des Soins Infirmiers Requis » (PLAISIR). Dans ce cadre, trois EMS genevois (pour la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) : Fort-Barreau et Résidence de la Rive - pour l'Association genevoise des établissements médico-sociaux (Agems) : Val Fleuri) participent au pilote de la mesure des temps de soins et d'évaluations cliniques.

La plupart des **directives sectorielles** ont été révisées, ainsi que les pages du secteur des EMS sur le site Internet de l'Etat, comprenant la mise à jour de la **cartographie des EMS** sur le système d'information du territoire à Genève (SITG) et de la Centrale d'appels sanitaires urgents (CASU).

En 2018, le **projet de loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom)** a été déposé au Grand Conseil et transmis à la Commission de la santé, qui a commencé à auditionner les divers acteurs. Les travaux concernant son règlement d'application seront initiés courant 2019.

Plusieurs **groupes de travail** ont été initiés. Des projets jugés nécessaires à la modernisation de la prise en charge des patients à Genève ont reçu un aval de financement sur le fond « réseau de soins », notamment :

- **Coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA)** : amélioration de la prise en charge des patients âgés à leur domicile lors d'urgence, afin d'éviter des transferts aux urgences ou des hospitalisations inappropriées ou inévitables.
- **Maison de santé** : un projet-pilote a été défini et un modèle de gouvernance a été élaboré. Une structure pilote ouvrira courant 2019. Le projet sera évalué d'ici fin 2019, en vue de son déploiement sur l'ensemble du territoire du canton de Genève dès 2020.
- **Maisons de vacances** : début 2017, une réflexion a été entamée sur l'avenir des chalets Florimont (26 chambres) et La Nouvelle Roseraie (21 chambres), notamment quant à la reprise de leur exploitation. Le but est de faire reconnaître ces deux maisons comme des structures intermédiaires. La définition d'un modèle économique pour l'exploitation des deux maisons de vacances, qui tient compte des besoins de la population concernée, des contraintes liées au contexte, du rôle de l'Etat de Genève et des responsabilités des parties concernées, sera initiée en 2019.

Le suivi des **contrats de prestations 2016-2019 avec les principaux intervenants à domicile**, portant sur l'exercice 2017, s'est déroulé à la satisfaction des partenaires.

S'agissant des projets **d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)**, pour répondre actuellement aux besoins avérés de la population, le DES accompagne une vingtaine de projets de construction qui devraient ouvrir au cours de la période 2018-2023, pour un total de 859 logements. En 2018, deux nouveaux immeubles ont été réalisés, offrant 80 logements supplémentaires :

- Les Vergers, à Meyrin : Diversité (22 logements) et Arpenteurs (10 logements)
- Les Vignes Rouges, à Carouge (48 logements)

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

En 2018, le **Programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève 2017-2019** a permis de mettre en œuvre une nouvelle mesure de répit pour les familles d'enfants gravement malades. Trois groupes de travail développent les prestations de relève à domicile pour tous, un programme de formation dédié aux proches aidants ainsi que de nouvelles modalités de soutien financier. Ces prestations seront mises en œuvre progressivement sur l'année 2019, et feront l'objet d'une campagne de communication.

Le **Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019** a poursuivi son déploiement. Trois groupes de travail élaborent les actions à mettre en œuvre : un dispositif de coordination favorisant le maintien à domicile, un projet de soins anticipé (PSA) permettant de promouvoir les directives anticipées et le représentant thérapeutique, et un programme de formation visant à améliorer continuellement la qualité des prestations offertes.

Un bilan du **Programme cantonal de développement des soins palliatifs 2012-2014**, prenant en compte les actions menées jusqu'à fin 2017, a été réalisé par un groupe d'experts. Sur cette base, un nouveau groupe d'experts élabore le nouveau programme 2019-2022, dont les travaux vont aboutir d'ici fin mars 2019.

Autres projets d'importance stratégique

A la suite d'un mouvement social, l'article 33 du **Règlement d'application de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées**, du 16 mars 2010 (RGEPA ; J 7 20.01) a été adapté et de nouvelles **directives en matière de sous-traitance et d'externalisation dans les EMS** ont été définies avec les partenaires sociaux. Cette modification permettra de garantir de bonnes conditions sociales pour les employés d'EMS, de pérenniser la qualité de la prise en charge globale des résidents ainsi que leur sécurité. Les EMS ont trois ans pour se mettre en conformité.

La Direction générale de la santé (DGS) a participé à un groupe de travail piloté par le Département des finances et des ressources humaines (DF), visant à répondre au projet de loi 11877 modifiant la loi sur les indemnités et les aides financières « **Pas de concurrence entre les prestations à la population et les mécanismes salariaux** ». Ce groupe de travail était chargé de prendre contact avec les associations faitières du secteur des EMS - soit la Fegems et l'Agems - pour leur proposer une démarche similaire à celle convenue avec l'AGOEER et l'INSOS-Genève concernant les règles attendues en matière de mécanismes salariaux, d'effet Noria et de restitution des subventions thésaurisées à l'issue des contrats de prestations. Partant, les mécanismes salariaux des EMS seront, dès le 1^{er} janvier 2019, pleinement compensés.

En novembre, une **enquête sur la qualité des repas servis aux résidents d'EMS** a été conduite par l'Ecole hôtelière de Genève (EHG) dans 40 EMS sélectionnés (soit 74% des établissements du secteur). Il ressort de cette étude un indice de satisfaction globale de 88%.

Fin 2018, des protocoles de collaboration ont été signés entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Office cantonal de la détention (OCD) par le biais de la Direction générale du Service d'application des peines et mesures (SAPEM) et **l'EMS la Méridienne**, afin de confier aux HUG, dès le 1^{er} janvier 2019, la responsabilité médicale de l'établissement.

En octobre 2018, la **journée intercantonale Proches aidants** s'est déroulée sur trois jours. Le canton de Genève a souhaité apporter un éclairage particulier sur les problématiques liées aux maladies psychiques et mentales. Divers événements ont ponctué ces journées : conférences, témoignages et tables rondes. Un concert de soutien en faveur de l'association Le Relais, qui réunit les proches de personnes atteintes de troubles psychiques pour les aider à affronter et surmonter leurs difficultés, a préfiguré cette journée le dimanche 21 octobre au Victoria Hall.

Trois référentiels relatifs aux IEPA ont été mis à jour. Ils sont consultables sur le site Internet du Réseau de soins, qui a été remanié : cadre de référence technique, directive à l'attention du public et des futurs propriétaires, informations aux partenaires désireux de construire un IEPA.

Un travail a été initié concernant un « **concept foyers de jour** ». Un 10^{ème} **foyer de jour** a ouvert le 1^{er} novembre 2018 : Maison De Saconnay.

Justification des écarts

Le programme K01 présente un non dépensé de -8'792'628 F au niveau des charges alors que ses revenus dépassent le budget de +6'335'545 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Cette catégorie de charges présente un non-dépensé de -6'342'618 F par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les mouvements concernant la provision relative à la prise en charge de la part résiduelle des soins à domicile réalisés par des organisations de soins à domicile (OSAD) ou des infirmières privées, prévus au budget 2018 sur la nature 313 ont finalement été comptabilisés sur une nature 36 plus conforme au plan comptable MCH2. Il s'en suit un non-dépensé de -5'600'000 F.
- La diminution du recours à des prestations de mandats à des tiers, notamment dans le domaine E-health, a permis de générer un non-dépensé de -697'151 F.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de -2'363'599 F par rapport au budget.

Cet écart se répartit de la manière suivante :

Dédommagements aux collectivités publiques

Le non-dépensé sur cette nature est de -2'868'839 F et s'explique principalement par la non entrée en vigueur du financement de la part résiduelle des « résidents genevois » accueillis dans en EMS situés dans d'autres cantons. Le budget prévu à cet effet n'a par conséquent pas été dépensé en 2018, ce qui génère une économie de -2'738'490 F. Ce dispositif sera déployé en 2019.

Subventions versées aux collectivités publiques et à des tiers

Le surplus de +2'582'776 F constaté au niveau des subventions versées aux collectivités publiques et à des tiers résulte des principaux éléments suivants :

Des non-dépenses ont été constatées dans les domaines suivants :

- Unités d'accueil temporaire (UAT) pour -1'083'324 F en raison d'une ouverture de lits moins rapide que prévue.
- Hospitalisations en secteur privé pour -622'388 F en raison du décalage de l'ouverture de la clinique Grand Salève.
- Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile pour -629'253 F en raison de retard dans la concrétisation de la planification.
- Enveloppe nouvelles places EMS pour -1'513'556 F pour les mêmes raisons qu'énoncé ci-dessus.
- Programme d'efficience du réseau de soins (-190'000 F) et les proches aidants (-150'000 F).

Ces non-dépenses sont plus que compensées par les dépassements suivants :

- Effet LIMA en EMS pour +3'864'842 F. Le tribunal administratif fédéral a décidé que les matériels et appareils figurant sur la liste LIMA sont déjà compris dans les montants mis à charge de la LAMal par l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS) lorsqu'ils sont mis en oeuvre par des professionnels de santé. Tel étant le cas dans les EMS, les montants qui étaient auparavant facturés en sus par le EMS doivent dorénavant être pris en charge par l'Etat au titre du financement de la part résiduelle.
- Soins à domicile privés pour +3'130'488 F et provision correspondante de -2'074'264 F. Un accord est intervenu courant 2018 avec une première organisation de soins à domicile privée pour le financement de la part résiduelle. Le paiement effectué en 2018 est partiellement compensé par l'utilisation de la provision constituée à cet effet à fin 2017.
- Hospitalisations en secteur privé en raison de la nécessité de prendre en compte les effets de la décision du Tribunal administratif dans le litige qui opposait l'Etat de Genève à une clinique privée au sujet de la planification hospitalière (+2'327'178 F).

Les 2 premiers dépassements ont été couverts par des demandes de crédits supplémentaires accordées par la commission des finances du 9 mai et du 20 septembre 2018.

Amortissements des subventions d'investissement

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

L'écart de -2'077'536 F par rapport au budget s'explique par des retards dans la réalisation des investissements effectués par les HUG.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les revenus non réalisés (-1'646'931 F) sur cette rubrique se rapportent principalement aux revenus des actions récursives entreprises auprès de tiers.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Le surplus de revenus constaté (+1'978'605 F) découle principalement d'une reprise de provisions pour risques et charges (+2'824'703 F) constituée pour couvrir un litige avec les OSAD privés au sujet du financement de la part résiduelle des soins et d'une rétrocession moins importante par les HUG de la part des tarifs des assureurs destinée au financement des investissements (-946'098 F)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de +6'003'871 F correspond, pour une part, à des restitutions de contrats LIAF (+3'896'707 F) à l'échéance des contrats de prestations des EMS couvrant la période 2014-2017, à des restitutions de contrats non LIAF (+353'429 F) et lien avec les mandats conclus avec les cliniques privées et d'autre part, à des revenus en lien avec des détenus extra-cantonaux accueillis à Curabilis (+1'753'735 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83 ans	83.3 ans	85.9 ans	83.3 ans	2021
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	17'140	17'200	17'206	17'500	2019
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	636'290 heures	672'000 heures	635'514 heures	703'000 heures	2019
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.9%	<=2%	1.8%	≤ 2 %	2019
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	79.8%	70%	74%	71%	2019
1.6 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.3 ans			3.15 ans	2021
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	92.4%	90%	90%	90%	2019
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	65.7%	75%	65%	75%	2019
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	77%	65%	77%	65%	2019
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	7.4 semaines	7 semaines	5.7 semaines	7 semaines	2019

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2.6 semaines	3 à 4 semaines	2.9 semaines	3 semaines	2019
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	6.1%	10%	5.8%	10%	2019
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	86.6%	85%	87.4%	85%	2019
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.4 jours	6.2 jours	6.5 jours	6.2 jours	2019
4.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	255	112	225.5	112	2019
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	94.8	60 jours	92.7 jours	60 jours	2019
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficience	135	0		0	2019
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	84.9%	85%	90.9%	85%	2019
5.2 Variation du coût du point DRG	Efficacité	N/A	N/A		N/A	
6. Améliorer la gestion des ressources humaines						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	7.4%	6%		6%	2019
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	355	250		250	2019
7. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
7.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 408	F 390	F 402.30	F 390	2021
7.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	17.5%	14%	14.7%	14%	2023
7.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98.51%	98%	98.3%	98%	2021
7.4 Nombre de plaintes	Qualité	11	0	12	0	2021
8. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
8.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	99.8%	98%	98%	98%	2023

Commentaires

Indicateur 1.6 Valeur B18 : 3.15 ans et C17 : 3.1 ans

Indicateurs 4.4, 5.2, 6.1, 6.2 Pas de valeur au C17 car ce sont de nouveaux indicateurs suivis depuis 2018.

K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DES

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	26'160'139	8'405'003	47.3%	17'755'136	18'016'946
30 Charges de personnel	3'747'502	31'474	0.8%	3'716'028	3'662'120
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	656'337	-208'960	-24.1%	865'297	640'071
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'851	-11'819	-60.1%	19'670	8'264
36 Charges de transfert	21'725'567	8'593'317	65.4%	13'132'250	13'703'624
39 Imputations internes	22'881	991	4.5%	21'890	2'867
REVENUS	1'733'731	-174'812	-9.2%	1'908'543	2'091'836
41 Patentes et concessions	14'875	14'275	2'379.2%	600	12'625
42 Taxes	1'579'741	14'258	0.9%	1'565'483	1'568'363
43 Revenus divers	138'735	-203'725	-59.5%	342'460	509'018
49 Imputations internes	380	380	-	-	1'830
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'426'408	-8'579'815	54.1%	-15'846'593	-15'925'110
<i>Coût d'état-major</i>	-117'278	-29'687	33.9%	-87'591	-93'877
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'264'299	-120'531	10.5%	-1'143'768	-1'110'785
COÛT COMPLET	-25'807'986	-8'730'034	51.1%	-17'077'952	-17'129'772

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.66	0.85	3.57%	23.81	23.56
<i>ETP fixes</i>	23.26	-0.30	-1.27%	23.56	22.59
<i>ETP auxiliaires</i>	1.40	1.15	460.00%	0.25	0.97

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

Ce programme contient les prestations suivantes :

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

La projection des besoins futurs en soins stationnaires de la population genevoise a été effectuée en collaboration avec l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) pour les domaines des soins aigus, de la psychiatrie et de la réadaptation. Ces résultats ont fait l'objet de discussions avec les professionnels de la santé dans le cadre de groupes de travail. L'objectif est l'établissement des besoins à couvrir pour la population genevoise en 2020 et la **mise à jour de la liste hospitalière**.

Un nouvel outil informatique de **suivi des indicateurs et des comptes des institutions subventionnées du réseau de soins** a été développé en collaboration avec l'Office cantonal des systèmes d'informations et du numérique (OCSIN). Cet outil permettra à terme de consolider les données d'activité et les données financières des institutions et d'améliorer le **suivi de l'efficacité du réseau de soins**.

Dans le domaine des autorisations de pratiquer, l'année 2018 a été marquée par le développement du nouveau programme de gestion des autorisations de pratiquer qui devrait être finalisé en décembre 2019. A l'occasion de cette refonte, les données du registre sont mises en cohérence avec la loi sur les professions médicales universitaires modifiée au 1^{er} janvier 2018 et avec la loi sur les professionnels de la santé, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2020. En parallèle, les registres en lien avec ces deux lois ont déjà été alimentés avec les données existantes. Courant 2018, la loi sur la santé a été modifiée en cohérence avec les professions médicales universitaires, en particulier afin d'encourager la mobilité des médecins en formation (sous surveillance). Dans cette perspective, la loi les a dispensés de la nécessité d'obtenir une autorisation.

L'année 2018 a également été l'occasion de mettre en place davantage de surveillance et de collaboration avec les assurances-maladies concernant les professionnels de la santé qui ne sont pas autorisés à facturer à charge de l'assurance-obligatoire LAMal et qui pourraient être susceptibles de contourner cette interdiction.

Autres projets d'importance stratégique

La publication de la **brochure « suivi des prestations de santé »** a été relancée en 2018, à un rythme semestriel. Cette brochure présente, sous forme de tableaux, de graphiques et de commentaires, un éventail de données portant sur les assurances-maladie (coût, primes, etc.), les fournisseurs de prestations de santé (hôpitaux, médecins, pharmacies, etc.) et le financement de l'Etat en matière de santé (subsidés d'assurance-maladie et hospitalisations extra-cantoniales).

En 2018, le canton a augmenté sa capacité de réponse sanitaire en cas de catastrophe en collaboration avec la brigade sanitaire cantonale qui a été restructurée. En parallèle, plusieurs collaborateurs de la direction générale de la santé ont suivi la formation délivrée par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires pour être intégrés dans la cellule sanitaire.

Justification des écarts

Les comptes du programme K02 présentent des charges supérieures au budget de +8'405'003 F alors que les revenus sont inférieurs de -174'812 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart de -208'960 F présent sur cette catégorie de charges résulte principalement des non dépenses en lien avec des mandats accordés à des tiers pour -211'327 F.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les comptes 2018 sont supérieurs au budget de +8'593'317 F. Ce dépassement s'explique principalement par la nécessité de constituer une provision pour les hospitalisations de résidents genevois soignés dans des cliniques privées vaudoises.

43 Revenus divers

Les revenus divers de ce programme sont inférieurs au budget de -203'725 F en raison de remboursements relatifs à des hospitalisations hors canton se rapportant aux exercices antérieurs moindres.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	96%	95%	98%	95%	2023
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 15 jours	Qualité	59%	95%		95%	2020
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	19%	20%	14%	20%	2020
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020

Commentaires

Indicateur 2.1 Pas de valeur au C17 car c'est un indicateur suivi depuis 2018.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DES

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	26'091'098	-524'800	-2.0%	26'615'898	24'579'452
30 Charges de personnel	13'073'452	299'134	2.3%	12'774'318	12'457'446
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'261'037	-116'134	-4.9%	2'377'171	2'211'537
33 Amortissements du patrimoine administratif	311'375	16'009	5.4%	295'366	288'694
36 Charges de transfert	10'382'944	-732'778	-6.6%	11'115'722	9'535'578
39 Imputations internes	62'290	8'970	16.8%	53'320	86'197
REVENUS	5'194'436	-339'807	-6.1%	5'534'243	4'899'710
40 Revenus fiscaux	93'827	-6'173	-6.2%	100'000	91'219
41 Patentes et concessions	14'030	6'430	84.6%	7'600	4'234
42 Taxes	3'430'451	196'520	6.1%	3'233'931	3'171'053
43 Revenus divers	148'481	-390'869	-72.5%	539'350	247'519
44 Revenus financiers	0	0	-	-	-
46 Revenus de transferts	1'490'737	-142'125	-8.7%	1'632'862	1'356'297
49 Imputations internes	16'909	-3'591	-17.5%	20'500	29'388
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'896'662	184'993	-0.9%	-21'081'655	-19'679'742
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-409'135</i>	<i>-108'031</i>	<i>35.9%</i>	<i>-301'104</i>	<i>-319'343</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'649'018</i>	<i>-469'050</i>	<i>14.8%</i>	<i>-3'179'968</i>	<i>-3'102'051</i>
COÛT COMPLET	-24'954'815	-392'089	1.6%	-24'562'726	-23'101'136

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	83.43	-1.37	-1.62%	84.80	84.93
<i>ETP fixes</i>	<i>81.33</i>	<i>-2.33</i>	<i>-2.79%</i>	<i>83.66</i>	<i>83.07</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.30</i>	<i>0.96</i>	<i>282.35%</i>	<i>0.34</i>	<i>1.06</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

L'année 2018 a été consacrée au développement des plans d'action multi-sectoriels traduisant le concept cantonal de promotion de la santé et prévention (PSP) en un plan cantonal de PSP. En 2019, tous les projets seront présentés au Conseil d'Etat et au Grand Conseil sous forme d'un rapport divers.

Le service du pharmacien cantonal (SPhC) a participé à la campagne de contrôle nationale sur les produits biocides visant à vérifier leur conformité et leur homologation. Il a également procédé à l'analyse de la teneur des contrats liant les laboratoires d'analyses médicales et les médecins afin de mettre en évidence l'existence d'incitatifs financiers à la prescription abusive d'analyses.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), quant à lui, s'est attelé à mettre en œuvre la **nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires** et ses ordonnances d'application, notamment en ce qui concerne le respect des fréquences minimales d'inspection des entreprises et établissements publics produisant des denrées alimentaires. En 2018, certains contrôles dans la production primaire et la protection des animaux ont été sous-traités à des organismes accrédités. Le canton entend, de façon générale, renforcer les contrôles sur la sécurité des aliments et des objets usuels, ainsi que la lutte contre les fraudes. Dans ce but, le SCAV a développé de nouveaux outils d'analyse, notamment dans le domaine du contrôle des jouets, des métaux lourds, des produits contenant du cannabis et de la lutte contre les tromperies. Le SCAV a également travaillé sur l'amélioration de sa communication, en révisant notamment son site internet de manière à assurer une meilleure information aux citoyens et aux professionnels.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'élaboration d'un rapport du groupe de travail « Promotion de la santé mentale », des lignes directrices pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles psychiques à Genève ont été rédigées. Ces dernières vont être utilisées en 2019 pour développer une stratégie de promotion de la santé mentale, en particulier dans le monde du travail.

Par ailleurs, afin de mener à bien des projets de PSP en phase avec les besoins de la population, un projet pilote (Projet « Miroir ») de collecte de données relatives à la santé d'une cohorte de résidents genevois a été initié en partenariat avec l'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève. L'objectif à terme est de suivre un échantillon populationnel représentatif d'environ 20'000 personnes.

En plus des objectifs évoqués ci-dessus, la direction générale de la santé mettra en œuvre le suivi des contrats de prestations quadri-annuels dans les domaines :

- de la prévention et de la lutte contre les addictions,
- de la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles,
- de la réduction des risques d'atteintes à la santé des usagers de drogue,
- de la promotion d'une alimentation saine et équilibrée.

Justification des écarts

Le programme K03 présente des charges et des revenus inférieurs respectivement de -524'800 F et de -339'807 F par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100'000 F, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes.

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et crédit supplémentaire

L'écart constaté sur cette rubrique est de +299'134 F par rapport au budget et s'explique par une provision pour litiges envers les membres du personnel qui a dû être constituée au service de la consommation et des affaires vétérinaires. Cette provision non prévue au budget a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat du 19 décembre 2018.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

La baisse de -116'134 F par rapport au budget s'explique principalement d'une part, par les réévaluations sur créances constatées au service de la consommation et des affaires vétérinaires (+86'363 F) et d'autre part par un moindre recours aux mandats à des tiers (-235'427 F).

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les comptes sont inférieurs au budget de -732'778 F. Cette baisse s'explique principalement par le fait que les financements accordés dans le cadre de la dîme de l'alcool (-221'360 F), les actions de prévention contre le jeu excessif (-118'255 F), les actions menées dans le cadre du fonds drogue (-132'382 F), et les actions de prévention de la santé (-94'582 F) ont été moins importantes que prévu.

42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de +196'520 F. Il s'explique principalement par le fait que les revenus liés au fonds prévention du jeu sont inférieurs au budget de -120'045 F, alors que les remboursements des assurances dans le cadre du programme HPV sont supérieurs au budget de +119'134 F en raison de l'élargissement du programme de vaccination aux garçons. Enfin, les émoluments perçus par le service de la consommation et des affaires vétérinaires ont été supérieurs au budget de +317'303 F.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique sont inférieurs au budget de -390'869 F en raison notamment d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire et destinés au fonds drogue qui se sont avérés moins élevés que prévu (-385'058 F).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'écart de -142'125 F constaté sur cette rubrique découle principalement d'une part de remboursements liés à des contrats de prestations LIAF échus (Carrefour addictions +169'326 F) et de revenus liés au fonds de la dîme de l'alcool inférieurs aux prévisions (-315'183 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	94%	95%	91%	95%	2020
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	95%	95%	91%	95%	2020
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	57	<90	47	<90	2020
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	30	<80	30	<80	2020
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	85%	100%	94%	100%	2020
4.4 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	93%	100%	2020

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

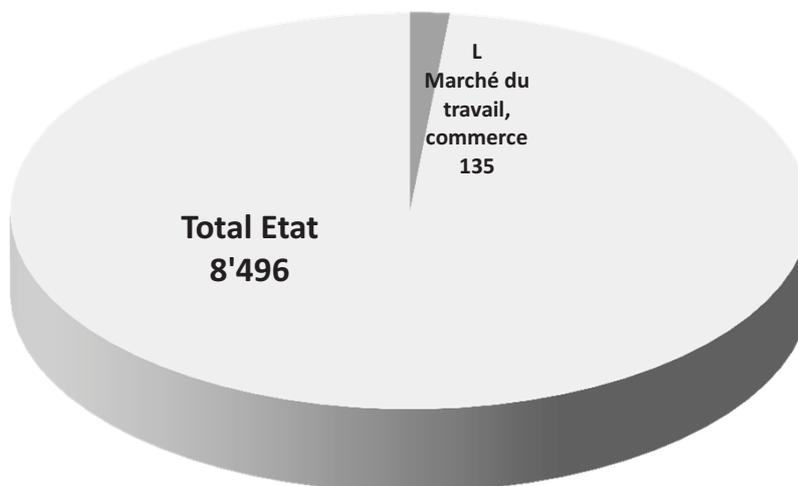
	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	155	160	124	160	2020
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	81	85	82	85	2020
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	169	180	202	180	2020
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	85%	90%	82%	100%	2021
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	415	350	329	400	2021
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	8'666	7'500	8'615	8'000	2021
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	99%	95%	98%	100%	2021
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	93%	90%	95.6%	95%	2021
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	98%	95%	97%	100%	2021
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	100%	95%	100%	100%	2021
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficience	91%	80%		80%	2020
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficience	99%	90%		90%	2020

Commentaires

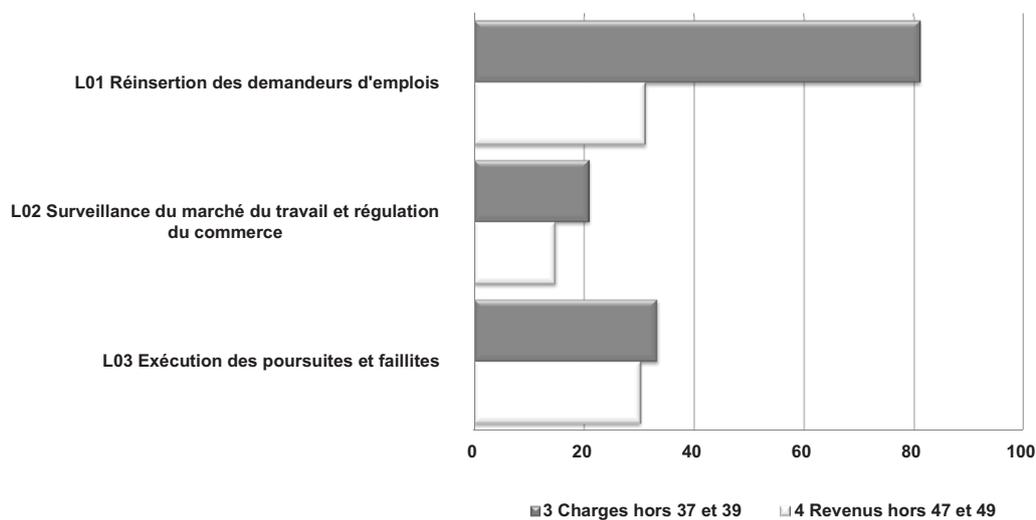
Indicateurs 9.1, 9.2 Pas de valeur au C17 car ce sont de nouveaux indicateurs suivis depuis 2018.

L Marché du travail, commerce

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Marché du travail, commerce

Synthèse des priorités

Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage moyen a baissé dans le canton de Genève de - 0.8points. Il est passé de 5.3% en 2017 à 4.5% en 2018. Le fléchissement a été plus important que sur le plan suisse, où la baisse enregistrée est de -0.6 points.

L'Office cantonal de l'emploi (OCE) a poursuivi sa stratégie visant à renforcer le management de proximité et à évaluer les résultats et la performance des conseillers en personnel ORP sur la base des quatre indicateurs de résultats fédéraux du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Aussi, en 2018, les résultats du canton de Genève relatifs aux quatre indicateurs ont continué de progresser. Des mesures d'amélioration convenues avec le SECO ont été appliquées sur le terrain. Leur évaluation est planifiée pour 2019.

L'année a été marquée par la mise en œuvre au mois de juillet, de l'article 121a de la Constitution fédérale consécutif à la votation populaire du 9 février 2014. A Genève, elle a rapidement déployé ses effets en ce qui concerne l'annonce obligatoire des postes vacants par les employeurs pour certaines professions. Entre juillet et décembre 2018, le nombre de nouvelles places déclarées à l'ORP dans ce contexte a augmenté de +1'109% par rapport à 2017. Cela représente un volume de +4'714 postes. En parallèle, la collaboration avec les employeurs privés et publics du canton s'est intensifiée, notamment dans le domaine des métiers de la sécurité.

Le dispositif des mesures de marché du travail (MMT) relatif à l'apprentissage des langues a été entièrement révisé. Désormais, ce dispositif est adapté aux besoins des différents secteurs d'activité économique. Il en va de même pour la comptabilité. La digitalisation des cours informatiques et marketing a permis de gagner en coûts pour l'Etat et en efficacité pour les candidats. Dans le secteur administratif, l'évaluation des compétences a été optimisée pour positionner plus rapidement et de manière plus ciblée les candidats par rapport aux offres d'emploi.

La stratégie digitale de l'OCE s'est notamment poursuivie par un rapprochement avec de jeunes start-ups, spécialisées dans la mise en relation des compétences des candidats et celles exigées par les employeurs. La plateforme de formation en ligne des candidats à l'emploi *JobIn* a généré plus de 23'000 connexions en 2018 et permis la création de plus de 7'000 comptes. Grâce à l'introduction d'un nouveau module, *JobIn* permet désormais de mieux maîtriser les connaissances indispensables à acquérir lorsque l'on s'inscrit au chômage.

Afin de favoriser la réinsertion des candidats à l'emploi de 50 ans et plus, le DSES (anciennement DES) a proposé un nouveau projet de loi qui a été accepté par le Conseil d'Etat. Il concerne la mise en place de deux allocations destinées à ce public. L'allocation-pont (APont) s'adresse aux personnes ayant épuisé leur droit à l'assurance-chômage dans les trois ans qui précèdent l'âge légal de la retraite. L'allocation cantonale complémentaire (ACC, dite A50+) vise à favoriser le recrutement des chômeurs de 50 ans et plus au bénéfice d'une décision d'octroi d'allocations fédérales d'initiation au travail (AIT). Le but est de prolonger de six mois la prise en charge de leur salaire, à hauteur de 40%.

Quant au projet de loi d'allocation de premier emploi (APE), il a été validé par le Conseil d'Etat et transmis à la Commission de l'économie. Cette nouvelle allocation est destinée aux jeunes chômeurs de moins de 30 ans arrivés au terme de leur formation et en difficulté pour trouver un premier emploi dans un domaine d'activité au taux de chômage élevé.

Dans la lutte contre le chômage de longue durée, le label "1+pour tous" a été décerné à 34 nouvelles entreprises ou institutions.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DES

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	81'064'960	-13'134'878	-13.9%	94'199'838	83'631'856
30 Charges de personnel	35'117'379	-2'535'023	-6.7%	37'652'402	36'300'385
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'190'165	-776'369	-39.5%	1'966'534	2'156'971
33 Amortissements du patrimoine administratif	80'545	3'943	5.1%	76'602	27'662
36 Charges de transfert	44'671'666	-9'828'334	-18.0%	54'500'000	45'139'711
39 Imputations internes	5'205	905	21.0%	4'300	7'127
REVENUS	31'046'706	-2'031'186	-6.1%	33'077'892	32'062'805
42 Taxes	1'158'209	145'385	14.4%	1'012'824	999'137
43 Revenus divers	230'440	170'700	285.7%	59'740	180'916
46 Revenus de transferts	29'658'058	-2'347'270	-7.3%	32'005'328	30'882'751
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-50'018'254	11'103'692	-18.2%	-61'121'946	-51'569'050
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'099'002</i>	<i>-211'497</i>	<i>23.8%</i>	<i>-887'505</i>	<i>-930'549</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'351'459</i>	<i>-203'584</i>	<i>2.5%</i>	<i>-8'147'875</i>	<i>-7'743'741</i>
COÛT COMPLET	-59'468'715	10'688'611	-15.2%	-70'157'326	-60'243'341

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	257.48	-30.72	-10.66%	288.20	258.06
<i>ETP fixes</i>	<i>234.48</i>	<i>-30.12</i>	<i>-11.38%</i>	<i>264.60</i>	<i>243.06</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>23.00</i>	<i>-0.60</i>	<i>-2.54%</i>	<i>23.60</i>	<i>15.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- L01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Justification des écarts

Le programme L01 regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de référence de respectivement -13'134'878 F et -2'031'186 F.

Les écarts imputables à la part cantonale sont de respectivement -10'779'697 F pour les charges et de -86'909 F pour les revenus. Les écarts imputables à la part fédérale sont de respectivement -2'355'181 F pour les charges et de -1'944'277 F pour les revenus. Ces écarts s'expliquent par un nombre de demandeurs d'emploi utilisé lors de l'élaboration du budget 2018 supérieur à ce qu'il a réellement été constaté en 2018.

Les principales variations supérieures à 100'000 F, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -2'535'023 F. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de personnel de la part cantonale sont inférieures de -515'148 F par rapport au budget. Cet écart s'explique par la vacance de poste constatée au cours de cette année.

Part fédérale

Les charges de personnel relatives à la part fédérale sont inférieures de -2'019'875 F par rapport au budget de référence. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -776'369 F. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation relatives à la partie cantonale sont inférieures de -437'294 F par rapport au budget, principalement en raison des réévaluations sur créances (-211'150 F) ainsi que diverses charges d'exploitation (-178'414 F) moins importantes que prévu.

Part fédérale

Les comptes des charges de biens et services de la part fédérale présentent un non dépensé de -339'075 F. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Globalement, les charges de transfert présentent un non dépensé de -9'828'334 F. Cet écart ne concerne que la partie cantonale et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de transfert relatives à la part cantonale sont inférieures au budget de -9'828'334 F.

Le non-dépensé concernant les mesures cantonales se répartit principalement à hauteur de -4'324'964 F pour les allocations de retour en emploi (ARE) et de -1'892'556 F pour les emplois de solidarité (EDS). Le recours à ces mesures par les employeurs et les chômeurs a été moins important que prévu car ils ont préféré solliciter des mesures fédérales telles que l'allocation d'initiation au travail (AIT). Des changements de pratiques au sein de l'OCE en lien avec les modifications de la loi (LMC) ont également eu un effet sur le nombre de bénéficiaires des mesures cantonales. Par ailleurs, le montant de -4'600'000 F prévu pour les allocations de premier emploi (APE) n'a pas été dépensé, car le projet de loi les instaurant n'a pour l'heure pas été voté.

Les stages de requalification (STAREC) et la formation LIASI présentent respectivement un non dépensé de -150'380 F et de -162'070 F.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

La participation cantonale LACI est supérieure au budget de +799'000 F, en raison d'une augmentation de la participation du canton aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire accordé par la commission des finances du 16 janvier 2019.

Les mesures du marché du travail en faveur des personnes non indemnisées sont supérieures au budget de +198'610 F, en raison d'une augmentation du nombre de personnes qui bénéficient de ces mesures. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat du 28 novembre 2018.

Il convient également de relever qu'une provision de 300'000 F a été constituée dans les comptes 2018 afin de couvrir le risque auquel l'OCE est exposé de devoir prendre en charge le financement du versement d'un 13^{ème} salaire pour les EDS travaillant dans des secteurs d'activité (hôtellerie, café, restauration) couverts par une convention collective de travail le prévoyant. Cette dotation, non prévue au budget a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat du 28 novembre 2018.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Globalement, les revenus découlant de taxes sont supérieurs au budget pour un montant de +145'385 F. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de taxes enregistrées sous la part cantonale (+22'864 F) découle de remboursements d'assurances sociales (LACI, maternité, etc...).

Part fédérale

Le surplus de taxes enregistrées sous la part fédérale (+122'520 F) découle de remboursements d'assurances sociales (LACI, maternité, etc...).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Globalement, les revenus divers découlant de taxes sont supérieurs au budget pour un montant de +170'700 F. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de revenus divers enregistrés sous la part cantonale (+119'915 F) découle principalement de reprise de provision pour dépréciation de créances.

Part fédérale

Le surplus de revenus divers enregistrés sous la part fédérale (+50'785 F) découle principalement d'une reprise en lien avec une provision constituée pour un litige avec le personnel.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, ces revenus sont inférieurs de -2'347'270 F par rapport au budget. Ce non réalisé est réparti et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Un différentiel de -229'688 F est constaté en raison de demandes de restitutions relatives aux ARE inférieures au budget.

Part fédérale

Les revenus de transfert relatifs à la part fédérale sont inférieurs de -2'117'582 F au budget. Cette différence s'explique par un nombre de demandeurs d'emploi, qui s'est avéré inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget, ce qui a réduit l'enveloppe financière mise à disposition par le Seco.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	69.8%	68%	67.1%	70%	2020
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	60	66	61	70	2020
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	68.4%	66%	66%	68%	2020
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	64	67	64	70	2020
3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	182 jours	190 jours	182 jours	185 jours	2020
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	18%	18%	18%	19%	2020
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	7.4%	4%	0.9%	4%	2020
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	30.2%	32%	31.4%	32%	2020
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	11.4 jours	18 jours	13.1 jours	15 jours	2020
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	130 dossiers	130 dossiers	130 dossiers	130 dossiers	2020

Commentaires

Indicateur 5.1 Le chiffre s'explique par le faible volume d'ARE de 12 mois et 24 mois octroyées (total 27) par rapport aux réinscriptions (total 2) soit : $2 \text{ réinscriptions} / 27 \text{ ARE} = 7.4\%$

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Département responsable : DES

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	20'974'174	-431'750	-2.0%	21'405'924	20'874'607
30 Charges de personnel	18'240'291	-1'640'899	-8.3%	19'881'190	17'127'828
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'844'370	1'154'878	167.5%	689'492	2'857'303
33 Amortissements du patrimoine administratif	37'019	4'182	12.7%	32'837	34'894
36 Charges de transfert	828'481	63'776	8.3%	764'705	805'718
39 Imputations internes	24'014	-13'686	-36.3%	37'700	48'864
REVENUS	14'744'441	194'159	1.3%	14'550'282	14'308'907
42 Taxes	11'710'855	-811'669	-6.5%	12'522'524	11'441'343
43 Revenus divers	419'066	391'066	1'396.7%	28'000	936'504
46 Revenus de transferts	2'612'596	613'438	30.7%	1'999'158	1'926'923
49 Imputations internes	1'924	1'324	220.7%	600	4'138
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'229'733	625'909	-9.1%	-6'855'642	-6'565'700
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-570'832</i>	<i>-102'212</i>	<i>21.8%</i>	<i>-468'620</i>	<i>-439'067</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'576'868</i>	<i>-535'323</i>	<i>13.2%</i>	<i>-4'041'545</i>	<i>-3'800'096</i>
COÛT COMPLET	-11'377'432	-11'625	0.1%	-11'365'807	-10'804'862

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	126.40	-7.25	-5.42%	133.65	122.70
<i>ETP fixes</i>	<i>120.60</i>	<i>-9.30</i>	<i>-7.16%</i>	<i>129.90</i>	<i>116.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.80</i>	<i>2.05</i>	<i>54.67%</i>	<i>3.75</i>	<i>6.30</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'oeuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites. Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesure, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter. A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle de ces activités et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 Régulation du commerce
- L02.02 Surveillance du marché du travail

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'engage résolument pour le renforcement de la loyauté dans les relations de travail. Conscient du fait que la plupart des entreprises respectent pleinement le cadre légal applicable, le Conseil d'Etat rappelle que des entreprises qui pratiquent la sous-enchère salariale et le travail au noir mettent en danger l'équilibre social et économique de notre canton. L'action du Conseil d'Etat vise donc à favoriser un développement économique de notre canton respectueux de la protection des salariés et des principes d'une saine concurrence.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'est engagé avec conviction en faveur du partenariat social et notamment de la conclusion des conventions collectives de travail (CCT). Afin de contrer les risques de sous-enchère salariale, le Conseil d'Etat a ainsi procédé, à la demande des partenaires sociaux et du Conseil de surveillance du marché du travail (CSME) à l'extension facilitée des CCT du secteur de la mécanique et des parcs et jardins. Il a également pris note, avec satisfaction, de la décision de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) d'édicter ou proroger, sur demande du CSME, un contrat-type de travail avec salaires impératifs pour les secteurs du commerce de détail et du montage de stands.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) de l'OCIRT a finalisé le traitement de l'ensemble des demandes d'autorisations qui lui avaient été adressées. Toutefois, en octobre 2018, quelques 280 établissements parmi les 2'700 établissements environ de ce secteur, ne s'étaient, malgré plusieurs rappels, toujours pas mis en conformité. Par égard pour les entreprises ayant respecté le nouveau cadre légal de la LRDBHD et afin de préserver une concurrence loyale dans ce secteur économique, la PCTN a dès lors mené une action de fermeture visant les établissements sans autorisation.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs initié les travaux permettant de présenter au Grand-Conseil un premier bilan de l'application de la loi sur les taxis et voitures de transports avec chauffeur (LTVTC) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il a d'ores et déjà constaté que le secteur des taxis et des VTC est fortement perturbé par l'implantation de nouveaux acteurs économiques peu soucieux de la tradition suisse du partenariat social, provoquant ainsi des phénomènes de précarisation et de concurrence déloyale dans ce secteur.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre de l'action Papyrus, le service de l'inspection du travail de l'OCIRT a poursuivi sa campagne de contrôle des conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique. Sans anticiper sur le bilan du projet qui sera présenté par le Conseil d'Etat courant 2019, on peut d'ores et déjà souligner que la très grande majorité des employeurs concernés se sont mis en conformité par rapport à leurs obligations en matière de respect de salaires minimaux et d'affiliation aux assurances sociales.

La légère augmentation des contingents disponibles pour l'engagement de main d'œuvre provenant d'Etats hors de l'Union européenne a permis au service de la main d'œuvre étrangère de l'OCIRT de délivrer les autorisations de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'économie genevoise. Il convient de rappeler que ce type d'autorisation est délivré uniquement pour du personnel hautement qualifié qui n'a pas pu être recruté sur le marché du travail genevois, suisse ou européen et qui est indispensable au bon fonctionnement des entreprises concernées.

Depuis mars 2017, le registre du commerce (RC) délivrait, en plus des extraits sous forme de papier, un extrait électronique sécurisé par la technologie blockchain. Il s'agissait d'un projet d'expérimentation permettant aux utilisateurs du RC de tester cette nouvelle technologie. Toutefois, à ce jour, les extraits RC délivrés par la blockchain n'ont pas de valeur juridique. Ce projet d'expérimentation a pu être terminé avec succès, démontrant ainsi la faisabilité technique de l'utilisation de la blockchain par le RC.

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Justification des écarts

Le programme L02 présente une baisse des charges de -431'750 F et une hausse des revenus de +194'159 F par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100'000 F, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -1'640'899 F par rapport au budget 2018, principalement en raison des éléments suivants :

Un non dépensé sur les jetons de présence (-1'002'102 F), notamment en raison du fait que l'activité de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) n'est pas encore totalement déployée.

Une vacance de postes au cours de l'année pour quelque -400'000 F est constatée notamment, en raison de procédures de recrutement entamées mais pas encore finalisées au 31 décembre 2018.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un dépassement de +1'154'878 F. Cet écart s'explique principalement par une provision pour le fonds Taxis pour un montant de 906'200 F et par des réévaluations de créances plus élevées que prévu pour un montant de 203'740 F. Ces deux dépassements ont fait l'objet de crédits supplémentaires accordés par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 28 novembre 2018.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Cette catégorie de revenus baisse de -811'669 F. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- diminution des émoluments facturés (-711'719 F) par la police du commerce et lutte contre le travail au noir (PCTN) principalement en raison, d'une part, des émoluments LRDBHD (-406'000 F) et d'autre part, des émoluments relatifs aux automates, tabac et loteries qui sont inférieurs à ce qui avait été budgété (-228'000 F),

- refacturation au fonds des taxis inférieure à celle prévue en raison du délai d'engagement des personnes chargées du contrôle de la bonne exécution de la loi (-391'048 F),

- augmentation des remboursements d'assurances sociales supérieurs au budget (+201'921 F).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers augmentent de +391'066 F par rapport au budget, notamment en raison d'une reprise de provision en lien avec un litige concernant le personnel (+250'001 F) et des revenus divers d'exploitation plus importants que prévu à la PCTN (+151'901 F) en raison d'un changement d'affectation comptable lié au mandat de gestion des examens LRDBHD et LTVTC attribué à l'IFAGE.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert progressent de +613'438 F en raison de :

- l'enregistrement, en 2018, du solde des dédommagements 2017 de la Confédération concernant les mesures d'accompagnement (LDét) et la LTN (+286'793 F),

- la comptabilisation de la restitution de la subvention de fonctionnement 2017 non-dépensée par l'APMA/IPE (+94'658 F),

- une augmentation du financement de la Confédération (+231'987 F).

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Pourcentage des demandes LRDBHD traitées par la PCTN dans les 30 jours	Efficacité	N/A	>/=40 %	N/A	40%	2020
1.2 Niveau de satisfaction des entreprises concernant les prestations du Registre du commerce	Efficacité	89%	>/= 90 %	89%	85%	2020
1.3 Taux d'inscriptions d'entreprises au RC non-conformes	Qualité	1.58%	</= 2 %	1.56%	2%	2020
1.4 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la LTN	Efficacité	344	450	180	300	2020
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	1'866	>= 1600	2'238	2'000	2020
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	772	>= 600	604	840	2020
2.3 Pourcentage des dossiers traités par la MOE dans les 30 jours	Efficacité	82.2%	>= 75 %	84.4%	75%	2020
2.4 Taux de récidive des infractions en matière d'usages ou de CCT	Qualité	0.93%	</= 5 %	4.61%		

Commentaires

Indicateur 1.1 Le délai légal de traitement des autorisations est de 60 jours et le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) ne peut que le respecter. Dans l'objectif de faciliter les activités économiques, il ne convient donc pas de mesurer le respect du délai légal, mais de viser à raccourcir ce délai en faveur d'une accélération des procédures. L'objectif de délivrer 40% des autorisations dans les 30 jours deviendra mesurable dès la mise en service du nouveau SI Commerce.

Indicateur 1.2 Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du Registre du commerce (RC). L'indicateur se base sur le pourcentage des entreprises ayant déclaré être "tout à fait satisfaites" ou "assez satisfaites" des prestations du RC dans le cadre de l'étude sur la compétitivité des administrations cantonales (enquête M.I.S Trend réalisée tous les 2 ans pour les Chambres de commerce latines). Cette enquête est effectuée tous les deux ans, la prochaine étant prévue en 2019.

Indicateur 1.3 Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC) en tenant compte des inscriptions refusées par l'Office fédéral à Berne et des rectifications publiées suite à une erreur.

Indicateur 1.4 Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises suisses, hors canton ou étrangères ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir afin de détecter les violations des dispositions légales couvrant les assurances sociales, les impôts, les niveaux des salaires et l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 2.1 Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle en matière de conditions de travail d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 2.2 Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (et notamment l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) et les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

Indicateur 2.3 Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle de l'expédition de la décision.

Indicateur 2.4 Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La répétition ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que celle constatée lors du contrôle précédent. De plus, le périmètre des entreprises contrôlées est différent chaque année. Il est calculé par le ratio entre le nombre d'infractions relevées par rapport au nombre de contrôles de suivi.

L03 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DES

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	33'364'247	-616'181	-1.8%	33'980'428	35'808'583
30 Charges de personnel	28'426'536	259'180	0.9%	28'167'356	29'219'763
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'753'452	-847'089	-15.1%	5'600'541	6'450'980
33 Amortissements du patrimoine administratif	121'419	-3'112	-2.5%	124'531	121'784
34 Charges financières	2'000	2'000	-	-	77
39 Imputations internes	60'840	-27'160	-30.9%	88'000	15'980
REVENUS	39'870'069	3'588'360	9.9%	36'281'709	40'581'774
42 Taxes	30'224'901	1'997'292	7.1%	28'227'609	30'843'643
43 Revenus divers	637	637	-	-	400
44 Revenus financiers	4	-996	-99.6%	1'000	4
49 Imputations internes	9'644'527	1'591'427	19.8%	8'053'100	9'737'727
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'505'821	4'204'540	182.7%	2'301'281	4'773'191
<i>Coût d'état-major</i>	-889'611	-225'678	34.0%	-663'933	-749'040
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-11'715'595	-781'918	7.2%	-10'933'677	-10'901'257
COÛT COMPLET	-6'099'385	3'196'944	-34.4%	-9'296'329	-6'877'105

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	228.70	-7.80	-3.30%	236.50	244.98
<i>ETP fixes</i>	225.90	-10.10	-4.28%	236.00	229.78
<i>ETP auxiliaires</i>	2.80	2.30	460.00%	0.50	15.20

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L03.01 Exécution des poursuites
- L03.02 Exécution des faillites

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Projets prioritaires

Pour l'office cantonal des poursuites (OCP) :

L03 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Durant l'année 2018, l'OCP a continué d'élargir ses prestations en ligne afin de mieux répondre aux besoins de ses usagers. Ainsi, il est désormais possible, pour un débiteur ou un créancier (ou leur mandataire), de consulter en ligne, à la date valeur souhaitée, le solde d'une poursuite ou d'un acte de défaut de biens, et d'obtenir par la même occasion le statut d'avancement de la procédure, ainsi que la référence exacte de paiement à faire figurer sur le bulletin de versement pour un acheminement rapide et automatisé des fonds. Par ailleurs, de manière à prévenir la falsification des extraits du registre des poursuites (85'498 extraits délivrés en 2018), toute personne peut désormais en vérifier l'authenticité en ligne.

Pour l'office cantonal des faillites (OCF) :

La priorité de l'OCF a été d'accompagner l'organisation pour faire face à la forte augmentation des faillites prononcées en 2017 et 2018, tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant et des délais de traitement conformes à la loi. Sur un plan quantitatif, le délai de traitement des dossiers est resté en moyenne inférieur au délai légal d'une année fixé par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). D'un point de vue qualitatif, aucune plainte selon l'article 17 LP pour déni de justice n'a été admise durant l'année 2018 (1 en 2017).

Le système d'information développé à Genève pour la gestion des faillites (ORFEE), reconnu pour sa qualité, a été adopté dans plusieurs autres cantons et par la FINMA. A partir de 2018, un projet de mise à jour du système est en phase de démarrage, qui permettra à l'OCF de bénéficier d'améliorations de performance, de garantir son accès aux prestations de maintenance et d'évolution, et de créer des synergies pour réduire les coûts à moyen terme.

Le projet entamé ces dernières années, visant à améliorer la qualité de vie au travail et sa culture d'entreprise par des actions ciblées s'est poursuivi (ex. : suppression du timbrage, télétravail, aménagement des locaux).

Justification des écarts

Le programme L03 connaît une baisse des charges de -616'181 F et une augmentation des revenus de +3'588'360 F.

Les principales variations supérieures à 100'000 F, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges dépassent de +259'180 F le budget. Cet écart se ventile à hauteur de +532'870 F entre l'office cantonal des poursuites (OCP) et -273'690 F pour l'office cantonal des faillites (OCF). Le dépassement constaté à l'OCP s'explique par le besoin de constituer une provision pour litiges envers les membres du personnel. Le non-dépensé relatif à l'OCF découle d'une volonté de reporter l'engagement de poste à l'OCF afin de dégager un disponible pour l'OCP permettant de couvrir les ressources supplémentaires engagées notamment dans le cadre de la stabilisation de son nouvel outil informatique. La provision, non prévue au budget, a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 19 décembre 2018.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur ces charges est de -847'089 F et s'explique principalement par la décision de l'OCP de refacturer l'envoi en recommandé des avis de saisies (-780'259 F).

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Cette catégorie de revenus augmente de +1'997'292 F. Cet écart s'explique principalement en raison d'une augmentation du volume des émoluments perçus par l'OCP (+1'236'873 F) et par la constatation d'un différentiel existant entre les tarifs postaux facturés par la postes et ceux facturés par l'Office (+514'349 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						

L03 Exécution des poursuites et faillites (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	5	10	17	10	2022
2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficacité	1'506	1'500	1'371	1'500	2022
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
3.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	72.4%	90%	51.7%	100%	2022
3.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	52.9%	80%	31.9%	90%	2022
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2022
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤1	0	≤1	2022
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficacité	50.5	42	43	42	2022

Commentaires

Indicateur 1.1 Le temps de traitement moyen annuel entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer s'est élevé à 5.4 jours en 2018, l'objectif fixé d'un temps de traitement de 10 jours au plus est largement dépassé. Valeur C17 : 17

Indicateur 2.1 Quant à l'indicateur 2.1 portant sur le nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur, il s'élève à 1'506 réquisitions de poursuite/collaborateur (contre 1'371 à fin 2017) et il est calculé sur 187 ETP fixes et auxiliaires à fin 2018. L'objectif fixé de 1'500 réquisitions de poursuite/collaborateur est ainsi atteint. Valeur C17 : 1'371

Indicateur 3.1 Enfin, s'agissant du temps d'attente aux caisses (indicateurs 3.1 et 3.2), 72.4 % de clients ont été servis en moins de 30 min et 52.9 % en moins de 20 min. Ceci représente une nette amélioration par rapport à 2017 (51.7% et 31.9%), ceci grâce à la mise en production de la demande d'extrait en ligne et de la possibilité de copier l'extrait reçu pendant trois mois. Les possibilités de voir le statut d'une poursuite au guichet et de procéder à des encaissements multiples ne sont activées que depuis la fin de l'année et donc l'impact positif sera plus important en 2019. Valeur C17 : 51.7%

Indicateur 3.2 cf ci-dessus. Valeur C17 : 31.9%

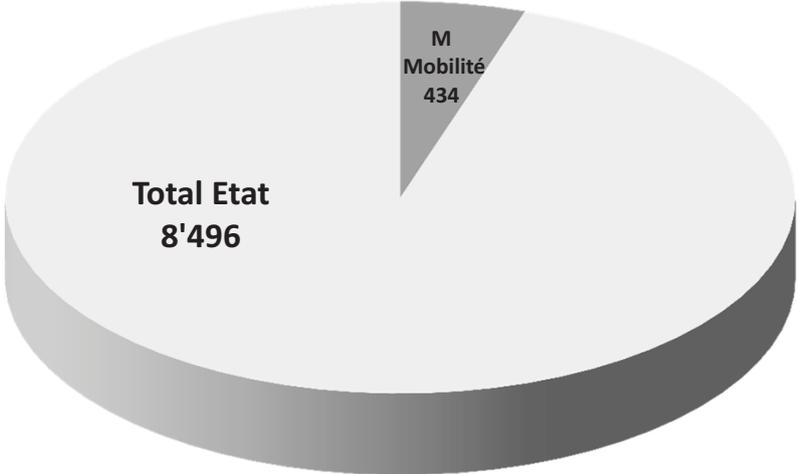
Indicateur 3.3 Valeur C17 : 100%

Indicateur 4.1 Valeur C17 : 0

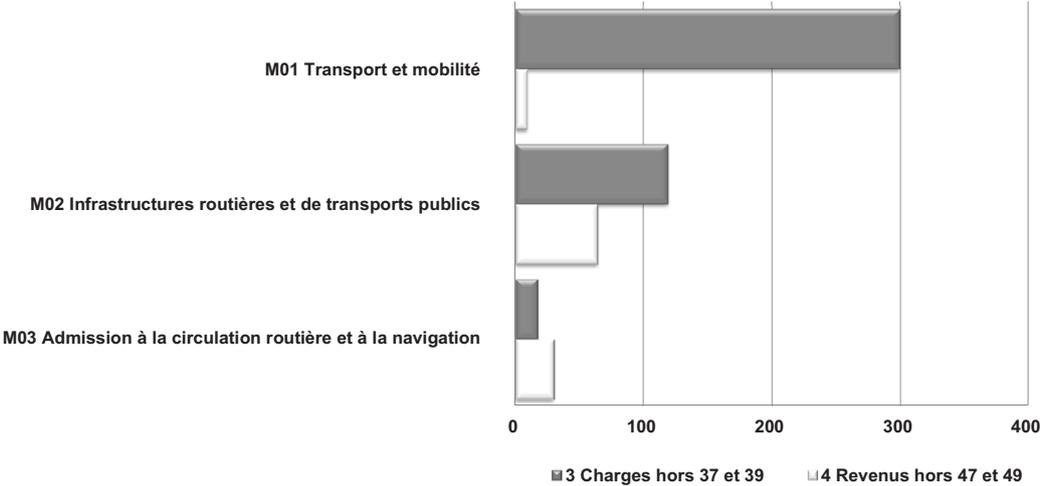
Indicateur 4.2 La hausse significative du nombre de dossiers en traitement par collaborateur s'explique par une forte augmentation des faillites (13% par rapport à 2017 et 31% par rapport à 2016) et à une baisse de ses effectifs (5% sur les 5 dernières années). Néanmoins, l'office cantonal des faillites a été en mesure de limiter l'impact de cette hausse sur les délais de traitement des dossiers. Valeur C17 : 43

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur quatre piliers : les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

La politique de mobilité s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment celle des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

M01 Transports et Mobilité (office cantonal des transports)

M01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité

M01.04 Mise à disposition des services de mobilité

M01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

M02 Infrastructures routières et de transports publics (office cantonal du génie civil)

M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier

M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (office cantonal des véhicules)

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation

Projets prioritaires de l'année 2018 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs ont été centrés sur la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport. La planification des améliorations envisagées sur le réseau routier ainsi qu'en matière de mobilité douce s'est poursuivie en vue de concrétiser les différentes mesures inscrites dans les plans d'actions du réseau routier et de la mobilité douce ainsi que pour mettre en œuvre la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

En matière de transports publics, l'année 2018 a tout d'abord été marquée par la mise en application de la loi L12128, adoptée en septembre 2017, qui prévoit le retour au niveau d'offre antérieur à 2014 (soit avant le déploiement des mesures d'optimisation et réduction de l'offre consécutive à la baisse de la tarification UNIRESO issue de l'Initiative 146 adoptée par le peuple). Ainsi, le réseau de tramway a vu son offre augmenter progressivement tout au long de l'année. Certaines cadences ont été renforcées le weekend et de nouvelles lignes transfrontalières ont été créées.

L'année 2018 a également été celle du déploiement commercial progressif de la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) sur la ligne 23. A fin 2018, la part d'exploitation de cette ligne en mode électrique atteint un niveau d'environ 90%.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, ceux-ci se sont poursuivis. Les différents processus de négociation et de levées d'opposition dans le cadre de la procédure d'approbation des plans pour l'extension du tramway Palettes - Saint-Julien ont suivi leur cours, l'autorisation fédérale pour la section Palettes-ZIPL0 étant attendue pour la fin de l'été 2019 afin d'engager les travaux au début 2020. Suite à sa présélection dans le cadre du projet

d'agglomération 3, le projet d'extension du tram 15 entre la place des Nations et le Grand Saconnex a été relancé avec la désignation d'un mandataire et l'enclenchement de la reprise des études d'avant-projet.

Le projet de bus à haut niveau de service Axe Frontenex, reliant les Eaux-Vives aux Communaux d'Ambilly, a été déposé en autorisation de construire en décembre 2018 pour un début du chantier au printemps 2020.

En matière d'offre ferroviaire, l'année 2018 a vu principalement la mise en place progressive de l'offre au ¼ heure sur la ligne entre Coppet et Lancy Pont Rouge pour atteindre un niveau d'offre complet toute la journée en décembre dernier, première étape de la mise en service du réseau Léman Express. Dans l'optique de la mise en service du réseau complet le 15 décembre 2019, les travaux préparatoires et ceux relatifs à la livraison du matériel roulant dédié (rames bi-courant) se sont poursuivis tout au long de l'année.

La construction du Léman Express (chantier CEVA) s'est poursuivie par l'achèvement des infrastructures ferroviaires avec notamment le raccordement de la voie ferrée entre la section genevoise et la section française. L'ensemble du chantier a représenté pour le canton une dépense de 123 millions de CHF, composée de 23 millions en investissement et charges et d'un prêt en fonctionnement à la Confédération de 100 millions. L'année 2018 a par ailleurs été marquée par la fin de la creuse des tunnels et puits d'accès des sorties de secours. Les risques liés à ce type d'ouvrage – en particulier les risques financiers – sont fortement diminués.

Enfin, dans le cadre du projet d'extension de la gare souterraine de Cornavin, les études d'avant-projet se sont poursuivies.

La voie verte située sur le tracé du Léman Express a été inaugurée au printemps 2018 sur son tronçon entre Chêne-Bourg et Annemasse. Très utilisée par les piétons et les cyclistes dès son ouverture, elle constitue un axe performant pour relier le centre-ville hors des axes de circulation.

La plateforme chantiers mobilité (PCM), que l'office cantonal des transports (OCT) préside et à laquelle participent la Ville de Genève, les SIG, la police, les TPG, l'office cantonal du génie civil (OCGC) et l'office fédéral des routes (OFROU), a permis la coordination de quelque 200 chantiers dont 84 majeurs ont fait l'objet d'informations spécifiques destinées à la population.

S'agissant de la LMCE, le département des infrastructures a poursuivi la réalisation du programme de mesures visant à mettre en œuvre par étape les principes de la loi. A fin 2018, 34 mesures ont été réalisées.

L'adoption de la loi 11868, votée le 23 septembre 2016 par le Grand Conseil, qui ouvre un crédit d'investissement de 50 millions pour la réalisation de mesures d'exploitation inscrites dans le plan d'actions du réseau routier 2015-2018, a permis en décembre 2017 la création de la « Centrale de Régulation du Trafic ». Cette nouvelle structure permet aux principaux acteurs de la mobilité (OCT, police et TPG) de surveiller et coordonner avec plus d'efficacité les problématiques de transport au quotidien. Afin de doter cette entité des meilleurs outils de travail, des études de spécification des besoins ont été faites et ces outils seront déployés en 2019 et 2020. Il s'agit en particulier de la rénovation de la centrale vidéo permettant d'augmenter le nombre de caméras de surveillance de la circulation, du déploiement de panneaux à messages variables sur les routes cantonales et de leur système de pilotage, ainsi que de l'amélioration de l'application "Infomobilité" pour web et smartphone qui sera mise en service en 2019. Il en découlera une forte amélioration de la qualité d'information aux usagers de la route sur les conditions de circulation en temps réel.

En application de la LMCE et de la loi 11868, les travaux de fluidification débutés en 2017 se sont poursuivis au niveau de la moyenne ceinture et des axes pénétrants, sur la base d'une nouvelle stratégie de régulation, en vue d'augmenter la capacité offerte au trafic individuel motorisé sur les routes de Saint-Julien, de Pré-Bois et de Ferney. La finalisation de ce déploiement est sujette à des travaux d'aménagement de la Ville de Genève sur l'avenue Giuseppe-Motta en 2019 et sur la rive droite du "U Lacustre" d'ici 2020.

Quant au chantier pour la réalisation du "U lacustre" destiné à améliorer la circulation des voitures et des cycles, il a commencé en septembre 2018 en partenariat avec la Ville de Genève sur le quai Gustave Ador. Les travaux permettront de créer une piste cyclable bidirectionnelle, d'améliorer la fluidité automobile et de sécuriser les traversées piétonnes.

La mise en service est prévue au printemps 2019.

Outre les 39 carrefours mis au clignotant le dimanche qui complètent les 107 fonctionnant sur ce mode la nuit, des mesures efficaces ont par ailleurs été prises pour supprimer les encombrements pénalisant les TPG et bloquant les véhicules motorisés sur la place des XXII Cantons.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, dans le cadre de l'objectif global visant à supprimer les goulets d'étranglement, les études de projet relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, se sont poursuivies durant l'année 2018. Ces études intègrent les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada en coordination avec le projet cantonal du barreau de Montfleury, dont la phase d'avant-projet s'est poursuivie en 2018. De même, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi de financement pour la réalisation des liaisons L1 et L2 et la participation cantonale à la réalisation de la jonction de Lancy-Sud. Par ailleurs, les projets d'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et de la route des Nations se sont poursuivis. Pour le tunnel, les travaux, démarrés au deuxième semestre 2017, se sont poursuivis cette année avec une mise en service de la jonction prévue au premier semestre 2022. Concernant la Traversée du lac et le contournement est de Genève, le projet de loi de financement pour la première tranche de l'avant-projet, déposé le 27 juillet 2017 devant le Grand Conseil, a été examiné par la commission des travaux jusqu'au printemps 2018 et devrait être traité début 2019 par le plénum.

Le Conseil consultatif Traversée du Lac, constitué de membres de la société civile, a rendu en 2018 deux nouveaux rapports à la demande du Conseil d'Etat : le premier concerne un cahier de recommandations pour la poursuite des études, tandis que le second évalue les possibilités d'améliorer la position des jonctions autoroutières de la rive gauche.

Par ailleurs, le chantier de la nouvelle route de desserte des Communaux d'Ambilly a débuté à l'automne 2018 afin de structurer le réseau routier dans le secteur Thônex/Chêne-Bourg. Les mesures d'accompagnement sur les routes de Jussy, Mon Idée et Mousse débuteront courant 2019.

L'élaboration des projets d'assainissement du bruit routier sur les routes cantonales s'est quant à elle poursuivie conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions sur 11 ans pour les études et les mesures d'assainissement. Ont notamment été réalisées des mesures de modération de la circulation, la pose d'enrobés phono absorbants, ainsi que l'installation d'éléments et de murs antibruit. Par ailleurs, conformément au contrat de prestations des TPG, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis en coordination avec les l'entreprise publique. L'année 2018 a vu entre autres la fin des travaux de la route de Challex et de la place des Particules (CERN), ainsi que la poursuite des chantiers de la route de Suisse et de la reconstruction du pont de Sous-Moulin.

En ce qui concerne le projet d'agglomération, les projets en main essentiellement de l'office de l'urbanisme du département du territoire (DT) sont graduellement transmis à l'OCGC pour mener les études d'avant-projet, de projet, puis pour la réalisation. On notera pour l'année 2018 la poursuite du projet du boulevard des Abarois.

Pour ce qui concerne l'admission à la circulation routière et de la navigation, l'accès aux prestations via internet et la dématérialisation des documents demeurent des priorités pour l'office cantonal des véhicules (OCV). Les objectifs principaux consistent à faciliter les demandes via un guichet virtuel 24/24, à améliorer la satisfaction des clients en rapport avec les prestations fournies sur tous les sites d'activités ainsi qu'à parfaire la qualité des différents contrôles, en synergie et en bonne collaboration avec les différentes polices, en vue d'assurer la sécurité sur les routes et les eaux intérieures.

Les efforts amorcés en 2015 pour le contrôle de la profession des moniteurs de conduite ont été poursuivis en 2018.

Une amélioration du confort, tant pour les clients que les employés, a été apportée, avec la mise en exploitation d'une piste dédiée aux expertises des deux-roues motorisés et la division des flux. La culture santé/sécurité mise en place pour toutes les activités est dorénavant un standard contribuant à l'objectif global de qualité.

M01 Transport et mobilité

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	298'622'436	4'632'154	1.6%	293'990'282	287'498'854
30 Charges de personnel	13'907'675	84'484	0.6%	13'823'191	13'611'057
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'881'489	1'932'344	32.5%	5'949'145	7'225'131
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'844'717	742'622	18.1%	4'102'095	4'131'558
36 Charges de transfert	271'971'190	1'873'939	0.7%	270'097'251	262'508'898
39 Imputations internes	17'364	-1'236	-6.6%	18'600	22'211
REVENUS	9'070'171	-3'632'417	-28.6%	12'702'588	11'907'151
42 Taxes	6'785'059	-3'852'779	-36.2%	10'637'838	10'471'760
43 Revenus divers	769'553	-382'447	-33.2%	1'152'000	675'951
44 Revenus financiers	712'269	-94'731	-11.7%	807'000	711'140
46 Revenus de transferts	803'291	697'541	659.6%	105'750	47'600
49 Imputations internes	-	-	-	-	700
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-289'552'265	-8'264'571	2.9%	-281'287'694	-275'591'704
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-418'405</i>	<i>-194'377</i>	<i>86.8%</i>	<i>-224'028</i>	<i>-225'055</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'124'153</i>	<i>-1'021'861</i>	<i>32.9%</i>	<i>-3'102'292</i>	<i>-3'286'469</i>
COÛT COMPLET	-294'094'822	-9'480'809	3.3%	-284'614'013	-279'103'227

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.71	-0.29	-0.32%	91.00	86.40
<i>ETP fixes</i>	<i>88.71</i>	<i>1.71</i>	<i>1.97%</i>	<i>87.00</i>	<i>83.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>-3.00</i>	<i>-75.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>1.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privé (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA, Opérateurs bus du GLCT, Groupe CGN SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

M01 Transport et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide de Mobilités 2030.

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation s'est poursuivi pour définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève afin de répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers, tout comme des habitants du canton.

La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée par le peuple le 5 juin 2016, constitue aujourd'hui le cadre légal qui oriente l'action de l'administration.

En matière de transports publics, l'année 2018 a tout d'abord été marquée par la mise en application de la loi 12128 modifiant la loi H 1 50 sur le réseau des transports publics (*Compensation des baisses de tarifs*), adoptée en septembre 2017. Cette loi prévoit le retour au niveau de l'offre préexistante en 2014 (soit avant le déploiement des mesures d'optimisation et réduction de l'offre suite à la baisse de la tarification UNIRESO issue de l'Initiative 146). Ainsi, le réseau tram a vu son offre augmenter progressivement tout au long de l'année, de même que certaines cadences ont été renforcées le weekend ainsi que de nouvelles lignes transfrontalières créées.

En matière d'offre ferroviaire, l'année 2018 a vu principalement la mise en place progressive de l'offre au ¼ heure sur la ligne entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge pour atteindre un niveau d'offre complet toute la journée en décembre, première étape de la mise en service du réseau Léman Express. Dans l'optique du 15 décembre 2019, les travaux préparatoires à la mise en service du réseau complet ainsi qu'à la livraison du matériel roulant dédié (rames bi-courant) se sont poursuivis tout au long de l'année.

Enfin, l'année 2018 a vu l'achèvement des infrastructures ferroviaires avec notamment le raccordement de la voie ferrée du CEVA entre la section genevoise et la section française.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies. Un crédit pour réaliser les liaisons routières de Genève Sud dites L1 (entre la route de Saconnex d'Arve et la route d'Annecy) et L2 (entre la route d'Annecy et la route de Pierre Grand), et subventionner la construction du complément de la jonction autoroutière de Lancy-Sud (PL12183), a été déposé en septembre 2017 et est toujours en cours d'instruction devant le Grand Conseil. L'objectif de ces projets d'infrastructures est d'accompagner le développement de Genève Sud et de canaliser les trafics en direction du centre-ville de Genève et de l'autoroute à l'extérieur des zones villageoises habitées pour éviter de traverser les cœurs des villages, tout en préservant les différents sites d'intérêt sur ce secteur au niveau environnemental. Les réflexions se poursuivent en collaboration avec les communes concernées. L'étude d'insertion urbaine et paysagère du boulevard des Abarois menée dans le cadre du Grand Projet Bernex a été finalisée. Les études de faisabilité et d'insertion d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Veyrier-Carouge et Veyrier-Champel ont été menées et finalisées dans le cadre du projet des Grands-Esserts, les études d'avant-projet et de projet sont en cours.

L'étude d'avant-projet du barreau routier de Montfleury reliant la future demi-jonction au lieu-dit du Canada à Vernier à la ZIMEYSAYER a été menée avec de nombreux échanges avec la population et les milieux concernés. De son côté, l'Office fédéral des routes (OFROU) poursuit les études de la demi-jonction. Les plannings des deux ouvrages sont

M01 Transport et mobilité (suite)

coordonnés.

Les travaux de la route des Nations ont été adjugés et le chantier a débuté. Ainsi que planifiée, l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex entrera dans la même phase en 2019. Le complément de jonction de Lancy Sud est entré en phase de Projet Général avec l'OFROU.

Le chantier de la nouvelle route de desserte des Communaux d'Ambilly a débuté à l'automne 2018 afin de structurer le réseau routier dans le secteur Thônex/Chêne-Bourg. Les mesures d'accompagnement sur les routes de Jussy, Mon Idée et du chemin de la Mousse débiteront courant 2019.

Concernant la mise en place de la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) sur la ligne 23, son déploiement commercial a eu lieu progressivement durant cette année, la part d'exploitation en mode électrique atteignant un niveau d'environ 90% en décembre 2018.

Une autorisation de construire a été déposée en décembre 2018 pour le projet de BHNS également équipé de la technologie TOSA sur l'axe Frontenex, reliant les Eaux-Vives au Communaux d'Ambilly. Le début du chantier est prévu pour le printemps 2020.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, les différents processus de négociation et de levées d'opposition se sont poursuivis dans le cadre de la procédure d'approbation des plans pour l'extension du tramway Palettes - Saint-Julien. L'autorisation fédérale pour la section Palettes-ZIPLO étant attendue pour la fin de l'été 2019 afin d'engager les travaux début 2020. Retenu pour un cofinancement fédéral dans le cadre du projet d'agglomération 3, les études d'avant-projet de l'extension du tram 15 entre la place des Nations et le Grand-Saconnex se poursuivent.

En ce qui concerne la mobilité douce, le plan d'actions 2015-2018 (PAMD) s'est formellement terminé à la fin de l'année. La réalisation des mesures inscrites dans la loi 11791 ouvrant un crédit d'investissement de 8 000 000 F en faveur de nouvelles infrastructures de mobilité douce se poursuivra ces prochaines années.

La voie verte située sur le tracé du Léman Express a été inaugurée au printemps 2018 sur son tronçon entre Chêne-Bourg et Annemasse. Très utilisée par les piétons et les cyclistes dès son ouverture, elle constitue un axe très performant pour relier le centre-ville hors des couloirs de circulation.

Le chantier pour la réalisation du U cyclable a commencé en septembre 2018 en partenariat avec la Ville de Genève sur le quai Gustave Ador, afin de créer une piste cyclable bidirectionnelle, améliorer la fluidité automobile et sécuriser les traversées piétonnes. La mise en service est prévue au printemps 2019.

L'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés a fait l'objet, à fin 2018, de relevés et d'analyses dans les lieux où la demande est importante. Cette démarche a permis de mettre en évidence 80 secteurs du centre où la demande dépassait l'offre, démontrant ainsi la nécessité de développer une offre de stationnement supplémentaire de 2300 places pour cette catégorie d'usagers.

Suite au vote par la population genevoise le 5 juin 2016 de l'IN 157 «OUI à la grande Traversée du Lac !», plusieurs démarches concernant la traversée du Lac ont été engagées en 2018 en vue d'alimenter le travail du Conseil consultatif chargé par le Conseil d'Etat de produire un cahier de recommandations pour la poursuite des études et d'évaluer les possibilités d'améliorer la position des jonctions autoroutières prévues sur la rive gauche, ceci dans l'attente du vote par le Grand Conseil du projet de loi concernant le financement des études niveau avant-projet du contournement Est de l'agglomération genevoise.

Dans le cadre de la loi 11868, ouvrant un crédit d'investissement de 50 000 000 F pour la réalisation de mesures d'exploitation inscrites dans le plan d'actions du réseau routier 2015-2018, la fluidification de la moyenne ceinture et des axes pénétrants a continué d'être mis en œuvre en 2018. Après les adaptations de l'avenue des Communes-Réunies à fin 2017, ce sont les axes des routes de Saint-Julien, de Pré-Bois et de Ferney qui ont fait l'objet d'adaptations. Les axes rue Hoffmann, avenue Giuseppe-Motta, route de Lausanne et le U Lacustre côté rive droite ont fait l'objet d'études, dans l'attente de pouvoir déployer une nouvelle régulation liée à des aménagements que doit encore réaliser la Ville de Genève. Pour la fluidification des zones I et II, soit l'hypercentre et les centres-urbains, les principes de priorisation des transports publics et de la mobilité douce sont en cours d'études. Des adaptations appliquées à la régulation de la signalisation lumineuse sur des carrefours proches de la place des XXII Cantons, pour gérer les encombrements, ont permis de faire passer la vitesse commerciale des TPG entre la gare de Cornavin et l'arrêt de Chantepoulet à 9 km/h au lieu de 1 km/h. Ce sont 240 convois aux heures de pointe du soir qui bénéficient désormais de l'amélioration opérée.

M01 Transport et mobilité (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2018

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le non dépensé sous cette rubrique provient en partie d'honoraires de mandataires et de frais de tiers globalement inférieurs au budget (écart d'estimation: - 181 308 F) mais dont l'impact financier est partiellement compensé par une hausse des achats de fournitures et matériels (écart d'estimation: + 63 290 F).

Les frais d'entretien de signalisations routières, notamment suite à des accidents, ont été supérieurs aux prévisions (écart d'estimation: + 46 373 F).

Une provision de 2 000 000 F a été constituée dans le cadre du litige opposant l'Etat à la Ville de Genève en lien avec le produit des horodateurs sis sur le territoire de la Ville de Genève antérieur à 2018.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Hausse de la subvention en faveur des CFF afin de permettre au canton de Genève de financer la totalité de sa part des coûts 2018 non couverts des lignes CFF. Ce dépassement ayant fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la Commission des finances est partiellement compensé par une réduction de 302 105 F de la facture des coûts de projet 2018 liés à la mise en place du projet Léman Express (subvention distincte des indemnités du trafic régional de voyageurs) (écart d'estimation: + 1 325 068 F).

En outre, le budget 2018 de la subvention versée à Unireso en faveur des CFF en application de la Loi fédérale sur le transport de voyageurs (art. 28, al. 4, LTV) et de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OITRV), a été sous-évalué en raison de la nouvelle clé de répartition des recettes Unireso entre les opérateurs (écart d'estimation: + 31 949 F).

La contribution du canton de Genève aux Transports Publics Nyonnais au titre du trafic régional a diminué (écart d'estimation: - 50 437 F).

La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement, a été supérieure au budget (écart d'estimation : + 64'804 F), pour les raisons suivantes :

- l'offre commandée, en lien avec les lignes D et F, a été modifiée par rapport au budget initial, donnant ainsi lieu à une économie de 360 217 F;
- la variation du taux de change a quant à elle entraîné un surcoût de 425 021 F.

La subvention vis-à-vis de la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) a été versée conformément aux engagements du canton formalisés dans le contrat de prestations 2015-2018 (L11530 du 17 avril 2015). En effet, ce dernier prévoit à l'article 5 (points 8 à 10) l'application d'un mécanisme de garantie de revenus par l'Etat dans le cas de recettes Unireso insuffisantes par rapport aux prévisions arrêtées contractuellement (écart d'estimation: + 493 469 F). La subvention en faveur de la SMGN a été adaptée en conséquence pour 2019 dans le cadre de l'avenant au contrat de prestations 2015-2018 (L12282 du 30 août 2018).

Amortissement des subventions d'investissement à la Confédération dans le cadre des infrastructures ferroviaires, sous-estimé au budget (écart d'estimation: + 335 104 F).

42 - Taxes :

Diminution du produit des horodateurs sis sur le territoire de la Ville de Genève, conformément à la teneur de la convention signée entre cette dernière et l'Etat en février 2019 (- 4 000 000 F).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été supérieures aux prévisions (écart d'estimation: + 167 566 F).

43 - Revenus divers :

Ecart sur l'activation de charges de personnel en raison du report de l'engagement de deux postes dédiés à la mise en oeuvre du projet TLac (écart d'estimation: - 304 552 F).

M01 Transport et mobilité (suite)

44 - Revenus financiers :

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations des signaux lumineux existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, ont été inférieurs aux estimations (écart d'estimation: - 94 731 F).

46 - Revenus de transferts :

Rétribution de l'OFROU pour les prestations de la Centrale Régionale de Gestion du Trafic selon convention de prestations du 16.10.2014 (écart d'estimation: + 35 325 F).

Part du bénéfice cumulé 2014-2018 de la CGN revenant à l'Etat de Genève (écart d'estimation: + 550 000 F) conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations (loi 11267).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget (écart d'estimation: + 96 383 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	N/D	1.05%	1.04%	en cours	2024
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	N/D	0.85%	0.83%	en cours	2024
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	N/D	0.55%	0.65%	en cours	2024
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	N/D	+4.4%	+7.3%	en cours	2024
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "dense" ou "saturé"	Qualité	5h30	6h00	5h39	6h00	2023
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2023
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2023
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (base déc. 2014 en km)	Efficacité	+23 km	+10 km	+11.6 km	en cours	2023
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	N/D	+1'000 vélos	+2'553 vélos	+4'000 vélos	2023
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/D		+479 places	en cours	2023
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						

M01 Transport et mobilité (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5'703	5'624	5'516	8'600	2023
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+130	0	-117	3'160	2023
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	86%	83%	83%	83%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs sont mesurés dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Ils correspondent au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Les résultats seront disponibles dans le courant 2019.

Indicateur 2.1 : Le résultat doit être supérieur ou égal à la cible budgétaire pour que l'objectif soit atteint. Le budget 2018 prévoit une croissance de la fréquentation du réseau TPG. Le résultat sera disponible dans le courant 2019.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Les données des compteurs retenus pour le calcul montrent pour chaque heure de la journée une légère baisse tant par rapport à 2017 que par rapport aux prévisions pour 2018. Des aménagements sur la moyenne ceinture et une légère baisse du trafic total mesuré sur les compteurs expliquent cette baisse. Toutefois, il est encore prématuré de considérer cette baisse comme tendancielle car les effets de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) sur le trafic, adoptée en votation populaire le 5 juin 2016, devraient avoir pour effet de modifier la répartition du trafic entre la moyenne ceinture et les compteurs urbains, raison pour laquelle l'indice a été maintenu à la même valeur à plus long terme.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Délai de dépannage moyen (en jours) des panneaux de signalisation routière selon la situation d'urgence. Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Les délais ont toujours été tenus par les entreprises agréées.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). Le résultat pour 2018 (+23km) est supérieur aux projections (+10km). La cible à long terme sera actualisée dans le cadre du prochain PAMD.

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs 2015-2018 du PAMD. L'indicateur étant mesuré tous les deux ans (dernier comptage en 2017), les prochains comptages sont prévus en 2019. La cible générale est de + 1000 vélos par année. L'augmentation du nombre de vélos comptés est de + 2'553 en 2017 par rapport à 2015 (soit 1'276.5 vélos supplémentaires par an en moyenne) et de + 6'530 par rapport à 2011 (+ 1'088 par an en moyenne). La cible à long terme sera actualisée dans le cadre du prochain PAMD.

Indicateur 5.3 : La création de places de stationnement vélo est pour la plus grande partie du ressort des communes, à l'exception des places à créer dans les périmètres des interfaces CEVA et sur le domaine public cantonal. La cible à long terme sera atteinte principalement avec les places à construire dans le contexte du chantier des gares CEVA. Le nombre de places vélo proches des interfaces des transports publics a augmenté de 479. A titre de comparaison, le nombre de places vélo créées en Ville de Genève durant la même période (indépendamment de leur proximité d'un arrêt de transports publics) est de 1'691. La création prévue de 2'400 places dans les vélos stations des gares CEVA devrait permettre de tenir l'objectif de + 4'000 places à proximité des arrêts de transports publics d'ici fin 2019, date de mise en service du Léman Express.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings exclusivement réservées aux P+R ainsi que les 430 places des parkings CFF. Le nombre de places attribuées aux P+R des parkings à usage mixte peut évoluer en fonction de la demande. Par ailleurs les P+Rails de La Plaine et Satigny

M01 Transport et mobilité (suite)

ont vu leur capacité diminuer de manière temporaire à cause des travaux sur ces deux gares. A l'horizon de la mise en service du Léman Express, l'objectif est de disposer de 8'655 places. La valeur cible à long terme est déterminée dans le plan d'action du stationnement 2013-2019. Base 2013 : 5'247 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings. Le résultat à atteindre est de 3'408 places créées d'ici à 2019. L'évolution positive de +130 en 2018 s'explique par les quotas de places dédiées aux usagers P+R au P26 de l'aéroport qui sont passés de 50 à 200 places ainsi que par la prise en compte de suppression ponctuelle de certaines places affectées à d'autres usages (P+Bike, autres).

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). La cible sur le taux d'occupation a été maintenue à 83%. En effet, avec une augmentation de plus de 3'000 places prévue selon le plan d'action du stationnement 2013-2019, il sera difficile d'avoir une augmentation équivalente de la fréquentation des P+R (correspondant à environ 2'500 clients supplémentaires).

M02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	120'607'028	-2'137'607	-1.7%	122'744'635	123'631'157
30 Charges de personnel	19'579'582	-345'371	-1.7%	19'924'953	19'338'056
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	17'263'478	491'690	2.9%	16'771'788	17'962'416
33 Amortissements du patrimoine administratif	59'825'197	-1'626'583	-2.6%	61'451'780	58'890'934
34 Charges financières	4'118	4'118	-	-	2'782'706
36 Charges de transfert	21'619'189	-951'275	-4.2%	22'570'464	21'091'631
37 Subventions à redistribuer	701'979	701'979	-	-	1'842'589
39 Imputations internes	1'613'485	-412'165	-20.3%	2'025'650	1'722'825
REVENUS	66'583'387	453'763	0.7%	66'129'624	66'375'183
42 Taxes	15'090'680	-1'309'223	-8.0%	16'399'903	15'605'039
43 Revenus divers	6'845'664	3'718'915	118.9%	3'126'749	3'119'120
44 Revenus financiers	93'600	93'600	-	-	-
46 Revenus de transferts	41'585'603	-2'330'419	-5.3%	43'916'022	43'391'265
47 Subventions à redistribuer	701'979	701'979	-	-	1'842'589
49 Imputations internes	2'265'861	-421'089	-15.7%	2'686'950	2'417'170
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-54'023'641	2'591'370	-4.6%	-56'615'011	-57'255'974
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-589'041</i>	<i>-266'124</i>	<i>82.4%</i>	<i>-322'917</i>	<i>-319'749</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'358'191</i>	<i>-846'462</i>	<i>18.8%</i>	<i>-4'511'729</i>	<i>-4'725'336</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>7'078</i>	<i>-7'422</i>	<i>-51.2%</i>	<i>14'500</i>	<i>8'426</i>
COÛT COMPLET	-59'963'795	1'471'363	-2.4%	-61'435'158	-62'292'633

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	157.25	-4.15	-2.57%	161.40	153.00
<i>ETP fixes</i>	<i>147.90</i>	<i>-8.20</i>	<i>-5.25%</i>	<i>156.10</i>	<i>144.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.55</i>	<i>5.05</i>	<i>1'010.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>4.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.80</i>	<i>-1.00</i>	<i>-20.83%</i>	<i>4.80</i>	<i>3.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
- M02.03 Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

Les réalisations 2018 ont été les suivantes:

- Poursuite des travaux ferroviaires et de génie civil du CEVA. L'année 2018 a été marquée par la jonction des infrastructures ferroviaires avec la France ainsi que la mise en service de la voie verte. Par ailleurs, la levée des recours au projet durant l'été 2018 permet de garantir la mise en service à fin 2019 du Léman Express;
- Poursuite des études de nouvelles lignes de tramways selon le plan de développement du réseau des transports publics piloté par l'office cantonal des transports;
- Participation aux études engagées par l'Office fédéral des routes (OFROU) en lien avec la réduction des goulets d'étranglement (projet d'élargissement de l'autoroute);
- Poursuite du plan d'actions cantonal pour la Traversée du lac et du contournement Est de Genève. Un projet de loi pour le financement de la première tranche de l'avant-projet est pendant au Grand-Conseil. Le Conseil consultatif Traversée du Lac, constitué de membres de la société civile, a rendu ses rapports au comité de pilotage du bouclage autoroutier. Il a donné des recommandations pour le positionnement des jonctions de Puplinge et de Rouelbeau ainsi que pour la traversée lacustre.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le Programme de législation, l'OCGC s'est consacré en 2018 aux activités suivantes:

- Surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier;
- Surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal;
- Poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel;
- Le projet de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et de la route des Nations se poursuit, les travaux de cette dernière ont trouvé leur rythme de croisière. Les études d'avant-projet des liaisons routières de Genève Sud et du complément de jonction de Lancy Sud sont terminées, le projet de loi pour la suite des études qui seront réalisées en collaboration avec l'OFROU est pendant au Grand-Conseil. Les études d'avant-projet du barreau de Montfleury ont été menées en coordination avec la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada;
- Réalisation des travaux aux interfaces tram CEVA et à Moillesulaz en lien avec l'extension du tram vers Annemasse;
- Poursuite des études et de la réalisation de mesures du Projet d'agglomération (ex: tunnel piétonnier de Champel-Hôpital pour la mobilité douce, place des Particules au CERN).

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de - 345 371 F au budget 2018. La vacance de postes ainsi que de moindres allocations et indemnités versées ont plus que compensé les réductions linéaires et budgétaires.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Une économie sur les frais d'électricité a été réalisée, notamment grâce à l'efficacité énergétique des installations d'éclairage équipées de lampes à diode électroluminescentes (LED) (écart d'estimation: - 311 741 F).

En raison des contraintes environnementales non maîtrisables et pour des questions de sécurité routière, le nombre d'arbres traités (abattage / élagage / soins racinaires) en forêt et sur le domaine public cantonal (arbres isolés) a augmenté au cours de l'année par rapport aux prévisions (écart d'estimation: + 127 972 F).

En raison du caractère imprévisible et irrégulier de la météorologie, les dépenses concernant les prestations fournies par des tiers pour les interventions de déneigement ont été supérieures au budget (écart d'estimation: + 418 501 F).

En raison de la vétusté de certains véhicules, les frais d'entretien et de réparation ont engendré une augmentation des dépenses, sous-évaluation du budget (écart d'estimation: + 112 302 F).

La provision pour débiteurs a été augmentée pour tenir compte du risque avéré de non recouvrement de créances liées à la taxe d'occupation du domaine public (écart d'estimation: + 107 306 F).

Le dépassement sous cette rubrique est compensé par le report de crédit 2017 sur 2018 validé par la Commission

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

des finances.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

36 - Charges de transfert :

La participation à l'entretien des routes de la Ville de Genève a été inférieure à ce qui était inscrit au budget. Elle est basée sur les dépenses effectuées par la Ville pour l'entretien de son réseau routier et est compensée par la contribution aux frais de police supportés par le canton imputés sur le programme H01 Sécurité publique (écart d'estimation: - 978 000 F).

37 - Subventions à redistribuer :

La part des subventions fédérales en lien avec l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) redistribuées aux communes sont enregistrées sous cette rubrique. Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47 (écart d'estimation: + 701 979 F).

42 - Taxes :

Revenus de prestations de services refacturées dont les frais de personnel pour le suivi et la coordination des travaux ainsi que le support administratif et de communication dans le cadre du projet CEVA inférieurs au budget (écart d'estimation: - 1 055 963 F).

Ecart atténué par l'augmentation de la refacturation des heures effectuées par le personnel engagé par le canton dans le cadre de la planification et direction du suivi acoustique aux abords des chemins de fer (écart d'estimation: + 119 553 F).

Le produit des taxes d'utilisation temporaire du domaine public (fouilles des trottoirs et chaussées) a été moins important que prévu car variable en fonction des demandes (écart d'estimation: - 128 062 F).

Diminution de la refacturation aux assurances des prestations (personnel et mise à disposition des véhicules) dans le cadre des accidents (non maîtrisables) survenus sur le réseau routier national et cantonal (écart d'estimation: - 98 121 F) ainsi que des prestations de chauffeurs pour le transport de bennes (écart d'estimation: - 69 384 F).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature est essentiellement dû à une reprise partielle de provision fiscale et d'une dissolution de provision suite à un accord conclu avec la commune de Lancy concernant un litige lié au projet Mégaron (écart d'estimation: + 4 550 525 F).

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du décalage de certains travaux dont l'adaptation de la plateforme tramway des Eaux-Vives, la route des Nations et le maillon routier des Communaux d'Ambilly (écart d'estimation: - 839 324 F).

44 - Revenus financiers :

Revenu issu d'une cession de parcelle dans le cadre du projet de tranchée couverte de Vésenaz.

46 - Revenus de transferts :

Révision à la baisse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (écart d'estimation: - 183 782 F) et de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (écart d'estimation: - 206 727 F).

Les prestations refacturées à l'Unité territoriale II (UTII) dans le cadre de l'exploitation inter-cantonale des routes nationales ainsi que les prestations commandées par l'OFROU ont généré des revenus inférieurs au budget (écart d'estimation: - 1 844 055 F).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sur-estimés au budget (écart d'estimation: - 98 355 F).

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	-27.1%	+/-10%	-10.5%	+/-10%	2024
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	-3.9%	+/-10%	+0.1%	+/-10%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	116.6%	85%	107.2%	90%	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	87.5%	80%	100%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	82.4%	80%	94%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	82.4%	80%	88%	80%	2024

Commentaires

Indicateurs 1.1 : Le retard du démarrage des projets de la route des Nations et des Communaux d'Ambilly (MICA) explique le non dépensé. A noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains ainsi que des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre.

Indicateur 1.2 : L'objectif est atteint. Cet indicateur perdra de sa pertinence dès la mise en service prévue fin 2019.

Indicateurs 2.1 : L'objectif 2018 est dépassé essentiellement sur l'infrastructure ferroviaire.

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction annuelle réalisée auprès des autorités communales. Cette dernière a été complétée en 2018 d'un sondage sur l'entretien des bords de chaussée (bandes herbeuses ou talus). Une baisse des taux de satisfaction par rapport à 2017 a été constatée suite à cette extension du périmètre de mesure des indicateurs. Nonobstant l'atteinte de l'objectif annuel fixé à 80%, l'OCGC prendra les mesures nécessaires en vue d'améliorer ses prestations.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en F	en %		
CHARGES	17'350'502	241'535	1.4%	17'108'967	17'198'123
30 Charges de personnel	14'205'544	382'229	2.8%	13'823'315	14'132'538
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'087'498	-151'040	-4.7%	3'238'538	3'015'395
33 Amortissements du patrimoine administratif	42'446	2'332	5.8%	40'114	41'982
39 Imputations internes	15'014	8'014	114.5%	7'000	8'208
REVENUS	29'786'644	209'939	0.7%	29'576'705	29'657'975
42 Taxes	29'076'214	182'009	0.6%	28'894'205	28'955'555
43 Revenus divers	-	-	-	-	119
46 Revenus de transferts	710'430	30'430	4.5%	680'000	702'301
49 Imputations internes	-	-2'500	-100.0%	2'500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	12'436'142	-31'596	-0.3%	12'467'738	12'459'852
<i>Coût d'état-major</i>	-427'366	-203'336	90.8%	-224'030	-233'677
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'606'793	-673'662	11.4%	-5'933'131	-5'934'822
COÛT COMPLET	5'401'983	-908'594	-14.4%	6'310'577	6'291'353

POSTES

	Compte 2018	Variations C18-B18		Budget 2018	Compte 2017
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	117.18	-0.15	-0.13%	117.33	119.13
<i>ETP fixes</i>	115.18	-2.15	-1.83%	117.33	116.13
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	1.00	-	-	3.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2018

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation 2014-2018 du Conseil d'Etat prévoit notamment en *priorité 2* de rendre l'administration plus agile.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

A cet égard, l'OCV poursuit le développement de prestations en ligne et analyse la possibilité de généraliser la dématérialisation à d'autres prestations afin de faciliter les démarches administratives des citoyens, avec l'extension du guichet virtuel 24/24.

L'OCV a dépassé en 2018 ses objectifs en matière de convocations aux contrôles périodiques (voir le tableau des objectifs et indicateurs ci-après), pour atteindre cinq mois pour les voitures de tourisme et deux mois pour les motocycles, tout en atteignant les autres objectifs fixés dans la loi: respect strict de tous les délais des contrôles annualisés, notamment des autocars, des camions, des transports professionnels de personnes et des convocations pour les contrôles médicaux des catégories professionnelles et des seniors de plus de 70 ans.

Le maintien de la surveillance des activités du milieu des moniteurs de conduite a été effectif, notamment par des contrôles ciblés tant administratifs que sur le terrain.

La mise en service en 2018 par la Confédération du Système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC) regroupant les trois registres nationaux utilisés par l'OCV, FABER (admission des conducteurs), MOFIS (immatriculation des véhicules) et ADMAS (mesures administratives), a été réalisée avec la participation de l'OCV comme canton pilote sur le programme FABER.

Justification des écarts par rapport au budget 2018

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont supérieures de + 382 229 F au budget 2018. La très faible vacance de postes n'a permis aucune absorption de réductions linéaires et budgétaires.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sous cette rubrique trouve principalement son origine dans la dotation à la provision pour débiteurs, celle-ci étant dépendante de l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (écart d'estimation: - 192 614 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

42 - Taxes :

L'excédent de revenu est dû essentiellement aux émoluments plus importants que prévus (écart d'estimation: + 177 241 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	5	5.5	4	5	2020
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2020
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	2	2.5	1	2	2020
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C18	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2020
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2020
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	12	14	12	23	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Objectif réalisé et dépassé, délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources.

Indicateur 1.2 : Objectif réalisé, la convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources.

Indicateur 1.3 : Objectif réalisé et dépassé, délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources.

Indicateur 2.1 : Objectif réalisé, la convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : Objectif réalisé, la convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.1 : Objectif non réalisé, les exigences de sécurisation de l'OCSIN ont retardé les réalisations.

3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et par programme

Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	15.795,11 ETP		-469,80 ETP	-2,9%	16.264,92 ETP	15.500,09 ETP
3 Charges	8.559.853.060,95		164.748.541	2,0	8.395.104.520	8.206.335.254,06
4 Revenus		8.781.498.374,18	572.922.526	7,0	8.208.575.848	8.276.150.157,89
Couverture en F	221.645.313,23		408.173.985		-186.528.672	69.814.903,83
Couverture en %	2,59%			-216,5	-2,22%	0,85%
30 Charges de personnel	2.509.144.136,79		46.167.268	1,9	2.462.976.869	2.405.256.482,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	630.427.682,14		63.303.048	11,2	567.124.634	587.298.806,88
33 Amortissements du patrimoine administratif	419.512.582,03		321.873	0,1	419.190.709	431.163.734,86
34 Charges financières	178.377.301,41		-5.711.862	-3,1	184.089.163	190.258.976,03
36 Charges de transfert	4.758.906.910,70		51.247.658	1,1	4.707.659.253	4.530.401.060,01
37 Subventions à redistribuer	48.486.830,98		7.779.149	19,1	40.707.682	46.994.752,15
39 Facturations internes	14.997.616,90		1.641.407	12,3	13.356.210	14.961.441,74
40 Revenus fiscaux		6.653.192.587,01	424.747.587	6,8	6.228.445.000	6.186.618.294,67
41 Patentes et concessions		103.423.035,66	35.299.400	51,8	68.123.636	95.059.687,61
42 Taxes et redevances		438.737.070,73	-23.297.431	-5,0	462.034.502	442.999.641,58
43 Revenus divers		104.776.785,86	19.590.737	23,0	85.186.049	153.131.010,65
44 Revenus financiers		230.467.501,05	-1.336.400	-0,6	231.803.901	239.152.899,09
46 Revenus de transferts		1.187.416.945,99	108.498.078	10,1	1.078.918.868	1.097.232.430,40
47 Subventions à redistribuer		48.486.830,98	7.779.149	19,1	40.707.682	46.994.752,15
49 Facturations internes		14.997.616,90	1.641.407	12,3	13.356.210	14.961.441,74

Récapitulation

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	204,70 ETP		-5,70 ETP	-2,7%	210,40 ETP	192,25 ETP
3 Charges	91.032.626,65		-7.799.042	-7,9	98.831.669	86.834.403,53
4 Revenus		44.683.117,86	2.751.343	6,6	41.931.775	42.281.336,14
Couverture en F	-46.349.508,79		10.550.385		-56.899.894	-44.553.067,39
Couverture en %	-50,92%			-11,6	-57,57%	-51,31%
30 Charges de personnel	49.247.063,21		-1.689.050	-3,3	50.936.113	47.242.145,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.727.744,59		-5.037.030	-30,0	16.764.775	9.508.324,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	174.635,87		-24.735	-12,4	199.371	174.324,40
34 Charges financières	571.956,00		0	0,0	571.956	560.653,00
36 Charges de transfert	29.253.356,93		-1.032.347	-3,4	30.285.704	29.290.291,97
39 Facturations internes	57.870,05		-15.880	-21,5	73.750	58.663,40
40 Revenus fiscaux		-2.784,15	-2.784	ND		
42 Taxes et redevances		1.302.042,74	-17.721	-1,3	1.319.764	1.280.542,14
43 Revenus divers		486.184,06	44.193	10,0	441.991	518.133,85
44 Revenus financiers		42.547.903,00	2.547.883	6,4	40.000.020	39.459.529,00
46 Revenus de transferts		347.344,40	177.344	104,3	170.000	1.020.183,51
49 Facturations internes		2.427,81	2.428	ND		2.947,64

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>204,70 ETP</i>		<i>-5,70 ETP</i>	<i>-2,7%</i>	<i>210,40 ETP</i>	<i>192,25 ETP</i>
3 Charges	91.032.626,65		-7.799.042	-7,9	98.831.669	86.834.403,53
4 Revenus		44.683.117,86	2.751.343	6,6	41.931.775	42.281.336,14
Couverture en F	-46.349.508,79		10.550.385		-56.899.894	-44.553.067,39
Couverture en %	-50,92%			-11,6	-57,57%	-51,31%
A01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,40 ETP</i>		<i>-1,90 ETP</i>	<i>-7,8%</i>	<i>24,30 ETP</i>	<i>20,90 ETP</i>
3 Charges	11.839.279,02		-1.062.573	-8,2	12.901.852	11.445.370,25
4 Revenus		81.113,89	24.326	42,8	56.788	92.132,74
Couverture en F	-11.758.165,13		1.086.899		-12.845.064	-11.353.237,51
Couverture en %	-99,31%			-0,2	-99,56%	-99,20%
30 Charges de personnel	8.549.269,28		-639.959	-7,0	9.189.228	8.473.778,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.960.673,62		-375.111	-11,2	3.335.785	2.631.104,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	147.699,77		-23.739	-13,8	171.439	158.022,84
36 Charges de transfert	180.000,00		-20.000	-10,0	200.000	180.000,00
39 Facturations internes	1.636,35		-3.764	-69,7	5.400	2.464,15
40 Revenus fiscaux		-2.784,15	-2.784	ND		
42 Taxes et redevances		30.829,20	13.568	78,6	17.261	54.282,11
43 Revenus divers		53.068,84	13.542	34,3	39.527	37.850,63
A02 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>58,80 ETP</i>		<i>-2,00 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>60,80 ETP</i>	<i>60,30 ETP</i>
3 Charges	14.956.770,24		-830.709	-5,3	15.787.479	14.656.465,76
4 Revenus		484.026,90	-204.741	-29,7	688.768	602.395,86
Couverture en F	-14.472.743,34		625.968		-15.098.711	-14.054.069,90
Couverture en %	-96,76%			1,2	-95,64%	-95,89%
30 Charges de personnel	12.338.773,31		80.484	0,7	12.258.289	11.514.977,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.630.812,33		-644.777	-28,3	2.275.589	2.149.444,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.767,88		0	0,0	8.768	8.767,88
34 Charges financières	559.087,00		0	0,0	559.087	549.674,00
36 Charges de transfert	369.225,42		-255.521	-40,9	624.746	379.750,52
39 Facturations internes	50.104,30		-10.896	-17,9	61.000	53.850,65
42 Taxes et redevances		426.669,84	-237.078	-35,7	663.748	548.415,85
43 Revenus divers		54.929,25	54.929	ND		51.032,37
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts			-25.000	-100,0	25.000	

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - CONSEIL D'ETAT						
49 Facturations internes		2.427,81	2.428	ND		2.947,64
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.						
<i>Postes fixes</i>	<i>15,10 ETP</i>		<i>-0,20 ETP</i>	<i>-1,3%</i>	<i>15,30 ETP</i>	<i>13,80 ETP</i>
3 Charges	7.935.896,22		-4.269.612	-35,0	12.205.508	4.989.362,21
4 Revenus		219.957,01	118.090	115,9	101.867	133.198,92
Couverture en F	-7.715.939,21		4.387.702		-12.103.641	-4.856.163,29
Couverture en %	-97,23%			-2,0	-99,17%	-97,33%
30 Charges de personnel	3.623.600,65		-1.045.636	-22,4	4.669.237	2.667.905,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.242.295,57		-3.203.975	-43,0	7.446.271	2.321.456,49
36 Charges de transfert	70.000,00		-20.000	-22,2	90.000	0,00
42 Taxes et redevances		33.161,45	29.258	749,6	3.903	10.298,76
43 Revenus divers		186.795,56	88.832	90,7	97.964	122.900,16
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
<i>Postes fixes</i>	<i>46,65 ETP</i>		<i>-0,80 ETP</i>	<i>-1,7%</i>	<i>47,45 ETP</i>	<i>37,25 ETP</i>
3 Charges	35.102.259,65		-1.418.774	-3,9	36.521.034	33.085.491,27
4 Revenus		43.152.719,65	2.579.003	6,4	40.573.716	40.887.047,41
Couverture en F	8.050.460,00		3.997.778		4.052.682	7.801.556,14
Couverture en %	22,93%			106,7	11,10%	23,58%
30 Charges de personnel	8.851.867,76		-6.377	-0,1	8.858.245	7.145.556,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.635.653,67		-679.514	-29,4	2.315.168	1.268.012,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.634,31		206	8,5	2.428	2.567,05
36 Charges de transfert	24.605.974,51		-734.868	-2,9	25.340.843	24.667.406,05
39 Facturations internes	6.129,40		1.779	40,9	4.350	1.948,60
42 Taxes et redevances		289.858,65	-13.858	-4,6	303.716	214.913,93
43 Revenus divers		160.276,60	-109.723	-40,6	270.000	275.126,97
44 Revenus financiers		42.547.903,00	2.547.903	6,4	40.000.000	39.459.529,00
46 Revenus de transferts		154.681,40	154.681	ND		937.477,51
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>58,75 ETP</i>		<i>-0,80 ETP</i>	<i>-1,3%</i>	<i>59,55 ETP</i>	<i>57,00 ETP</i>
3 Charges	15.198.908,43		-400.854	-2,6	15.599.762	15.335.086,49
4 Revenus		600.711,80	143.619	31,4	457.093	469.664,11
Couverture en F	-14.598.196,63		544.472		-15.142.669	-14.865.422,38
Couverture en %	-96,05%			-1,1	-97,07%	-96,94%
30 Charges de personnel	10.198.528,08		-226.211	-2,2	10.424.739	10.334.355,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	969.040,47		-168.916	-14,8	1.137.956	934.012,46

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ						
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.182,88		-769	-19,5	3.952	3.182,88
36 Charges de transfert	4.028.157,00		-1.958	0,0	4.030.115	4.063.135,40
39 Facturations internes			-3.000	-100,0	3.000	400,00
42 Taxes et redevances		376.948,80	99.356	35,8	277.593	355.771,12
43 Revenus divers		31.100,00	-3.400	-9,9	34.500	31.186,99
46 Revenus de transferts		192.663,00	47.663	32,9	145.000	82.706,00
A06 - COUR DES COMPTES.						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,00 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,00 ETP</i>	<i>3,00 ETP</i>
3 Charges	5.999.513,09		183.479	3,2	5.816.034	7.322.627,55
4 Revenus		144.588,61	91.046	170,0	53.543	96.897,10
Couverture en F	-5.854.924,48		-92.433		-5.762.491	-7.225.730,45
Couverture en %	-97,59%			-1,5	-99,08%	-98,68%
30 Charges de personnel	5.685.024,13		148.649	2,7	5.536.375	7.105.570,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	289.268,93		35.263	13,9	254.006	204.293,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	12.351,03		-433	-3,4	12.784	1.783,75
34 Charges financières	12.869,00		0	0,0	12.869	10.979,00
42 Taxes et redevances		144.574,80	91.032	170,0	53.543	96.860,37
43 Revenus divers		13,81	14	ND		36,73

Récapitulation

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	1.217,99 ETP		-53,76 ETP	-4,2%	1.271,75 ETP	1.197,57 ETP
3 Charges	904.557.382,69		158.858.798	21,3	745.698.584	742.224.275,26
4 Revenus		71.773.375,08	675.573	1,0	71.097.802	69.780.492,58
Couverture en F	-832.784.007,61		-158.183.225		-674.600.782	-672.443.782,68
Couverture en %	-92,07%			1,8	-90,47%	-90,60%
30 Charges de personnel	286.325.919,57		67.532.564	30,9	218.793.355	225.564.790,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	183.504.439,81		3.718.545	2,1	179.785.894	174.017.983,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	329.024.872,98		-1.148.693	-0,3	330.173.566	325.327.744,03
34 Charges financières	31.900,00		0	0,0	31.900	34.676,00
36 Charges de transfert	104.710.099,83		88.396.761	541,9	16.313.339	16.587.910,11
39 Facturations internes	960.150,50		359.621	59,9	600.530	691.171,25
41 Patentes et concessions		220.994,85	28.995	15,1	192.000	216.470,90
42 Taxes et redevances		10.014.927,37	284.530	2,9	9.730.397	9.614.521,60
43 Revenus divers		16.702.236,28	2.142.876	14,7	14.559.360	15.887.041,58
44 Revenus financiers		26.727.737,65	-4.061.017	-13,2	30.788.755	28.141.956,97
46 Revenus de transferts		17.637.601,73	2.193.002	14,2	15.444.600	15.462.544,32
49 Facturations internes		469.877,20	87.187	22,8	382.690	457.957,21

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.217,99 ETP</i>		<i>-53,76 ETP</i>	<i>-4,2%</i>	<i>1.271,75 ETP</i>	<i>1.197,57 ETP</i>
3 Charges	904.557.382,69		158.858.798	21,3	745.698.584	742.224.275,26
4 Revenus		71.773.375,08	675.573	1,0	71.097.802	69.780.492,58
Couverture en F	-832.784.007,61		-158.183.225		-674.600.782	-672.443.782,68
Couverture en %	-92,07%			1,8	-90,47%	-90,60%
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>117,35 ETP</i>		<i>-7,64 ETP</i>	<i>-6,1%</i>	<i>124,99 ETP</i>	<i>110,46 ETP</i>
3 Charges	26.093.960,47		-2.718.515	-9,4	28.812.475	27.371.366,44
4 Revenus		979.722,93	-755.988	-43,6	1.735.711	1.284.732,51
Couverture en F	-25.114.237,54		1.962.527		-27.076.764	-26.086.633,93
Couverture en %	-96,25%			2,4	-93,98%	-95,31%
30 Charges de personnel	23.198.578,04		-1.418.589	-5,8	24.617.167	23.741.237,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.629.660,49		-309.765	-10,5	2.939.425	2.905.103,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	173.250,79		-1.010.532	-85,4	1.183.783	243.960,83
36 Charges de transfert	19.900,00		0	0,0	19.900	431.853,32
39 Facturations internes	72.571,15		20.371	39,0	52.200	49.210,64
42 Taxes et redevances		602.392,93	-598.285	-49,8	1.200.678	368.044,23
43 Revenus divers		37.362,94	-62.637	-62,6	100.000	515.052,74
44 Revenus financiers		339.967,06	-30.066	-8,1	370.033	401.635,54
46 Revenus de transferts			-65.000	-100,0	65.000	
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	<i>123,37 ETP</i>		<i>2,20 ETP</i>	<i>1,8%</i>	<i>121,17 ETP</i>	<i>118,64 ETP</i>
3 Charges	199.399.714,90		159.347.083	397,8	40.052.632	51.407.422,04
4 Revenus		5.762.684,45	1.550.722	36,8	4.211.962	3.996.279,11
Couverture en F	-193.637.030,45		-157.796.361		-35.840.670	-47.411.142,93
Couverture en %	-97,11%			8,5	-89,48%	-92,23%
30 Charges de personnel	109.353.588,48		70.994.872	185,1	38.358.716	50.071.529,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.601.047,69		-50.302	-3,0	1.651.350	1.289.691,30
33 Amortissements du patrimoine administratif	12.206,48		2.540	26,3	9.666	9.772,71
34 Charges financières	31.900,00		0	0,0	31.900	34.676,00
36 Charges de transfert	88.400.000,00		88.400.000	ND		
39 Facturations internes	972,25		-28	-2,8	1.000	1.752,90
42 Taxes et redevances		2.538.599,15	-67.363	-2,6	2.605.962	2.178.058,84
43 Revenus divers		109.120,95	109.121	ND		16.703,22
46 Revenus de transferts		3.114.964,35	1.508.964	94,0	1.606.000	1.801.517,05

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	143,60 ETP		-7,44 ETP	-4,9%	151,04 ETP	145,20 ETP
3 Charges	25.238.048,16		-793.650	-3,0	26.031.698	25.927.100,50
4 Revenus		1.184.709,63	990.082	508,7	194.628	862.061,41
Couverture en F	-24.053.338,53		1.783.732		-25.837.071	-25.065.039,09
Couverture en %	-95,31%			-4,0	-99,25%	-96,68%
30 Charges de personnel	23.424.548,27		-653.467	-2,7	24.078.015	23.780.808,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.345.261,81		-328.888	-19,6	1.674.150	1.711.011,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.548,43		615	6,2	9.933	11.036,46
39 Facturations internes	457.689,65		188.090	69,8	269.600	424.243,29
42 Taxes et redevances		262.371,67	123.917	89,5	138.455	248.517,55
43 Revenus divers		922.316,23	867.316	NS	55.000	613.478,31
44 Revenus financiers		21,73	-1.151	-98,1	1.173	65,55
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
<i>Postes fixes</i>	262,12 ETP		-16,66 ETP	-6,0%	278,78 ETP	265,26 ETP
3 Charges	471.299.561,53		6.492.845	1,4	464.806.717	462.718.486,90
4 Revenus		48.391.796,42	-2.677.060	-5,2	51.068.857	49.457.501,02
Couverture en F	-422.907.765,11		-9.169.905		-413.737.860	-413.260.985,89
Couverture en %	-89,73%			0,8	-89,01%	-89,31%
30 Charges de personnel	35.548.296,23		-438.404	-1,2	35.986.700	35.868.235,48
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142.207.544,39		5.806.604	4,3	136.400.941	134.415.271,02
33 Amortissements du patrimoine administratif	276.832.002,93		793.899	0,3	276.038.104	276.072.583,50
36 Charges de transfert	16.290.199,83		177.308	1,1	16.112.892	16.156.056,79
39 Facturations internes	421.518,15		153.438	57,2	268.080	206.340,12
41 Patentes et concessions		220.994,85	28.995	15,1	192.000	216.470,90
42 Taxes et redevances		2.094.173,49	-321.776	-13,3	2.415.950	3.372.037,77
43 Revenus divers		5.484.716,33	1.296.651	31,0	4.188.065	4.632.526,63
44 Revenus financiers		26.387.748,86	-4.029.800	-13,2	30.417.549	27.740.255,88
46 Revenus de transferts		13.734.285,69	261.683	1,9	13.472.603	13.038.252,62
49 Facturations internes		469.877,20	87.187	22,8	382.690	457.957,21
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE						
<i>Postes fixes</i>	571,55 ETP		-24,22 ETP	-4,1%	595,77 ETP	558,02 ETP
3 Charges	182.526.097,64		-3.468.964	-1,9	185.995.062	174.799.899,38
4 Revenus		15.454.461,65	1.567.817	11,3	13.886.644	14.179.918,54
Couverture en F	-167.071.635,99		5.036.782		-172.108.418	-160.619.980,84
Couverture en %	-91,53%			-1,1	-92,53%	-91,89%

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B05 - SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE						
30 Charges de personnel	94.800.908,56		-951.847	-1,0	95.752.756	92.102.979,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	35.720.925,43		-1.399.104	-3,8	37.120.029	33.696.905,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	51.996.864,35		-935.216	-1,8	52.932.080	48.990.390,53
36 Charges de transfert	0,00		-180.547	-100,0	180.547	0,00
39 Facturations internes	7.399,30		-2.251	-23,3	9.650	9.624,30
42 Taxes et redevances		4.517.390,13	1.148.038	34,1	3.369.352	3.447.863,21
43 Revenus divers		10.148.719,83	-67.575	-0,7	10.216.295	10.109.280,67
46 Revenus de transferts		788.351,69	487.355	161,9	300.997	622.774,65

Récapitulation C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	293,74 ETP		-7,70 ETP	-2,6%	301,44 ETP	292,65 ETP
3 Charges	1.748.684.257,45		-22.566.863	-1,3	1.771.251.121	1.730.387.350,94
4 Revenus		340.943.157,15	16.810.615	5,2	324.132.542	340.641.374,90
Couverture en F	-1.407.741.100,30		39.377.479		-1.447.118.579	-1.389.745.976,04
Couverture en %	-80,50%			-1,5	-81,70%	-80,31%
30 Charges de personnel	39.194.833,14		-576.651	-1,4	39.771.484	38.478.737,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23.826.573,46		7.350.769	44,6	16.475.804	33.859.300,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	35.224,23		-4.893	-12,2	40.117	12.130,04
34 Charges financières				ND		1.023,00
36 Charges de transfert	1.682.434.183,20		-31.065.633	-1,8	1.713.499.816	1.656.695.384,46
37 Subventions à redistribuer	2.943.125,00		1.743.125	145,3	1.200.000	1.111.182,00
39 Facturations internes	250.318,42		-13.582	-5,1	263.900	229.592,96
42 Taxes et redevances		1.461.483,99	96.094	7,0	1.365.390	1.665.618,90
43 Revenus divers		3.862.402,46	3.181.827	467,5	680.575	4.319.100,32
44 Revenus financiers		629.890,88	116.201	22,6	513.690	2.902,39
46 Revenus de transferts		332.046.254,82	11.673.368	3,6	320.372.887	333.542.571,29
47 Subventions à redistribuer		2.943.125,00	1.743.125	145,3	1.200.000	1.111.182,00

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	293,74 ETP		-7,70 ETP	-2,6%	301,44 ETP	292,65 ETP
3 Charges	1.748.684.257,45		-22.566.863	-1,3	1.771.251.121	1.730.387.350,94
4 Revenus		340.943.157,15	16.810.615	5,2	324.132.542	340.641.374,90
Couverture en F	-1.407.741.100,30		39.377.479		-1.447.118.579	-1.389.745.976,04
Couverture en %	-80,50%			-1,5	-81,70%	-80,31%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	50,29 ETP		-0,74 ETP	-1,4%	51,02 ETP	49,57 ETP
3 Charges	853.947.874,66		-587.255	-0,1	854.535.130	830.230.534,20
4 Revenus		184.737.186,86	10.905.367	6,3	173.831.820	178.107.117,29
Couverture en F	-669.210.687,80		11.492.622		-680.703.310	-652.123.416,91
Couverture en %	-78,37%			-1,6	-79,66%	-78,55%
30 Charges de personnel	6.890.694,10		-164.607	-2,3	7.055.301	6.951.959,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.171.537,09		1.173.323	39,1	2.998.214	5.842.711,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	11.825,23		-1.701	-12,6	13.527	3.497,24
36 Charges de transfert	842.867.234,58		-1.597.854	-0,2	844.465.088	817.422.204,13
39 Facturations internes	6.583,65		3.584	119,5	3.000	10.161,03
42 Taxes et redevances		124.276,23	35.578	40,1	88.698	131.505,46
43 Revenus divers		3.806.416,80	3.806.097	NS	320	3.774.730,59
46 Revenus de transferts		180.806.493,83	7.063.692	4,1	173.742.802	174.200.881,24
C02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	67,25 ETP		-1,21 ETP	-1,8%	68,46 ETP	68,92 ETP
3 Charges	329.119.892,22		-11.448.815	-3,4	340.568.707	335.643.166,94
4 Revenus		78.199.856,07	3.472.052	4,6	74.727.804	84.165.896,56
Couverture en F	-250.920.036,14		14.920.867		-265.840.903	-251.477.270,39
Couverture en %	-76,24%			-2,3	-78,06%	-74,92%
30 Charges de personnel	8.280.712,91		5.937	0,1	8.274.775	8.392.405,07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.367.908,39		3.620.489	76,3	4.747.419	13.503.446,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.213,82		-606	-12,6	4.820	1.246,21
36 Charges de transfert	312.456.096,67		-15.071.241	-4,6	327.527.337	313.732.881,55
39 Facturations internes	10.960,42		-3.395	-23,6	14.355	13.187,42
42 Taxes et redevances		115.973,96	87.563	308,2	28.410	91.869,91
43 Revenus divers			-76.282	-100,0	76.282	116.357,49
44 Revenus financiers		3,08	-7.973	-100,0	7.976	1.690,93
46 Revenus de transferts		78.083.879,04	3.468.744	4,6	74.615.135	83.955.978,22
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	46,14 ETP		-1,03 ETP	-2,2%	47,18 ETP	47,57 ETP

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
3 Charges	419.663.062,79		-6.795.621	-1,6	426.458.684	416.178.385,17
4 Revenus		66.568.722,11	1.266.621	1,9	65.302.101	63.080.479,72
Couverture en F	-353.094.340,68		8.062.242		-361.156.583	-353.097.905,45
Couverture en %	-84,14%			-0,6	-84,69%	-84,84%
30 Charges de personnel	5.860.278,17		5.031	0,1	5.855.247	6.020.471,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.518.401,65		2.320.182	72,5	3.198.219	9.255.866,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	11.328,69		-1.630	-12,6	12.959	3.350,39
34 Charges financières				ND		1.023,00
36 Charges de transfert	408.265.739,82		-9.116.949	-2,2	417.382.689	400.888.881,97
39 Facturations internes	7.314,46		-2.256	-23,6	9.570	8.791,61
42 Taxes et redevances		162.453,05	120.994	291,8	41.459	103.307,23
43 Revenus divers			-54.652	-100,0	54.652	208.803,09
44 Revenus financiers		2,20	-5.712	-100,0	5.714	1.211,46
46 Revenus de transferts		66.406.266,85	1.205.991	1,8	65.200.276	62.767.157,94
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>38,87 ETP</i>		<i>-1,50 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>40,37 ETP</i>	<i>39,32 ETP</i>
3 Charges	85.893.286,54		-3.375.824	-3,8	89.269.110	83.202.128,60
4 Revenus		10.271.611,91	1.874.281	22,3	8.397.331	13.787.468,60
Couverture en F	-75.621.674,62		5.250.104		-80.871.779	-69.414.660,00
Couverture en %	-88,04%			-2,8	-90,59%	-83,43%
30 Charges de personnel	5.757.656,07		-291.617	-4,8	6.049.273	5.745.222,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.046.010,15		-96.886	-1,9	5.142.896	5.033.982,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.867,13		-381	-9,0	4.248	2.856,38
36 Charges de transfert	72.872.594,93		-4.999.122	-6,4	77.871.717	72.227.717,90
37 Subventions à redistribuer	2.000.000,00		2.000.000	ND		
39 Facturations internes	213.158,26		12.183	6,1	200.975	192.349,77
42 Taxes et redevances		891.277,35	-190.680	-17,6	1.081.957	1.197.041,34
43 Revenus divers		833,86	134	19,1	700	119,17
44 Revenus financiers		629.885,60	129.886	26,0	500.000	
46 Revenus de transferts		6.749.615,10	-65.059	-1,0	6.814.674	12.590.308,09
47 Subventions à redistribuer		2.000.000,00	2.000.000	ND		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,95 ETP</i>		<i>-0,08 ETP</i>	<i>-7,9%</i>	<i>1,03 ETP</i>	<i>1,06 ETP</i>
3 Charges	46.949.946,42		-537.883	-1,1	47.487.830	53.706.121,04

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
4 Revenus		943.263,87	-256.871	-21,4	1.200.135	1.139.586,15
Couverture en F	-46.006.682,55		281.012		-46.287.695	-52.566.534,88
Couverture en %	-97,99%			0,5	-97,47%	-97,88%
30 Charges de personnel	171.455,08		15.583	10,0	155.872	189.157,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.532,88		-8.057	-32,8	24.590	18.980,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.713,99		-390	-12,6	3.104	802,64
36 Charges de transfert	45.816.117,07		-288.147	-0,6	46.104.264	52.385.998,44
37 Subventions à redistribuer	943.125,00		-256.875	-21,4	1.200.000	1.111.182,00
39 Facturations internes	2,39		2	ND		
42 Taxes et redevances		138,87	4	2,9	135	158,35
46 Revenus de transferts				ND		28.245,80
47 Subventions à redistribuer		943.125,00	-256.875	-21,4	1.200.000	1.111.182,00
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>90,24 ETP</i>		<i>-3,14 ETP</i>	<i>-3,4%</i>	<i>93,38 ETP</i>	<i>86,20 ETP</i>
3 Charges	13.110.194,83		178.535	1,4	12.931.660	11.427.014,99
4 Revenus		222.516,32	-450.834	-67,0	673.350	360.826,58
Couverture en F	-12.887.678,51		-629.369		-12.258.310	-11.066.188,41
Couverture en %	-98,30%			3,7	-94,79%	-96,84%
30 Charges de personnel	12.234.036,80		-146.979	-1,2	12.381.015	11.179.521,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	706.183,30		341.717	93,8	364.466	204.312,84
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.275,37		-183	-12,6	1.459	377,18
36 Charges de transfert	156.400,13		7.680	5,2	148.720	37.700,48
39 Facturations internes	12.299,23		-23.701	-65,8	36.000	5.103,13
42 Taxes et redevances		167.364,52	42.635	34,2	124.729	141.736,60
43 Revenus divers		55.151,80	-493.469	-89,9	548.621	219.089,98

Récapitulation

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>17,70 ETP</i>		<i>-1,45 ETP</i>	<i>-7,6%</i>	<i>19,15 ETP</i>	<i>21,95 ETP</i>
3 Charges	64.226.869,00		1.123.087	1,8	63.103.782	66.609.365,58
4 Revenus		2.556.336,45	1.028.989	67,4	1.527.347	1.019.142,87
Couverture en F	-61.670.532,55		-94.098		-61.576.435	-65.590.222,71
Couverture en %	-96,02%			-1,6	-97,58%	-98,47%
30 Charges de personnel	4.201.000,57		43.480	1,0	4.157.520	4.370.530,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.176.173,45		-93.393	-7,4	1.269.567	1.694.483,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	159.176,83		15.325	10,7	143.852	147.767,74
36 Charges de transfert	58.674.186,95		1.142.644	2,0	57.531.543	60.381.467,70
39 Facturations internes	16.331,20		15.031	NS	1.300	15.116,14
42 Taxes et redevances		724.191,76	-106.555	-12,8	830.747	295.827,93
43 Revenus divers		280.233,49	-205.367	-42,3	485.600	280.510,79
46 Revenus de transferts		1.551.911,20	1.340.911	635,5	211.000	442.684,15
49 Facturations internes				ND		120,00

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>17,70 ETP</i>		<i>-1,45 ETP</i>	<i>-7,6%</i>	<i>19,15 ETP</i>	<i>21,95 ETP</i>
3 Charges	64.226.869,00		1.123.087	1,8	63.103.782	66.609.365,58
4 Revenus		2.556.336,45	1.028.989	67,4	1.527.347	1.019.142,87
Couverture en F	-61.670.532,55		-94.098		-61.576.435	-65.590.222,71
Couverture en %	-96,02%			-1,6	-97,58%	-98,47%
D01 - CULTURE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>9,74 ETP</i>		<i>-0,80 ETP</i>	<i>-7,6%</i>	<i>10,53 ETP</i>	<i>15,75 ETP</i>
3 Charges	34.238.609,82		52.830	0,2	34.185.779	38.653.195,72
4 Revenus		686.585,05	-153.456	-18,3	840.041	308.150,84
Couverture en F	-33.552.024,77		-206.286		-33.345.738	-38.345.044,88
Couverture en %	-97,99%			0,5	-97,54%	-99,20%
30 Charges de personnel	2.328.025,20		30.114	1,3	2.297.911	3.160.136,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	646.895,40		-51.366	-7,4	698.262	1.304.664,22
33 Amortissements du patrimoine administratif	159.176,83		15.325	10,7	143.852	147.767,74
36 Charges de transfert	31.095.385,49		50.930	0,2	31.044.455	34.025.708,00
39 Facturations internes	9.126,90		7.827	602,1	1.300	14.918,90
42 Taxes et redevances		398.305,47	-58.605	-12,8	456.911	44.822,43
43 Revenus divers		154.128,42	-112.952	-42,3	267.080	235.149,41
46 Revenus de transferts		134.151,16	18.101	15,6	116.050	28.179,00
D02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>7,97 ETP</i>		<i>-0,65 ETP</i>	<i>-7,6%</i>	<i>8,62 ETP</i>	<i>6,20 ETP</i>
3 Charges	29.988.259,18		1.070.257	3,7	28.918.003	27.956.169,86
4 Revenus		1.869.751,40	1.182.445	172,0	687.306	710.992,03
Couverture en F	-28.118.507,78		112.189		-28.230.696	-27.245.177,83
Couverture en %	-93,77%			-4,0	-97,62%	-97,46%
30 Charges de personnel	1.872.975,37		13.366	0,7	1.859.610	1.210.393,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	529.278,05		-42.027	-7,4	571.305	389.819,11
36 Charges de transfert	27.578.801,46		1.091.713	4,1	26.487.088	26.355.759,70
39 Facturations internes	7.204,30		7.204	ND		197,24
42 Taxes et redevances		325.886,29	-47.950	-12,8	373.836	251.005,50
43 Revenus divers		126.105,07	-92.415	-42,3	218.520	45.361,38
46 Revenus de transferts		1.417.760,04	1.322.810	NS	94.950	414.505,15
49 Facturations internes				ND		120,00

Récapitulation

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	272,51 ETP		-15,14 ETP	-5,3%	287,65 ETP	271,55 ETP
3 Charges	129.738.662,30		7.570.727	6,2	122.167.936	129.957.349,42
4 Revenus		82.816.602,70	-16.482.992	-16,6	99.299.595	84.395.582,33
Couverture en F	-46.922.059,60		-24.053.718		-22.868.341	-45.561.767,09
Couverture en %	-36,17%			93,2	-18,72%	-35,06%
30 Charges de personnel	42.768.472,57		-682.626	-1,6	43.451.099	43.930.863,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.176.448,15		1.531.829	8,2	18.644.619	22.222.742,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.836.700,96		231.533	4,1	5.605.168	5.617.305,30
36 Charges de transfert	15.921.891,18		1.182.663	8,0	14.739.228	13.896.366,50
37 Subventions à redistribuer	44.666.138,34		5.389.456	13,7	39.276.682	43.806.588,18
39 Facturations internes	369.011,10		-82.129	-18,2	451.140	483.483,48
41 Patentes et concessions		14.591.300,50	-2.492.515	-14,6	17.083.815	16.116.194,42
42 Taxes et redevances		16.122.748,46	-1.463.697	-8,3	17.586.446	15.252.950,98
43 Revenus divers		3.325.742,83	-2.016.617	-37,7	5.342.360	5.679.295,28
44 Revenus financiers		496.427,42	-15.547.370	-96,9	16.043.797	506.671,92
46 Revenus de transferts		3.160.371,95	-445.873	-12,4	3.606.245	2.762.331,05
47 Subventions à redistribuer		44.666.138,34	5.389.456	13,7	39.276.682	43.806.588,18
49 Facturations internes		453.873,20	93.623	26,0	360.250	271.550,50

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	272,51 ETP		-15,14 ETP	-5,3%	287,65 ETP	271,55 ETP
3 Charges	129.738.662,30		7.570.727	6,2	122.167.936	129.957.349,42
4 Revenus		82.816.602,70	-16.482.992	-16,6	99.299.595	84.395.582,33
Couverture en F	-46.922.059,60		-24.053.718		-22.868.341	-45.561.767,09
Couverture en %	-36,17%			93,2	-18,72%	-35,06%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	82,18 ETP		-3,27 ETP	-3,8%	85,45 ETP	80,97 ETP
3 Charges	18.377.555,75		1.659.637	9,9	16.717.918	19.197.826,66
4 Revenus		1.883.182,69	-258.935	-12,1	2.142.118	2.420.914,35
Couverture en F	-16.494.373,06		-1.918.573		-14.575.800	-16.776.912,31
Couverture en %	-89,75%			2,9	-87,19%	-87,39%
30 Charges de personnel	13.253.375,50		79.151	0,6	13.174.225	13.588.316,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.187.275,14		1.521.733	57,1	2.665.542	4.614.148,89
33 Amortissements du patrimoine administratif	632.326,35		-1.795	-0,3	634.122	647.531,00
36 Charges de transfert	280.367,35		69.892	33,2	210.475	318.396,95
39 Facturations internes	24.211,41		-9.344	-27,8	33.555	29.433,43
41 Patentes et concessions		-3.000,00	-3.000	ND		
42 Taxes et redevances		1.153.283,46	-397.390	-25,6	1.550.674	1.238.966,77
43 Revenus divers		97.813,72	97.314	NS	500	995.034,24
46 Revenus de transferts		593.475,11	2.531	0,4	590.944	186.913,34
49 Facturations internes		41.610,40	41.610	ND		
E02 - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	26,03 ETP		-4,53 ETP	-14,8%	30,55 ETP	25,63 ETP
3 Charges	32.660.448,57		2.491.068	8,3	30.169.380	32.761.453,17
4 Revenus		23.101.300,15	-11.653.303	-33,5	34.754.604	22.127.937,86
Couverture en F	-9.559.148,42		-14.144.372		4.585.223	-10.633.515,31
Couverture en %	-29,27%			-292,6	15,20%	-32,46%
30 Charges de personnel	4.236.108,30		-490.780	-10,4	4.726.889	4.727.840,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.174.976,15		-872.004	-42,6	2.046.980	1.352.181,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	464.706,42		450	0,1	464.257	465.709,75
36 Charges de transfert	5.964.257,55		-112.742	-1,9	6.077.000	6.251.037,75
37 Subventions à redistribuer	20.818.984,00		3.966.984	23,5	16.852.000	19.963.095,21
39 Facturations internes	1.416,16		-839	-37,2	2.255	1.588,23
42 Taxes et redevances		1.210.544,69	-502	0,0	1.211.047	1.329.715,17
43 Revenus divers		691.716,01	-90.044	-11,5	781.760	438.174,20

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E02 - ENERGIE						
44 Revenus financiers		380.055,45	-15.529.742	-97,6	15.909.797	396.063,28
47 Subventions à redistribuer		20.818.984,00	3.966.984	23,5	16.852.000	19.963.095,21
49 Facturations internes				ND		890,00
E03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>78,23 ETP</i>		<i>-6,67 ETP</i>	<i>-7,9%</i>	<i>84,90 ETP</i>	<i>81,52 ETP</i>
3 Charges	27.286.722,02		342.215	1,3	26.944.507	27.746.369,18
4 Revenus		29.795.103,55	-5.162.850	-14,8	34.957.954	33.650.337,66
Couverture en F	2.508.381,53		-5.505.065		8.013.447	5.903.968,48
Couverture en %	9,19%			-69,1	29,74%	21,28%
30 Charges de personnel	12.520.676,19		47.244	0,4	12.473.432	12.631.129,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.579.711,56		438.168	5,4	8.141.544	8.986.069,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.974.799,34		66.823	2,3	2.907.977	2.931.857,38
36 Charges de transfert	3.114.719,96		-243.879	-7,3	3.358.599	2.926.878,05
37 Subventions à redistribuer				ND		193.701,20
39 Facturations internes	96.814,96		33.860	53,8	62.955	76.733,78
41 Patentes et concessions		14.594.300,50	-2.489.515	-14,6	17.083.815	16.116.194,42
42 Taxes et redevances		10.550.401,51	-576.433	-5,2	11.126.835	10.846.468,28
43 Revenus divers		2.278.735,77	-2.094.264	-47,9	4.373.000	4.122.521,04
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.296.665,77	-2.638	-0,1	2.299.304	2.296.452,72
47 Subventions à redistribuer		0,00	0	ND		193.701,20
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
<i>Postes fixes</i>	<i>86,08 ETP</i>		<i>-0,68 ETP</i>	<i>-0,8%</i>	<i>86,75 ETP</i>	<i>83,43 ETP</i>
3 Charges	51.413.935,96		3.077.806	6,4	48.336.130	50.251.700,41
4 Revenus		28.037.016,32	592.097	2,2	27.444.919	26.196.392,46
Couverture en F	-23.376.919,64		-2.485.709		-20.891.211	-24.055.307,95
Couverture en %	-45,47%			5,2	-43,22%	-47,87%
30 Charges de personnel	12.758.312,58		-318.240	-2,4	13.076.553	12.983.577,48
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.234.485,31		443.932	7,7	5.790.553	7.270.342,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.764.868,86		166.055	10,4	1.598.814	1.572.207,16
36 Charges de transfert	6.562.546,32		1.469.392	28,9	5.093.154	4.400.053,75
37 Subventions à redistribuer	23.847.154,34		1.422.472	6,3	22.424.682	23.649.791,77
39 Facturations internes	246.568,56		-105.806	-30,0	352.375	375.728,06

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
42 Taxes et redevances		3.208.518,81	-489.372	-13,2	3.697.890	1.837.800,75
43 Revenus divers		257.477,33	70.377	37,6	187.100	123.565,81
44 Revenus financiers		41.371,97	-17.628	-29,9	59.000	35.608,64
46 Revenus de transferts		270.231,07	-445.766	-62,3	715.997	278.964,99
47 Subventions à redistribuer		23.847.154,34	1.422.472	6,3	22.424.682	23.649.791,77
49 Facturations internes		412.262,80	52.013	14,4	360.250	270.660,50

Récapitulation F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.974.40 ETP		-191,87 ETP	-2,3%	8.166,27 ETP	7.807,06 ETP
3 Charges	2.046.923.735,51		-5.603.437	-0,3	2.052.527.173	2.003.720.769,88
4 Revenus		83.058.238,71	5.860.520	7,6	77.197.719	72.396.451,72
Couverture en F	-1.963.865.496,80		11.463.957		-1.975.329.454	-1.931.324.318,16
Couverture en %	-95,94%			-0,3	-96,24%	-96,39%
30 Charges de personnel	1.230.844.245,79		-4.570.582	-0,4	1.235.414.828	1.204.532.168,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.646.139,96		-2.222.130	-4,1	53.868.270	51.158.608,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.128.965,23		596.098	9,1	6.532.867	6.810.000,68
34 Charges financières	105.226,29		105.226	ND		
36 Charges de transfert	756.778.229,59		325.042	0,0	756.453.188	740.913.784,19
39 Facturations internes	420.928,65		162.909	63,1	258.020	306.208,17
42 Taxes et redevances		20.913.290,48	1.420.625	7,3	19.492.666	16.698.952,33
43 Revenus divers		8.066.446,76	-609.488	-7,0	8.675.935	7.990.784,31
44 Revenus financiers		202.280,10	201.589	NS	691	
46 Revenus de transferts		53.629.756,57	4.677.930	9,6	48.951.827	47.522.507,00
49 Facturations internes		246.464,80	169.865	221,8	76.600	184.208,08

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.974,40 ETP		-191,87 ETP	-2,3%	8.166,27 ETP	7.807,06 ETP
3 Charges	2.046.923.735,51		-5.603.437	-0,3	2.052.527.173	2.003.720.769,88
4 Revenus		83.058.238,71	5.860.520	7,6	77.197.719	72.396.451,72
Couverture en F	-1.963.865.496,80		11.463.957		-1.975.329.454	-1.931.324.318,16
Couverture en %	-95,94%			-0,3	-96,24%	-96,39%
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	4.077,42 ETP		-104,21 ETP	-2,5%	4.181,63 ETP	4.024,76 ETP
3 Charges	640.115.368,92		-1.677.973	-0,3	641.793.342	630.814.285,72
4 Revenus		12.558.707,72	2.397.915	23,6	10.160.792	8.603.995,40
Couverture en F	-627.556.661,20		4.075.889		-631.632.550	-622.210.290,32
Couverture en %	-98,04%			-0,4	-98,42%	-98,64%
30 Charges de personnel	622.780.198,01		-1.611.209	-0,3	624.391.407	613.804.089,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.358.988,84		-436.547	-2,8	15.795.536	15.278.925,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.695.730,50		255.406	17,7	1.440.324	1.585.142,71
36 Charges de transfert	177.506,00		59.060	49,9	118.446	76.090,00
39 Facturations internes	102.945,56		55.316	116,1	47.630	70.038,91
42 Taxes et redevances		10.705.605,97	1.745.494	19,5	8.960.112	7.234.905,90
43 Revenus divers		940.310,07	519.650	123,5	420.660	700.289,20
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		912.791,68	132.792	17,0	780.000	668.300,30
49 Facturations internes				ND		500,00
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.672,99 ETP		-44,90 ETP	-1,7%	2.717,89 ETP	2.632,54 ETP
3 Charges	487.291.481,40		-3.081.168	-0,6	490.372.650	477.677.177,92
4 Revenus		56.564.445,94	6.314.704	12,6	50.249.742	52.586.792,02
Couverture en F	-430.727.035,46		9.395.872		-440.122.908	-425.090.385,90
Couverture en %	-88,39%			-1,5	-89,75%	-88,99%
30 Charges de personnel	430.148.007,87		-2.002.400	-0,5	432.150.408	421.157.692,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.795.575,76		-1.084.344	-5,5	19.879.920	18.749.683,08
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.182.545,68		187.683	4,7	3.994.863	4.187.970,70
34 Charges financières	140,00		140	ND		
36 Charges de transfert	33.968.374,20		-312.085	-0,9	34.280.459	33.477.895,62
39 Facturations internes	196.837,89		129.838	193,8	67.000	103.935,81
42 Taxes et redevances		6.727.118,56	-453.479	-6,3	7.180.598	5.669.921,55
43 Revenus divers		954.289,01	485.789	103,7	468.500	695.289,60

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
46 Revenus de transferts		48.682.069,57	6.118.026	14,4	42.564.044	46.094.356,79
49 Facturations internes		200.968,80	164.369	449,1	36.600	127.224,08
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
<i>Postes fixes</i>	<i>737,85 ETP</i>		<i>-13,37 ETP</i>	<i>-1,8%</i>	<i>751,22 ETP</i>	<i>693,61 ETP</i>
3 Charges	179.720.641,82		-2.643.204	-1,4	182.363.846	172.039.736,72
4 Revenus		6.316.758,42	-56.520	-0,9	6.373.278	6.581.594,97
Couverture en F	-173.403.883,40		2.586.685		-175.990.568	-165.458.141,75
Couverture en %	-96,49%			0,0	-96,51%	-96,17%
30 Charges de personnel	105.941.781,42		-429.133	-0,4	106.370.914	99.971.247,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.766.213,35		-1.041.570	-9,6	10.807.783	9.924.508,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	226.023,91		23.514	11,6	202.510	207.902,20
34 Charges financières	3,00		3	ND		
36 Charges de transfert	63.716.364,25		-1.187.175	-1,8	64.903.539	61.858.641,70
39 Facturations internes	70.255,89		-8.844	-11,2	79.100	77.436,62
42 Taxes et redevances		2.175.303,33	372.378	20,7	1.802.925	1.875.641,52
43 Revenus divers		4.141.455,09	-428.898	-9,4	4.570.353	4.705.553,45
49 Facturations internes				ND		400,00
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>375,91 ETP</i>		<i>-22,46 ETP</i>	<i>-5,6%</i>	<i>398,38 ETP</i>	<i>352,08 ETP</i>
3 Charges	143.569.009,01		-902.482	-0,6	144.471.491	140.242.121,58
4 Revenus		4.002.975,25	-174.969	-4,2	4.177.945	3.349.161,57
Couverture en F	-139.566.033,75		727.513		-140.293.546	-136.892.960,01
Couverture en %	-97,21%			0,1	-97,11%	-97,61%
30 Charges de personnel	54.194.285,94		-407.273	-0,7	54.601.559	53.092.347,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.731.629,80		464.132	20,5	2.267.497	3.332.512,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	313.072,46		28.797	10,1	284.275	291.115,21
36 Charges de transfert	86.285.632,91		-971.157	-1,1	87.256.790	83.476.771,58
39 Facturations internes	44.387,89		-16.982	-27,7	61.370	49.374,86
42 Taxes et redevances		831.656,16	-89.195	-9,7	920.852	1.232.299,53
43 Revenus divers		2.030.392,59	-1.186.029	-36,9	3.216.422	1.888.511,05
44 Revenus financiers		45,50	-626	-93,2	671	
46 Revenus de transferts		1.095.385,00	1.095.385	ND		172.267,00
49 Facturations internes		45.496,00	5.496	13,7	40.000	56.084,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>2,90 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>2,90 ETP</i>	<i>2,70 ETP</i>
3 Charges	539.563.409,41		2.891.936	0,5	536.671.473	529.201.381,14
4 Revenus		3.142.627,22	-2.465.584	-44,0	5.608.211	589.622,87
Couverture en F	-536.420.782,19		-5.357.520		-531.063.262	-528.611.758,27
Couverture en %	-99,42%			0,5	-98,96%	-99,89%
30 Charges de personnel	520.687,35		-6.496	-1,2	527.183	482.102,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.396,81		1.397	ND		952,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.971,94		-2.284	-24,7	9.256	-183.210,49
34 Charges financières	105.083,29		105.083	ND		
36 Charges de transfert	538.929.270,02		2.794.236	0,5	536.135.034	528.901.536,22
42 Taxes et redevances		882,30	454	106,1	428	2.035,90
43 Revenus divers				ND		4,06
44 Revenus financiers		202.234,60	202.235	ND		
46 Revenus de transferts		2.939.510,32	-2.668.273	-47,6	5.607.783	587.582,91
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>107,32 ETP</i>		<i>-6,93 ETP</i>	<i>-6,1%</i>	<i>114,26 ETP</i>	<i>101,38 ETP</i>
3 Charges	56.663.824,96		-190.546	-0,3	56.854.371	53.746.066,81
4 Revenus		472.724,16	-155.027	-24,7	627.751	685.284,89
Couverture en F	-56.191.100,80		35.519		-56.226.620	-53.060.781,92
Couverture en %	-99,17%			0,3	-98,90%	-98,72%
30 Charges de personnel	17.259.285,20		-114.073	-0,7	17.373.358	16.024.688,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.992.335,39		-125.199	-2,4	5.117.534	3.872.026,75
33 Amortissements du patrimoine administratif	704.620,74		102.982	17,1	601.639	721.080,35
36 Charges de transfert	33.701.082,21		-57.838	-0,2	33.758.920	33.122.849,07
39 Facturations internes	6.501,42		3.581	122,7	2.920	5.421,98
42 Taxes et redevances		472.724,16	-155.027	-24,7	627.751	684.147,94
43 Revenus divers				ND		1.136,95

Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>320,73 ETP</i>		<i>-17,12 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>337,85 ETP</i>	<i>316,87 ETP</i>
3 Charges	123.406.289,94		355.069	0,3	123.051.221	115.923.799,03
4 Revenus		46.225.034,80	7.697.618	20,0	38.527.416	50.403.757,17
Couverture en F	-77.181.255,14		7.342.549		-84.523.804	-65.520.041,86
Couverture en %	-62,54%			-8,9	-68,69%	-56,52%
30 Charges de personnel	48.806.661,41		-1.555.118	-3,1	50.361.780	49.193.426,12
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.855.696,13		6.501.090	42,3	15.354.606	13.302.764,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.388.155,98		923.672	37,5	2.464.484	3.687.638,08
36 Charges de transfert	49.142.249,96		-5.456.781	-10,0	54.599.031	49.472.055,88
39 Facturations internes	213.526,46		-57.794	-21,3	271.320	267.914,24
42 Taxes et redevances		37.247.945,88	5.893.764	18,8	31.354.182	35.375.013,25
43 Revenus divers		629.955,00	229.955	57,5	400.000	848.808,64
44 Revenus financiers		5.094.752,00	1.094.752	27,4	4.000.000	12.000.000,00
46 Revenus de transferts		3.080.349,87	466.436	17,8	2.613.914	2.009.739,28
49 Facturations internes		172.032,05	12.712	8,0	159.320	170.196,00

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>320,73 ETP</i>		<i>-17,12 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>337,85 ETP</i>	<i>316,87 ETP</i>
3 Charges	123.406.289,94		355.069	0,3	123.051.221	115.923.799,03
4 Revenus		46.225.034,80	7.697.618	20,0	38.527.416	50.403.757,17
Couverture en F	-77.181.255,14		7.342.549		-84.523.804	-65.520.041,86
Couverture en %	-62,54%			-8,9	-68,69%	-56,52%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>74,30 ETP</i>		<i>-2,20 ETP</i>	<i>-2,9%</i>	<i>76,50 ETP</i>	<i>75,00 ETP</i>
3 Charges	61.660.965,83		-4.215.745	-6,4	65.876.711	60.749.132,84
4 Revenus		12.472.567,15	2.317.678	22,8	10.154.889	10.429.011,11
Couverture en F	-49.188.398,68		6.533.423		-55.721.822	-50.320.121,73
Couverture en %	-79,77%			-5,7	-84,59%	-82,83%
30 Charges de personnel	10.489.383,60		-449.681	-4,1	10.939.065	10.651.034,66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.462.780,92		1.046.724	73,9	1.416.057	1.083.132,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.104.404,29		539.963	34,5	1.564.441	1.999.272,29
36 Charges de transfert	46.595.511,06		-5.315.137	-10,2	51.910.648	46.989.798,05
39 Facturations internes	8.885,96		-37.614	-80,9	46.500	25.895,73
42 Taxes et redevances		9.949.896,00	1.715.007	20,8	8.234.889	8.921.286,29
43 Revenus divers				ND		89,67
46 Revenus de transferts		2.522.671,15	602.671	31,4	1.920.000	1.507.635,15
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	<i>154,43 ETP</i>		<i>-10,72 ETP</i>	<i>-6,5%</i>	<i>165,15 ETP</i>	<i>156,65 ETP</i>
3 Charges	42.405.513,01		4.634.902	12,3	37.770.611	37.389.007,63
4 Revenus		17.381.263,42	6.178.798	55,2	11.202.466	23.113.309,27
Couverture en F	-25.024.249,59		1.543.895		-26.568.145	-14.275.698,36
Couverture en %	-59,01%			-16,1	-70,34%	-38,18%
30 Charges de personnel	24.516.128,95		-953.317	-3,7	25.469.446	25.837.281,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.012.569,76		5.497.820	47,7	11.514.750	10.155.228,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	424.788,20		230.145	118,2	194.643	980.521,92
36 Charges de transfert	274.456,80		-124.115	-31,1	398.572	195.644,83
39 Facturations internes	177.569,30		-15.631	-8,1	193.200	220.331,41
42 Taxes et redevances		11.787.525,87	5.062.047	75,3	6.725.479	10.577.231,55
43 Revenus divers		384.986,00	-15.014	-3,8	400.000	374.768,97
44 Revenus financiers		5.094.752,00	1.094.752	27,4	4.000.000	12.000.000,00
46 Revenus de transferts			-667	-100,0	667	5.000,00
49 Facturations internes		113.999,55	37.680	49,4	76.320	156.308,75

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	<i>59,90 ETP</i>		<i>-3,10 ETP</i>	<i>-4,9%</i>	<i>63,00 ETP</i>	<i>54,10 ETP</i>
3 Charges	9.920.557,05		-110.157	-1,1	10.030.714	8.491.949,98
4 Revenus		16.100.982,33	-759.824	-4,5	16.860.806	16.372.534,42
Couverture en F	6.180.425,28		-649.667		6.830.092	7.880.584,44
Couverture en %	62,30%			-8,5	68,09%	92,80%
30 Charges de personnel	8.638.004,19		-155.700	-1,8	8.793.704	7.534.420,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	422.070,47		-102.920	-19,6	524.990	247.693,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	858.963,49		153.563	21,8	705.400	707.843,87
39 Facturations internes	1.518,90		-5.101	-77,1	6.620	1.991,70
42 Taxes et redevances		15.485.271,11	-877.843	-5,4	16.363.114	15.861.479,17
43 Revenus divers				ND		63,87
46 Revenus de transferts		557.678,72	142.987	34,5	414.692	497.104,13
49 Facturations internes		58.032,50	-24.968	-30,1	83.000	13.887,25
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
<i>Postes fixes</i>	<i>32,10 ETP</i>		<i>-1,10 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>33,20 ETP</i>	<i>31,12 ETP</i>
3 Charges	9.419.254,05		46.069	0,5	9.373.185	9.293.708,58
4 Revenus		270.221,90	-39.033	-12,6	309.255	488.902,37
Couverture en F	-9.149.032,15		-85.102		-9.063.930	-8.804.806,21
Couverture en %	-97,13%			0,4	-96,70%	-94,74%
30 Charges de personnel	5.163.144,67		3.580	0,1	5.159.565	5.170.689,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.958.274,98		59.466	3,1	1.898.809	1.816.710,36
36 Charges de transfert	2.272.282,10		-17.529	-0,8	2.289.811	2.286.613,00
39 Facturations internes	25.552,30		552	2,2	25.000	19.695,40
42 Taxes et redevances		25.252,90	-5.447	-17,7	30.700	15.016,24
43 Revenus divers		244.969,00	244.969	ND		473.886,13
46 Revenus de transferts			-278.555	-100,0	278.555	

Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.170,29 ETP		-76,56 ETP	-2,4%	3.246,85 ETP	3.130,93 ETP
3 Charges	576.833.376,65		-2.624.978	-0,5	579.458.355	562.699.781,72
4 Revenus		200.670.610,32	-19.924.959	-9,0	220.595.569	199.761.594,88
Couverture en F	-376.162.766,33		-17.299.980		-358.862.786	-362.938.186,84
Couverture en %	-65,21%			5,3	-61,93%	-64,50%
30 Charges de personnel	456.826.404,50		-6.487.998	-1,4	463.314.403	449.410.637,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	83.071.422,38		3.803.017	4,8	79.268.405	76.256.977,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.725.047,54		687.269	13,6	5.037.779	5.775.982,17
34 Charges financières	518.897,00		0	0,0	518.897	295.388,00
36 Charges de transfert	27.589.034,49		-1.709.437	-5,8	29.298.471	28.072.345,13
37 Subventions à redistribuer	175.589,00		-55.411	-24,0	231.000	234.393,25
39 Facturations internes	2.926.981,74		1.137.582	63,6	1.789.400	2.654.058,62
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes et redevances		128.732.111,46	-23.714.228	-15,6	152.446.339	132.915.069,43
43 Revenus divers		10.577.897,99	6.397.898	153,1	4.180.000	8.427.093,44
44 Revenus financiers		25.988,58	-29.828	-53,4	55.817	358.645,05
46 Revenus de transferts		60.331.309,19	-2.553.324	-4,1	62.884.633	57.201.539,91
47 Subventions à redistribuer		175.589,00	-55.411	-24,0	231.000	234.393,25
49 Facturations internes		791.984,10	29.934	3,9	762.050	589.123,80

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.170,29 ETP		-76,56 ETP	-2,4%	3.246,85 ETP	3.130,93 ETP
3 Charges	576.833.376,65		-2.624.978	-0,5	579.458.355	562.699.781,72
4 Revenus		200.670.610,32	-19.924.959	-9,0	220.595.569	199.761.594,88
Couverture en F	-376.162.766,33		-17.299.980		-358.862.786	-362.938.186,84
Couverture en %	-65,21%			5,3	-61,93%	-64,50%
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	2.033,09 ETP		-48,16 ETP	-2,3%	2.081,25 ETP	2.013,19 ETP
3 Charges	373.857.080,70		-503.935	-0,1	374.361.016	364.054.394,25
4 Revenus		148.170.523,10	-20.642.288	-12,2	168.812.811	146.170.533,60
Couverture en F	-225.686.557,60		-20.138.353		-205.548.205	-217.883.860,65
Couverture en %	-60,37%			9,9	-54,91%	-59,85%
30 Charges de personnel	302.965.378,41		-6.471.959	-2,1	309.437.337	300.236.143,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.747.584,80		4.282.552	8,8	48.465.033	45.540.087,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.328.208,52		657.363	17,9	3.670.846	4.363.565,92
34 Charges financières	454.400,00		0	0,0	454.400	260.096,00
36 Charges de transfert	10.688.382,63		-41.017	-0,4	10.729.400	11.160.887,05
39 Facturations internes	2.673.126,34		1.069.126	66,7	1.604.000	2.493.614,32
42 Taxes et redevances		96.734.772,51	-23.254.028	-19,4	119.988.801	100.815.886,61
43 Revenus divers		5.471.729,17	3.718.154	212,0	1.753.575	1.978.469,22
44 Revenus financiers		3.852,13	3.852	ND		
46 Revenus de transferts		45.481.230,29	-880.855	-1,9	46.362.085	42.867.441,77
49 Facturations internes		478.939,00	-229.411	-32,4	708.350	508.736,00
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	859,40 ETP		-16,30 ETP	-1,9%	875,70 ETP	841,75 ETP
3 Charges	157.665.869,82		83.315	0,1	157.582.555	153.438.157,27
4 Revenus		23.327.211,97	4.138.438	21,6	19.188.774	21.574.281,06
Couverture en F	-134.338.657,85		4.055.123		-138.393.781	-131.863.876,21
Couverture en %	-85,20%			-3,0	-87,82%	-85,94%
30 Charges de personnel	117.109.635,84		478.133	0,4	116.631.503	113.131.727,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27.405.006,01		-666.467	-2,4	28.071.473	27.831.476,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.005.984,57		7.178	0,7	998.807	1.027.804,60
34 Charges financières	64.497,00		0	0,0	64.497	35.292,00
36 Charges de transfert	11.933.785,15		135.510	1,1	11.798.275	11.350.855,94
39 Facturations internes	146.961,25		128.961	716,5	18.000	61.000,70
42 Taxes et redevances		9.377.086,41	2.472.239	35,8	6.904.847	7.875.956,80

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
43 Revenus divers		2.887.629,56	2.631.205	NS	256.425	4.026.569,92
44 Revenus financiers		5,10	-895	-99,4	900	
46 Revenus de transferts		10.869.174,55	-1.143.827	-9,5	12.013.002	9.619.710,04
49 Facturations internes		193.316,35	179.716	NS	13.600	52.044,30
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>201,38 ETP</i>		<i>-9,52 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>210,90 ETP</i>	<i>203,89 ETP</i>
3 Charges	32.682.139,85		-1.472.661	-4,3	34.154.801	32.415.404,43
4 Revenus		23.206.552,38	-3.283.896	-12,4	26.490.448	25.152.826,56
Couverture en F	-9.475.587,47		-1.811.234		-7.664.353	-7.262.577,87
Couverture en %	-28,99%			29,2	-22,44%	-22,40%
30 Charges de personnel	26.562.657,35		-58.512	-0,2	26.621.169	25.764.059,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.961.570,58		292.199	17,5	1.669.372	1.939.432,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	34.434,47		894	2,7	33.540	42.584,76
36 Charges de transfert	4.041.731,90		-1.727.988	-29,9	5.769.720	4.625.054,40
39 Facturations internes	81.745,55		20.746	34,0	61.000	44.273,20
42 Taxes et redevances		22.219.284,20	-2.879.630	-11,5	25.098.914	23.651.799,71
43 Revenus divers		32.691,73	32.692	ND		3.048,70
46 Revenus de transferts		953.911,45	-434.623	-31,3	1.388.534	1.497.153,15
49 Facturations internes		665,00	-2.335	-77,8	3.000	825,00
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>76,42 ETP</i>		<i>-2,58 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>79,00 ETP</i>	<i>72,10 ETP</i>
3 Charges	12.628.286,28		-731.697	-5,5	13.359.983	12.791.825,77
4 Revenus		5.966.322,87	-137.213	-2,2	6.103.536	6.863.953,66
Couverture en F	-6.661.963,41		594.484		-7.256.447	-5.927.872,11
Couverture en %	-52,75%			-2,9	-54,31%	-46,34%
30 Charges de personnel	10.188.732,90		-435.661	-4,1	10.624.394	10.278.707,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	957.260,99		-105.266	-9,9	1.062.527	945.980,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	356.419,98		21.834	6,5	334.586	342.026,89
36 Charges de transfert	925.134,81		-75.941	-7,6	1.001.076	935.547,74
37 Subventions à redistribuer	175.589,00		-55.411	-24,0	231.000	234.393,25
39 Facturations internes	25.148,60		-81.251	-76,4	106.400	55.170,40
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes et redevances		400.968,34	-52.809	-11,6	453.777	571.426,31

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
43 Revenus divers		2.185.847,53	15.848	0,7	2.170.000	2.419.005,60
44 Revenus financiers		22.131,35	-32.786	-59,7	54.917	358.645,05
46 Revenus de transferts		3.026.992,90	-94.019	-3,0	3.121.012	3.217.234,95
47 Subventions à redistribuer		175.589,00	-55.411	-24,0	231.000	234.393,25
49 Facturations internes		119.063,75	81.964	220,9	37.100	27.518,50

Récapitulation

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	<i>535,17 ETP</i>		<i>-22,12 ETP</i>	<i>-4,0%</i>	<i>557,29 ETP</i>	<i>499,53 ETP</i>
3 Charges	798.953.287,76		44.043.752	5,8	754.909.536	747.671.876,80
4 Revenus		7.620.530.188,37	583.804.461	8,3	7.036.725.727	7.064.005.449,27
Couverture en F	6.821.576.900,61		539.760.710		6.281.816.191	6.316.333.572,47
Couverture en %	853,81%			2,6	832,13%	844,80%
30 Charges de personnel	68.472.739,86		-1.870.659	-2,7	70.343.399	64.318.771,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	137.782.541,75		48.151.656	53,7	89.630.886	108.927.938,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	81.662,34		-902	-1,1	82.564	17.558.537,90
34 Charges financières	177.143.066,08		-5.818.344	-3,2	182.961.410	186.584.453,58
36 Charges de transfert	407.990.184,00		2.799.907	0,7	405.190.277	362.468.953,05
39 Facturations internes	7.483.093,73		782.094	11,7	6.701.000	7.813.222,29
40 Revenus fiscaux		6.653.101.544,41	424.756.544	6,8	6.228.345.000	6.186.527.075,68
41 Patentes et concessions		88.546.105,31	37.742.214	74,3	50.803.891	78.674.433,29
42 Taxes et redevances		77.815.008,31	-404.381	-0,5	78.219.389	76.172.222,63
43 Revenus divers		24.846.237,08	18.923.748	319,5	5.922.489	13.449.870,25
44 Revenus financiers		153.936.648,62	14.343.518	10,3	139.593.131	157.971.471,45
46 Revenus de transferts		622.284.644,64	88.442.818	16,6	533.841.827	551.210.375,97

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	535,17 ETP		-22,12 ETP	-4,0%	557,29 ETP	499,53 ETP
3 Charges	798.953.287,76		44.043.752	5,8	754.909.536	747.671.876,80
4 Revenus		7.620.530.188,37	583.804.461	8,3	7.036.725.727	7.064.005.449,27
Couverture en F	6.821.576.900,61		539.760.710		6.281.816.191	6.316.333.572,47
Couverture en %	853,81%			2,6	832,13%	844,80%
I01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	131.970.980,72		47.420.981	56,1	84.550.000	103.901.997,07
4 Revenus		7.234.598.747,39	523.733.747	7,8	6.710.865.000	6.691.630.011,54
Couverture en F	7.102.627.766,67		476.312.767		6.626.315.000	6.587.728.014,47
Couverture en %	5.381,96%			-31,3	7.837,16%	6.340,33%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	131.970.980,72		47.420.981	56,1	84.550.000	103.901.997,07
40 Revenus fiscaux		6.653.101.544,41	424.756.544	6,8	6.228.345.000	6.186.527.075,68
42 Taxes et redevances		52.034.998,21	1.384.998	2,7	50.650.000	47.327.038,51
43 Revenus divers		9.447.393,07	9.447.393	ND		3.868.316,38
46 Revenus de transferts		520.014.811,70	88.144.812	20,4	431.870.000	453.907.580,97
I02 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	535,17 ETP		-22,12 ETP	-4,0%	557,29 ETP	499,53 ETP
3 Charges	81.570.409,11		-637.440	-0,8	82.207.849	77.230.687,54
4 Revenus		14.670.159,75	1.370.771	10,3	13.299.389	16.743.851,85
Couverture en F	-66.900.249,36		2.008.211		-68.908.460	-60.486.835,69
Couverture en %	-82,02%			-2,2	-83,82%	-78,32%
30 Charges de personnel	68.472.739,86		-1.870.659	-2,7	70.343.399	64.318.771,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.532.913,18		452.027	8,9	5.080.886	5.027.492,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	81.662,34		-902	-1,1	82.564	71.201,90
39 Facturations internes	7.483.093,73		782.094	11,7	6.701.000	7.813.222,29
42 Taxes et redevances		14.635.073,95	1.335.685	10,0	13.299.389	16.734.139,03
43 Revenus divers		35.085,80	35.086	ND		9.712,82
I03 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
3 Charges	585.411.897,93		-2.739.789	-0,5	588.151.687	566.539.192,19
4 Revenus		371.261.281,23	58.699.943	18,8	312.561.338	355.631.585,88
Couverture en F	-214.150.616,70		61.439.732		-275.590.349	-210.907.606,31
Couverture en %	-36,58%			-21,9	-46,86%	-37,23%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	278.647,85		278.648	ND		-1.550,44
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		17.487.336,00
34 Charges financières	177.143.066,08		-5.818.344	-3,2	182.961.410	186.584.453,58
36 Charges de transfert	407.990.184,00		2.799.907	0,7	405.190.277	362.468.953,05

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
103 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
41 Patentes et concessions		88.546.105,31	37.742.214	74,3	50.803.891	78.674.433,29
42 Taxes et redevances		11.144.936,15	-3.125.064	-21,9	14.270.000	12.111.045,09
43 Revenus divers		15.363.758,21	9.441.269	159,4	5.922.489	9.571.841,05
44 Revenus financiers		153.936.648,62	14.343.518	10,3	139.593.131	157.971.471,45
46 Revenus de transferts		102.269.832,94	298.006	0,3	101.971.827	97.302.795,00

Récapitulation J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	737,09 ETP		-16,06 ETP	-2,1%	753,15 ETP	716,69 ETP
3 Charges	191.015.331,43		3.750.580	2,0	187.264.751	184.593.336,92
4 Revenus		51.181.649,82	-13.902.190	-21,4	65.083.840	116.945.036,19
Couverture en F	-139.833.681,61		-17.652.771		-122.180.911	-67.648.300,73
Couverture en %	-73,21%			12,2	-65,25%	-36,65%
30 Charges de personnel	133.438.036,03		-436.965	-0,3	133.875.001	129.790.176,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54.649.285,10		4.461.993	8,9	50.187.292	52.032.326,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.439.902,61		-68.555	-2,7	2.508.458	2.243.452,65
34 Charges financières	137,40		-4.863	-97,3	5.000	0,00
36 Charges de transfert	9.792,00		9.792	ND		
39 Facturations internes	478.178,29		-210.822	-30,6	689.000	527.380,97
42 Taxes et redevances		44.791.464,53	-200.725	-0,4	44.992.190	49.675.363,99
43 Revenus divers		5.458.829,09	-13.781.171	-71,6	19.240.000	66.174.707,90
44 Revenus financiers				ND		578,30
49 Facturations internes		931.356,20	79.706	9,4	851.650	1.094.386,00

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>737,09 ETP</i>		<i>-16,06 ETP</i>	<i>-2,1%</i>	<i>753,15 ETP</i>	<i>716,69 ETP</i>
3 Charges	191.015.331,43		3.750.580	2,0	187.264.751	184.593.336,92
4 Revenus		51.181.649,82	-13.902.190	-21,4	65.083.840	116.945.036,19
Couverture en F	-139.833.681,61		-17.652.771		-122.180.911	-67.648.300,73
Couverture en %	-73,21%			12,2	-65,25%	-36,65%
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>737,09 ETP</i>		<i>-16,06 ETP</i>	<i>-2,1%</i>	<i>753,15 ETP</i>	<i>716,69 ETP</i>
3 Charges	191.015.331,43		3.750.580	2,0	187.264.751	184.593.336,92
4 Revenus		51.181.649,82	-13.902.190	-21,4	65.083.840	116.945.036,19
Couverture en F	-139.833.681,61		-17.652.771		-122.180.911	-67.648.300,73
Couverture en %	-73,21%			12,2	-65,25%	-36,65%
30 Charges de personnel	133.438.036,03		-436.965	-0,3	133.875.001	129.790.176,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54.649.285,10		4.461.993	8,9	50.187.292	52.032.326,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.439.902,61		-68.555	-2,7	2.508.458	2.243.452,65
34 Charges financières	137,40		-4.863	-97,3	5.000	0,00
36 Charges de transfert	9.792,00		9.792	ND		
39 Facturations internes	478.178,29		-210.822	-30,6	689.000	527.380,97
42 Taxes et redevances		44.791.464,53	-200.725	-0,4	44.992.190	49.675.363,99
43 Revenus divers		5.458.829,09	-13.781.171	-71,6	19.240.000	66.174.707,90
44 Revenus financiers				ND		578,30
49 Facturations internes		931.356,20	79.706	9,4	851.650	1.094.386,00

Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>118,05 ETP</i>		<i>-4,13 ETP</i>	<i>-3,4%</i>	<i>122,18 ETP</i>	<i>119,30 ETP</i>
3 Charges	1.312.497.893,41		-912.426	-0,1	1.313.410.319	1.267.069.764,44
4 Revenus		45.958.644,14	5.820.927	14,5	40.137.717	39.626.143,61
Couverture en F	-1.266.539.249,27		6.733.353		-1.273.272.602	-1.227.443.620,83
Couverture en %	-96,50%			-0,5	-96,94%	-96,87%
30 Charges de personnel	19.541.753,79		256.273	1,3	19.285.481	18.694.606,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.990.764,96		-6.667.713	-57,2	11.658.478	4.649.160,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	566.894,53		-7.629	-1,3	574.524	560.038,79
36 Charges de transfert	1.287.313.175,70		5.496.940	0,4	1.281.816.236	1.243.076.543,04
39 Facturations internes	85.304,43		9.704	12,8	75.600	89.415,43
40 Revenus fiscaux		93.826,75	-6.173	-6,2	100.000	91.218,99
41 Patentes et concessions		28.905,00	20.705	252,5	8.200	16.859,00
42 Taxes et redevances		5.565.938,41	-1.436.152	-20,5	7.002.090	5.737.080,20
43 Revenus divers		22.275.260,87	1.384.011	6,6	20.891.250	24.642.653,96
46 Revenus de transferts		17.977.423,51	5.861.747	48,4	12.115.677	9.107.113,61
49 Facturations internes		17.289,60	-3.210	-15,7	20.500	31.217,85

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>118,05 ETP</i>		<i>-4,13 ETP</i>	<i>-3,4%</i>	<i>122,18 ETP</i>	<i>119,30 ETP</i>
3 Charges	1.312.497.893,41		-912.426	-0,1	1.313.410.319	1.267.069.764,44
4 Revenus		45.958.644,14	5.820.927	14,5	40.137.717	39.626.143,61
Couverture en F	-1.266.539.249,27		6.733.353		-1.273.272.602	-1.227.443.620,83
Couverture en %	-96,50%			-0,5	-96,94%	-96,87%
K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,46 ETP</i>		<i>-1,50 ETP</i>	<i>-10,0%</i>	<i>14,96 ETP</i>	<i>13,64 ETP</i>
3 Charges	1.260.246.656,52		-8.792.629	-0,7	1.269.039.285	1.224.473.366,41
4 Revenus		39.030.477,49	6.335.546	19,4	32.694.932	32.634.597,65
Couverture en F	-1.221.216.179,03		15.128.175		-1.236.344.354	-1.191.838.768,76
Couverture en %	-96,90%			-0,5	-97,42%	-97,33%
30 Charges de personnel	2.720.799,87		-74.335	-2,7	2.795.134	2.575.040,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.073.390,69		-6.342.619	-75,4	8.416.009	1.797.552,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	247.668,18		-11.819	-4,6	259.487	263.080,92
36 Charges de transfert	1.255.204.664,80		-2.363.599	-0,2	1.257.568.264	1.219.837.340,74
39 Facturations internes	132,98		-257	-65,9	390	351,60
42 Taxes et redevances		555.746,36	-1.646.930	-74,8	2.202.677	997.664,70
43 Revenus divers		21.988.044,66	1.978.605	9,9	20.009.440	23.886.116,78
46 Revenus de transferts		16.486.686,47	6.003.871	57,3	10.482.815	7.750.816,17
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>23,26 ETP</i>		<i>-0,30 ETP</i>	<i>-1,3%</i>	<i>23,56 ETP</i>	<i>22,59 ETP</i>
3 Charges	26.160.138,76		8.405.003	47,3	17.755.136	18.016.945,85
4 Revenus		1.733.730,98	-174.812	-9,2	1.908.543	2.091.836,18
Couverture en F	-24.426.407,78		-8.579.815		-15.846.593	-15.925.109,68
Couverture en %	-93,37%			4,6	-89,25%	-88,39%
30 Charges de personnel	3.747.502,22		31.474	0,8	3.716.028	3.662.120,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	656.337,42		-208.960	-24,1	865.297	640.070,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.851,35		-11.819	-60,1	19.670	8.264,14
36 Charges de transfert	21.725.566,80		8.593.317	65,4	13.132.250	13.703.624,05
39 Facturations internes	22.880,98		991	4,5	21.890	2.866,60
41 Patentes et concessions		14.875,00	14.275	NS	600	12.625,00
42 Taxes et redevances		1.579.740,72	14.258	0,9	1.565.483	1.568.362,55
43 Revenus divers		138.734,96	-203.725	-59,5	342.460	509.018,32
49 Facturations internes		380,30	380	ND		1.830,30
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	<i>81,33 ETP</i>		<i>-2,33 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>83,66 ETP</i>	<i>83,07 ETP</i>

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
3 Charges	26.091.098,14		-524.799	-2,0	26.615.898	24.579.452,17
4 Revenus		5.194.435,68	-339.807	-6,1	5.534.243	4.899.709,78
Couverture en F	-20.896.662,46		184.993		-21.081.655	-19.679.742,39
Couverture en %	-80,09%			1,1	-79,21%	-80,07%
30 Charges de personnel	13.073.451,71		299.134	2,3	12.774.318	12.457.446,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.261.036,85		-116.134	-4,9	2.377.171	2.211.536,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	311.375,00		16.009	5,4	295.366	288.693,73
36 Charges de transfert	10.382.944,10		-732.778	-6,6	11.115.722	9.535.578,25
39 Facturations internes	62.290,48		8.970	16,8	53.320	86.197,23
40 Revenus fiscaux		93.826,75	-6.173	-6,2	100.000	91.218,99
41 Patentes et concessions		14.030,00	6.430	84,6	7.600	4.234,00
42 Taxes et redevances		3.430.451,34	196.521	6,1	3.233.931	3.171.052,95
43 Revenus divers		148.481,25	-390.869	-72,5	539.350	247.518,85
46 Revenus de transferts		1.490.737,04	-142.125	-8,7	1.632.862	1.356.297,44
49 Facturations internes		16.909,30	-3.591	-17,5	20.500	29.387,55

Récapitulation

L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	580,97 ETP		-49,53 ETP	-7,9%	630,50 ETP	589,24 ETP
3 Charges	135.403.381,43		-14.182.809	-9,5	149.586.190	140.315.045,52
4 Revenus		85.661.215,94	1.751.333	2,1	83.909.883	86.953.486,80
Couverture en F	-49.742.165,49		15.934.142		-65.676.307	-53.361.558,72
Couverture en %	-36,74%			-16,3	-43,91%	-38,03%
30 Charges de personnel	81.784.205,89		-3.916.742	-4,6	85.700.948	82.647.975,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.787.986,79		-468.580	-5,7	8.256.567	11.465.253,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	238.982,57		5.013	2,1	233.970	184.339,56
34 Charges financières	2.000,16		2.000	ND		76,58
36 Charges de transfert	45.500.147,02		-9.764.558	-17,7	55.264.705	45.945.429,40
39 Facturations internes	90.059,00		-39.941	-30,7	130.000	71.970,47
42 Taxes et redevances		43.093.963,98	1.331.007	3,2	41.762.957	43.284.123,54
43 Revenus divers		650.143,30	562.403	641,0	87.740	1.117.819,76
44 Revenus financiers		3,79	-996	-99,6	1.000	4,36
46 Revenus de transferts		32.270.654,14	-1.733.832	-5,1	34.004.486	32.809.674,22
49 Facturations internes		9.646.450,73	1.592.751	19,8	8.053.700	9.741.864,92

L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>580,97 ETP</i>		<i>-49,53 ETP</i>	<i>-7,9%</i>	<i>630,50 ETP</i>	<i>589,24 ETP</i>
3 Charges	135.403.381,43		-14.182.809	-9,5	149.586.190	140.315.045,52
4 Revenus		85.661.215,94	1.751.333	2,1	83.909.883	86.953.486,80
Couverture en F	-49.742.165,49		15.934.142		-65.676.307	-53.361.558,72
Couverture en %	-36,74%			-16,3	-43,91%	-38,03%
L01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
<i>Postes fixes</i>	<i>234,48 ETP</i>		<i>-30,12 ETP</i>	<i>-11,4%</i>	<i>264,60 ETP</i>	<i>243,06 ETP</i>
3 Charges	81.064.960,26		-13.134.878	-13,9	94.199.838	83.631.855,54
4 Revenus		31.046.706,33	-2.031.186	-6,1	33.077.892	32.062.805,19
Couverture en F	-50.018.253,93		11.103.692		-61.121.946	-51.569.050,35
Couverture en %	-61,70%			-4,9	-64,89%	-61,66%
30 Charges de personnel	35.117.378,85		-2.535.023	-6,7	37.652.402	36.300.384,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.190.165,19		-776.369	-39,5	1.966.534	2.156.971,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	80.544,92		3.943	5,1	76.602	27.661,85
36 Charges de transfert	44.671.666,30		-9.828.334	-18,0	54.500.000	45.139.711,40
39 Facturations internes	5.205,00		905	21,0	4.300	7.126,54
42 Taxes et redevances		1.158.208,60	145.385	14,4	1.012.824	999.137,41
43 Revenus divers		230.439,89	170.700	285,7	59.740	180.916,36
46 Revenus de transferts		29.658.057,84	-2.347.270	-7,3	32.005.328	30.882.751,42
L02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>120,60 ETP</i>		<i>-9,30 ETP</i>	<i>-7,2%</i>	<i>129,90 ETP</i>	<i>116,40 ETP</i>
3 Charges	20.974.173,70		-431.750	-2,0	21.405.924	20.874.606,86
4 Revenus		14.744.441,09	194.159	1,3	14.550.282	14.308.907,19
Couverture en F	-6.229.732,61		625.909		-6.855.642	-6.565.699,67
Couverture en %	-29,70%			-7,3	-32,03%	-31,45%
30 Charges de personnel	18.240.291,05		-1.640.899	-8,3	19.881.190	17.127.827,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.844.369,53		1.154.878	167,5	689.492	2.857.302,85
33 Amortissements du patrimoine administratif	37.018,50		4.182	12,7	32.837	34.893,95
36 Charges de transfert	828.480,72		63.776	8,3	764.705	805.718,00
39 Facturations internes	24.013,90		-13.686	-36,3	37.700	48.864,28
42 Taxes et redevances		11.710.854,85	-811.669	-6,5	12.522.524	11.441.342,96
43 Revenus divers		419.066,04	391.066	NS	28.000	936.503,58
46 Revenus de transferts		2.612.596,30	613.438	30,7	1.999.158	1.926.922,80
49 Facturations internes		1.923,90	1.324	220,7	600	4.137,85
L03 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	<i>225,90 ETP</i>		<i>-10,11 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>236,00 ETP</i>	<i>229,78 ETP</i>

L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
3 Charges	33.364.247,47		-616.181	-1,8	33.980.428	35.808.583,12
4 Revenus		39.870.068,52	3.588.360	9,9	36.281.709	40.581.774,42
Couverture en F	6.505.821,05		4.204.540		2.301.281	4.773.191,30
Couverture en %	19,50%			187,9	6,77%	13,33%
30 Charges de personnel	28.426.535,99		259.180	0,9	28.167.356	29.219.763,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.753.452,07		-847.089	-15,1	5.600.541	6.450.979,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	121.419,15		-3.112	-2,5	124.531	121.783,76
34 Charges financières	2.000,16		2.000	ND		76,58
39 Facturations internes	60.840,10		-27.160	-30,9	88.000	15.979,65
42 Taxes et redevances		30.224.900,53	1.997.292	7,1	28.227.609	30.843.643,17
43 Revenus divers		637,37	637	ND		399,82
44 Revenus financiers		3,79	-996	-99,6	1.000	4,36
49 Facturations internes		9.644.526,83	1.591.427	19,8	8.053.100	9.737.727,07

Récapitulation M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	351,78 ETP		-8,64 ETP	-2,4%	360,42 ETP	344,52 ETP
3 Charges	436.579.966,73		2.736.083	0,6	433.843.884	428.328.135,02
4 Revenus		105.440.202,84	-2.968.714	-2,7	108.408.917	107.940.309,43
Couverture en F	-331.139.763,89		-5.704.797		-325.434.967	-320.387.825,59
Couverture en %	-75,85%			1,1	-75,01%	-74,80%
30 Charges de personnel	47.692.800,46		121.342	0,3	47.571.459	47.081.651,64
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28.232.465,61		2.272.995	8,8	25.959.471	28.202.942,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	64.712.360,36		-881.629	-1,3	65.593.989	63.064.473,52
34 Charges financières	4.118,48		4.118	ND		2.782.705,87
36 Charges de transfert	293.590.379,85		922.665	0,3	292.667.715	283.600.528,58
37 Subventions à redistribuer	701.978,64		701.979	ND		1.842.588,72
39 Facturations internes	1.645.863,33		-405.387	-19,8	2.051.250	1.753.244,32
42 Taxes et redevances		50.951.953,36	-4.979.992	-8,9	55.931.946	55.032.354,66
43 Revenus divers		7.615.216,65	3.336.468	78,0	4.278.749	3.795.190,57
44 Revenus financiers		805.869,01	-1.131	-0,1	807.000	711.139,65
46 Revenus de transferts		43.099.323,97	-1.602.448	-3,6	44.701.772	44.141.166,09
47 Subventions à redistribuer		701.978,64	701.979	ND		1.842.588,72
49 Facturations internes		2.265.861,21	-423.589	-15,8	2.689.450	2.417.869,74

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	351,78 ETP		-8,64 ETP	-2,4%	360,42 ETP	344,52 ETP
3 Charges	436.579.966,73		2.736.083	0,6	433.843.884	428.328.135,02
4 Revenus		105.440.202,84	-2.968.714	-2,7	108.408.917	107.940.309,43
Couverture en F	-331.139.763,89		-5.704.797		-325.434.967	-320.387.825,59
Couverture en %	-75,85%			1,1	-75,01%	-74,80%
M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	88,71 ETP		1,71 ETP	2,0%	87,00 ETP	83,70 ETP
3 Charges	298.622.435,88		4.632.154	1,6	293.990.282	287.498.854,46
4 Revenus		9.070.171,28	-3.632.417	-28,6	12.702.588	11.907.150,78
Couverture en F	-289.552.264,60		-8.264.571		-281.287.694	-275.591.703,68
Couverture en %	-96,96%			1,3	-95,68%	-95,86%
30 Charges de personnel	13.907.674,51		84.484	0,6	13.823.191	13.611.057,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.881.489,10		1.932.344	32,5	5.949.145	7.225.130,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.844.717,47		742.622	18,1	4.102.095	4.131.557,66
36 Charges de transfert	271.971.190,37		1.873.939	0,7	270.097.251	262.508.897,56
39 Facturations internes	17.364,43		-1.236	-6,6	18.600	22.211,18
42 Taxes et redevances		6.785.058,60	-3.852.779	-36,2	10.637.838	10.471.760,21
43 Revenus divers		769.552,83	-382.447	-33,2	1.152.000	675.950,92
44 Revenus financiers		712.269,01	-94.731	-11,7	807.000	711.139,65
46 Revenus de transferts		803.290,84	697.541	659,6	105.750	47.600,00
49 Facturations internes				ND		700,00
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	147,90 ETP		-8,20 ETP	-5,3%	156,10 ETP	144,70 ETP
3 Charges	120.607.028,38		-2.137.607	-1,7	122.744.635	123.631.157,07
4 Revenus		66.583.387,19	453.763	0,7	66.129.624	66.375.183,23
Couverture en F	-54.023.641,19		2.591.370		-56.615.011	-57.255.973,84
Couverture en %	-44,79%			-2,9	-46,12%	-46,31%
30 Charges de personnel	19.579.581,55		-345.371	-1,7	19.924.953	19.338.055,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.263.478,47		491.690	2,9	16.771.788	17.962.416,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	59.825.197,16		-1.626.583	-2,6	61.451.780	58.890.933,88
34 Charges financières	4.118,48		4.118	ND		2.782.705,87
36 Charges de transfert	21.619.189,48		-951.275	-4,2	22.570.464	21.091.631,02
37 Subventions à redistribuer	701.978,64		701.979	ND		1.842.588,72
39 Facturations internes	1.613.484,60		-412.165	-20,3	2.025.650	1.722.825,19
42 Taxes et redevances		15.090.680,49	-1.309.223	-8,0	16.399.903	15.605.039,18

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2018		VARIATION C-B 2018		BUDGET 2018	COMPTE 2017
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
43 Revenus divers		6.845.663,82	3.718.915	118,9	3.126.749	3.119.120,45
44 Revenus financiers		93.600,00	93.600	ND		
46 Revenus de transferts		41.585.603,03	-2.330.419	-5,3	43.916.022	43.391.265,14
47 Subventions à redistribuer		701.978,64	701.979	ND		1.842.588,72
49 Facturations internes		2.265.861,21	-421.089	-15,7	2.686.950	2.417.169,74
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>115,18 ETP</i>		<i>-2,15 ETP</i>	<i>-1,8%</i>	<i>117,33 ETP</i>	<i>116,13 ETP</i>
3 Charges	17.350.502,47		241.535	1,4	17.108.967	17.198.123,49
4 Revenus		29.786.644,37	209.939	0,7	29.576.705	29.657.975,42
Couverture en F	12.436.141,90		-31.596		12.467.738	12.459.851,93
Couverture en %	71,68%			-1,6	72,87%	72,45%
30 Charges de personnel	14.205.544,40		382.229	2,8	13.823.315	14.132.538,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.087.498,04		-151.040	-4,7	3.238.538	3.015.395,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	42.445,73		2.332	5,8	40.114	41.981,98
39 Facturations internes	15.014,30		8.014	114,5	7.000	8.207,95
42 Taxes et redevances		29.076.214,27	182.009	0,6	28.894.205	28.955.555,27
43 Revenus divers				ND		119,20
46 Revenus de transferts		710.430,10	30.430	4,5	680.000	702.300,95
49 Facturations internes			-2.500	-100,0	2.500	

4. Arborescence politique publique - programme

Arborescence Politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région
- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité
- A06 Cour des comptes

B Etats majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement et énergie

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

J Justice

- J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Marché du travail, commerce

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L03 Exécution des poursuites et faillites

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec le DS et le DI)
- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (avec DF)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances et ressources humaines

- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (avec PRE)
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (avec le DS)

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Programme transversal à la politique F

04 Sécurité

- A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec le PRE et le DI)
- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (avec le DF)

05 Territoire

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Infrastructures

- A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec le PRE et le DS)
- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique
- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

07 Emploi et santé

- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
- L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L03 Exécution des poursuites et faillites

08 Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

- A01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- J01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

**Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2018**

Nature	Libellés	Compte 2018	Écart par rapport au Budget 2018		Budget 2018	Compte 2017
30	Charges de personnel	2'509'144'137	46'167'268	1.9%	2'462'976'869	2'405'256'482
3000	Salaires des autorités et juges	36'751'318	-593'452	-1.6%	37'344'770	36'142'900
3001	Paiements aux autorités et juges	11'381'495	-1'577'431	-12.2%	12'958'926	10'886'032
3008	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions	-	-	-	-	1'400
3009	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	-	-	-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'121'190'127	24'869'919	2.3%	1'096'320'208	1'063'917'465
3018	Nature technique - personnel administratif	-187	-187	n.s.	-	3'725
3020	Salaires des enseignants	786'102'752	19'197'729	2.5%	766'905'023	750'890'792
3028	Nature technique - enseignants	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	407'514	-184'767	-31.2%	592'281	529'370
3049	Autres indemnités	52'222'461	-4'079'351	-7.2%	56'301'812	51'404'801
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	124'487'475	-2'976'350	-2.3%	127'463'825	122'406'042
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	272'442'863	-2'844'833	-1.0%	275'287'696	266'865'354
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'150'885	810'022	24.2%	3'340'864	4'091'434
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	47'445'707	-993'322	-2.1%	48'439'029	46'584'115
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	11'389'575	-75'296	-0.7%	11'464'871	10'516'095
3059	Autres cotisations patronales	11'163'118	12'664'833	n.s.	-1'501'715	-1'777'488
3060	Pensions	2'291'826	-182'583	-7.4%	2'474'409	3'481'063
3064	Rentes transitoires	11'296'301	6'237'704	123.3%	5'058'597	19'830'474
3069	Autres prestations de l'employeur	88'600	-2'990'565	-97.1%	3'079'165	828'082
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'086'367	-887'380	-8.1%	10'973'747	9'724'423
3091	Recrutement du personnel	345'361	-38'728	-10.1%	384'089	441'578
3099	Autres charges de personnel	5'900'577	-188'695	-3.1%	6'089'272	8'488'827
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	630'427'682	63'303'048	11.2%	567'124'634	587'298'807
3100	Matériel de bureau	12'727'216	-1'097'049	-7.9%	13'824'265	12'638'011
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'486'046	-642'661	-9.0%	7'128'707	6'510'591
3102	Imprimés, publications	2'641'746	-1'935'914	-42.3%	4'577'660	2'359'868
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'130'580	-302'237	-21.1%	1'432'817	1'226'907
3104	Matériel didactique	2'952'984	-313'449	-9.6%	3'266'433	3'014'269
3105	Denrées alimentaires	6'000'512	113'608	1.9%	5'886'904	5'259'101
3106	Matériel médical	1'138'125	100'875	9.7%	1'037'250	1'035'893
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'177'809	-453'657	-17.2%	2'631'466	2'208'191
3110	Meubles et appareils de bureau	311'976	-165'227	-34.6%	477'203	329'442
3111	Machines, appareils et véhicules	645'346	71'590	12.5%	573'756	572'310
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'745'897	-372'483	-11.9%	3'118'380	2'943'042
3113	Matériel informatique	275'853	37'632	15.8%	238'221	354'867
3116	Appareils médicaux	18'934	-35'066	-64.9%	54'000	30'353
3118	Immobilisations incorporelles	140'521	-60'079	-29.9%	200'600	63'891
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	887'801	-93'961	-9.6%	981'762	1'124'542
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	24'574'273	-2'267'564	-8.4%	26'841'837	25'883'445
3130	Prestations de services de tiers	90'080'284	-7'681'975	-7.9%	97'762'259	82'723'309
3131	Planifications et projections de tiers	6'734'760	-2'733'293	-28.9%	9'468'053	6'272'793
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	44'510'911	-1'751'757	-3.8%	46'262'668	54'117'464
3133	Charges d'utilisations informatiques	287'221	9'913	3.6%	277'308	557'650
3134	Primes d'assurances choses	4'495'062	-286'996	-6.0%	4'782'058	4'840'241
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	13'382'333	1'028'163	8.3%	12'354'170	14'283'094
3136	Honoraires de l'activité de médecine privée	864	864	-	-	-
3137	Impôts et taxes	270'552	-192'092	-41.5%	462'644	762'740
3138	Cours, examens et conseils	50'771	-15'229	-23.1%	66'000	73'852
3139	Examens de fin d'apprentissage	842	-158	-15.8%	1'000	1'102
3140	Entretien des terrains	15'081'797	8'403'023	125.8%	6'678'774	8'013'759
3141	Entretien des routes	8'908'463	403'763	4.7%	8'504'700	8'707'142
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'002'661	65'320	1.3%	4'937'341	5'048'633
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	955'510	105'510	12.4%	850'000	848'550
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	49'315'488	1'686'100	3.5%	47'629'388	48'960'862
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	-65'151	-70'151	n.s.	5'000	806
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	308'053	-129'933	-29.7%	437'986	440'074
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'051'579	-77'311	-2.5%	3'128'890	2'925'241
3153	Entretien informatique (matériel)	2'566'417	-2'301'732	-47.3%	4'868'149	2'786'849
3156	Entretien des appareils médicaux	95'519	53'978	129.9%	41'541	50'514
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	18'313'569	509'549	2.9%	17'804'020	16'385'482
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'853'022	304'580	19.7%	1'548'442	1'622'536
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	45'931'447	-1'894'496	-4.0%	47'825'943	43'883'071
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'706'702	-1'225'323	-20.7%	5'932'025	4'644'398
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	798'560	1'484	0.2%	797'076	699'977
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'333'633	-76'847	-1.4%	5'410'480	5'600'723
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'736'421	-82'481	-2.9%	2'818'902	2'771'316
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	128'782	-100.0%	-128'782	-
3180	Réévaluations sur créances	60'043'638	36'450'183	154.5%	23'593'455	24'318'753
3181	Pertes sur créance effectives	148'211'161	27'040'608	22.3%	121'170'553	157'594'833
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'778'759	111'043	6.7%	1'667'716	2'829'309
3192	Indemnisation de droits	111'259	110'259	n.s.	1'000	153'270
3199	Autres charges d'exploitation	30'719'959	12'825'345	71.7%	17'894'614	19'825'739

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2018

Nature	Libellés	Compte 2018	Écart par rapport au Budget 2018		Budget 2018	Compte 2017
33	Amortissements du patrimoine administratif	419'512'582	321'873	0.1%	419'190'709	431'163'735
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	380'305'761	1'726'693	0.5%	378'579'068	377'866'463
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	-	-		-	17'487'336
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	39'206'821	-1'404'820	-3.5%	40'611'641	35'809'936
34	Charges financières	178'377'301	-5'711'862	-3.1%	184'089'163	190'258'976
3400	Intérêts passifs des engagements courants	382	-54'618	-99.3%	55'000	2'614
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	171'985'543	-5'685'867	-3.2%	177'671'410	-9'474'932
3406	Intérêts passifs des engagements financiers LT	-	-		-	189'170'598
3409	Autres intérêts passifs	-	-360'000	-100.0%	360'000	200'000
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	36'114	36'114		-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	1'501'314	1'501'314		-	3'996'837
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	80'842	80'842		-	39'591
3420	Acquisition et administration de capital	745'164	170'164	29.6%	575'000	767'828
3441	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	-	-		-	610'707
3499	Autres charges financières	4'027'942	-1'399'811	-25.8%	5'427'753	4'945'733
36	Charges de transfert	4'758'906'911	51'247'658	1.1%	4'707'659'253	4'530'401'060
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'591'908	-1'002'092	-27.9%	3'594'000	2'925'868
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	237'343	74'493	45.7%	162'850	260'262
3610	Dédommagements à la Confédération	3'675'101	-297'986	-7.5%	3'973'087	3'833'600
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	69'291'024	6'243'724	9.9%	63'047'300	60'380'108
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'878'428	-1'248'661	-5.4%	23'127'089	22'077'957
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	1'000'000
3621	RPT aux cantons et concordats	399'832'741	-	0.0%	399'832'741	355'730'705
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	-	0.0%	12'453'953	12'433'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'447'456	-265'248	-0.3%	101'712'704	101'184'074
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	671'486	-453'789	-40.3%	1'125'275	3'633'512
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'799'000	799'000	5.7%	14'000'000	13'954'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	2'002'103'137	76'939'730	4.0%	1'925'163'407	1'877'407'776
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	22'299'840	3'233'732	17.0%	19'066'108	21'428'768
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	459'381'540	8'965'501	2.0%	450'416'039	432'556'971
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'530'603'430	-48'434'060	-3.1%	1'579'037'490	1'509'759'206
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'614'857	-578'143	-3.4%	17'193'000	16'709'307
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	3'405'063	2'807'063	n.s.	598'000	4'444'265
3650	Réévaluations, participations PA	2'799'907	2'799'907		-	1'380'712
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	81'272'576	-1'276'923	-1.5%	82'549'499	79'021'916
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	3'322'275	3'322'275		-	947'386
3690	Autres charges de transfert	9'217'819	-388'892	-4.0%	9'606'711	9'326'288
3699	Redistributions	8'025	8'025		-	4'427
	Totaux intermédiaires	8'496'368'613	155'327'985	1.9%	8'341'040'628	8'144'379'060
37	Subventions à redistribuer	48'486'831	7'779'149	19.1%	40'707'682	46'994'752
3701	Cantons et concordats	145'840	-1'589'860	-91.6%	1'735'700	116'992
3702	Communes et associations intercommunales	1'262'273	-745'427	-37.1%	2'007'700	2'521'255
3704	Entreprises publiques	2'758'028	1'758'028	n.s.	1'000'000	926'085
3705	Entreprises privées	22'242'195	1'149'895	5.5%	21'092'300	21'952'704
3706	Organisations privées à but non lucratif	1'259'511	-8'556'871	-87.2%	9'816'382	2'012'900
3707	Ménages privés	20'818'984	15'763'384	n.s.	5'055'600	19'464'816
39	Facturations internes	14'997'617	1'641'407	12.3%	13'356'210	14'961'442
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	319'070	-84'380	-20.9%	403'450	243'744
3910	Prestations de service facturées en interne	14'162'164	1'889'404	15.4%	12'272'760	14'133'201
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	516'383	-163'617	-24.1%	680'000	584'247
3930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	-	-		-	250
	Totaux généraux	8'559'853'061	164'748'541	2.0%	8'395'104'520	8'206'335'254

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2018**

Nature	Libellés	Compte 2018	Écart par rapport au Budget 2018		Budget 2018	Compte 2017
40	Revenus fiscaux	6'653'192'587	424'747'587	6.8%	6'228'445'000	6'186'618'295
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'621'951'621	27'251'621	1.1%	2'594'700'000	2'530'341'263
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	809'732'830	10'832'830	1.4%	798'900'000	894'208'104
4002	Impôts à la source, personnes physiques	557'906'149	56'706'149	11.3%	501'200'000	522'927'731
4008	Impôts des personnes	6'994'125	-205'875	-2.9%	7'200'000	7'263'392
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	40'182'238	24'782'238	160.9%	15'400'000	50'246'188
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'429'233'245	215'133'245	17.7%	1'214'100'000	1'093'237'933
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	327'226'424	-8'573'576	-2.6%	335'800'000	322'238'761
4019	Autres impôts directs, personnes morales	15'477'191	10'677'191	222.4%	4'800'000	4'748'469
4021	Impôts fonciers	226'508'429	7'908'429	3.6%	218'600'000	222'990'015
4022	Impôts sur les gains en capital	74'668'333	-14'331'667	-16.1%	89'000'000	47'713'399
4023	Droits de mutation et timbre	261'675'290	83'675'290	47.0%	178'000'000	216'777'818
4024	Impôts sur les successions et les donations	156'901'787	16'901'787	12.1%	140'000'000	151'860'583
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	10'872'497	-2'172'503	-16.7%	13'045'000	10'354'139
4030	Taxes routières	110'376'574	-3'848'426	-3.4%	114'225'000	108'811'897
4031	Impôts sur les bateaux	2'186'177	11'177	0.5%	2'175'000	2'198'045
4033	Impôts sur les chiens	1'299'678	-322	0.0%	1'300'000	1'300'559
41	Patentes et concessions	103'423'036	35'299'400	51.8%	68'123'636	95'059'688
4100	Patentes	312'619	-56'981	-15.4%	369'600	301'030
4110	Part au bénéfice net de la BNS	77'568'428	39'026'537	101.3%	38'541'891	66'978'214
4120	Concessions	25'541'989	-3'670'156	-12.6%	29'212'145	27'780'443
42	Taxes et redevances	438'737'071	-23'297'431	-5.0%	462'034'502	442'999'642
4200	Taxes de compensation	436'791	86'791	24.8%	350'000	320'221
4210	Emoluments pour actes administratifs	158'579'616	-7'757'348	-4.7%	166'336'964	163'001'541
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'420'588	-405'955	-14.4%	2'826'543	2'479'314
4221	Païement pour prestations particulières	70'773	-29'228	-29.2%	100'000	84'943
4230	Frais d'écolage	67'524	-422'476	-86.2%	490'000	146'056
4231	Taxes de cours	155'367	-9'633	-5.8%	165'000	159'593
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	93'486'950	-4'820'066	-4.9%	98'307'016	93'306'529
4250	Ventes	5'246'467	-918'101	-14.9%	6'164'568	5'212'601
4260	Remboursements et participations de tiers	76'029'851	8'989'778	13.4%	67'040'073	70'854'338
4270	Amendes	80'437'982	-15'711'641	-16.3%	96'149'623	87'074'472
4290	Autres taxes	21'805'161	-2'299'554	-9.5%	24'104'715	20'360'033
43	Revenus divers	104'776'786	19'590'737	23.0%	85'186'049	153'131'011
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'137'509	-1'632'844	-21.0%	7'770'353	6'379'885
4301	Actifs saisis	4'232'967	-14'094'433	-76.9%	18'327'400	33'691'594
4309	Autres revenus d'exploitation	27'240'512	-3'091'058	-10.2%	30'331'570	63'927'165
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	7'398'615	-3'438'534	-31.7%	10'837'149	7'147'088
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	11'050'103	1'854'808	20.2%	9'195'295	10'359'218
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	4'000	4'000		-	49'000
4329	Autres variations de stocks	81'415	78'915	n.s.	2'500	120'736
4390	Autres revenus	48'631'665	39'909'883	457.6%	8'721'782	31'456'325
44	Revenus financiers	230'467'501	-1'336'400	-0.6%	231'803'901	239'152'899
4400	Intérêts des liquidités	-26'184	18'226	-41.0%	-44'410	-30'490
4401	Intérêts des créances et comptes courants	99'324'912	4'022'068	4.2%	95'302'844	108'970'129
4402	Intérêts des placements financiers	2'749'843	-20'157	-0.7%	2'770'000	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	-	-		-	2'926'569
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	629'886	128'813	25.7%	501'073	0
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	131'640	131'640		-	65'183
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	6'886'348	1'826'201	36.1%	5'060'147	4'983'057
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	3'748	3'748		-	542'644
4420	Dividendes	5'451'745	275'484	5.3%	5'176'261	5'171'603
4429	Autres revenus de participations	166	166		-	559'796
4443	Adaptations aux valeurs marchandes, immeubles	181'176	181'176		-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	291'804	-134'846	-31.6%	426'650	640'203
4451	Revenus provenant de participations PA hormis dans des entreprises publique	-	-		-	60'327'716
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi)	10'762	762	7.6%	10'000	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public	57'075'209	-8'906'960	-13.5%	65'982'169	1'991'708
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	4'841'116	3'452'617	248.7%	1'388'499	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'853'219	-2'466'449	-4.5%	54'319'668	51'734'734
4471	Païement pour appartements de service du PA	473'789	13'789	3.0%	460'000	482'125
4472	Païement pour utilisations des immeubles du PA	561'415	110'415	24.5%	451'000	689'347
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	26'905	26'905		-	98'575
46	Revenus de transferts	1'187'416'946	108'498'078	10.1%	1'078'918'868	1'097'232'430
4600	Parts aux revenus de la Confédération	547'007'026	87'439'120	19.0%	459'567'906	481'389'811
4610	Dédommagements de la Confédération	48'370'486	759'910	1.6%	47'610'576	77'324'218
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	23'405'579	1'115'927	5.0%	22'289'652	21'436'677
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'984'815	-1'186'622	-7.8%	15'171'437	13'823'433
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	29'741'604	-4'792'632	-13.9%	34'534'236	-

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2018**

Nature	Libellés	Compte 2018	Écart par rapport au Budget 2018		Budget 2018	Compte 2017
4620	RPT de la Confédération	101'971'826	-1	0.0%	101'971'827	97'302'795
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	1'308'000	15.9%	8'220'317	3'529'711
4630	Subventions de la Confédération	327'383'382	-3'530'317	-1.1%	330'913'699	315'725'408
4634	Subventions des entreprises publiques	1'176'594	-565'406	-32.5%	1'742'000	1'523'780
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'915'091	748'378	3.7%	20'166'713	20'007'666
4690	Autres revenus de transferts	61'017'894	25'651'389	72.5%	35'366'505	63'567'845
4699	Redistributions	2'914'333	1'550'333	113.7%	1'364'000	1'601'087
	Totaux intermédiaires	8'718'013'926	563'501'970	6.9%	8'154'511'956	8'214'193'964
47	Subventions à redistribuer	48'486'831	7'779'149	19.1%	40'707'682	46'994'752
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	46'486'831	5'779'149	14.2%	40'707'682	46'994'752
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	2'000'000	2'000'000		-	-
49	Facturations internes	14'997'617	1'641'407	12.3%	13'356'210	14'961'442
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	331'172	-72'278	-17.9%	403'450	346'794
4910	Prestations de services	14'150'062	1'877'302	15.3%	12'272'760	14'028'561
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	516'383	-163'617	-24.1%	680'000	586'087
	Totaux généraux	8'781'498'374	572'922'526	7.0%	8'208'575'848	8'276'150'158

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2018**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'509'144'137	49'247'063	286'325'920	39'194'833	4'201'001	42'768'473
3000	Salaires des autorités et juges	36'751'318	2'818'959	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	11'381'495	4'816'412	19'612	58'040	61'999	186'701
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'121'190'127	30'839'560	197'587'378	31'765'582	3'367'672	34'218'515
3018	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	-187	-	-	-	-	-
3020	Salaires des enseignants	786'102'752	-	20'469'132	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	407'514	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	52'222'461	330'231	789'839	38'834	40'971	212'146
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	124'487'475	2'340'719	10'415'205	2'038'955	225'746	2'205'624
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	272'442'863	4'355'887	22'990'088	4'425'672	408'531	4'884'737
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'150'885	66'903	343'965	68'605	7'447	73'278
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	47'445'707	897'876	3'981'146	776'114	86'062	843'595
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	11'389'575	16'784	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	11'163'118	54	12'876'283	-	-	-
3060	Pensions	2'291'826	2'291'826	0	-	-	-
3064	Rentes transitoires	11'296'301	-	11'384'901	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	88'600	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'086'367	79'753	4'048'041	-	110	7'745
3091	Recrutement du personnel	345'361	1'673	143'023	-	-	100
3099	Autres charges de personnel	5'900'577	390'428	1'277'307	23'031	2'463	136'031
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	630'427'682	11'727'745	183'504'440	23'826'573	1'176'173	20'176'448
3100	Matériel de bureau	12'727'216	191'187	507'236	98'230	5'533	46'562
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'486'046	1'866	714'704	6'509	1'031	434'055
3102	Imprimés, publications	2'641'746	1'119'844	251'082	82'907	21'558	62'523
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'130'580	62'896	99'273	6'771	5'006	48'413
3104	Matériel didactique	2'952'984	5	319	-	597	40
3105	Denrées alimentaires	6'000'512	-	1'807	-	-	7'254
3106	Matériel médical	1'138'125	-	4'731	54	-	1'226
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'177'809	1'231	14'210	-	659	146'891
3110	Meubles et appareils de bureau	311'976	4'549	18'143	632	895	5'701
3111	Machines, appareils et véhicules	645'346	386	10'919	-	528	20'100
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'745'897	-	24'139	29	-	43'561
3113	Matériel informatique	275'853	11'327	81'904	2'778	143	3'496
3116	Appareils médicaux	18'934	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	140'521	24'727	89'846	-	-	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	887'801	3'906	147'729	376	1'882	29'420
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	24'574'273	-	21'235'181	-	3'348	117'892
3130	Prestations de services de tiers	90'080'284	6'077'534	13'973'649	1'172'727	227'354	1'247'326
3131	Planifications et projections de tiers	6'734'760	387'972	856'565	-	-	-
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	44'510'911	1'316'132	11'191'471	1'042'874	630'474	8'652'956
3133	Charges d'utilisations informatiques	287'221	4'079	217'974	-	-	14'465
3134	Primes d'assurances choses	4'495'062	-	3'738'770	1'402	2'113	5'850
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	13'382'333	-	-	-	-	-
3136	Honoraires de l'activité de médecine privée	864	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	270'552	362	52'052	-	-	5'815
3138	Cours, examens et conseils	50'771	12'464	-	-	-	750
3139	Examens de fin d'apprentissage	842	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	15'081'797	-	11'958'257	-	-	2'226'454
3141	Entretien des routes	8'908'463	-	37'144	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'002'661	-	-	-	-	5'002'661
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	955'510	-	42'306	-	-	40'909
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	49'315'488	-	48'838'683	-	2'579	421'906
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	-65'151	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	308'053	3'322	18'448	368	-	1'728
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'051'579	33'447	88'325	9'986	-	141'175
3153	Entretien informatique (matériel)	2'566'417	7'184	2'472'697	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	95'519	115	-	-	-	31
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	18'313'569	24'771	17'762'336	-	-	78'333
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'853'022	-	1'240'877	-	-	27'977
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	45'931'447	2'232	45'637'404	1'130	45'524	11'253
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'706'702	71'108	863'959	68'572	13'837	122'083
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	798'560	4'118	526'128	5'514	-	40'196
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'333'633	552'146	598'843	26'025	39'387	335'457
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'736'421	-	113	-	169'235	-
3180	Réévaluations sur créances	60'043'638	-	-171'531	8'244'688	4'430	325'040
3181	Pertes sur créance effectives	148'211'161	45	345'541	12'957'107	60	173'092
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'778'759	-	11'188	97'895	-	23'187
3192	Indemnisation de droits	111'259	-	-	-	-	-
3199	Autres charges d'exploitation	30'719'959	1'808'792	2'017	-	-	310'670

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2018**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Nature
1'230'844'246	48'806'661	456'826'405	68'472'740	133'438'036	19'541'754	81'784'206	47'692'800	30
-	-	-	-	33'932'359	-	-	-	3000
30'461	294'734	60'952	1'685	4'838'880	109'732	848'468	53'820	3001
216'958'628	39'202'071	323'059'596	55'622'452	68'983'710	15'744'303	65'583'632	38'257'028	3010
-187	-	-	-	-	-	-	-	3018
765'633'621	-	-	-	-	-	-	-	3020
381'546	19'670	-	-	6'298	-	-	-	3030
18'957'209	63'713	30'857'389	56'594	269'957	63'344	146'733	395'500	3049
64'386'639	2'521'759	22'417'993	3'548'372	6'752'868	984'186	4'189'071	2'460'338	3050
137'401'097	5'589'276	52'905'919	7'741'858	15'206'027	2'195'440	9'012'791	5'325'540	3052
2'180'994	83'218	758'020	119'497	195'267	31'954	139'174	82'564	3053
24'507'946	962'231	8'533'804	1'351'004	2'598'822	375'356	1'594'870	936'882	3054
-	-	11'372'792	-	-	-	-	-	3056
-1'724'813	-	1'205	-	10'389	-	-	-	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	3060
-	-	0	-	-88'600	-	-	-	3064
-	-	-	-	88'600	-	-	-	3069
1'450'409	5'959	3'967'169	870	365'419	11'302	147'499	2'090	3090
73'928	-	31'442	-	76'240	215	18'740	-	3091
606'768	64'030	2'860'123	30'409	201'800	25'920	103'228	179'039	3099
51'646'140	21'855'696	83'071'422	137'782'542	54'649'285	4'990'765	7'787'987	28'232'466	31
9'645'879	88'364	1'282'772	205'065	383'309	25'159	162'759	85'161	3100
610'957	2'204	2'863'197	391	16'946	343'077	18'257	1'472'852	3101
483'480	69'745	129'819	154'677	65'291	23'332	154'647	22'841	3102
551'014	9'752	46'739	11'274	261'371	4'993	15'018	8'059	3103
2'887'015	109	64'526	110	-	5	232	27	3104
2'114'721	411	3'861'875	281	-	-	7'330	6'832	3105
457'413	-	139'276	-	4'457	525'718	2'046	3'204	3106
553'967	19'482	1'149'079	2'072	875	736	4'489	284'119	3109
203'685	610	33'227	2'153	20'820	4'565	7'981	9'015	3110
208'670	-	342'500	201	463	4'840	1'281	55'458	3111
101'827	-	2'531'541	-	310	1'937	2'645	39'907	3112
102'116	2'998	14'849	17'132	7'716	1'491	23'078	6'825	3113
1'525	-	-1'708	-	-	19'116	-	-	3116
11'464	-	1'155	-	-	-	13'328	-	3118
159'099	552	335'015	406	55'031	13'322	2'155	138'908	3119
1'392	5'926	7'022	-	-	-	-	3'203'511	3120
18'704'419	1'641'587	18'932'401	4'490'513	16'502'339	1'111'232	4'109'290	1'889'914	3130
-	5'368'415	-	-	-	-	-	121'808	3131
6'528'735	5'607'487	879'565	531'457	970'517	2'499'098	833'800	3'828'344	3132
34	-	5'545	-	-	7'647	-	37'476	3133
168'261	-	512'298	-	6'707	-	42'025	17'636	3134
-	-	13'382'333	-	-	-	-	-	3135
-	-	864	-	-	-	-	-	3136
54'698	-	47'794	-	14'674	-	619	94'538	3137
4'616	-	14'616	-	-	1'425	-	16'900	3138
-	-	842	-	-	-	-	-	3139
4'113	-	-	-	-	-	-	892'972	3140
-	-	16'128	-	-	-	-	8'855'191	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	-	4'245	-	-	-	-	868'050	3143
4'692	915	8'297	-	-	-	5'940	32'475	3144
-	-	-65'151	-	-	-	-	-	3149
231'868	4'036	11'439	1'773	7'491	-	25'802	1'779	3150
401'177	7'428	1'734'294	5'197	-	82'942	10'397	537'211	3151
6'912	-	34'126	-	-	-	45'498	-	3153
95'034	-	338	-	-	-	-	-	3156
366'901	7'283	16'461	-	18'096	959	5'276	33'152	3158
133'362	-	368'466	1'107	4'769	2'522	-	73'943	3159
167'619	300	7'392	7'388	-	5'400	12'931	32'874	3160
2'230'194	76'980	817'377	32'445	225'156	24'808	95'330	64'853	3161
137'959	-	84'646	-	-	-	-	-	3169
1'015'445	141'326	1'787'160	69'273	86'819	154'750	104'119	422'884	3170
2'566'742	-	-	-	-	-	-	330	3171
340'342	7'833'482	2'196'916	36'985'701	3'030'458	20'055	-261'332	1'495'390	3180
120'753	820'651	22'802'901	95'263'928	14'194'153	106'148	1'366'039	60'742	3181
2'090	-	167'816	-	-	600	1'586	1'474'398	3190
-	111'259	-	-	-	-	-	-	3192
265'948	34'392	6'501'431	-	18'771'517	4'885	975'420	2'044'887	3199

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2018**

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
33	Amortissements du patrimoine administratif	419'512'582	174'636	329'024'873	35'224	159'177	5'836'701
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	380'305'761	119'069	293'326'305	35'010	159'177	5'476'332
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	39'206'821	55'567	35'698'568	214	-	360'369
34	Charges financières	178'377'301	571'956	31'900	-	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	382	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	171'985'543	-	-	-	-	-
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	36'114	-	-	-	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	1'501'314	-	-	-	-	-
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	80'842	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	745'164	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	4'027'942	571'956	31'900	-	-	-
36	Charges de transfert	4'758'906'911	29'253'357	104'710'100	1'682'434'183	58'674'187	15'921'891
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'591'908	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	237'343	-	-	-	-	237'343
3610	Dédommagements à la Confédération	3'675'101	-	-	-	-	77'363
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	69'291'024	1'305'405	-	-	8'361	-
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'878'428	210'000	-	-	-	1'808
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	399'832'741	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	250'000	-	-	7'461'450	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'447'456	-	-	12'832	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	671'486	-	-	499'614	-	11'125
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'799'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	2'002'103'137	2'606'084	74'600'000	143'365'427	26'018'247	268'523
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	22'299'840	180'000	-	-	-	3'443'151
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	459'381'540	7'926'937	13'819'900	130'804'418	24'721'288	2'464'711
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'530'603'430	-	-	1'400'939'049	464'841	-
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'614'857	16'428'736	-	186'121	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	3'405'063	-	-	3'405'063	-	-
3650	Réévaluations, participations PA	2'799'907	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	81'272'576	161'194	16'290'200	3'202'321	-	2'517'884
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	3'322'275	-	-	19'338	-	-
3690	Autres charges de transfert	9'217'819	185'000	-	-	-	6'899'982
3699	Redistributions	8'025	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	8'496'368'613	90'974'757	903'597'232	1'745'490'814	64'210'538	84'703'513
37	Subventions à redistribuer	48'486'831	-	-	2'943'125	-	44'666'138
3701	Cantons et concordats	145'840	-	-	-	-	145'840
3702	Communes et associations intercommunales	1'262'273	-	-	-	-	390'505
3704	Entreprises publiques	2'758'028	-	-	2'758'028	-	-
3705	Entreprises privées	22'242'195	-	-	-	-	22'242'195
3706	Organisations privées à but non lucratif	1'259'511	-	-	185'097	-	1'068'614
3707	Ménages privés	20'818'984	-	-	-	-	20'818'984
39	Facturations internes	14'997'617	57'870	960'151	250'318	16'331	369'011
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	319'070	55'180	27'094	512	3'155	27'644
3910	Prestations de service facturées en interne	14'162'164	2'690	933'056	249'807	13'177	340'328
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	516'383	-	-	-	-	1'039
	Totaux généraux	8'559'853'061	91'032'627	904'557'383	1'748'684'257	64'226'869	129'738'662

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2018**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Nature
7'128'965	3'388'156	5'725'048	81'662	2'439'903	566'895	238'983	64'712'360	33
7'061'836	2'532'308	5'704'159	81'662	294'221	564'793	238'643	64'712'247	3300
67'129	855'848	20'889	-	2'145'682	2'102	340	114	3320
105'226	-	518'897	177'143'066	137	-	2'000	4'118	34
140	-	-	242	-	-	-	-	3400
-	-	-	171'985'543	-	-	-	-	3401
-	-	-	36'114	-	-	-	-	3410
105'083	-	-	1'392'112	-	-	-	4'118	3411
-	-	-	80'607	137	-	97	-	3419
-	-	-	745'164	-	-	-	-	3420
3	-	518'897	2'903'283	-	-	1'903	-	3499
756'778'230	49'142'250	27'589'034	407'990'184	9'792	1'287'313'176	45'500'147	293'590'380	36
-	-	1'985'573	-	-	-	606'335	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	-	1'019'200	-	-	7'748	-	2'570'790	3610
32'325'224	-	13'940'898	-	9'792	21'701'344	-	-	3611
-	30'000	-	-	-	64'620	-	21'572'000	3612
1'000'000	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	399'832'741	-	-	-	-	3621
4'742'503	-	-	-	-	-	-	-	3622
101'133'671	-	90'641	-	-	210'312	-	-	3631
-	-	160'747	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	14'799'000	-	3633
407'811'203	-	9'577'780	5'357'536	-	1'074'198'755	-	258'299'582	3634
-	-	-	-	-	18'676'689	-	-	3635
125'974'272	566'611	304'320	-	-	142'118'649	198'200	10'482'235	3636
54'704'950	44'629'948	-	-	-	-	29'864'641	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	3640
-	-	-	2'799'907	-	-	-	-	3650
26'511'543	1'782'853	509'876	-	-	29'606'986	23'946	665'773	3660
2'574'865	-	-	-	-	728'073	-	-	3661
-	2'132'837	-	-	-	-	-	-	3690
-	-	-	-	-	-	8'025	-	3699
2'046'502'807	123'192'763	573'730'806	791'470'194	190'537'153	1'312'412'589	135'313'322	434'232'125	
-	-	175'589	-	-	-	-	701'979	37
-	-	-	-	-	-	-	-	3701
-	-	169'789	-	-	-	-	701'979	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	-	5'800	-	-	-	-	-	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	3707
420'929	213'526	2'926'982	7'483'094	478'178	85'304	90'059	1'645'863	39
77'251	1'026	99'413	-	3'096	766	1'349	22'586	3900
343'678	212'500	2'826'911	7'483'094	475'083	84'538	88'711	1'108'592	3910
-	-	658	-	-	-	-	514'686	3920
2'046'923'736	123'406'290	576'833'377	798'953'288	191'015'331	1'312'497'893	135'403'381	436'579'967	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2018**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie	F Formation
40	Revenus fiscaux	6'653'192'587	-2'784	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'621'951'621	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	809'732'830	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	557'906'149	-2'784	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	6'994'125	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	40'182'238	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'429'233'245	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	327'226'424	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	15'477'191	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	226'508'429	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	74'668'333	-	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	261'675'290	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	156'901'787	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	10'872'497	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	110'376'574	-	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'186'177	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'299'678	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	103'423'036	-	220'995	-	-	14'591'301	-
4100	Patentes	312'619	-	-	-	-	264'141	-
4110	Part au bénéfice net de la BNS	77'568'428	-	-	-	-	-	-
4120	Concessions	25'541'989	-	220'995	-	-	14'327'160	-
42	Taxes et redevances	438'737'071	1'302'043	10'014'927	1'461'484	724'192	16'122'748	20'913'290
4200	Taxes de compensation	436'791	-	-	-	-	436'791	-
4210	Emoluments pour actes administratifs	158'579'616	337'345	296'730	9'197	-	1'017'205	158'090
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'420'588	-	212'665	-	485'727	-	1'345'397
4221	Paiement pour prestations particulières	70'773	-	-	-	-	-	70'773
4230	Frais d'écologie	67'524	-	-	-26'600	-	-	94'124
4231	Taxes de cours	155'367	-	-	-	129'137	-	9'560
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	93'486'950	313'531	5'387'550	-	-	4'220'045	841'676
4250	Ventes	5'246'467	188'545	824'563	-	-	247'714	1'648'104
4260	Remboursements et participations de tiers	76'029'851	462'611	3'284'059	922'464	108'828	8'464'373	16'744'832
4270	Amendes	80'437'982	-	9'360	-	-	80'972	300
4290	Autres taxes	21'805'161	12	-	556'423	500	1'655'648	435
43	Revenus divers	104'776'786	486'184	16'702'236	3'862'402	280'233	3'325'743	8'066'447
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'137'509	-	-	-	-	-	6'137'509
4301	Actifs saisis	4'232'967	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	27'240'512	468'249	736'833	939	82'633	2'234'287	821'040
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	7'398'615	-	4'008'323	-	-	58'065	-
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	11'050'103	-	10'083'683	-	-	-	-
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	4'000	-	-	-	-	4'000	-
4329	Autres variations de stocks	81'415	-	-	-	-	-	61'028
4390	Autres revenus	48'631'665	17'935	1'873'398	3'861'464	197'600	1'029'391	1'046'870
44	Revenus financiers	230'467'501	42'547'903	26'727'738	629'891	-	496'427	202'280
4400	Intérêts des liquidités	-26'184	-	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	99'324'912	-	22	-	-	-	46
4402	Intérêts des placements financiers	2'749'843	-	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	629'886	-	-	629'886	-	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	131'640	-	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	6'886'348	-	-	-	-	-	202'235
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	3'748	-	-	5	-	-	-
4420	Dividendes	5'451'745	-	-	-	-	-	-
4429	Autres revenus de participations	166	-	-	-	-	-	-
4443	Adaptations aux valeurs marchandes, immeubles	181'176	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	291'804	-	-	-	-	46'409	-
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi)	10'762	-	-	-	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public	57'075'209	42'547'903	-	-	-	-	-
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	4'841'116	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'853'219	-	25'691'578	-	-	450'018	-
4471	Paiement pour appartements de service du PA	473'789	-	473'789	-	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	561'415	-	535'444	-	-	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	26'905	-	26'905	-	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'187'416'946	347'344	17'637'602	332'046'255	1'551'911	3'160'372	53'629'757
4600	Parts aux revenus de la Confédération	547'007'026	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	48'370'486	-	3'577'062	-	-	89'335	-
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	23'405'579	-	-	1'456'102	-	-	7'229'940
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'984'815	-	-	-	-	9'600	454'493
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	29'741'604	-	360'334	-	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	101'971'826	-	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	-	4'207'502	1'308'000	-	-
4630	Subventions de la Confédération	327'383'382	165'228	200'000	282'299'034	191'357	2'585'724	40'718'858
4634	Subventions des entreprises publiques	1'176'594	-	200'631	-	-	-	975'963
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'915'091	-	10'385'241	-	-	403'088	642'321
4690	Autres revenus de transferts	61'017'894	182'116	-	44'083'618	52'554	72'625	3'608'181
4699	Redistributions	2'914'333	-	2'914'333	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	8'718'013'926	44'680'690	71'303'498	338'000'032	2'556'336	37'696'591	82'811'774
47	Subventions à redistribuer	48'486'831	-	-	2'943'125	-	44'666'138	-
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	46'486'831	-	-	943'125	-	44'666'138	-
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	2'000'000	-	-	2'000'000	-	-	-
49	Facturations internes	14'997'617	2'428	469'877	-	-	453'873	246'465
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	331'172	-	-	-	-	137'993	91'813
4910	Prestations de services	14'150'062	2'428	329'877	-	-	315'880	153'852
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	516'383	-	140'000	-	-	-	800
	Totaux généraux	8'781'498'374	44'683'118	71'773'375	340'943'157	2'556'336	82'816'603	83'058'239

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2018**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Nature
-	-	6'653'101'544	-	93'827	-	-	40
-	-	2'621'951'621	-	-	-	-	4000
-	-	809'732'830	-	-	-	-	4001
-	-	557'908'933	-	-	-	-	4002
-	-	6'994'125	-	-	-	-	4008
-	-	40'182'238	-	-	-	-	4009
-	-	1'429'233'245	-	-	-	-	4010
-	-	327'226'424	-	-	-	-	4011
-	-	15'477'191	-	-	-	-	4019
-	-	226'508'429	-	-	-	-	4021
-	-	74'668'333	-	-	-	-	4022
-	-	261'675'290	-	-	-	-	4023
-	-	156'901'787	-	-	-	-	4024
-	-	10'872'497	-	-	-	-	4025
-	-	110'376'574	-	-	-	-	4030
-	-	2'186'177	-	-	-	-	4031
-	-	1'205'851	-	93'827	-	-	4033
-	35'730	88'546'105	-	28'905	-	-	41
-	-	34'448	-	14'030	-	-	4100
-	-	77'568'428	-	-	-	-	4110
-	35'730	10'943'229	-	14'875	-	-	4120
37'247'946	128'732'111	77'815'008	44'791'465	5'565'938	43'093'964	50'951'953	42
-	-	-	-	-	-	-	4200
26'355'381	39'191'756	4'231'635	15'478'347	3'371'629	39'874'606	28'257'696	4210
-	376'799	-	-	-	-	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	16'670	-	4231
6'238	8'917'728	52'035'046	380	150'947	1'390	21'612'420	4240
45'522	1'516'215	-	664'492	55'543	3'776	51'993	4250
1'328'627	13'487'238	10'403'439	15'630'449	1'475'356	2'687'734	1'029'842	4260
1'258'100	65'242'331	-	13'017'790	334'794	494'335	-	4270
8'254'078	44	11'144'888	6	177'671	15'453	3	4290
629'955	10'577'898	24'846'237	5'458'829	22'275'261	650'143	7'615'217	43
-	-	-	-	-	-	-	4300
-	1'672	-	4'088'954	142'342	-	-	4301
85'631	2'328'711	1'087'215	2'259	19'208'217	180'781	3'719	4309
299'355	-	-	-	-	-	3'032'873	4310
-	-	-	966'420	-	-	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	4320
-	-	-	-	-	-	20'387	4329
244'969	8'247'516	23'759'022	401'196	2'924'703	469'362	4'558'239	4390
5'094'752	25'989	153'936'649	-	-	4	805'869	44
-	17	-26'201	-	-	-	-	4400
-	-	99'324'845	-	-	-	-	4401
-	-	2'749'843	-	-	-	-	4402
-	-	-	-	-	-	-	4409
-	-	131'640	-	-	-	-	4410
-	-	6'590'514	-	-	-	93'600	4411
-	-	3'739	-	-	4	-	4419
-	-	5'451'745	-	-	-	-	4420
-	-	166	-	-	-	-	4429
-	-	181'176	-	-	-	-	4443
-	-	245'394	-	-	-	-	4450
-	-	10'762	-	-	-	-	4452
5'094'752	-	9'432'554	-	-	-	-	4461
-	-	4'841'116	-	-	-	-	4463
-	-	24'999'354	-	-	-	712'269	4470
-	-	-	-	-	-	-	4471
-	25'971	-	-	-	-	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	4479
3'080'350	60'331'309	622'284'645	-	17'977'424	32'270'654	43'099'324	46
-	-	520'014'812	-	1'317'679	-	25'674'535	4600
-	33'669'450	-	-	-	2'517'939	8'516'700	4610
-	10'495'802	-	-	4'223'736	-	-	4611
-	13'520'722	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	29'381'270	-	4613
-	-	101'971'826	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	4'012'815	-	-	4622
-	1'223'180	-	-	-	-	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	4634
557'679	578'029	-	-	-	6'476	8'342'257	4660
2'522'671	844'126	298'007	-	8'423'194	364'969	565'833	4690
-	-	-	-	-	-	-	4699
46'053'003	199'703'037	7'620'530'188	50'250'294	45'941'355	76'014'765	102'472'363	47
-	175'589	-	-	-	-	701'979	47
-	175'589	-	-	-	-	701'979	4700
-	-	-	-	-	-	-	4704
172'032	791'984	-	931'356	17'290	9'646'451	2'265'861	49
25	85'470	-	-	380	-	15'490	4900
172'007	706'514	-	931'356	16'909	9'646'451	1'874'788	4910
-	-	-	-	-	-	375'583	4920
46'225'035	200'670'610	7'620'530'188	51'181'650	45'958'644	85'661'216	105'440'203	

Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2017 à 2018)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31 décembre 2018 vs budget 2018	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	226.1	235.1	227.9	-7.2	-3.0%
B Etats-majors et prestations transversales	1'322.5	1'308.4	1'271.1	-37.3	-2.9%
C Cohésion sociale	319.5	322.9	309.6	-13.3	-4.1%
D Culture, sport et loisirs	26.2	24.6	23.9	-0.7	-2.8%
E Environnement et énergie	297.0	293.1	280.0	-13.0	-4.5%
F Formation	7'963.7	8'213.0	8'315.6	102.6	1.2%
G Aménagement et logement	352.5	347.4	330.5	-16.8	-4.8%
H Sécurité et population	3'210.5	3'279.6	3'224.3	-55.3	-1.7%
I Impôts et finances	519.9	561.8	540.0	-21.8	-3.9%
J Justice	755.6	776.1	774.6	-1.6	-0.2%
K Santé	124.3	125.4	124.1	-1.3	-1.0%
L Marché du travail, commerce	665.1	658.4	612.6	-45.8	-7.0%
M Mobilité	379.1	369.7	365.1	-4.6	-1.2%
Total entités état	16'162.0	16'515.4	16'399.4	-116.0	-0.7%

ENTITES CONTROLEES	Budget 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31 décembre 2018 vs budget 2018	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (AIG, Palexpo, Ports Francs, FIPOI)	1'299.8	1'349.2	1'305.8	-43.4	-3.2%
C Cohésion sociale (Hospice général)	902.4	946.3	935.7	-10.6	-1.1%
E Environnement et énergie (SIG)	1'608.4	1'601.0	1'566.0	-35.0	-2.2%
F Formation (Université)	2'974.3	3'042.4	3'125.5	83.1	2.7%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	70.4	75.8	76.8	1.0	1.3%
K Santé (HUG & IMAD)	12'237.1	12'445.3	12'182.8	-262.5	-2.1%
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'032.2	2'103.3	2'118.3	15.0	0.7%
Total entités contrôlées	21'124.6	21'563.3	21'310.9	-252.4	-1.2%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2017	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Ecart consommation au 31 décembre 2018 vs budget 2018	
				en nombre de postes	en % du budget
C Cohésion sociale (EPI)	670.6	667.7	677.7	9.9	1.5%
F Formation (HES)	960.9	972.2	971.7	-0.5	-0.1%
K Santé (EMS)	3'883.3	3'921.6	3'952.1	30.6	0.8%
Total autres subventionnées	5'514.8	5'561.4	5'601.5	40.0	0.7%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

¹ Essentiellement pour des crédits francs enseignants (remplacements longue durée : 198.2 ETP) non budgétés en ETP auxiliaires mais en Francs uniquement.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
	TOTAL PROGRAMMES					4'068'738'565	-48'582'169	-1.2%	4'117'320'734	3'985'959'902
	A01 Grand Conseil					180'000	-20'000	-10.0%	200'000	180'000
gc	Subvention aux médias		ns			180'000	-20'000	-10.0%	200'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					139'225	-255'521	-64.7%	394'746	169'751
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af				-150'000	-100.0%	150'000	
pré	Conseil d'Etat subventions diverses		af				-50'000	-100.0%	50'000	40'000
pré	Protocole subventions diverses +		ns			139'225	-55'521	-28.5%	194'746	129'751
	A03 Exercice des droits politiques					70'000	-20'000	-22.2%	90'000	-
pré	Promotion citoyenne		af				-20'000	-100.0%	20'000	
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			70'000	-	-	70'000	-
	A04 Développement et innovation du canton et de la région					22'909'375	-682'367	-2.9%	23'591'742	22'894'964
ds	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 11678	2019	1'342'910	-	-	1'342'910	1'358'839
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 11703	2019	531'592	-	-	531'592	531'592
ds	Ecllosion		ind	L 11909	2020	1'470'150	-	-	1'470'150	1'485'000
ds	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 11678	2019	1'821'000	-	-	1'821'000	1'840'710
pré	Fédération genevoise de coopération		af	L 11860	2020	2'500'000	-	-	2'500'000	2'500'000
pré	Téléphérique du Salève		af	L 11950	2020	274'234	4'234	1.6%	270'000	264'307
ds	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			372'875	-43'915	-10.5%	416'790	402'281
pré	Projets régionaux et transfrontaliers		af			189'656	-80'604	-29.8%	270'260	199'656
ds	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			124'740	-	-	124'740	124'740
pré	Club suisse de la presse		af			102'000	-	-	102'000	102'000
ds	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			42'600	-26'700	-38.5%	69'300	27'000
pré	Centre pour la coopération mondiale		af				-200'000	-100.0%	200'000	
pré	Aide aux pays en voie de développement (LRT) +		ns			7'355'874	-24'126	-0.3%	7'380'000	7'353'151
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-	-	4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'454'361	-93'639	-6.0%	1'548'000	1'415'663
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			454'401	-85'599	-15.9%	540'000	428'406
pré	Interreg V		ns			185'000	-65'000	-26.0%	250'000	205'000
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			164'100	-60'900	-27.1%	225'000	131'899
pré	Genève internationale subventions diverses +		ns			23'881	-6'119	-20.4%	30'000	24'720
	A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité					4'028'157	-1'958	0.0%	4'030'115	4'063'135
df	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 12233	2021	1'135'934	-	-	1'135'934	1'152'588
df	F-information - filigrane		af	L 11689	2019	515'000	-	-	515'000	515'000
df	Association Vires		af	L 11959	2020	297'000	-	-	297'000	300'000
df	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 11960	2020	718'739	-	-	718'739	725'999
df	SOS femmes		af	L 11960	2020	351'450	-	-	351'450	355'000
df	Viol secours		af	L 11960	2020	292'051	-	-	292'051	295'001
df	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 12232	2020	539'541	-	-	539'541	544'991
df	Association Face-à-Face		af			75'000	-	-	75'000	75'000

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.
La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
df	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			45'600	-		45'600	46'400
df	Associations féminines +		af			38'594	-1'406	-3.5%	40'000	33'908
df	Association Violence que faire		af			19'248	-552	-2.8%	19'800	19'248
	B01 Etats-majors départementaux					19'900	-		19'900	19'900
ds	Subventions divers DS +		af			19'900	-		19'900	19'900
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					838'342'001	-3'512'106	-0.4%	842'859'038	811'473'576
dcs	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11996	2020	1'086'596	-		1'086'596	1'082'211
dcs	Association Argos	oui	ind	L 11997	2020	2'711'173	-		2'711'173	2'737'662
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale (LRT)	oui	ind	L 12179	2018	67'729'170	-		67'729'170	63'999'553
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11990	2020	636'882	-		636'882	649'750
dcs	Caritas Genève		af	L 11990	2020	538'232	-		538'232	548'186
dcs	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11992	2020	236'939	-		236'939	241'774
dcs	Fondation Phénix		af	L 11993	2020	356'372	-		356'372	363'645
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			625'654	-9'319	-1.5%	634'973	612'381
dcs	Intégration pour tous (IPT)		af			184'447	-		184'447	188'211
dcs	Carrefour prison		af			168'554	-		168'554	171'994
dcs	Tél 143 la main tendue		af			143'093	-		143'093	125'605
dcs	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-		38'584	39'372
dcs	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-		38'584	39'372
dcs	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	35'381
dcs	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'582
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af				-			1'499
dcs	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			336'135'194	-20'286'406	-5.7%	356'421'600	326'504'648
dcs	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			313'417'658	13'000'000	4.3%	300'417'658	305'028'865
dcs	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			57'715'625	2'515'625	4.6%	55'200'000	52'850'713
dcs	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			25'495'054	2'370'554	10.3%	23'124'500	23'317'459
dcs	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			11'688'502	-10'1898	-0.9%	11'790'400	11'060'331
dcs	Hospice Général - Prestations - Formation SRP		pp			9'245'069			10'000'000	9'003'179
dcs	Chèques formation		pp			5'211'146	61'146	1.2%	5'150'000	5'393'471
dcs	Remise de cotisations AVS (LRT)		pp			1'830'160	-509'840	-21.8%	2'340'000	4'056'033
dcs	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'281'000	-		1'281'000	1'577'754
dcs	Remboursement des écolages de musique		pp			982'286	-167'614	-14.6%	1'149'900	888'034
dcs	LAVI indemnités		pp			790'977	-384'354	-32.7%	1'175'331	935'912
dcs	Hospice Général - Prestations - Accompagnement en EMS		pp						250'000	
	C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					312'056'933	-15'111'194	-4.6%	327'168'127	313'732'882
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			243'325'937	-13'666'960	-5.3%	256'992'897	245'602'952
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			61'957'472	-932'571	-1.5%	62'890'043	61'267'267
dcs	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			4'678'135	-423'832	-8.3%	5'101'967	4'737'804
dcs	Abonnements TPG - AVS		pp			2'095'389	-87'831	-4.0%	2'183'220	2'124'858

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					407'192'605	-9'224'362	-2.2%	416'416'967	399'922'894
dcs	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	PL 12236	2021	61'145'036	-		61'145'036	60'722'853
dcs	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	PL 12236	2021	22'487'480	-		22'487'480	21'121'518
dcs	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	PL 12236	2021	18'358'873	-		18'358'873	18'611'887
dcs	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	PL 12236	2021	18'319'843	-		18'319'843	18'625'634
dcs	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	PL 12236	2021	17'742'108	-		17'742'108	17'954'864
dcs	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	PL 12236	2021	10'541'330	-		10'541'330	10'304'327
dcs	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	PL 12236	2021	7'107'363	-		7'107'363	7'027'347
dcs	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	PL 12236	2021	4'837'180	-		4'837'180	4'926'002
dcs	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	PL 12236	2021	4'690'940	-743'979	-13.7%	5'434'919	3'111'982
dcs	EPH - Association La Corolle	oui	ind	PL 12236	2021	3'443'289	-		3'443'289	3'315'961
dcs	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée		ind	PL 12236	2021	3'262'140	-		3'262'140	3'332'239
dcs	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	PL 12236	2021	1'950'285	-		1'950'285	1'984'831
dcs	EPH - Réalise	oui	ind	PL 12236	2021	670'759	-		670'759	683'274
dcs	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	PL 12236	2021	646'369	-		646'369	657'546
dcs	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	PL 12236	2021	475'665	-		475'665	484'725
dcs	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	PL 12236	2021	304'431	-		304'431	310'199
dcs	Fondation Cap loisirs		af	PL 12236	2021	964'726	-		964'726	984'414
dcs	Pro Infirmis		af	PL 12236	2021	289'389	-		289'389	295'294
dcs	Pro Mente Sana		af			197'749	-		197'749	201'784
dcs	Insieme Genève		af			175'346	-		175'346	157'196
dcs	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	152'765
dcs	Association Parole		af			120'579	-		120'579	123'040
dcs	Association Actifs		af			115'207	-		115'207	117'420
dcs	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			95'645	-		95'645	96'611
dcs	Association Cérébral Genève		af			77'171	-		77'171	78'746
dcs	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		af			42'065	-450'043	-91.5%	492'108	23'534
dcs	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			38'584	-		38'584	39'372
dcs	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	34'452
dcs	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			12'832	-184'012	-93.5%	196'844	67'397
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			151'069'991	-5'252'244	-3.4%	156'322'235	147'383'159
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			74'037'850	-2'896'429	-3.8%	76'934'279	73'501'674
dcs	Abonnements TPG - AI		pp			2'262'503	8'090	0.4%	2'254'413	2'225'171
dcs	Prestations d'aide sociale - AI		pp			1'526'405	294'256	23.9%	1'232'149	1'265'675
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					72'621'306	-5'024'275	-6.5%	77'645'580	72'227'718
dcs	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 12125	2021	373'507	-		373'507	377'280
dcs	Camarada		af	L 12125	2021	287'100	-		287'100	290'000
dcs	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	182'077
dcs	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	125'978
dcs	Association couple et famille		af			110'920	-		110'920	113'183
dcs	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dcs	Association des familles monoparentales		af			99'827	-		99'827	101'864

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
dcs	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dcs	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000
dcs	Compagna		af			46'759	-		46'759	47'448
dcs	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'729'132	272'763	7.9%	3'456'369	5'024'104
dcs	BIE Subventions accordées aux communes		ns			499'614	-355'386	-41.6%	855'000	392'024
dcs	BIE cours de français		ns			169'997	-3	0.0%	170'000	573'640
dcs	BIE autres subventions		ns			167'948	-12'052	-6.7%	180'000	179'060
dcs	BIE cours de langue d'origine		ns			88'937	-11'063	-11.1%	100'000	80'000
dcs	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			42'866'517	-4'133'483	-8.8%	47'000'000	42'050'336
dcs	Prestations complémentaires familiales		pp			19'348'642	810'684	4.4%	18'537'958	16'903'863
dcs	Aides sociales FAM		pp			3'888'610	-1'455'735	-27.2%	5'344'345	5'010'444
dcs	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			360'000	-140'000	-28.0%	500'000	494'516
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					45'559'029	-313'879	-0.7%	45'872'908	52'385'998
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 12179 2018		14'491'221	-		14'491'221	15'657'266
dcs	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 11991 2020		207'900	-		207'900	212'337
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11994 2020		826'106	-		826'106	843'385
dcs	Appartenances - Genève		af			91'640	-		91'640	93'510
dcs	Elisa Asile		af			48'232	-		48'232	49'216
dcs	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-		14'469	14'764
dcs	Programme cantonal d'aide au retour		ns			186'121	-313'879	-62.8%	500'000	380'188
dcs	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			29'693'340	-		29'693'340	35'135'332
	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle					35'588	-4'412	-11.0%	40'000	37'700
dcs	Appui social - SPAd		pp			35'588	-4'412	-11.0%	40'000	37'700
	D01 Culture					23'625'909	59'304	0.3%	23'568'605	26'564'258
dcs	Fondation des Cinémas du Grütli ^(LRT)		af	L 11529 2018			-			4'200
dcs	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 11922 2019		1'344'375	-		1'344'375	1'371'375
dcs	Fondation Bodmer ^(LRT)		af	L 11922 2019		915'000	-		915'000	929'000
dcs	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ^(LRT)		af	L 11922 2019		869'375	-		869'375	886'375
dcs	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature ^(LRT)		af	L 11955 2020		316'500	-		316'500	197'200
dcs	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum ^(LRT)		af	L 11995 2020		4'738'000	129'000	2.8%	4'609'000	4'480'000
dcs	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12037 2020		9'405'000	-		9'405'000	9'500'000
dcs	Concours de Genève ^(LRT)		af	L 12038 2020		674'030	-		674'030	680'000
dcs	Grand-Théâtre de Genève		af	L 12123 2017			-			3'000'000
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement ^(LRT) +		af			2'136'580	-21'114	-1.0%	2'157'694	2'171'132
dcs	Soutien au livre et à l'écrit ^(LRT) +		af			869'685	-15	0.0%	869'700	867'375
dcs	Tarifs jeunes ^(LRT)		af			655'892	-2'409	-0.4%	658'300	658'300
dcs	Fondation pour l'Ecrit ^(LRT)		af			353'000	-		353'000	355'000
dcs	Fonds de soutien à l'édition +		af			197'600	-400	-0.2%	197'000	197'860
dcs	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	115'272

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
dcs	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dcs	Rencontres internationales de Genève (LRT)		af			84'753	-		84'753	85'380
dcs	Cercle de la librairie et de l'édition Genève (LRT)		af			59'400	-		59'400	60'000
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - culture		af			33'000	-		35'000	
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique (LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
dcs	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève (LRT)		af				-			26'000
dcs	Fondation d'art dramatique (LRT)		af				-			24'500
dcs	Théâtre Am Stram Gram (LRT)		af				-			9'920
dcs	Orchestre de chambre de Genève (LRT)		af				-			7'600
dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève (LRT)		af				-			6'600
dcs	Fondation la Bâtie - Festival de Genève (LRT)		af				-			5'000
dcs	Contrechamps (LRT)		af				-			4'500
dcs	Association pour la danse contemporaine (LRT)		af				-			4'000
dcs	Théâtre du Loup (LRT)		af				-			3'500
dcs	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (LRT)		af				-			3'100
dcs	Théâtre du Grütli (LRT)		af				-			1'993
dcs	Théâtre Saint-Gervais (LRT)		af				-			1'925
dcs	Festival tous écrans (LRT)		af				-			1'850
dcs	Fonction : Cinéma (LRT)		af				-			1'500
dcs	Ateliers d'ethnomusicologie (LRT)		af				-			1'294
dcs	Bourses et résidences		ns			183'400	-38'600	-17.4%	222'000	219'109
dcs	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dcs	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			164'841	-7'159	-4.2%	172'000	170'898
	D02 Sport et loisirs					27'578'467	1'110'894	4.2%	26'486'488	26'335'587
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	L 12055	2020	23'470'894	-		23'470'894	23'578'960
dcs	Stade de Genève		af	L 11949	2020	1'090'000	-		1'090'000	1'090'000
dcs	Genève-Plage		af	L 12154	2020	741'000	-		741'000	772'278
dcs	Genève Futur Hockey		af	PL 12402	2021	980'298	500'000	104.1%	480'298	490'099
dcs	Soutien à la relève sportive +		af			1'169'000	675'000	136.6%	494'000	262'000
dcs	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +		af			117'190	-64'106	-35.4%	181'296	142'250
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - sport		af			10'085			29'000	
	E01 Protection de l'environnement					41'500	-3'500	-7.8%	45'000	56'631
dt	Subventions associations diverses +		af			1'500	-3'500	-70.0%	5'000	16'631
dt	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	E02 Energie					5'964'258	-112'742	-1.9%	6'077'000	6'284'038
dt	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			5'826'977	-23	0.0%	5'827'000	5'925'059
dt	Fonds des privés : subventions accordées		ns			137'281	-112'719	-45.1%	250'000	358'979

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
	E03 Gestion des eaux					897'944	-243'517	-21.3%	1'141'461	780'956
dt	Education à la nature +		af			10'000	-		10'000	10'000
dt	Fonds renaturation contrats rivières		ns			615'724	-192'987	-23.9%	808'711	461'814
dt	Barrage du seujet (SIG)		ns			174'156	7'906	4.8%	166'250	172'400
dt	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		ns			98'064	-6'436	-6.2%	104'500	86'742
dt	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns				-50'000	-100.0%	50'000	50'000
dt	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc		ns				-2'000	-100.0%	2'000	
	E04 Agriculture et nature					6'183'790	1'486'554	31.6%	4'697'236	4'080'433
dt	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)		ind	L 11495 2018		94'367	-		94'367	98'020
dt	Opage, promotion agricole		ind	L 11924 2020		1'834'000	-		1'834'000	1'852'525
dt	Fondation Neptune		af	L 11498 2018		240'786	-		240'786	250'924
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) +		af			280'000	-		280'000	190'437
dt	Faune		af			226'961	-26'689	-10.5%	253'650	29'903
dt	Vulgarisation AgriVulg		af			198'000	-		198'000	200'150
dt	Vulgarisation divers +		af			190'000	-		190'000	195'970
dt	Forêt : subventions diverses +		af			53'400	-24'600	-31.5%	78'000	53'300
dt	Viticulture +		af			34'650	-		34'650	35'000
dt	Promotion de l'agriculture +		af			7'524	-		7'524	7'524
dt	Biodiversité Nature et aux sites naturels		af			-	-38'200	-100.0%	38'200	23'193
dt	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			2'086'500	1'900'000	1018.8%	186'500	141'497
dt	Améliorations structurelles		ns			475'669	-1'765	-0.4%	477'434	489'090
dt	Contributions pour des prestations écologiques		ns			294'170	-80'831	-21.6%	375'000	322'915
dt	Dégâts dus à la faune		ns			155'690	-227'310	-59.3%	383'000	189'124
dt	Fonds forestier communes		ns			11'125	-		11'125	-
dt	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			949	-14'051	-93.7%	15'000	860
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	48'617
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	48'617
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue					27'279'407	-43'052	-0.2%	27'322'459	25'920'553
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 11910 2019		2'137'156	-		2'137'156	2'182'149
dip	École hôtelière de Genève		ind	PL 12229 2021		878'401	-		878'401	896'327
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	PL 12229 2021		829'000	-		829'000	411'684
dip	Association des répétitoires AJETA		af	PL 12229 2021		1'568'004	-		1'568'004	1'595'002
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	PL 12229 2021		980'000	-		980'000	980'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes		af			549'853	-27'400	-4.7%	577'253	529'761
dip	Université populaire du canton de Genève		af			137'893	-		137'893	140'707
dip	Association Reliance		af			85'000	-		85'000	85'000
dip	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	67'587
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			5'865'552	-11'948	-0.2%	5'877'500	5'655'000
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'478'410	-		5'478'410	5'478'410
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			4'274'152	-		4'274'152	3'470'490
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)		ns			3'840'644	-		3'840'644	3'840'644

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			532'671	-140	0.0%	532'811	533'180
dip	Bons repas cafétéria ESII		pp			36'440	-3'560	-8.9%	40'000	34'750
dip	Appui social - postobligatoire		pp			19'996	-4	0.0%	20'000	19'862
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					63'716'364	-1'187'175	-1.8%	64'903'539	61'858'642
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 12233	2021	5'672'964	-		5'672'964	5'175'238
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 12233	2021	2'952'676	-		2'952'676	2'448'716
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 12233	2021	1'852'277	-		1'852'277	1'572'217
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 12233	2021	868'038	-		868'038	1'053'080
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	PL 12236	2021	14'821'447	-1'567'000	-9.6%	16'388'447	14'239'001
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	PL 12236	2021	7'968'388	-		7'968'388	7'331'541
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	PL 12236	2021	5'006'405	-		5'006'405	4'677'525
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale		pp			22'197'011	1'793'975	8.8%	20'403'036	22'421'054
dip	Frais de placements enseignement spécialisé		pp			1'993'256	-1'378'744	-40.9%	3'372'000	2'635'952
dip	Frais de placements éducation spécialisée OMP		pp			370'790	17'482	4.9%	353'308	289'414
dip	Appui social mineurs OMP		pp			13'113	-52'887	-80.1%	66'000	14'904
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					81'592'132	-971'157	-1.2%	82'563'289	78'783'271
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	oui	ind	L 12233	2021	34'714'961	-		34'714'961	32'338'195
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 12233	2021	8'562'449	-		8'562'449	8'127'443
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 12233	2021	6'109'924	-		6'109'924	6'028'010
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 12233	2021	1'741'653	-		1'741'653	1'540'711
dip	Enveloppe dispositif éducation spécialisée		ind	L 12233	2021	286'924	-2'032'683	-87.6%	2'319'607	1'759'536
dip	Pro Juventute Genève		af	L 12065	2020	454'430	-		454'430	370'847
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 12065	2020	331'182	-		331'182	337'940
dip	Ecole des parents		af	L 12065	2020	300'904	-		300'904	307'044
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 12198	2021	377'000	-		377'000	346'535
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 12198	2021	310'700	-		310'700	267'327
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 12198	2021	198'000	-		198'000	170'297
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande		af	L 12198	2021	105'510	-		105'510	82'178
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 12198	2021	105'109	-		105'109	94'059
dip	Colonies de vacances - divers +		af			373'959	-2'194	-0.6%	376'153	450'306
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			143'629	-		143'629	126'152
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			127'764	-		127'764	130'372
dip	Soutien à l'enfance +		af			94'814	-		94'814	96'650
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	87'336
dip	Frais de placements éducation spécialisée OEJ		pp			24'169'722	1'100'811	4.8%	23'068'911	23'848'189
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		pp			2'750'000	-		2'750'000	2'092'125
dip	Fonds animation jeunesse		pp			247'909	-32'091	-11.5%	280'000	182'019
dip	Appui social mineurs OEJ		pp				-5'000	-100.0%	5'000	
	F05 Hautes écoles					483'352'464	-90'940	0.0%	483'443'404	479'709'508
dip	Université de Genève	oui	ind	L 12028	2019	346'526'773	-		346'526'773	344'273'648
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	PL 12156	2020	15'036'918	-		15'036'918	15'343'778
dip	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind			18'454'673	-		18'454'673	17'246'946

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.
La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ind			100'601'000	-		100'601'000	100'278'000
dip	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'816
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages		pp			2'695'060	-90'940	-3.3%	2'786'000	2'528'320
	F06 Prestations transversales liées à la formation					33'636'082	-57'838	-0.2%	33'693'920	33'057'849
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 11582	2018	13'414'479	-		13'414'479	13'643'938
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 11582	2018	10'817'236	-		10'817'236	10'342'995
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 11582	2018	4'231'136	-		4'231'136	4'306'998
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 11582	2018	1'059'956	-		1'059'956	1'070'663
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 11582	2018	536'217	-		536'217	541'633
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 11582	2018	523'342	-		523'342	528'628
dip	Ecoles accréditées - Env. harmonisation conditions cadre ens. Travail		ind	L 11582	2018	452'466	-27'534	-5.7%	480'000	
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 11582	2018	446'535	-		446'535	430'742
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 11582	2018	392'835	-		392'835	396'803
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 11582	2018	309'915	-		309'915	313'045
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 11582	2018	280'029	-		280'029	282'858
dip	Confédération des écoles de musique		af	L 12024	2020	288'179	-		288'179	294'060
dip	Vivre Ensemble +		af			194'060	-		194'060	194'060
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			179'210	-43	0.0%	179'253	170'200
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			129'943	-3'544	-2.7%	132'487	132'500
dip	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	103'960
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	66'337
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			2'000	-18'370	-90.2%	20'370	51'985
dip	Subvention à la restauration collective		pp			211'653	-8'347	-3.8%	220'000	186'444
	G01 Logement et planification foncière					44'998'896	-6'744'052	-13.0%	51'742'948	46'128'282
dt	Cité Universitaire		ind	L 12182	2019	319'943	-		319'943	581'942
dt	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)		af			49'005	-		49'005	49'500
dt	Subvention au logement social		pp			44'629'948	-6'744'052	-13.1%	51'374'000	45'496'840
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des char					58'218	-10'000	-14.7%	68'218	59'406
dt	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-		58'218	59'406
dt	OU Subventions diverses		af				-10'000	-100.0%	10'000	
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'272'282	-17'529	-0.8%	2'289'811	2'286'613
dt	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-		107'762	109'931
dt	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'683	634	2.0%	31'049	31'683
dt	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'132'837	-18'163	-0.8%	2'151'000	2'144'999
	H01 Sécurité publique					9'617'588	-		9'617'588	9'913'735
ds	Fondation des parkings		ind	L 11923	2019	9'378'068	-		9'378'068	9'674'218
ds	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)		af			164'951	-		164'951	164'951
ds	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
ds	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'012

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					100'641	-48'359	-32.5%	149'000	95'159
ds	Fondation romande de détention administrative		af			90'641	-8'359	-8.4%	99'000	95'159
ds	Aumônerie de la prison		af			10'000	-40'000	-80.0%	50'000	
	H04 Sécurité civile et armée					415'259	-58'441	-12.3%	473'700	425'672
ds	PC instruction communes		af			97'000	-22'150	-18.6%	119'150	88'925
ds	PC matériel communes		af			63'747	-26'253	-29.2%	90'000	78'063
ds	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	50'000
ds	PC divers +		af			3'300	-1'100	-25.0%	4'400	3'300
ds	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-		1'000	1'000
ds	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-		500	500
ds	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af				-4'000	-100.0%	4'000	
ds	PC matériel institutions privées		af				-1'000	-100.0%	1'000	
ds	Jeunes sapeurs-pompiers		af				-1'000	-100.0%	1'000	
ds	PC instruction institutions privées		af				-650	-100.0%	650	
ds	Rétribution des chefs de musique		ns			129'731	-2'269	-1.7%	132'000	133'907
ds	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	-		55'000	55'000
ds	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			14'981	-19	-0.1%	15'000	14'976
	I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT					5'357'536	-		5'357'536	5'357'536
ds	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 11678	2019	5'357'536	-		5'357'536	5'357'536
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					1'224'869'606	-2'506'770	-0.2%	1'222'286'830	1'186'719'434
des	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT)	oui	ind	L 11844	2019	174'352'291	-		174'352'291	159'456'811
des	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 11845	2019	1'215'857	-		1'215'857	1'129'510
des	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 11845	2019	796'717	-		796'717	737'348
des	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 11845	2019	787'056	-		787'056	648'316
des	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 11845	2019	731'790	-		731'790	668'071
des	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 11845	2019	722'471	-		722'471	665'210
des	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 11845	2019	679'349	-		679'349	608'644
des	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 11845	2019	668'531	-		668'531	619'672
des	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 11845	2019	665'199	-		665'199	604'340
des	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 11845	2019	644'006	-		644'006	595'305
des	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile +	oui	ind	L 11845	2019	197'901	-629'253	-76.1%	827'154	568'781
des	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	oui	ind	L 11957	2019	547'174'399	-		547'174'399	532'246'059
des	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 11957	2019	189'058'635	-		189'058'635	188'847'518
des	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	L 11957	2019	145'039'102	-		145'039'102	144'490'863
des	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	PL 12234	2021	7'515'039	-		7'515'039	7'796'292
des	EMS - Val Fleury	oui	ind	PL 12234	2021	7'389'174	-27'332	-0.4%	7'416'506	6'674'483
des	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL	oui	ind	PL 12234	2021	7'300'606	-		7'300'606	
des	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	PL 12234	2021	6'149'979	-		6'149'979	6'270'508
des	EMS - Le Prieuré	oui	ind	PL 12234	2021	4'415'280	-		4'415'280	4'487'461
des	EMS - Butini	oui	ind	PL 12234	2021	4'307'858	-		4'307'858	4'319'516
des	EMS - Fondation la Vespérale	oui	ind	PL 12234	2021	4'229'526	-42'251	-1.0%	4'271'777	4'098'424

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
des	EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	PL 12234	2021	3'906'646	-		3'906'646	3'844'938
des	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	PL 12234	2021	3'446'108	-		3'446'108	2'966'653
des	EMS - Les Charmettes	oui	ind	PL 12234	2021	3'160'771	-		3'160'771	3'164'494
des	EMS - Châtelaine	oui	ind	PL 12234	2021	2'970'036	-		2'970'036	2'694'259
des	EMS - La Terrassière	oui	ind	PL 12234	2021	2'896'025	-		2'896'025	2'903'940
des	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	PL 12234	2021	2'781'283	-		2'781'283	2'844'737
des	EMS - Notre Dame	oui	ind	PL 12234	2021	2'722'355	-		2'722'355	2'340'126
des	EMS - La Plaine	oui	ind	PL 12234	2021	2'693'046	-		2'693'046	2'689'758
des	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	PL 12234	2021	2'611'276	-		2'611'276	2'750'143
des	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	PL 12234	2021	2'599'634	-		2'599'634	2'275'217
des	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	PL 12234	2021	2'424'784	-		2'424'784	2'635'779
des	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	PL 12234	2021	2'352'409	-6'604	-0.3%	2'359'013	2'431'654
des	EMS - Mouilles	oui	ind	PL 12234	2021	2'333'712	-		2'333'712	2'062'023
des	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	PL 12234	2021	2'290'726	-		2'290'726	2'006'528
des	EMS - De la Rive	oui	ind	PL 12234	2021	2'264'925	-		2'264'925	2'406'629
des	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	PL 12234	2021	2'246'001	-3'511	-0.2%	2'249'512	2'203'073
des	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	PL 12234	2021	2'151'775	-		2'151'775	1'980'036
des	EMS - Les Bruyères	oui	ind	PL 12234	2021	2'135'276	-		2'135'276	2'125'603
des	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	PL 12234	2021	2'115'788	-		2'115'788	2'067'532
des	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	PL 12234	2021	2'100'175	-16'385	-0.8%	2'116'560	2'258'201
des	EMS - Les Pervenches	oui	ind	PL 12234	2021	2'075'762	-		2'075'762	1'968'557
des	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	PL 12234	2021	2'023'016	-		2'023'016	2'131'983
des	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	PL 12234	2021	2'013'440	-		2'013'440	2'008'805
des	EMS - La Provvidenza	oui	ind	PL 12234	2021	1'997'524	-		1'997'524	1'871'608
des	EMS - Plantamour	oui	ind	PL 12234	2021	1'967'672	-		1'967'672	1'550'364
des	EMS - Les Pins	oui	ind	PL 12234	2021	1'961'973	-		1'961'973	2'005'905
des	EMS - Stella	oui	ind	PL 12234	2021	1'919'642	-		1'919'642	1'917'360
des	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	PL 12234	2021	1'914'583	-		1'914'583	1'118'460
des	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	PL 12234	2021	1'849'723	-		1'849'723	1'908'138
des	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	PL 12234	2021	1'837'453	-		1'837'453	1'772'031
des	EMS - Drize	oui	ind	PL 12234	2021	1'831'869	-		1'831'869	1'738'374
des	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	PL 12234	2021	1'823'975	-		1'823'975	2'152'001
des	EMS - Résidence Jura	oui	ind	PL 12234	2021	1'728'102	-		1'728'102	1'663'160
des	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	PL 12234	2021	1'726'314	-		1'726'314	1'449'649
des	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	PL 12234	2021	1'595'939	-56'197	-3.4%	1'652'136	1'450'311
des	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	PL 12234	2021	1'595'372	-		1'595'372	1'656'094
des	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	PL 12234	2021	1'569'155	-		1'569'155	1'384'102
des	EMS - Villa Mona	oui	ind	PL 12234	2021	1'450'663	-		1'450'663	1'419'080
des	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	PL 12234	2021	1'429'722	-		1'429'722	1'695'504
des	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	PL 12234	2021	1'367'346	-		1'367'346	1'528'117
des	EMS - Le Léman	oui	ind	PL 12234	2021	1'101'125	-		1'101'125	968'511
des	EMS - Les Mimosas	oui	ind	PL 12234	2021	1'093'531	-		1'093'531	1'103'378
des	EMS - Villa Mandement	oui	ind	PL 12234	2021	859'470	-171'893	-16.7%	1'031'363	14'881

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.

La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
des	EMS - La Méridienne	oui	ind	PL 12234	2021	709'111	-135'913	-16.1%	845'023	571'188
des	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	PL 12234	2021		-1'513'556	-100.0%	1'513'556	340'125
des	EMS - Les Charmilles	oui	ind	PL 12234	2021		-			2'777'704
des	EMS - Liotard	oui	ind	PL 12234	2021		-			2'413'059
des	EMS - La Petite Boissière	oui	ind	PL 12234	2021		-			2'173'252
des	Sitex SA		af	L 11845	2019	2'021'184	-		2'021'184	2'021'184
des	Coopérative de soins infirmiers		af	L 11845	2019	1'759'543	-		1'759'543	1'759'543
des	Sages-Femmes à domicile		af	L 11845	2019	536'580	-		536'580	536'580
des	Le Chaperon rouge		af	L 11845	2019	411'543	-		411'543	411'543
des	Services Alzheimer GE		af	L 11845	2019	265'000	-		265'000	265'000
des	Unités d'accueil temporaire (UAT)		af	PL 12234	2021	495'676	-1'083'324	-68.6%	1'579'000	187'183
des	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af	L 12244	2021	785'787	-6'213	-0.8%	792'000	792'000
des	Programmes d'efficience du réseau de soins +		af			511'304	-188'696	-27.0%	700'000	113'850
des	Actions ponctuelles d'aide à domicile +		af			80'400	-89'454	-52.7%	169'854	63'093
des	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			48'515	-		48'515	49'505
des	Pro Senectute		af			29'518	-		29'518	30'120
des	Proches aidants		af				-150'000	-100.0%	150'000	
des	Fondation IRIS		af				-79'200	-100.0%	79'200	50'000
des	Hospitalisations secteur privé		ns			17'124'790	1'704'790	11.1%	15'420'000	14'343'526
des	Effet LIMA EMS		ns			3'864'842				
des	Soins à domicile privés		ns			1'056'224				5'135'928
des	OSAD - Provision LIMA		ns			168'480				
des	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'222
	K02 Régulation et planification sanitaire					24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'222
des	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'222
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'310'576	-728'146	-6.6%	11'038'722	9'463'052
des	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		af	L 12025	2020	1'371'867	-		1'371'867	1'071'867
des	Première ligne		af	L 12026	2020	2'495'990	-		2'495'990	2'514'170
des	Groupe sida - Genève		af	L 12027	2020	1'530'122	-		1'530'122	1'643'250
des	Dialogai		af	L 12027	2020	689'518	-		689'518	694'750
des	Boulevards		af	L 12027	2020	184'990	-		184'990	186'090
des	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 12027	2020	148'494	-		148'494	150'000
des	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	L 12122	2020	1'060'361	-		1'060'361	1'070'875
des	Carrefour Addictions		af	L 12122	2020	345'171	-		345'171	347'790
des	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		af	L 12122	2020	153'634	-		153'634	154'800
des	Action prévention du jeu - Loro +		af	L 12122	2020	147'486	-118'255	-44.5%	265'741	149'712
des	Action de promotion de la santé +		af			988'138	-94'582	-8.7%	1'082'720	438'738
des	Fonds drogue DES +		af			264'606	-132'382	-33.3%	396'988	246'966
des	Association fourchette verte		af			183'360	-99'673	-35.2%	283'033	188'313
des	Santé mentale +		af			130'000	-3'620	-2.7%	133'620	108'659
des	Croix-Bleue genevoise		af			89'172	-		89'172	90'000
des	Dîme de l'alcool : actions de préventions +		af			77'120	-221'360	-74.2%	298'480	77'880

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2017 A 2018 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.
La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Comptes 2018	VARIATION C2018 / B2018		Budget 2018	Comptes 2017
des	Accompagnants hospitalisations psychiatriques		af			68'778	-		68'778	69'305
des	Activité physique +		af			66'908	-9'092	-12.0%	76'000	
des	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			62'994	-		62'994	62'994
des	Inégalité de santé +		af			55'000	-		55'000	
des	Programme de prévention des accidents par morsure +		af			30'000	-		30'000	30'000
des	Fondation sécurité des patients		ns			63'617	-2'000	-3.0%	65'617	62'978
des	Interassociation de sauvetage		ns			44'057	-1'943	-4.2%	46'000	43'626
des	ISOPTH		ns			29'782	-5'054	-14.5%	34'836	28'178
des	Programmes intercantonaux K03		ns			12'300	-30'132	-71.0%	42'432	5'000
des	Observatoire de la santé		ns			12'111	-53	-0.4%	12'164	12'111
des	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			5'000	-		5'000	5'000
des	Académie chiropratique		ns				-10'000	-100.0%	10'000	10'000
	L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					44'663'641	-9'836'359	-18.0%	54'500'000	45'135'285
des	Participation Cantonale LACI		ns			14'799'000	799'000	5.7%	14'000'000	13'954'000
des	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			28'666'031	-10'833'969	-27.4%	39'500'000	30'186'435
des	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			1'198'610	198'610	19.9%	1'000'000	994'850
	L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce					198'200	-		198'200	187'200
des	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		ns			198'200	-		198'200	187'200
	M01 Transports et mobilité					268'781'817	1'538'806	0.6%	267'243'011	259'575'448
di	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 11530 2018		3'026'682	493'469	19.5%	2'533'213	3'210'477
di	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 11919 2018		240'318'137	-		240'318'137	236'201'429
di	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			15'025'067	1'325'067	9.7%	13'700'000	9'135'732
di	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		ind			2'346'815	31'949	1.4%	2'314'866	2'296'744
di	CFF - projet LEX		ind			769'690	-302'105	-28.2%	1'071'795	1'355'144
di	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			400'000	-		400'000	400'000
di	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 11267 2018		2'022'359	-19'641	-1.0%	2'042'000	1'864'150
di	GLCT : Lignes transfrontalières		af			4'564'804	64'804	1.4%	4'500'000	4'824'174
di	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			209'563	-50'437	-19.4%	260'000	204'698
di	Transports collectifs - subventions diverses +		af			98'700	-4'300	-4.2%	103'000	82'900

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

Pour obtenir la loi ou le projet de loi, remplacer le YYYYY par le numéro figurant dans les colonnes I, L ou O dans le lien suivant :

<http://ge.ch/grandconseil/search?search=YYYYY>

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires connues d'avance

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES	
	A02 Conseil d'Etat	
pré	Protocole subventions diverses	139'225
	World Congress of the International Hepato Pancreato Biliary Association / IHPBA (réception)	17'232
	Congrès International Sports Convention / ISC (réception)	14'994
	European Lung Cancer Conference / ELCC (réception)	14'000
	Meeting of the Society for Pediatric Gastroenterology Hepatology nutrition (réception)	13'000
	Salon international du Climat (réception)	10'000
	European Network of Science Centres und Museums Annual Conference / ECSITE (réception)	10'000
	European Congress on Biotechnology / ECB (réception)	6'200
	Soutien des cantons au Dictionnaire biographique du Conseil fédéral	6'000
	Geneva Health Forum (réception)	6'000
	Congress of the European Society of Thoracic Imaging & Cardiac Radiology / ESTI (réception)	4'054
	European Citizen Science Association / ESCA (réception)	4'000
	Congress of the European Society for Surgery of Shouler and Elbow / SECEC (réception)	4'000
	European Food and Ankle Society / EFAS (réception)	3'500
	Annual Meeting of International Society of Pharmacovigilance / ISOP (réception)	3'000
	European Vacuum Conference / EVC (réception)	2'500
	Forum Franco-Suisse / FAFS (réception)	2'500
	European Society for Agronomy / ESA (réception)	2'500
	International Collège of Dentists / ICD (réception)	2'110
	Conférence ICON (réception)	2'036
	Colloque international francophone de psychothérapie cognitives & comportementales	2'000
	Conférence Enoll 2018 - OpenLingtLab Days / OLLD (réception)	2'000
	Conference on International Cash and Treasury (réception)	2'000
	Conference of the international Association of Providers of AIDS Care / IAPAC (réception)	1'600
	HCC Summit 2018 / EASL (réception)	1'500
	Gestion et ingénierie des Systèmes Hospitaliers / GISEH (réception)	900
	Workshop européen pour la recherche en rhumatologie / EWRR (réception)	800
	European Congress on Social Psychiatry / ECSP (réception)	800
	A04 Développement et innovation du canton et de la région	
ds	Action en faveur de l'économie genevoise	372'875
	Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	International network of Financial Centers for Sustainability (FC4S)	50'000
	Plateforme "GenèveAvenue"	45'000
	Autres événements, promotion et rencontres économiques	36'000
	Sustenaible Finance	20'000
	Association ICON	19'990
	DiploFoundation	15'000
	Geneva Tech Days 2018	15'000
	Open Geneva	10'000
	Fondation ImpactIA - intelligence économique	10'000
	Social Good Summit 2018	10'000
	Global Entrepreneurship Week 2018	10'000
	Prix de l'économie genevoise et Prix de l'innovation 2018	10'000
	BiolInnovation Day 2018	10'000
	Association Oser Entreprendre	10'000
	Forum Economie Numérique IV	6'500
	Carrefour des Créateurs	6'000
	Evénement "La Cartographie du futur"	5'385
	Geneva Center for Security Policy	5'000
	Industrie 4.0	5'000
	Salon JEMA 2018	5'000
	Connected Event 2018	5'000
	Forum Intelligence Economique	5'000

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
	Salon EPHJ EPMT SMT	5'000
	Fondation HODAI - rencontres et atelier	4'000
pré	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	42'600
	Prix du commerce	27'000
	Fédération romande des consommateurs	15'600
pré	Genève internationale subventions diverses	23'881
	Accelerate 2030	20'000
	Colloque Déclaration universelle des droits de l'homme	2'045
	Collège of Europe Study Trip to Geneva 2018	1'836
pré	Aide aux pays en voie de développement	7'355'874
	Médecins sans Frontières Suisse	200'000
	Médecins sans frontières	200'000
	Appel de Genève	195'000
	Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement / IHEID	180'000
	Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire / CERAH	175'000
	Association pour la prévention de la torture / APT	156'716
	Drugs for neglected diseases initiative / DNDi	150'000
	Croix-Rouge Suisse / Maison de dignité au Bangladesh	150'000
	Swisscontact	150'000
	Commission internationale de juristes	150'000
	Fondation Biovision	150'000
	Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle / ASASE	150'000
	Croix-Rouge Suisse - Tsunami Indonésie	150'000
	Les amis de Sentinelles	150'000
	Medair - Renforcement des mécanismes de protection des réfugiés syriens en Jordanie et au	150'000
	Foundation for Innovatice New Diagnostics / FIND	150'000
	Médecins sans frontières	150'000
	Association Casa Alianza Suisse	146'606
	2nd Chance - Reconstructive Surgery for Life Reconstruction	130'000
	Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire	130'000
	Fondation Suisse de Déminage	125'000
	Alimentation électro-solaire de l'adduction d'eau à Madagascar	125'000
	Trial International	120'000
	Centre de Conseil et d'Appui pour les Jeunes en matière de droits de l'Homme / CODAP	110'000
	International Assistance Mission Suisse / IAM Suisse	100'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER	100'000
	RET International	100'000
	MediCuba-Suisse	100'000
	Centre pour les droits civils et politiques	99'350
	Geneva Infant feeling Association / IBFAN-GIFA	92'713
	Union internationale pour la conservation de la nature / Programme Sénégal	92'210
	Fondation Terre des hommes	84'401
	Médecins du Monde Suisse	80'000
	Association Geneva Health Forum	60'000
	Campagne internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire / ICAN	60'000
	Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement / IHEID	60'000
	Service social international suisse	60'000
	Action de Carême	60'000
	Centre Europe-Tiers-Monde / CETIM	60'000
	Académie de droit international humanitaire et de droits humains	60'000
	UPR Info - Pré-cessions à l'Examen Périodique Universel	60'000
	Association Palestine demain	60'000
	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones / DOCIP	60'000
	Association Irin	60'000
	Fondation de l'Appel de Genève	60'000
	Caritas Suisse	60'000
	Médecins sans Frontières Suisse	60'000
	Fondation Middle East Children's	60'000
	Save the Children Suisse	60'000
	Dr Denis Mukwege Foundation	59'516

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
	Union des organisations de secours et soins médicaux / UOSSM Suisse	59'199
	Union des organisations de secours et soins médicaux Suisse / UOSSM	58'312
	Association Pépinière Amazone	55'600
	Association FXB International	55'000
	Certificate of Advanced Studies en Justice Juvénile / CASJJ	54'000
	Virlanie Suisse	52'000
	Swiss Academy for Development	50'000
	Pharm-Ed-Plateforme pour un usage sûr des médicaments dans les hôpitaux	50'000
	Fondation Hirondelle	50'000
	Comité pour le concours Grands Lacs / CCGL	50'000
	Association FXB International	50'000
	Helpcode Switzerland - Projet agroResilience	50'000
	Femmes Artisans de paix / FAP	50'000
	Peace Watch Switzerland	40'000
	Vétérinaires Sans Frontières Suisse	40'000
	Peace Brigades International / PBI	40'000
	Service International pour les Droits de l'Homme / SIDH	40'000
	Groupement romand d'études des addictions / GREA	40'000
	Geneva Summer School / InZone-UNHCR	40'000
	Maasai Aid Association / MAA	38'000
	Swiss Philanthropy Foundation	36'015
	Projet de classe solidaire pour Sakatia Madagascar	35'280
	Association suisse de soutien au centre de jeunes aveugles de Dschang / CJAD	35'009
	Association Cayla Solidaire / Projet Sénégal	35'000
	Goutte d'eau - a child support network	35'000
	Association enfants des collines	34'000
	Bureau International Catholique de l'Enfance / BICE	30'000
	Aqua Alimenta	30'000
	Cinéma Tous Ecrans	30'000
	Fondation Martin Ennals	30'000
	Association de soutien à la nouvelle planète	30'000
	Défense des enfants	30'000
	Association Turpial	29'419
	Association lectures partagées	29'000
	Projet de prévention du cancer du col au Camérout	27'700
	Friends International Suisse	27'500
	Caritas Suisse	26'527
	Uniterre	25'284
	Association Dance with me	25'000
	Association Ingénieurs & Architectes Solidaires / IAS	23'350
	Association Krousar Thmey Suisse	21'888
	Geneva International Model United Nations / GUMUN	20'991
	Projet de voyage solidaire au Sénégal pour la mise en place d'un périmètre maraicher	20'188
	Fonds un pourcent pour le développement - Bureau International du Travail / BIT	20'000
	Bourses d'étude CERG-C	20'000
	Association Cap Ailleurs	20'000
	Association Assikloassi	20'000
	The Non-Violence Project Foundation / NVPF	20'000
	Association Solidarité Suisse-Guinée	20'000
	Théâtre Spirale	20'000
	Association Child Rights Connect	18'844
	The Red Pencil International	15'000
	Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies / FMANU	14'756
	Reporters sans frontières / RSF	10'500
	Association Nai Qala	5'000
	Association d'aide aux paraplégiques d'Afrique	5'000
	Organisation internationale pour les migrations / OIM	5'000
	Fédération Suisse des Sourds / FSS	1'000

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde	454'401
	Association Terre des Hommes	106'802
	Goutte d'eau - a child support network	80'000
	Terre des hommes suisse	80'000
	Institut du Développement Humain / IDH	77'135
	Helvetas Swiss Intercooperation	60'000
	Mouvement pour la coopération internationale / MCI	50'464
	A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité	
df	Associations féminines	38'594
	Association de prévention des violences et des discriminations et pour la valorisation de la diversité / APVD	7'000
	Association les créatives	5'500
	Le service de l'égalité de l'Université de Genève	5'000
	Association genevoise des femmes diplômées des universités AGFDU	5'000
	Projet PILE- Laboratoire de l'égalité	5'000
	Association Bureau des écritures	4'274
	Fondation collège du travail de Genève	3'000
	Associations de médiatrices interculturelles - AMIC	2'400
	Fédération genevoise des associations / LGBT	1'420
	B01 Etats-majors départementaux	
ds	Subventions divers DS	19'900
	Compagnie des Vieux-Grenadiers	9'900
	Association Stop-Suicide	7'000
	Groupe Choral de la police	3'000
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles	625'654
dcs	Association Accroche	146'000
dcs	PCLS Caritas Genève	100'000
dcs	Armee du Salut	70'000
dcs	Capas-Collectif d'Associations pour l'action sociale	69'500
dcs	PCLS Centre social protestant de Genève	60'000
dcs	Croix-Rouge Genevoise	50'000
dcs	Association Dialogai	30'000
dcs	HEG Haute école de gestion de Genève	30'000
dcs	Centre LAVI	17'910
dcs	Le Theatrochamp.	15'000
dcs	Association Out of the Box	10'000
dcs	Pluriels	10'000
dcs	Fond. Info entraide Suisse	7'244
dcs	Association Un enfant un cadeau	5'000
dcs	Association un Brin Creatif	5'000
	D01 Culture	
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'136'580
dcs	Alias Compagnie	130'000
dcs	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Immobilité	130'000
dcs	Cie Gilles Jobin	125'000
dcs	Compagnie Greffe	110'000
dcs	La Ribot	110'000
dcs	Association LAPS	80'000
dcs	Cie Think Tank Theatre - TTT	80'000
dcs	Compagnie Alakran	80'000
dcs	Compagnie STT	80'000
dcs	Dreams Come True / Yan Duyvendak	80'000
dcs	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	74'750
dcs	Compagnie 7273	70'000
dcs	Compagnie Ioannis Mandafounis	60'000
dcs	Compagnie MadMoiselle MCH	60'000
dcs	Fondation Romande pour la Chanson et les Musiques Actuelles - FCMA (plusieurs projets)	53'080
dcs	Centre d'art contemporain	40'000
dcs	Perceuse Production Scènes (plusieurs projets)	27'000

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
dcs	Corodis - selection suisse en Avignon	26'000
dcs	Association Alain Tanner	25'000
dcs	Gli Angeli	24'000
dcs	Association Design Days	20'000
dcs	Association Utopiana	20'000
dcs	Geneva Camerata (plusieurs projets)	20'000
dcs	Association Scarlett's (plusieurs projets)	18'400
dcs	Compagnie l'Hydre Folle (plusieurs projets)	18'000
dcs	Les Disques Bongo Joe	18'000
dcs	Association 18 (plusieurs projets)	17'000
dcs	Association de Circonstances	15'000
dcs	Tutu Production	15'000
dcs	Association *Melk Prod.(plusieurs projets)	14'400
dcs	Espaces contemporains - Editions Prestige SA	14'000
dcs	Association Insubordination (plusieurs projets)	13'000
dcs	Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp (plusieurs projets)	13'000
dcs	Fotobüro Bern	12'300
dcs	Quatuor Terpsycordes (plusieurs projets)	12'000
dcs	Compagnie Beaver Dam (plusieurs projets)	11'000
dcs	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	10'000
dcs	Association 3615 Dakota - Ass. Raclette	10'000
dcs	Association Baraka	10'000
dcs	Concours suisse de musique pour la jeunesse	10'000
dcs	Forensic Architecture	10'000
dcs	La Bande J – Cie Acrylique Junior	10'000
dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève	10'000
dcs	Véronique Goël	10'000
dcs	Fondation Les Urbaines	8'600
dcs	Compagnie Jozef Trefelli (plusieurs projets)	8'000
dcs	Compagnie La FUR	8'000
dcs	Kunsthau Glarus (plusieurs projets)	8'000
dcs	Compagnie Madok (plusieurs projets)	7'500
dcs	L'Autre Compagnie	7'500
dcs	Les Faiseurs de Rêves	7'500
dcs	Association Collectif Dimanche	7'000
dcs	Association Le Cockpit	7'000
dcs	Compagnie Gilles Jobin	7'000
dcs	Genève Art Contemporain	7'000
dcs	Intermezzo Films SA	7'000
dcs	Fondation SAPA	6'500
dcs	Compagnie Happés	6'000
dcs	Fanfareduloup Orchestra	6'000
dcs	KTV ATP–Bourse Suisse aux Spectacles	6'000
dcs	La Tène / Association Insubordination	6'000
dcs	Le Labo	6'000
dcs	L'Articule Théâtre	5'500
dcs	Cie CoBalt	5'000
dcs	Compagnie Apsara	5'000
dcs	Compagnie Böse Wicht Zone	5'000
dcs	Concours Menuhin	5'000
dcs	Ensemble Vortex	5'000
dcs	FIFDH	5'000
dcs	Geneva Brass Quintet	5'000
dcs	Suisse Diagonales Jazz	5'000
dcs	Théâtre du Loup	5'000
dcs	Yael Miller	5'000
dcs	Inkörper Company (plusieurs projets)	4'800
dcs	Nicolas Field	4'500
dcs	SJSO Orchestre Suisse des Jeunes	4'500

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
dcs	Association Courant Continu	4'000
dcs	Association Rorcalin	4'000
dcs	Association Sémaphore	4'000
dcs	Cie Sam-Hester	4'000
dcs	Coppypasta Editions	4'000
dcs	Hateful Monday	4'000
dcs	Marc Perrenoud	4'000
dcs	Sebastien Ammann Quartet	4'000
dcs	Autrement-Aujourd'hui	3'900
dcs	Andres Jimenez Quintet	3'500
dcs	Association Skree Wolf	3'500
dcs	Centre culturel suisse de Paris	3'500
dcs	Trio Jacques Demierre	3'400
dcs	Association Ensemble Vide	3'000
dcs	Association Impure Wilhelmina	3'000
dcs	Association MaMafele	3'000
dcs	Association Re Grooving	3'000
dcs	Association Woman's Move	3'000
dcs	Centre des arts - Ecole Internationale	3'000
dcs	Compagnie du Solitaire	3'000
dcs	Compagnie La Fourmillière	3'000
dcs	Ensemble Batida	3'000
dcs	Institut suisse pour l'étude de l'art - SIK ISEA	3'000
dcs	Journées photographiques de Bienne	3'000
dcs	Julie Campiche Quartet	3'000
dcs	Rudy Decelière	3'000
dcs	Société des Arts	3'000
dcs	Traghetto Nuovo	3'000
dcs	Association Old Masters	2'800
dcs	Association CENC	2'500
dcs	Association Roadmovie	2'500
dcs	Association Zone Franche	2'500
dcs	Groupe Hyperculte	2'500
dcs	Groupe Hypocras	2'500
dcs	Groupe Promethee	2'500
dcs	Le Cabinet des Curiosités	2'500
dcs	Nagi Naegeli	2'500
dcs	Compagnie Chris Cadillac	2'400
dcs	Patricio Gil Flood	2'400
dcs	Association Danse et Coopération	2'000
dcs	Association Feu Pâle	2'000
dcs	Centre d'édition contemporaine	2'000
dcs	Collectif Détente	2'000
dcs	Forum d'architectures Lausanne	2'000
dcs	Marius Duboule and Zero Point	2'000
dcs	Musée de Nidwald	2'000
dcs	Thomas Florin	2'000
dcs	Association La Nef	1'500
dcs	Compagnie Folledeparole	1'500
dcs	Progr Performance Plattform	1'500
dcs	Sabrina FERNANDEZ CASAS	1'000
dcs	Ateliers de Bellevaux	850
dcs	Soutien au livre et à l'écrit	869'685
dcs	Editions Zoé (plusieurs projets)	72'000
dcs	Le Cercle de la librairie et de l'édition	60'600
dcs	Edition La Joie de Lire	60'000
dcs	Editions Olizane	60'000
dcs	Labor & Fides	60'000
dcs	Editions Heros-Limite (plusieurs projets)	38'000

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
dcs	Editions Slatkine (plusieurs projets)	32'500
dcs	MetisPresses	30'000
dcs	Association d'Usagers des Bains des Pâquis (plusieurs projets)	25'000
dcs	Editions Atrabile	25'000
dcs	Editions d'autre part (plusieurs projets)	23'500
dcs	Le Livre sur les quais	16'500
dcs	Association disvoir en image	15'000
dcs	Association Lettres frontière	15'000
dcs	Association Fokus Illustration	15'000
dcs	Faune Genève	15'000
dcs	Fondation pour le rayonnement de la BD	15'000
dcs	Slatkine Reprints SA	15'000
dcs	Editions Cousu Mouche (plusieurs projets)	14'500
dcs	Association Les Créatives	13'000
dcs	Editions Encre Fraîche (plusieurs projets)	13'000
dcs	Fatrasproduction Cie	12'500
dcs	Théâtre du Sentier	12'500
dcs	Editions d'en Bas	12'000
dcs	Le Rameau d'Or	10'000
dcs	Librairie du Boulevard	10'000
dcs	Librairie Nouvelles Pages	10'000
dcs	Librairie Papiers Gras	10'000
dcs	Jérémie Gindre (bourse auteur confirmé)	10'000
dcs	La Librerit	9'500
dcs	Revue des Belles Lettres	9'000
dcs	Librairie Cumulus	7'985
dcs	Association pour le Roman des Romands	7'000
dcs	Librairie Albatros	7'000
dcs	Fondation La Joie de Lire	6'200
dcs	Kim Boninsegni (bourse nouvel auteur)	6'000
dcs	Meloe Gennai (bourse nouvel auteur)	6'000
dcs	Nouvelle Association du Courrier	6'000
dcs	Centre d'Art Contemporain Genève	5'000
dcs	Editions des Syrtes	5'000
dcs	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain	5'000
dcs	Fondation Pacifique	5'000
dcs	Georg Editeur	5'000
dcs	Librairie ORAIBI + BECKBOOKS	5'000
dcs	Société Genevoise des Ecrivains	5'000
dcs	Librairie Droz - Genève	4'550
dcs	Centre de la photographie Genève	4'500
dcs	Librairie Droz - Genève	4'200
dcs	Art&fiction éditions d'artistes	4'000
dcs	Association Aparté	4'000
dcs	Editions l'Age d'Homme	4'000
dcs	Editions Clinamen	3'000
dcs	Editions des Sables	3'000
dcs	Editions Nous	3'000
dcs	Lenka Lente	3'000
dcs	Association Le Social en Lecture - HETS Editions ies	2'150
dcs	Editions Albatros	2'000
dcs	L'Ours Blanc	2'000
dcs	Torticolis et Frères	2'000
dcs	Editions du Tricorne	1'500
dcs	Jeunesse et Médias AROLE	1'500
dcs	OSL Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse	1'000
dcs	Fonds de soutien à l'édition	197'600
dcs	Infolio Editions SA (plusieurs projets)	23'000
dcs	Editions La Baconnière (plusieurs projets)	22'000

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
dcs	Editions Encre Fraîche (plusieurs projets)	15'000
dcs	Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande	12'000
dcs	Bernard Campiche Editeur	10'000
dcs	Editions Héros-Limite (plusieurs projets)	10'000
dcs	Editions Zoé (plusieurs projets)	8'000
dcs	La Joie de Lire	8'000
dcs	Quart Verlag (plusieurs projets)	8'000
dcs	Librairie Droz (plusieurs projets)	7'750
dcs	Editions Notari	7'000
dcs	Boabooks	6'000
dcs	Editions des Sauvages	6'000
dcs	Samandal Comics Association	6'000
dcs	BDFIL Festival de bande dessinée	5'000
dcs	Centre de la Photographie Genève	5'000
dcs	Cousu Mouche	5'000
dcs	Editions ies	5'000
dcs	Editions La Doctrine	5'000
dcs	La Salévienne	5'000
dcs	Editions Georg	4'000
dcs	Editions Slatkine	3'850
dcs	Editions du Rouergue	3'000
dcs	Editions Montsalvens	3'000
dcs	Editions de l'Aire	2'000
dcs	Editions Planète Santé (Ste coopérative Médecine et Hygiène)	2'000
dcs	Art&Fiction	1'000
	D02 Sport et loisirs	
dcs	Soutien à la relève sportive	1'169'000
dcs	Association Genève Education Football (GEF)	605'000
dcs	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	125'000
dcs	Team Genève	96'000
dcs	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG)	75'000
dcs	Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	75'000
dcs	Genève Basketball academie	50'000
dcs	Team Talents Handball (TTH)	50'000
dcs	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	40'000
dcs	Association Triathlon Club Genève (TCG)	23'000
dcs	Association Canoë Club Genève (CCG)	18'000
dcs	Association Canoë Club Genève (CCG)	12'000
dcs	Sport - encadrement et entrainement des jeunes	117'190
dcs	Natation Sportive Geneve	17'500
dcs	Lancy Natation	13'000
dcs	Carouge Natation	7'100
dcs	FC Champel	5'100
dcs	FC City	5'000
dcs	Geneve Natation 1885	4'500
dcs	Tennis Club de Carouge	4'300
dcs	FC Signal Bernex	3'800
dcs	TC Veyrier Grand Donzel	3'700
dcs	Judo Kwai Lancy	3'500
dcs	Etoile Carouge FC	3'500
dcs	FSG Versoix	3'400
dcs	Club de gymnastique d'Onex - Club GO	3'300
dcs	FSG Lancy	3'200
dcs	FC Compesièrè	3'100
dcs	Tennis Club Plan-les-Ouates	3'100
dcs	Bernex Basket	2'800
dcs	FSG Aire-le Lignon	2'700
dcs	Kenkuyukai Geneve	2'500
dcs	FSG Chene Gymnastique Geneve	1'900
dcs	FSG Carouge	1'900
dcs	TC Meyrin	1'800
dcs	Aikido des 3 Chênes	1'600

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
dcs	FSG Pregny-Chambesey	1'400
dcs	FSG Meyrin	1'300
dcs	Judo Club Meyrin	1'290
dcs	Dauphins Synchro Vernier	1'200
dcs	Tennis Club des Services Industriels	1'200
dcs	Ecole de Gymnastique Artistique Geneve (EGAG)	1'100
dcs	FSG Geisendorf-Geneve	1'000
dcs	Ippon Karate Club Tivoli	900
dcs	Yen Do	900
dcs	CH Chatelaine Gymnastique	900
dcs	Lancy Tennis Club	900
dcs	FSG Petit-Saconnex	600
dcs	FSG Troinex-Jeunesse	600
dcs	Tchoukball Geneve	600
dcs	Aikido des Grottes	500
dcs	FSG Compesieres	500
E01 Protection de l'environnement		
dt	Subventions associations diverses	1'500
	Association romande pour la protection des eaux et de l'air	1'500
E03 Gestion des eaux		
dt	Education à la nature	10'000
	Association Zig Zag Zoug	10'000
E04 Agriculture et nature		
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité)	280'000
	Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires (hors LIAF)	203'000
	Production et sélection de semences de pays	20'000
	Association Genève Cultive	20'000
	Association les Artichauts	10'000
	Terrasse sans frontières	10'000
	LargEscalaes Studio	10'000
	Ville de Versoix	7'000
dt	Vulgarisation divers	190'000
	Association des maraîchers du Genevois	152'000
	Union fruitière lémanique	25'650
	Groupement technique horticole de Genève	7'600
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'750
dt	Forêt : subventions diverses	53'400
	Association genevoise des propriétaires forestiers	25'000
	Association des propriétaires de forêts de la rive droite du Lac	18'000
	Association des propriétaires de forêts de l'ouest genevois	5'300
	Association des propriétaires de forêts de Veyrier	5'000
	Divers	100
dt	Viticulture	34'650
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
dt	Promotion de l'agriculture	7'524
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		
dip	Colonies de vacances - divers	373'959
	Colonie de La Fouly	51'638
	Genève-Loisirs	45'661
	Groupement Genevois pour la Qualité dans les organismes de Vacances	45'000
	Société des colonies de vacances de Plainpalais	43'406
	Association La Gavotte	24'307
	Colonie de Saint-Gervais	20'367
	Colonie La Ruche	15'764
	Colonie La Joie de Vivre	15'068
	Diverses aides à la formation des moniteurs	14'210
	Colonie L'Arc-en-Ciel	13'728
	Colonie Saint-François	11'886
	La Cordée	11'297
	Colonie Sainte-Croix	9'849
	Musijeunes	7'508
	Association La Belle Toile	7'475
	Contact-Jeunes	6'394

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
	Aventure, Nature & Découverte	6'008
	Association La Bulle d'Air	4'964
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900
	Colonie Caecilia	3'866
	Association Cerebral	3'557
	Colonie La Rencontre - Arzier	3'149
	Insieme-Genève	2'774
	Swiss-ski/Juskila	1'183
dip	Soutien à l'enfance	94'814
	Association Espace A	57'348
	Ass. genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	27'860
	Bureau genevois d'adoption	9'606
	F06 Prestations transversales liées à la formation	
dip	Vivre Ensemble	194'060
	Des Mots en Note	20'000
	Opéra-Théâtre	20'000
	Association Païdos	15'000
	Association Genevoise Action Dépollution - AGAD	15'000
	Dancing Classrooms Switzerland	15'000
	Fondation pour plus de vie dans l'art et plus d'art dans la vie	13'490
	L'Agence Louise-François Pinagot	13'350
	Fondation les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui	10'000
	Vivre ensemble	10'000
	Die Provinz Gmbh	9'600
	Nathalie Jaggi	8'200
	Association Permabondance	7'000
	Amnesty International Section Suisse	6'320
	FIFDH - Festival international du film sur les droits humains	6'000
	Licra Genève	6'000
	Association Les Artichauts	4'000
	Fondation d'art dramatique/Théâtre de la Comédie	4'000
	Le 2ème observatoire	3'750
	Ass. Terre des Hommes Suisse	3'000
	Ass. pour la promotion de l'artisanat et de la formation en Afrique - APAFA	1'500
	Association Les Films Verts	1'500
	Le Caméléon	1'350
dip	Contribution à la promotion de la paix	179'210
	Fondation Eduki	65'000
	Ass. de prévention des violences et des discriminations et pour la valorisation de la diversité – APVDVC	20'000
	Université de Genève - Bioscope	20'000
	Visions du Réel	20'000
	Le deuxième Observatoire	16'650
	Société suisse des ingénieurs et des architectes - Réseau femme et sia Genève	8'400
	Festival international du film oriental de Genève - FIFOG	8'000
	Association Suisse des Amis du Docteur Janusz Korczak	8'000
	Fédération genevoise des associations LGBT	7'160
	Association Risques	6'000
dip	Subventions ponctuelles DIP	129'943
	Autisme Genève	20'000
	Association Dialogai	20'000
	Maison Kultura	20'000
	Association A la Vista	16'000
	Association de médiatrices interculturelles - AMIC	15'000
	Insieme Genève	10'000
	Association Out of the box	10'000
	Association Amitié Somalie-Suisse	6'000
	Fondation pour la promotion du goût	6'000
	Association Zig Zag Zoug	5'000
	Association Clapatalks	1'943
	H04 Sécurité civile et armée	
ds	PC divers	3'300
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Société suisse de spéléologie	1'000

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	
des	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	197'901
	Foyer de jour Maison de Saconnay	179'072
	Association Pro Senectute	18'829
des	Programmes d'efficience du réseau de soins	511'304
	Association Pro Senectute	150'016
	Association Le salon de Sylvia	135'600
	Association savoir patient réseau cancer du sein	97'500
	Ligue genevoise contre le rhumatisme	42'400
	Fondation sport smile	30'000
	Association Trajectoires	25'000
	Fondation pour les enfants extraordinaires	20'000
	Bien naître	7'488
	Association Amivie	3'300
des	Actions ponctuelles d'aide à domicile	80'400
	Fondation AGIR	35'000
	Association service ergothérapie ambulatoire	30'000
	Palliative Genève	15'400
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
des	Action de promotion de la santé	988'138
	UNIGE Faculté de médecine	165'000
	Association minds	120'000
	Association savoir patient réseau cancer su sein	97'500
	Personnes vivant avec le VIH	71'000
	Association genevoise des diabétiques	65'000
	Association urban training	58'600
	Fondation les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hu	50'000
	Association je cours pour ma forme	50'000
	Association pour la promotion des droits humains (APDH)	40'000
	EPER	35'000
	Mouvement populaire des familles	35'000
	Editions médecine et hygiène	35'000
	Ville d'Onex	30'000
	Association centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	30'000
	Swiss food academy	27'038
	Association Aspasia	20'000
	Croix-Rouge genevoise	15'000
	Association presse	15'000
	Université populaire albanaise	10'000
	Commune de Vernier	10'000
	Association cité générations	5'000
	Fédération cantonale des APE de l'enseignement obligatoire	4'000
des	Action prévention du jeu - Loro	147'486
	Groupement romand d'études des addictions	104'286
	Carrefour addictions	43'200
des	Fonds drogue DES	264'606
	Ecole des sciences criminelles	80'000
	Association Première Ligne	51'746
	Association accroche	40'000
	Association le bateau	35'000
	Association la Barje	30'000
	Service de santé de la jeunesse	20'000
	Association du collectif pour une vie nocturne riche vivante et diversifiée	7'860
des	Santé mentale	130'000
	Association stop suicide	75'000
	Association centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	30'000
	Association Trajectoires	25'000
des	Dime de l'alcool : actions de préventions	77'120
	Groupement romand d'études des addictions	30'000
	Addiction suisse	25'000
	Ligue pulmonaire genevoise	12'120
	Fondation officielle de de la jeunesse	10'000
des	Activité physique	66'908
	Association je cours pour ma forme	53'833
	Pro vélo Genève	13'075

SUBVENTIONS 2018 : Lignes génériques

Entités bénéficiaires

dept	LIBELLÉ	Comptes 2018
des	Inégalités de santé	55'000
	EPER	35'000
	Université populaire albanaise	20'000
des	Programme de prévention des accidents par morsure	30'000
	Prévention accidents par morsure de chien	30'000
	M01 Transports et mobilité	
di	Transports collectifs - subventions diverses	98'700
	Genève Roule	47'700
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO Pedibus)	30'000
	Suisse Mobile	21'000

Subventions non monétaires

Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes B02, B04, B05 ou M02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2018 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes B04 (locaux), B05 (informatique), B02 (OPE) et M02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	C 2018
TOTAL PROGRAMMES					189'901'597
A04 Développement et innovation du canton et de la région					1'982'507
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11703	2019	181'756
pré	Club suisse de la presse - informatique	af			40'000
pré	Ecole internationale - locaux et terrains	ns			1'760'751
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					494'921
dcs	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 11997	2020	251'500
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux et terrains	af	L 11990	2020	122'208
dcs	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 11990	2020	85'008
dcs	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux et terrains	ind	L 12179	2018	30'228
dcs	Hébergement d'urgence - FASS - locaux et terrains	af			1'777
dcs	Pavillon Cayla - terrains	af			4'200
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					1'407'000
dcs	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	PL 12236	2021	406'000
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	PL 12236	2021	341'500
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	PL 12236	2021	165'000
dcs	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	PL 12236	2021	164'100
dcs	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	PL 12236	2021	69'900
dcs	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux et terrains	ind	PL 12236	2021	91'200
dcs	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	PL 12236	2021	123'400
dcs	Association Cérébral Genève - terrains	af			45'900
C05 Actions en matière d'asile et de migration					72'200
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 11994	2020	72'200
D01 Culture					1'076'225
dcs	Orchestre de la Suisse Romande - locaux	af	L 12037	2020	166'440
dcs	Maison Rousseau et de la littérature - locaux et terrains	af	L 11955	2020	161'341
dcs	Lieux culturels - locaux et terrains	af			663'388
dcs	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			48'420
dcs	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			36'636
D02 Sport et loisirs					1'437'816
dcs	Association Genève-Plage - locaux	af	L 12154	2020	890'148
dcs	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 11949	2020	547'668
E04 Agriculture et nature					2'331'082
dt	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 11924	2020	81'048
dt	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 11924	2020	40'352
dt	Fondation Neptune - locaux et terrains	af	L 11498	2018	44'160
dt	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 11498	2018	7'078
dt	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 11498	2018	7'000
dt	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains				2'151'444
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					17'880
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	PL 12229	2021	17'880
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					1'557'900
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 12233	2021	1'260'828
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 12233	2021	70'536
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 12198	2021	60'408
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af	L 12198	2021	60'408
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande - locaux et terrains	af	L 12198	2021	52'860
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 12198	2021	52'860
F05 Hautes écoles					78'720'769
dip	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 12028	2019	63'685'063
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12028	2019	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	PL 12156	2020	326'616
dip	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind			13'929'090
F06 Prestations transversales liées à la formation					2'555'172
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 11582	2018	1'419'444
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 11582	2018	775'608
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 11582	2018	360'120
G01 Logement et planification foncière					545'868
dt	Cité Universitaire - terrains	ind	L 12182	2019	545'868
H01 Sécurité publique					11'952
ds	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux et terrains	af			11'952
H04 Sécurité civile et armée					488'252
ds	Compagnie de 1602 - locaux et terrains	af			222'560
ds	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			92'004
ds	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			10'284
ds	Société militaire des carabiniers genevois - locaux et terrains	af			15'108
ds	Landwehr - locaux et terrains	ns			148'296
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					96'316'057
des	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux	ind	L 11957	2019	95'443'357
des	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 11844	2019	367'884
des	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	PL 12234	2021	186'144
des	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	PL 12234	2021	67'200
des	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ind	PL 12234	2021	251'472

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2018 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes B04 (locaux), B05 (informatique), B02 (OPE) et M02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	C 2018
M01 Transports et mobilité					885'996
di	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 12281	2019	502'104
di	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	af	L 12230	2024	87'216
di	Fondation des parkings - terrains	ns			248'724
di	Peclot 13 - locaux et terrains	ns			47'952

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.

Répartition des tâches canton - communes

Répartition des tâches canton - communes dans les Comptes 2018

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme F04), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C01), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'Hospice général (programme C01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme D01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge, Coligny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 31 août 2017 (L12058), il concerne :

- la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir.

Au total, depuis 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton pour un montant net de 2.9 millions de francs. Aux comptes 2018, par rapport au budget 2018, les subventions transférées aux communes n'ont pas évolué. En revanche, les communes ont transféré pour 1.3 million de francs à l'Etat dans le cadre de la politique de soutien à la relève dans le sport.

La mise en œuvre de la LRT est budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces dépenses est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procédera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes aux C2018.

Répartition des tâches canton - communes :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tranches de mesures pour le C2018

Détail par programme et par ligne

Départ.		Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
	Dépenses générales du programme A02 Conseil d'Etat		
pre	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	20'000	
	Subventions du programme A04 Développement et innovation du canton et de la région		
pre	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	230'000	
	Subventions du programme C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		
dcs	Hospice Général - Action sociale		3'067'500
dcs	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		4'207'500
	Subventions du programme D01 Culture		
dcs	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)		2'500'000
dcs	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
dcs	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
dcs	Concours de Genève		380'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
dcs	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
dcs	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
dcs	Soutien aux échanges et tournées		222'750
dcs	Livre et édition		809'700
dcs	Fondation Martin Bodmer		250'000
dcs	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
dcs	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
dcs	Fondation Saint-Gervais	192'500	
dcs	Théâtre du Grütli	199'250	
dcs	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
dcs	Théâtre du Loup	350'000	
dcs	Cinémas du Grütli	420'000	
dcs	Fonction : Cinéma	150'000	
dcs	Festival Tous Ecrans	185'000	
dcs	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
dcs	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
dcs	Contrechamps	450'000	
dcs	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
dcs	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
dcs	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
dcs	Festival Antigél, Fanfare du Loup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
dcs	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
dcs	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	7'461'450	
	Subvention du programme D02 Sport et loisirs		
dcs	Soutien à la relève sportive		808'000
dcs	Genève Futur Hockey		500'000
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 462	-	1'308'000
	Subventions du programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	4'677'503	
	Subventions du programme F06 Prestations transversales liées à la formation		
dip	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	65'000	
	Subventions du programme K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées		
des	IMAD		3'517'365
des	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		4'012'815
	Total des transferts de dépenses générales et de subventions entre canton et communes	17'480'603	14'554'965
	Transferts nets en faveur des communes inscrits au C2018	2'925'638	

Répartition des tâches canton - communes :
1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour le C2018
Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit

Communes	Comptes 2018
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	-852
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	-7'251
Bellevue	14'002
Bernex	-81'210
Carouge	2'559'915
Cartigny	-15'996
Céligny	-943
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	-87'105
Chêne-Bourg	-38'693
Choulex	2'976
Collex-Bossy	7'039
Collonge-Bellerive	22'165
Cologny	-258'851
Confignon	-32'023
Corsier	3'910
Dardagny	-9'548
Ville de Genève	2'605'197
Genthod	2'481
Grand-Saconnex	-26'134
Gy	1'109
Hermance	4'999
Jussy	5'950
Laconnex	-11'885
Lancy	-143'288
Meinier	8'955
Meyrin	-163'300
Onex	-143'460
Perly-Certoux	-4'474
Plan-les-Ouates	-13'171
Pregny-Chambésy	-8'827
Presinge	-2'113
Puplinge	5'967
Russin	-2'964
Satigny	-4'122
Soral	-13'837
Thônex	-92'302
Troinex	7'873
Vandœuvres	-5'330
Vernier	-512'072
Versoix	-2'186
Veyrier	-63'136
Fonds intercommunal	-548'000
Total communes	2'925'636

Crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires 2018

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2018 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et le budget 2018 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF à l'article 33 alinéa 3 (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 33 alinéa 2 et à l'article 34 de la LGAF, de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II) ¹;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire à la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des trois tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2 ².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. Le vote du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport au budget, soit un montant total de 40.3 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 42 millions (au total, la commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un montant total de 59.7 millions).

Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de charges supplémentaires ne sont pas présentés.

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances, sont intégrés dans ce tableau. De plus, les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité (soumis au Conseil d'Etat) qui se sont avérés insuffisants pour couvrir les charges supplémentaires supérieures à 200'000 F au bouclage des comptes 2018 sont présentés dans le tableau I.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

- un crédit supplémentaire de 18.3 millions (reports de crédit) pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) de l'ensemble des programmes qui ont globalement présenté au final des charges supplémentaires de 6.5 millions. Ce crédit supplémentaire est calculé sur la base des non-dépensés de l'exercice précédent, soit l'écart entre les comptes et le budget voté complété avec les crédits supplémentaires accordés. Il ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ;
- Un crédit supplémentaire de 13 millions à la ligne de subvention "Hospice général" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale") présente au final une charge supplémentaire de 13 millions. La moitié de ce montant (+ 6.2 millions) est liée à un report d'économies initialement prévues lors de l'élaboration du budget 2018 et induites par la modification du règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI). La mise en œuvre de cette modification réglementaire étant intégrée dans des mesures d'économie structurelles plus ambitieuses, souhaitées par le Conseil d'Etat entre 2019 à 2022, cette économie n'a donc pas pu être réalisée en 2018. Les frais de placements externes (santé) et les coûts de logement provisoire à l'hôtel notamment ont également enregistré une hausse non prévue (+ 3.1 millions), en lien avec l'augmentation constatée de ces types de dossiers. Le solde de 3.7 millions est lié au frais pour besoins sociaux exceptionnels (FBSE) (+ 1 million), à la mise en œuvre de la prime cantonale de référence (PCR) (+ 1.7 million) et à l'augmentation régulière depuis 5 ans (423 personnes fin juin 2018, soit le double par rapport à 2013), du coût des étrangers sans papiers (ETSP) (+ 1 million) en lien notamment avec les frais de santé ;
- Un crédit supplémentaire de 4.3 millions accordé à la ligne de subvention "Effet LIMA EMS" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées") présente au final une charge supplémentaire de 3.9 millions. Il est dû à une décision rendue par le Tribunal administratif fédéral (TAF) qui a établi que les matériels et moyens figurant sur la liste "LIMA" étaient inclus dans les tarifs des soins de longue durée et ne pouvaient de ce fait être facturés en sus aux assureurs-maladie comme cela était le cas jusqu'alors. Il résulte de cette décision que le financement manquant pour les EMS doit désormais être pris en charge par le canton au titre du financement de la part résiduelle des soins.

Ce montant a été intégralement compensé par un non-dépensé de 1.5 million sur l'enveloppe ouverture de places en EMS en raison de retard dans la mise en œuvre de la planification et par un non-dépensé de 2.8 millions sur la rubrique destinée aux séjours extra cantonaux découlant d'un report de la date d'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2019.

- Un crédit supplémentaire de 3.4 millions accordé à la ligne de subvention "Soins à domicile privés" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées") présente au final une charge supplémentaire de 3.1 millions. Depuis 2015, la question du financement de la part résiduelle des soins à domicile fait l'objet d'un litige avec certains prestataires de service et a donné lieu à la constitution d'une provision.

En regard de cette charge, le DEAS a utilisé la provision existante au 31.12.2017, à hauteur du quasi même montant.

Cette charge supplémentaire de 3.1 millions a été compensé par l'utilisation de la provision ;

- Un crédit supplémentaire de 2.9 millions (nature 30 Charges de personnel, programme B02 "Gestion transversale et départementale des ressources humaines") présente au final une charge supplémentaire de 2.8 millions. Il a été adopté en lien avec le contexte actuel de la CPEG, les projets de modifications tels que l'abaissement du taux technique et l'entrée en vigueur du deuxième train de mesures. Ces éléments ont créé un flux de demandes exceptionnelles de rentes Pont-AVS pour l'année 2018 représentant un nombre de 222 bénéficiaires pour un montant de 11.9 millions.

Le budget de 8 millions prévu pour cette prestation correspondait à environ 150 demandes. Un écart de 3.9 millions est prévu sur cette nature. Le crédit supplémentaire demandé de 2.9 millions a tenu compte du non dépensé prévisionnel sur les autres natures de charges de personnel du programme B02 ;

- Un crédit supplémentaire de 2.2 millions (31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, programme M02 "Infrastructures routières et de transports publics") présente au final une charge supplémentaire de 2.8 millions. Il a été adopté dans le cadre du chantier du CEVA et du chantier du tram à Lancy. Cette charge supplémentaire a également été couverte par les mécanismes des reports de crédit pour un montant de 0.6 million.

L'utilisation des provisions constituées en 2016 concernant ces dossiers a permis de compenser intégralement cette charge supplémentaire ;

- Un crédit supplémentaire de 1.4 million (31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, programme J01 " Pouvoir judiciaire ") présente au final une charge supplémentaire de 2.5 millions. Il a été adopté pour faire face à l'augmentation des dépenses en matière d'assistance juridique et des frais liés à l'instruction des procédures judiciaires. Cette charge supplémentaire a également été couverte par les mécanismes des reports de crédit pour un montant de 1.1 million.

Dans le détail, cette charge supplémentaire de 2.5 millions est liée :

- à l'augmentation des dépenses en matière d'assistance juridique, constatée en particulier dans la filière civile (contentieux familiaux et représentations par des curateurs d'office), ainsi qu'en raison de l'entrée en vigueur, dès octobre 2018, d'une modification du règlement sur l'assistance juridique et l'indemnisation des conseils juridiques et défenseurs d'office en matière civile, administrative et pénale (RAJ), entraînant une charge supplémentaire estimée à environ 1.4 million ;
- à l'augmentation des frais liés à l'instruction des procédures judiciaires, notamment les frais d'expertises, entraînant une charge supplémentaire estimée à 1.1 million.
- Un crédit supplémentaire de 2 millions accordé à la ligne de subvention "Bourses d'études - enseignement secondaire II" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale") présente au final une charge supplémentaire de 1.9 million.

Basée sur les coûts réels au 30.09.2018 et sur l'estimation des coûts des mois d'octobre à décembre 2018, la projection sur l'année 2018 de dépenses dévolues aux bourses d'études accordées aux élèves de l'enseignement secondaire II s'élève à 25.1 millions par rapport aux 23.1 millions prévus au budget.

Le crédit supplémentaire demandé s'explique principalement par une hausse plus importante que prévu des demandes traitées par le service des bourses et prêts d'études (SBPE). En effet, par rapport aux hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2018, les demandes traitées à fin septembre et celles projetées sur les mois d'octobre à décembre laissent apparaître une progression supplémentaire attendue de + 225 demandes de bourses sur l'exercice 2018.

Hormis ces crédits supplémentaires, certains subsistent avec des montants significatifs. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont constitués par :

Rubrique 36 (PIC - Programme d'intégration cantonal) du programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration"

Un crédit supplémentaire de 0.2 million accordé par le Conseil d'Etat à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 0.3 million due à une augmentation un peu plus élevée que prévu des besoins d'intégration des personnes admises dans le dispositif d'asile du canton en lien avec les objectifs définis par la Confédération.

Conformément aux dispositions de l'art.18 de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE), la Confédération verse au canton de Genève un forfait d'intégration unique par personne admise à titre provisoire, réfugié reconnu et personne à protéger au bénéfice d'une

autorisation de séjour. Ce forfait sert notamment à encourager l'intégration professionnelle et sociale de cette population par le biais du programme d'intégration cantonal.

Depuis le début de l'année, la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal II (2018-2021) déploie ses effets dans le canton sous l'impulsion du bureau de l'intégration des étrangers (BIE). Toutefois, plusieurs projets doivent encore être financés pour pouvoir atteindre les objectifs 2018 et utiliser le solde du précédent PIC (2014-2017) sous peine de devoir le rétrocéder à la Confédération. Ces projets s'inscrivent dans les thématiques langue et formation, employabilité et intégration sociale du PIC.

Cette charge supplémentaire de 0.3 million, intégralement couverte par les montants non-dépensés du PIC I, permettra de réaliser les projets d'intégration nécessaires pour d'une part répondre aux besoins d'intégration des personnes admises dans le dispositif d'asile du canton et d'autre part, atteindre les objectifs définis par la Confédération.

Pour rappel, cette charge supplémentaire n'a eu aucun impact financier sur le résultat net de l'Etat et les montants non dépensés devront être rétrocédés à la Confédération.

Le 27 novembre 2018, le DCS a déposé cette demande en autorisation de crédit supplémentaire de CHF 199'500. Cette demande, inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 19 décembre 2018. La charge supplémentaire entre les comptes 2018 et le budget voté étant finalement supérieure au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une nouvelle demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

Rubrique 36 (Genève Futur Hockey) du programme D02 "Sport et loisirs"

Un crédit supplémentaire de 0.5 million accordé à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 0.5 million.

Cette charge supplémentaire de 0.5 million s'explique par le transfert au canton, après le vote du budget, de trois subventions de la Ville de Genève et du Fonds intercommunal dans le cadre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). Elle est neutre sur le résultat car un revenu d'un montant équivalent est comptabilisé dans les comptes de l'Etat.

Rubrique 36 (Soutien à la relève sportive) du programme D02 "Sport et loisirs"

L'explication de ce crédit supplémentaire de 0.8 million, accordé à cette ligne de subvention et qui a présenté au final une charge supplémentaire de 0.7 million, est la même que celle fournie pour le Genève Futur Hockey.

Rubrique 36 (Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF) du programme E04 "Agriculture et nature"

Un crédit supplémentaire de 1.9 million accordé à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 1.9 million. Il a permis de soutenir financièrement les exploitations viticoles et arboricoles durement touchées par le gel du printemps 2017.

Rubrique 36 (Subsides pour la formation scolaire spéciale) du programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques"

Un crédit supplémentaire de 2 millions accordé à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 1.8 million. Il s'explique par l'augmentation du nombre de mineurs bénéficiaires des prestations de pédagogie spécialisée plus importante que considérée pour l'élaboration du budget 2018. Cela concerne principalement les prestations de logopédie, de psychomotricité et le soutien pédagogique en classe ordinaire.

Rubrique 36 (Frais de placements éducation spécialisée OEJ) du programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité"

Un crédit supplémentaire de 1.9 million accordé à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 1.1 million. Il provient principalement du report à 2019 de l'ouverture de 8 nouvelles places prévues dans le dispositif genevois. Ce report a nécessité le recours à des alternatives de placements hors-canton et au développement de mesures de soutiens ambulatoires. En outre, des placements de situations complexes ont nécessité un renfort éducatif dans les foyers.

Rubrique 36 (Participation Cantonale LACI) du programme L01 "Réinsertion des demandeurs d'emplois"

Un crédit supplémentaire de 0.8 million accordé à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 0.8 million. Il est à mettre en lien avec l'article 92 bis de la Loi

fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI). Il prévoit que les cantons participent aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail. La charge supplémentaire découle d'une part, d'un différentiel de 48'000 F existant entre le décompte final 2017 et le transitoire 2017 comptabilisé au titre de cet exercice et d'autre part, par la différence existant entre la dernière estimation transmise en octobre 2018 par le SECO et le budget 2018 (751'000 F).

Rubrique 36 (Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)) du programme M01 "Transport et mobilité"

Un crédit supplémentaire de CHF 32'751 accordé à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 0.5 million. Ce montant de 0.5 million a été versé à la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) au titre de garantie contractuelle de recettes Unireso. En effet, le contrat de prestations 2015-2018, ratifié par la L11530 du 17 avril 2015, prévoit l'application d'un mécanisme de garantie de revenus par l'Etat dans le cas de recettes Unireso insuffisantes par rapport aux prévisions arrêtées contractuellement. Ce complément d'indemnité a été versé en décembre 2018 et, ce, sans faire l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire. En effet, compte tenu de la disponibilité des estimations de recettes Unireso début décembre 2018 et de la nécessité de verser ce montant additionnel avant fin 2018 (principe de réalité économique dans la perspective d'emprunts importants), il n'était pas possible de respecter intégralement la procédure d'octroi des crédits. Le département a choisi néanmoins de procéder ainsi, puisque le législateur avait admis le principe de garantie de recettes Unireso. Le budget 2019 de l'Etat ayant été adapté en conséquence, cette situation ne se répètera pas à l'avenir.

Le DI a déposé le 5 avril 2018 cette demande en autorisation de crédit supplémentaire de CHF 32'751. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 25 avril 2018. La charge supplémentaire entre les comptes 2018 et le budget voté étant finalement supérieure au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une nouvelle demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

Rubrique 36 (Indemnités aux CFF pour les trains régionaux) du programme M01 "Transport et mobilité"

Un crédit supplémentaire de 1.3 million accordé à cette ligne de subvention présente au final une charge supplémentaire de 1.3 million. Il a été adopté afin de permettre au canton de Genève de financer la totalité de sa part des coûts 2018 non couverts des lignes CFF (trains régionaux).

D'autres demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances supérieures à 0.5 million n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence au final de charges supplémentaires entre les comptes et le budget. A titre d'exemple, il peut être mentionné le crédit supplémentaire de 1.5 million alloué pour les frais d'hospitalisation hors canton (Programme K02 "Régulation et planification sanitaire", nature 36) et le crédit supplémentaire de 1.1 million octroyé en faveur des Bourses d'études - enseignement HES et universitaire (Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale").

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 290.5 millions (Tableau II).

Les dépassements supérieurs à 0.5 million entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constitués par :

1) Rubrique 30 Charge de personnel (Provisions/dépréciations)

Rubrique 30 du programme B02 "Gestion transversale et départementale des ressources humaines"

Ce dépassement de 68.2 millions est en lien avec la provision destinée à couvrir l'éventuellement paiement rétroactif de l'annuité 2016 pour le Petit Etat.

Il concerne une dotation de provision de 68.3 millions pour le litige sur l'annuité de 2016. Pour rappel, le 15 août 2018 le canton a recouru au TF contre l'arrêt de la Cour de Justice indiquant que l'annuité 2016 était due dès le 23 avril 2016 à une recourante. La procédure est pendante

à ce jour. Dans l'éventualité où le Tribunal Fédéral devait débouter l'Etat de Genève, ce dernier pourrait être amené à procéder à une sortie de ressources monétaires de l'ordre de 157 millions (nature 30 et 36) correspondant à un versement rétroactif de l'annuité 2016 de 2016 à 2018.

Rubrique 30 du programme H01 "Sécurité publique"

Ce dépassement de 1 million est en lien avec l'utilisation de la provision du Pont-Police qui a été inférieure au montant budgété.

Rubrique 30 du programme J01 "Pouvoir judiciaire"

Ce dépassement de 3 millions est en lien avec l'utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG qui a été plus faible que budgétée.

2) Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)

Rubrique 31 du programme B04 "Gestion des locaux et logistique"

Dans le cadre de l'opération les "Vernets", l'Etat de Genève va devoir prendre en charge la dépollution du terrain dont il est propriétaire. A cet effet, une provision de 7 millions a été constituée.

Rubrique 31 du programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

Ce dépassement de 1.3 million s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux subsides indûment perçus. En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM, un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. À cause de la situation financière précaire de la population concernée, une part importante de ces créances fait l'objet d'une dépréciation.

Rubrique 31 du programme C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"

Ce dépassement de 3.7 millions s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux prestations complémentaires AVS indûment perçues. En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM, un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. À cause de la situation financière précaire de la population concernée, une part importante de ces créances fait l'objet d'une dépréciation.

Rubrique 31 du programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

Ce dépassement de 2.4 millions s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux prestations complémentaires AI indûment perçues. En effet, grâce au dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et à la cellule d'enquête de domiciliation à l'OCPM, un nombre toujours plus important de cas de prestations indues sont identifiés et leur restitution notifiée. À cause de la situation financière précaire de la population concernée, une part importante de ces créances fait l'objet d'une dépréciation.

Rubrique 31 du programme E01 "Protection de l'environnement"

Ce dépassement de 7.3 millions constaté sur la rubrique 31 (utilisation de la provision pour sites contaminés) de la compétence du Conseil d'Etat est compensé par un non dépensé de 5,7 millions sur la rubrique 31 (dépenses d'assainissement des sites contaminés) de la compétence du Grand Conseil et par un report de crédit de 1,5 million. Ce traitement comptable particulier concerne l'utilisation de la provision pour l'assainissement des sites contaminés.

Rubrique 31 du programme G01 "Logement et planification foncière"

La dotation pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière a été augmentée de façon importante, entraînant un dépassement de 1.5 million. Sa constitution est basée sur la balance âgée des créances et s'explique principalement par des surtaxes plus importantes, notamment à cause de calculs de rétroactifs.

Rubrique 31 du programme G02 "Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers"

Le dépassement de 6.2 millions concerne principalement la comptabilisation d'une provision pour risque de dépréciation de créance concernant la FTI. En effet, il y a une différence d'interprétation de la Convention entre l'Etat de Genève et la FTI signée le 18 novembre 2015 sur la date d'entrée en vigueur de la modification du régime de rétribution de l'Etat par la FTI (passage d'un système de montant de 12 millions à un système de pourcentage sur le résultat). L'Etat de Genève a comptabilisé en 2017 un produit à recevoir de 12 millions alors que la FTI n'en a finalement versé que 5.6 millions. L'Etat a donc dû constituer une provision dans ses comptes pour différentiel (+ 6.5 millions).

Rubrique 31 du programme H01 "Sécurité publique"

Le dépassement de 4,7 millions est dû à la constitution d'une provision de 6,5 millions suite à la séance de conciliation entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève relative aux litiges en matière de contrôle de stationnement, compensée partiellement par une constitution moins élevée que prévu de provisions pour les débiteurs douteux au service des contraventions et à la police routière.

Rubrique 31 du programme I01 "Impôts, taxes et droits"

La dotation à la provision fiscale dépasse le budget de 47.4 millions et découle de l'accroissement du risque constaté sur les grands débiteurs fiscaux. Ce dépassement de 47.4 millions est à mettre en regard d'une reprise de provision (revenu) de 9.4 millions.

Rubrique 31 du programme J01 "Pouvoir judiciaire"

Le dépassement sur la nature 31 est la conséquence d'une dotation aux provisions sur les débiteurs douteux de la filière pénale plus importante que prévu de 2 millions, liée principalement à la mauvaise qualité des débiteurs de cette filière, dont le taux de recouvrement se situe aux alentours de 35%.

Rubrique 31 du programme L02 "Surveillance du marché du travail et régulation du commerce"

Ce dépassement s'explique d'une part, par le besoin d'adapter la provision pour le fonds taxis suite à la découverte de bénéficiaires potentiels supplémentaires et d'autre part, par des besoins de provisionnement supplémentaires en lien avec des créances douteuses et des pertes sur créances plus élevées que prévu.

Rubrique 31 du programme M01 "Transport et mobilité"

Une provision de 2 millions a été constituée dans le cadre du litige opposant l'Etat à la Ville de Genève portant sur le produit des horodateurs sis sur le territoire de la Ville de Genève antérieur à 2018.

3) Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) respecte globalement le budget (écart de 0.3 million sur un montant total aux comptes de 419.5 millions).

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II.

Les dépassements par programme s'expliquent notamment par :

- le raccourcissement de la durée de vie de certains bâtiments dont la destruction est prévue (2.8 millions sur le programme B04 "Gestion des locaux et logistique", compensé en partie par des amortissements moins importants que prévu liés à des sorties d'actifs fin 2017 et 2018) ou qui ont été acquis pour le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (0.4 million sur le programme G01 "Logement et planification foncière") ;
- l'amortissement d'équipements acquis pour la réalisation de mesures d'exploitation inscrites dans le plan d'actions du réseau routier (loi 11868) qui était budgété en 2020 dans le PFQ (0.6 million sur le programme M01 "Transport et mobilité").

Les autres écarts liés aux amortissements s'expliquent par une allocation différente entre les budgets et les comptes et des écarts d'estimations (dont 0.4 million sur le programme H01 "Sécurité publique" budgété sur le programme B01 "Etats-majors départementaux").

Les dépassements par programme de la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) s'élèvent à 4 millions.

4) Rubrique 34 Charges financières

Rubrique 34 du programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT"

Le dépassement se monte à 1.5 million et s'explique principalement par :

- 0.8 million de pertes réalisées sur les immobilisations qui n'avaient pas été budgétisées. C'est le cas en particulier de droits à bâtir qui ont été retirés d'une parcelle, dans un exercice antérieur, sans qu'une moins-value ait été comptabilisée. L'erreur a été détectée au cours de cette année et une correction de valeur a été comptabilisée sur l'exercice 2018 ;
- 0.6 million de moins-values de cessions notamment au chemin du Foron et chemin de Pinchat.

5) Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

Rubrique 36 du programme B02 "Gestion transversale et départementale des ressources humaines"

Le dépassement de 88.4 millions est directement lié au litige sur l'annuité 2016 expliqué sous la rubrique 30 du programme B02).

Rubrique 36 du programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

Ce dépassement de 2.9 millions s'explique principalement par une dépréciation des prêts accordés aux étudiants par le service des bourses et prêts d'études.

En effet, les prêts sont en constante augmentation depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE), entraînant par la même occasion une hausse des dépréciations (prêts en souffrance relatifs tant aux pertes sur créances qu'aux prêts convertis en bourses d'études non remboursables). Le montant prévu au budget n'ayant pas été adapté depuis lors, un crédit supplémentaire est constamment nécessaire.

Le budget 2019 a été adapté en conséquence pour tenir compte de cette évolution.

Rubrique 36 du programme F05 "Hautes écoles"

Le dépassement de 2.1 millions s'explique par des mises au rebut de biens financés par des subventions d'investissement de l'Etat (rattrapage de ces dernières années) pour 2.6 millions, en partie compensées par des dépenses moins importantes que planifiées pour l'équipement du CMU 5ème et 6ème étapes.

Rubrique 36 du programme F05 "Hautes écoles"

Le dépassement de 0.8 million est dû au coût supplémentaire au titre des contributions cantonales genevoises à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) et à l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

Le montant se situant entre 0.2 million et 1 million, mais n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, la demande en autorisation de crédit supplémentaire a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2018 (le crédit initial voté dans le cadre du budget pour le programme F05 Hautes écoles en nature 36 Charges de transfert étant de 536.1 millions).

Rubrique 36 du programme G01 "Logement et planification foncière"

Le dépassement de 1.4 million s'explique par le reclassement comptable des dotations LUP aux communes en subventions d'investissement. Ce reclassement n'était pas prévu au budget 2018.

Rubrique 36 du programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT"

Le dépassement de 2.8 millions s'explique par la dépréciation des actions détenues par l'Etat dans la Compagnie Général de Navigation (CGN) pour tenir compte de la baisse durable de leur valeur (évaluée à CHF 1.5/action au 31.12.2018).

Rubrique 36 du programme K02 "Régulation et planification sanitaire"

Un litige existe entre des cliniques privées vaudoises et l'Etat de Genève au sujet du financement de la part cantonale (55 %) des soins stationnaires. Une décision de justice sur le même type de litige, mais entre l'Etat de Vaud et des cliniques genevoises, a conclu en faveur de ces dernières. Suite à ce verdict, l'Etat de Genève a dû reconsidérer les prétentions

formulées par les cliniques vaudoises (8.7 millions) et les traiter désormais comme un risque plus probable qu'improbable.

A ce montant, s'ajoute l'effet net des mouvements de provision en lien avec les hospitalisations hors canton, soit 0.1 million.

La date tardive de fin des travaux d'analyse de ces prétentions n'a pas permis de déposer de demande en autorisation de crédit supplémentaire pour la constitution de la provision.

6) Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Rubrique 36 (Couverture des créances des assureurs pour primes impayées) du programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

Ce dépassement de 2.9 millions est en lien avec l'article 64a LAMal, ainsi que les dispositions du droit cantonal y relatives, prévoyant que les primes et les participations échues des genevois, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuites soient payés à 85% par l'Etat aux assureurs.

Comme il s'écoule un certain temps entre le moment où une prime est échue et le moment où le service de l'assurance-maladie (SAM) paye cette prime, la constitution d'une provision est nécessaire à la fin de chaque exercice comptable.

En 2018, les besoins de couverture de ces créances insolvables se sont avérés plus importants que prévu au budget, ce qui a entraîné une hausse des charges de provisions.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AVS) du programme C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"

Ce dépassement de 2 millions s'explique par le fait que les dossiers des prestations complémentaires à l'AVS en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC) ont été plus importants que prévu, entraînant de fait une augmentation des provisions y relatives.

Il sied de relever que l'ensemble des dépenses relatives aux prestations complémentaires AVS (nature 36) a été inférieure de 15 millions au montant prévu au budget 2018.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AI) du programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

Ce dépassement de 1.5 million s'explique par le fait que les dossiers des prestations complémentaires à l'AI en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC) ont été plus importants que prévu, entraînant de fait une augmentation des provisions y relatives.

Il sied de relever que l'ensemble des dépenses relatives aux prestations complémentaires AI (nature 36) a été inférieur de 7.8 millions au montant prévu au budget 2018.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires cantonales - AI) du programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

L'explication de ce dépassement de 0.7 million est la même que celle fournie pour les prestations complémentaires fédérales – AI.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires familiales) du programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration"

Ce dépassement de 0.6 millions s'explique par le fait que les dossiers des prestations complémentaires familiales en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC) ont été plus importants que prévu, entraînant une augmentation des provisions y relatives.

Rubrique 36 (Hospitalisations secteur privé) du programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"

Le dépassement de crédit découle de la nécessité de constituer une provision pour faire face aux litiges ouverts avec l'Hôpital La Tour et concernant pour l'un, la prise en charge des cas d'urgence et pour l'autre, le nombre de prestations hospitalières cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et l'Etat de Genève. Une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 0.7 million a été validée à cette fin par le Conseil d'Etat en date du 19 décembre 2018.

Courant janvier 2019, le Tribunal administratif fédéral a rendu son verdict et statué définitivement en faveur de l'Hôpital La Tour. Les termes de la décision ont par ailleurs, obligé le département à revoir sensiblement son estimation du risque (+ 1.6 million).

Compte tenu de la date à laquelle le verdict a été rendu, il n'a pas été possible de présenter une seconde demande en autorisation de crédit supplémentaire après du Conseil d'Etat.

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances totalisent 1.7 million (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les dépassements sont constitués par :

1) Rubrique 30 Charge de personnel (hors provisions/dépréciations)

Rubrique 30 du programme M03 "Admission à la circulation routière et à la navigation"

Le dépassement de 0.4 million provient principalement de l'absence d'absorption des réductions budgétaires et linéaires appliquées chaque année sur les charges de personnel en raison de la très faible vacance de postes.

2) Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)

Rubrique 36 du programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue" :

Le dépassement de 1 million concerne les écolages payés selon des accords intercantonaux pour les élèves genevois suivant une formation plein-temps dans un autre canton.

Suite à l'introduction de la libre circulation pour les formations supérieures, le nombre d'élèves domiciliés sur le canton qui rejoignent des formations supérieures dans d'autres cantons a beaucoup augmenté et la dotation budgétaire s'est révélée insuffisante. La réception d'un tiers des factures en toute fin d'année n'a pas permis d'anticiper ce dépassement. Cependant, le budget 2019 a pu être adapté à hauteur de CHF 650'000, et un complément de CHF 200'000 est prévu dans le PFQ en 2020 (sous réserve des arbitrages du CE et du vote du budget).

3) Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)

Rubrique 36 (Prestations d'aide sociale - AI) du programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

Ce dépassement de 0.3 million s'explique par des demandes d'aide sociale en lien avec les prestations complémentaires AI plus importantes que prévu.

Il sied de relever que l'ensemble des dépenses relatives aux prestations complémentaires AI (nature 36) a été inférieur de 7.8 millions au montant prévu au budget 2018.

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAIF

Programme	Libellé	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				2'998'384	3'267'556
A02	Conseil d'Etat	13'796'315	13'586'863	209'452	338'556
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	41'348'137	38'559'205	2'788'932	2'929'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				6'522'358	6'567'657
A06	Cour des comptes	289'269	254'006	35'263	39'284
E03	Gestion des eaux	8'523'019	8'136'544	386'475	386'476
E04	Agriculture et nature	5'795'246	5'777'853	17'393	31'414
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	2'303'952	2'196'269	107'683	107'683
G04	Protection du patrimoine bâti et des sites	1'958'275	1'898'809	59'466	59'466
H03	Population, droit de cité et migration	1'937'612	1'659'372	278'240	278'241
I02	Production et perception des impôts	5'332'913	5'080'886	252'027	252'028
J01	Pouvoir judiciaire	37'376'410	34'887'292	2'489'118	2'516'370
M02	Infrastructures routières et de transports publics	19'611'093	16'761'788	2'849'305	2'849'305
M03	Admission à la circulation routière et à la navigation	1'638'688	1'597'113	41'575	41'575
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000			5'814	5'815
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				30'777'808	32'122'931
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	313'417'658	300'417'658	13'000'000	13'000'000
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	25'046'894	23'124'500	1'922'394	2'000'000
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					
	PIC - Programme d'intégration cantonal	3'729'132	3'456'369	272'763	199'500 (1)
D02 Sport et loisirs					
	Genève Futur Hockey	980'298	480'298	500'000	500'000
	Soutien à la relève sportive	1'169'000	494'000	675'000	808'000
E04 Agriculture et nature					
	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF	2'086'500	186'500	1'900'000	1'900'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					
	Subsides pour la formation scolaire spéciale	22'197'011	20'403'036	1'793'975	1'950'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					
	Frais de placements éducation spécialisée OEJ	24'169'722	23'068'911	1'100'811	1'930'000
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					
	Soins à domicile privés	3'130'488	0	3'130'488	3'394'693
	Effet LIMA EMS	3'864'842	0	3'864'842	4'283'919
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					
	Participation Cantonale LACI	14'799'000	14'000'000	799'000	799'000
M01 Transport et mobilité					
	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	3'026'682	2'533'213	493'469	32'751 (2)
	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	15'025'067	13'700'000	1'325'067	1'325'068
TOTAL I				40'298'551	41'958'144

(1) Le DCS a déposé le 27 novembre 2018 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de CHF 199'500. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 19 décembre 2018. Le dépassement entre les comptes 2018 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

(2) Le DI a déposé le 5 avril 2018 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de CHF 32'751. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 25 avril 2018. Le dépassement entre les comptes 2018 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						75'338'004
A06	Cour des comptes			630'663	314'542	316'121
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Provisions/Dépréciations		68'005'451	-200'489	68'205'940
C05	Actions en matière d'asile et de migration		oui	171'455	155'872	15'583
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle		oui	12'394'037	12'381'015	13'021
D01	Culture		oui	2'324'652	2'297'911	26'741
D02	Sport et loisirs		oui	1'870'215	1'859'610	10'606
E01	Protection de l'environnement		oui	13'253'376	13'174'225	79'151
E03	Gestion des eaux		oui	12'520'676	12'473'432	47'244
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Provisions/Dépréciations		345'500	0	345'500
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/Dépréciations		379'500	0	379'500
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Provisions/Dépréciations	oui	30'500	0	30'500
H01	Sécurité publique	Provisions/Dépréciations		-6'032'810	-7'052'098	1'019'289
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/Dépréciations	oui	-1'060'198	-1'148'016	87'818
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement		oui	118'169'833	117'779'519	390'314
J01	Pouvoir judiciaire	Provisions/Dépréciations		-88'600	-3'059'165	2'970'565
K01	Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	Provisions/Dépréciations	oui	192'000	0	192'000
K02	Régulation et planification sanitaire		oui	3'747'502	3'716'028	31'474
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions/Dépréciations	oui	200'000	0	200'000
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		oui	12'873'452	12'774'318	99'134
L01	Réinsertion des demandeurs d'emplois	Provisions/Dépréciations	oui	200'000	0	200'000
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Provisions/Dépréciations	oui	78'590	0	78'590
L03	Exécution des poursuites et faillites	Provisions/Dépréciations		493'747	0	493'747
M01	Transport et mobilité		oui	13'907'675	13'823'191	84'484
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/Dépréciations	oui			20'682
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)						88'637'973
B01	Etats-majors départementaux	Provisions/dépréciations et cas particuliers	oui	12'394	1'000	11'394
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	11'124	0	11'124
B04	Gestion des locaux et logistique	Provisions/Dépréciations		7'144'002	650'000	6'494'002
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Provisions/dépréciations et pertes effectives		3'794'445	2'484'000	1'310'445
C02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	Provisions/dépréciations et pertes effectives		7'968'155	4'240'805	3'727'349
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	Provisions/dépréciations et pertes effectives		5'192'625	2'763'615	2'429'010
C04	Soutien à la famille et à l'intégration	Provisions/Dépréciations		3'857'010	3'654'150	202'860
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions/Dépréciations		462'064	20'000	442'064
E01	Protection de l'environnement	Provisions/dépréciations et pertes effectives		445'559	-6'809'156	7'254'715
E03	Gestion des eaux	Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	56'692	5'000	51'692
E04	Agriculture et nature	Provisions/dépréciations et pertes effectives		439'240	12'700	426'540
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Pertes effectives		239'053	20'000	219'053
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Provisions/dépréciations et cas particuliers		427'677	71'228	356'449
G01	Logement et planification foncière	Provisions/Dépréciations		2'135'124	600'000	1'535'124
G02	Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	Provisions/Dépréciations		6'515'074	300'000	6'215'074
H01	Sécurité publique	Pertes effectives		31'719'451	27'048'455	4'670'996
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Pertes effectives	oui	45'628	0	45'628
H03	Population, droit de cité et migration	Provisions/Dépréciations	oui	23'958	10'000	13'958
H04	Sécurité civile et armée	Provisions/Dépréciations	oui	46'432	0	46'432
I01	Impôts, taxes et droits	Provisions/Dépréciations		131'970'981	84'550'000	47'420'981
I02	Production et perception des impôts	Provisions/Dépréciations	oui	200'000	0	200'000
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Pertes effectives		278'648	0	278'648
J01	Pouvoir judiciaire	Pertes effectives et cas particuliers		17'272'875	15'300'000	1'972'875
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	131'087	39'839	91'248
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Provisions/dépréciations et pertes effectives		1'210'460	60'000	1'150'460
M01	Transport et mobilité	Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		2'044'887	0	2'044'887
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui			14'964

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif						4'024'324
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements	oui	276'832'003	276'038'104	793'899
D01	Culture	Amortissements	oui	159'177	143'852	15'325
E03	Gestion des eaux	Amortissements	oui	2'974'799	2'907'977	66'823
E04	Agriculture et nature	Amortissements	oui	1'764'869	1'598'814	166'055
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements		1'695'731	1'440'324	255'407
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Amortissements	oui	4'182'546	3'994'863	187'683
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	Amortissements	oui	226'024	202'510	23'514
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Amortissements	oui	313'072	284'275	28'797
F06	Prestations transversales liées à la formation	Amortissements	oui	704'621	601'639	102'982
G01	Logement et planification foncière	Amortissements		2'104'404	1'564'441	539'963
G02	Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	Amortissements		424'788	194'643	230'145
G03	Information du territoire et garantie des droits réels	Amortissements	oui	858'963	705'400	153'563
H01	Sécurité publique	Amortissements		4'328'209	3'670'846	657'363
H04	Sécurité civile et armée	Amortissements	oui	356'420	334'586	21'834
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Amortissements	oui	311'375	295'366	16'009
M01	Transport et mobilité	Amortissements		4'844'717	4'102'095	742'622
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui			22'340
34 Charges financières						1'620'315
F05	Hautes écoles	Pertes effectives	oui	105'083	0	105'083
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Pertes effectives		1'508'833	0	1'508'833
Divers programmes	Agrégat de dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	6'399	0	6'399
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)						108'322'378
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Provisions/Dépréciations		88'400'000	0	88'400'000
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements	oui	16'290'200	16'112'892	177'308
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives		4'525'234	1'606'050	2'919'183
C02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	Amortissements et pertes effectives	oui	399'164	359'210	39'953
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	Amortissements et pertes effectives	oui	1'073'135	965'722	107'413
C04	Soutien à la famille et à l'intégration	Amortissements et pertes effectives	oui	251'289	226'137	25'152
C05	Actions en matière d'asile et de migration	Amortissements et pertes effectives	oui	257'088	231'356	25'733
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Amortissements et pertes effectives	oui	120'812	108'720	12'092
E01	Protection de l'environnement		oui	238'867	165'475	73'392
F01	Enseignement obligatoire et orientation		oui	129'860	70'800	59'060
F05	Hautes écoles	Pertes effectives		29'070'409	26'986'630	2'083'779
F05	Hautes écoles		oui	26'506'397	25'705'000	801'397
G01	Logement et planification foncière	Amortissements		1'596'615	167'700	1'428'915
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement		oui	11'833'144	11'649'275	183'869
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Provisions/Dépréciations		2'799'907	0	2'799'907
K02	Régulation et planification sanitaire	Provisions/Dépréciations		8'795'748	56'250	8'739'498
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce		oui	606'335	549'000	57'335
M01	Transport et mobilité	Amortissements		618'584	283'450	335'134
M02	Infrastructures routières et de transports publics	Amortissements	oui	47'189	20'464	26'725
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui			26'533
36 Charges de transfert (liste des subventions)						12'579'089
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations	oui	1'162'406	1'000'000	162'406
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	Provisions/dépréciations		5'539'975	2'600'000	2'939'975
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	Provisions/dépréciations		448'160	0	448'160
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	Provisions/dépréciations	oui	174'830	0	174'830
	Chèques formation		oui	5'211'146	5'150'000	61'146

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions/dépréciations		1'827'790	-200'000	2'027'790
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions/dépréciations		522'711	50'000	472'711
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions/dépréciations		1'696'098	212'000	1'484'098
	Prestations complémentaires cantonales - AI	Provisions/dépréciations		826'922	88'000	738'922
C04 Soutien à la famille et à l'intégration						
	Prestations complémentaires familiales		oui	18'426'734	18'237'958	188'776
	Prestations complémentaires familiales	Provisions/dépréciations		921'908	300'000	621'908
D01 Culture						
	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum (LRT)		oui	4'738'000	4'609'000	129'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques						
	Frais de placements éducation spécialisée OMP		oui	370'790	353'308	17'482
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées						
	Hospitalisations secteur privé	Provisions/dépréciations		2'327'178	0	2'327'178
	OSAD - Provision LIMA		oui	168'480	0	168'480
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois						
	Mesures cantonales en faveur du chômage	Provisions/dépréciations		300'000	0	300'000
	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		oui	1'198'610	1'000'000	198'610
M01 Transport et mobilité						
	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		oui	2'346'815	2'314'866	31'949
	GLCT : Lignes transfrontalières		oui	4'564'804	4'500'000	64'804
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui			20'864

TOTAL II**290'522'083**

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCEB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

⁽¹⁾ Le montant se situant entre CHF 200'000 et CHF 1'000'000 F, mais n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, la demande en autorisation de crédit supplémentaire a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2018 (le crédit initial voté dans le cadre du budget pour le programme F05 Hautes écoles en nature 36 Charges de transfert étant de CHF 536'135'034).

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)			382'229
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	14'205'544	13'823'315	382'229
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)			1'013'967
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	7'971'967	6'958'000	1'013'967
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)			294'256
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées			
Prestations d'aide sociale - AI	1'526'405	1'232'149	294'256
TOTAL III			1'690'452

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Cette liste comprend toutes les natures concernées par des provisions et dépréciations. Elle est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille tous les mouvements de provisions et dépréciations (dotations, utilisations et reprises) par programme.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
A02 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	12'338'773	12'258'289	
	dont dotations provisions	1'999'719	1'922'729	Dotation pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat légèrement supérieure au budget en raison des modifications du cercle des actifs intervenues lors du changement de législature.
	dont utilisations provisions	-3'457'261	-3'251'303	Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens Conseillers d'Etat supérieure au budget en raison des modifications du cercle des actifs intervenues lors du changement de législature.
	34 Charges financières	559'087	559'087	
	dont dotations provisions	559'087	559'087	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
A06 Cour des comptes	30 Charges de personnel	5'685'024	5'536'375	
	dont dotations provisions	630'663	401'634	Dotation pour la caisse de retraite des magistrats de la Cour des Comptes supérieure au budget, à la suite d'une modification par l'actuaire d'un paramètre de calcul de la date des droits à une rente.
	dont utilisations provisions	-	-87'092	Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens magistrats de la Cour des Comptes non utilisée en 2018 pour les rentes acquises.
	34 Charges financières	12'869	12'869	
	dont dotations provisions	12'869	12'869	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
B01 Etats-majors départementaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'629'660	2'939'425	
	dont dotations dépréciations	11'764	-	Dotation à la provision pour débiteurs douteux en matière d'autorisations et d'émoluments.
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	109'353'588	38'358'716	
	dont dotations provisions	68'300'000	150'046	Dotation exceptionnelle de 68.3 millions destinée à couvrir le risque de paiement rétroactif de l'annuité 2016 dans l'attente de la décision du TF suite au recours formulé par le Conseil d'Etat en août 2018. Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat prévue au budget (150'046 francs) mais non utilisée aux comptes.
	dont utilisations provisions	-294'549	-350'535	Utilisation de provision pour le paiement des rentes diverses gérées par l'Etat légèrement inférieure au budget.
	34 Charges financières	31'900	31'900	
	dont dotations provisions	31'900	31'900	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
	36 Charges de transfert	88'400'000	-	
	dont dotations provisions	88'400'000	-	Dotation exceptionnelle de 88.4 millions destinée à couvrir le risque de paiement rétroactif de l'annuité 2016 dans l'attente de la décision du TF suite au recours formulé par le Conseil d'Etat en août 2018. Ce montant est destiné à couvrir 100% du risque (au delà du taux de subventionnement habituellement adopté) pour les établissements subventionnés appliquant les mécanismes salariaux de l'Etat par obligation ou par analogie.
43 Revenus divers	109'121	-		
dont reprises provisions	106'874	-	Reprise de provision exceptionnelle suite aux décès d'ayants droit de rentes diverses gérées par l'Etat.	
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	43 Revenus divers	922'316	55'000	
	dont reprises dépréciations	150'374	-	Reprise de provision selon la situation des débiteurs au 31.12.2018.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
B04 Gestion des locaux et logistique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142'207'544	136'400'941	
	dont dotations dépréciations	11'483	300'000	Ajustement de la provision pour débiteurs douteux de l'Office cantonal des bâtiments.
	dont utilisations dépréciations	-209'920	-300'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux de l'Office cantonal des bâtiments.
	dont dotations provisions	7'000'000	-	Dotations à provision pour risque et charge dans le cadre de l'opération les "Vernets" (OLV).
	43 Revenus divers	5'484'716	4'188'065	
	dont reprises dépréciations	100'393	-	Dissolution de provision non utilisée au service de la gérance.
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'171'537	2'998'214	
	dont dotations dépréciations	3'794'445	2'334'000	Ces provisions sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations indûment perçues par les bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE). Le dépassement de +1.3 million s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux subsides indûment perçus.
	dont utilisations dépréciations	-1'312'245	-1'134'000	
	36 Charges de transfert	842'867'235	844'465'088	
	dont dotations dépréciations	3'405'063	928'400	Ces provisions sont destinées à couvrir les risques inhérents :
	dont utilisations dépréciations	-3'375'037	-928'400	1) aux primes impayées des assurés genevois conformément à l'article 64a LAMal, 2) aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs), 3) aux demandes de remises de cotisations à l'AVS en attente de traitement, 4) aux écolages hors canton et aux prêts consentis aux ménages privés.
	dont dotations provisions	65'336'994	61'400'000	
	dont utilisations provisions	-58'216'623	-57'800'000	Le dépassement de 3.5 millions s'explique principalement par la couverture des créances des assureurs pour primes impayées (+2.9 millions).
	43 Revenus divers	3'806'417	320	
		dont reprises dépréciations	134'839	-
	dont reprises provisions	3'671'473	-	
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'367'908	4'747'419	
	dont dotations dépréciations	7'056'846	2'861'159	Ces provisions sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires AVS indûment perçues. Le dépassement de budget de +2.4 million, s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux prestations complémentaires AVS indûment perçues.
	dont utilisations dépréciations	-3'658'542	-1'907'158	
	36 Charges de transfert	312'456'097	327'527'337	
	dont dotations provisions	11'553'697	7'450'000	Ces provisions sont inhérents aux dossiers de prestations complémentaires fédérales à l'AVS en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC). Le dépassement de +2.5 millions s'explique par le fait que les dossiers des prestations complémentaires à l'AVS en attente de traitement par le SPC ont été plus importants que prévu.
	dont utilisations provisions	-9'203'196	-7'600'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'518'402	3'198'219	Ces provisions sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires AI indûment perçues. Le dépassement de budget de +1.6 million, s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux prestations complémentaires AI indûment perçues
	dont dotations dépréciations	4'598'751	1'864'538	
	dont utilisations dépréciations	-2'384'170	-1'242'842	
	36 Charges de transfert	408'265'740	417'382'689	Ces provisions sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires fédérales à l'AI en attente de traitement par le SPC. Le dépassement de +2.2 millions s'explique par le fait que les dossiers des prestations complémentaires à l'AI en attente de traitement par le SPC ont été plus importants que prévu.
	dont dotations provisions	13'052'351	8'600'000	
	dont utilisations provisions	-10'529'331	-8'300'000	
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'046'010	5'142'896	Ces provisions sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux en lien avec le recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et les créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment perçues par les bénéficiaires du SPC.
	dont dotations dépréciations	3'138'673	3'454'150	
	dont utilisations dépréciations	-3'378'629	-4'100'000	
	36 Charges de transfert	72'872'595	77'871'717	Ces provisions sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement par le SPC. Le dépassement de +0.6 million s'explique par le fait que les dossiers des prestations complémentaires familiales en attente de traitement par le SPC ont été plus importants que prévu.
	dont dotations provisions	1'825'440	1'500'000	
	dont utilisations provisions	-903'532	-1'200'000	
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	30 Charges de personnel	12'234'037	12'381'015	Provision suite à un litige, les besoins d'utilisation de provisions ont été supérieurs aux attentes.
	dont dotations provisions	92'863	-	
	dont utilisations provisions	-252'863	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	706'183	364'466	Provisions destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	dont dotations dépréciations	389'559	20'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-20'000	Provisions pour dommages et intérêts.
	dont dotations provisions	73'242	-	
	43 Revenus divers	55'152	548'621	Reprise de provision devenue sans objet (en lien avec les prestations du SPAd).
dont reprises provisions	55'152	-		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
E01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'187'275	2'665'542	
	dont utilisations dépréciations	-12'881	-	Utilisation de la provision pour dépréciations de créances à l'office de l'environnement.
	dont dotations provisions	840'586	-	Augmentation de la dotation pour sites contaminés et hausse de la provision pour pics de pollutions.
	dont utilisations provisions	-397'227	-6'810'156	Des travaux d'entretien pour les sites contaminés inférieurs aux budgets.
	43 Revenus divers	97'814	500	
	dont reprises dépréciations	69'884	-	Reprise de provision pour dépréciation de créances à l'office de l'environnement.
	dont reprises provisions	17'078	-	Reprise de provision pour sites contaminés.
E02 Energie	36 Charges de transfert	5'964'258	6'077'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-125'000	Pas de perte et d'utilisation comptabilisées pour les dépréciations sur les prêts octroyés pour l'encouragement à l'utilisation d'énergie renouvelables.
E03 Gestion des eaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'579'712	8'141'544	
	dont dotations dépréciations	57'721	5'000	Dotation pour dépréciation de créances supérieurs au budget au service de la capitainerie.
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'234'485	5'790'553	
	dont dotations dépréciations	281'425	7'100	Ajustement de la dotation pour dépréciations de créances pour la nature et paysage.
	43 Revenus divers	257'477	187'100	
	dont reprises dépréciations	246'588	-	Reprise de la provision pour dépréciations de créances pour la nature et paysage.
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel	622'780'198	624'391'407	
	dont dotations provisions	345'500	-	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire.
	43 Revenus divers	940'310	420'660	
	dont reprises provisions	434'200	-	Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description	
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel dont dotations provisions	430'148'008 379'500	432'150'408 -	Dotation de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II, et de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	18'795'576 40'429	19'879'920 32'400	Dotation de provision pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II.	
	36 Charges de transfert dont dotations provisions dont utilisations provisions	33'968'374 - -1'283'000	34'280'459 900'000 -900'000	Provision pour frais d'écolages hors canton (formation professionnelle duale). Suite à la modification du schéma comptable, les engagements relatifs aux écolages hors-canton (factures pour les mois de sept à déc 2018) ne sont plus comptabilisés sur une nature de provision mais directement dans la nature de charge effective. Utilisation du solde de la provision pour frais d'écolages hors-canton pour la formation professionnelle duale.	
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations dont reprises provisions	954'289 1'306 40'800	468'500 18'000 -	Reprise de provision pour dépréciation de créances. Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II.	
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	9'766'213 - -107'741	10'807'783 10'000 -	Dotation et utilisation de provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique.
		F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	30 Charges de personnel dont dotations provisions	54'194'286 31'000	54'601'559 -
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations			2'731'630 431'893 -23'347	2'267'497 117'000 -71'772	Dotation de provision pour dépréciation de créances constituée par le service de protection des mineurs. Utilisation de provision pour dépréciation de créances au service de protection des mineurs.
43 Revenus divers dont reprises dépréciations	2'030'393 25'426		3'216'422 16'422	Reprise de provision pour dépréciation de créances au service dentaire scolaire.	
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	2'462'781 2'135'124 -794'821	1'416'057 600'000 -1'450'000	Le dépassement de la dotation pour dépréciations de créances est lié aux encaissements de surtaxes, trop perçus et d'une facturation importantes de rétroactifs. Ajustement de l'utilisation pour dépréciations de créances de l'office du logement en fonction des pertes comptabilisées.	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'012'570	11'514'750	
	dont dotations dépréciations	6'515'074	300'000	L'écart principal concerne la comptabilisation d'une provision pour risque de dépréciation de créance lié à la FTI.
	dont utilisations dépréciations	-21'895	-100'000	Ajustement des utilisations pour dépréciation de créances à l'office des autorisations de construire.
H01 Sécurité publique	30 Charges de personnel	302'965'378	309'437'337	
	dont dotations provisions	215'717	-	Dotation à la provision pour litiges avec le personnel.
	dont utilisations provisions	-6'248'527	-7'052'098	Utilisation du Pont-Police inférieure au montant budgété.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52'747'585	48'465'033	
	dont dotations dépréciations	24'243'803	27'048'455	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions (SDC).
	dont utilisations dépréciations	-22'051'174	-16'000'000	Utilisation des provisions pour débiteurs douteux du SDC.
	dont dotations provisions	6'802'681	-	Dotation à la provision suite à la séance de conciliation entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève relative aux litiges en matière de contrôle de stationnement (6'500'000 francs) et à la provision relative aux frais d'assistance juridique (302'681 francs).
	34 Charges financières	454'400	454'400	
	dont dotations provisions	454'400	454'400	Utilisation de la charge de 1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget.
	43 Revenus divers	5'471'729	1'753'575	
dont reprises provisions	5'386'360	1'743'575	Reprise sur Pont-Police non utilisé supérieure au budget du fait d'un nombre important d'ayants droit n'ayant pas sollicité de pont-Police en 2018.	
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	117'109'636	116'631'503	
	dont dotations provisions	120'276	-	Dotation à la provision pour litiges avec le personnel.
	dont utilisations provisions	-1'180'474	-1'148'016	Utilisation du Pont-Police légèrement supérieure au montant budgété.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27'405'006	28'071'473	
	dont dotations dépréciations	12'537	-	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux au service de probation et d'insertion (SPI) ainsi qu'au Centre éducatif de détention et d'observation de la Clairière.
	dont utilisations dépréciations	-77'116	-	Utilisation des provisions pour débiteurs douteux du service de l'application des peines et mesures (SAPEM), de l'établissement fermé de Favra et de l'établissement La Brenaz.
	dont dotations provisions	75'500	-	Dotation à la provision relative aux frais d'assistance juridique.
	dont utilisations provisions	-43'961	-	Utilisation de la provision pour litiges.
	34 Charges financières	64'497	64'497	
	dont dotations provisions	64'497	64'497	Utilisation de la charge de 1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget.
43 Revenus divers	2'887'630	256'425		
dont reprises dépréciations	51'953	-	Reprise sur la provision pour débiteurs douteux du service d'application des peines et mesures (SAPEM).	
dont reprises provisions	2'793'184	256'425	Reprise sur la provision pour litiges (2 millions) et Pont-Police non utilisé (0.8 million).	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
H03 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'961'571	1'669'372	
	dont dotations dépréciations	22'435	10'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux du service étrangers de l'office cantonal de la population et de la migration (OCPM).
	dont utilisations dépréciations	-	-10'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux.
H04 Sécurité civile et armée	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	957'261	1'062'527	
	dont dotations dépréciations	46'432	-	Dotation à la provision pour débiteurs douteux au service de la protection civile.
I01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	131'970'981	84'550'000	
	dont dotations dépréciations	131'970'981	84'550'000	Dotation et utilisation de provision pour créances fiscales. L'augmentation de la provision traduit une hausse des risques de non-recouvrement en lien avec des nouvelles créances fiscales enregistrées en 2018.
	dont utilisations dépréciations	-81'975'125	-84'350'000	
	43 Revenus divers	9'447'393	-	
dont reprises dépréciations	9'447'393	-	Reprise de provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'évaluation budgétaire.	
I02 Production et perception des impôts	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'532'913	5'080'886	
	dont dotations provisions	200'000	-	Nouvelle dotation de provision pour litiges envers de tiers.
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	278'648	-	
	dont dotations dépréciations	300'000	-	Dotation et utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux. L'utilisation de la provision est principalement liée à la conclusion de dossiers de l'ex-fondation de valorisation de la BCGE.
	dont utilisations dépréciations	-13'310'155	-	
	43 Revenus divers	15'363'758	5'922'489	
dont reprises dépréciations	7'341'073	3'120'000	Reprise de provisions suite à la signature de conventions dans le cadre de quelques dossiers de l'ex-fondation de valorisation de la BCGE.	
J01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	133'438'036	133'875'001	
	dont utilisations provisions	-88'600	-3'059'165	Utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG plus faible que budgétée.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54'649'285	50'187'292	
	dont dotations dépréciations	17'224'611	15'300'000	Le dépassement sur la nature 31 est la conséquence d'une dotation aux provisions sur les débiteurs douteux de la filière pénale plus importante que prévue +2 millions, liée principalement à la mauvaise qualité des débiteurs de cette filière, dont le taux de recouvrement se situe aux alentours de 35%.
	dont utilisations dépréciations	-14'194'153	-6'000'000	
	43 Revenus divers	5'458'829	19'240'000	
dont reprises provisions	401'085	700'000	Reprise sur mesures transitoires (liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG) plus faible que budgétée.	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	30 Charges de personnel	2'720'800	2'795'134	Cette dotation découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers deux membres du personnel au sein de la direction générale de la santé.
	dont dotations provisions	192'000	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'073'391	8'416'009	Le schéma comptable des opérations en lien avec le litige opposant l'Etat de Genève respectivement aux infirmières indépendantes de Genève et aux organisations de soins à domicile (OSAD) au sujet du financement résiduel des soins à domicile a été modifié. Les opérations concernant cette provision, initialement prévues au budget sur des natures 31, sont désormais comptabilisées sur des natures 36. Une nouvelle estimation des risques, réalisée à fin 2018, a conduit le département à considérer qu'une dotation au titre de l'exercice 2018 n'était pas nécessaire compte tenu du niveau de la provision existante à fin 2017. Pour cette raison, aucune dotation n'est mentionnée ci-dessous sous la rubrique 36.
	dont dotations provisions	-	5'600'000	
	dont utilisations provisions	-140'375	-	
	36 Charges de transfert	1'255'204'665	1'257'568'264	Dotation à la provision pour les hospitalisations en secteur privé.
dont dotations provisions		2'532'614	-	
dont utilisations provisions		-2'293'646	-	Utilisation de la provision pour soins à domicile privé.
43 Revenus divers	21'988'045	20'009'440	Ce montant se décompose d'une part, en une reprise de provision en lien avec un litige ouvert envers un fournisseur pour 100'000 francs et, d'autre part, en une reprise de provision pour les soins à domicile privé.	
	dont reprises provisions	2'924'703		-
K02 Régulation et planification sanitaire	36 Charges de transfert	21'725'567	13'132'250	Dotation à la provision constituée pour couvrir les risques inhérents aux hospitalisations hors canton (HHC) 2018, notamment avec les cliniques privées vaudoises, subies par des résidents genevois.
	dont dotations provisions	11'107'449	3'340'000	
	dont utilisations provisions	-2'311'701	-3'340'000	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30 Charges de personnel	13'073'452	12'774'318	Cette dotation découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers deux membres du personnel au sein de la direction générale de la santé.
	dont dotations provisions	200'000	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'261'037	2'377'171	Dotation à la provision pour débiteurs douteux du service de la consommation et des affaires vétérinaires.
	dont dotations dépréciations	126'195	85'500	
dont utilisations dépréciations	-106'140	-85'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux du service de la consommation et des affaires vétérinaires.	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	30 Charges de personnel	35'117'379	37'652'402	Cette dotation découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers deux membres du personnel au sein de l'office cantonal de l'emploi.
	dont dotations provisions	200'000	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'190'165	1'966'534	L'office cantonal de l'emploi (OCE) adresse des demandes de remboursement de prestations aux bénéficiaires n'ayant pas totalement respecté les conditions d'octroi, notamment dans le domaine des allocations de retour en emploi. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de ces factures, il constitue une provision pour dépréciation d'actifs.
	dont dotations dépréciations	271'761	560'000	
	dont utilisations dépréciations	-661'397	-420'000	La provision constituée lors des exercices précédents a été utilisée dans les cas où les démarches entreprises en vue de la récupération de ces créances se sont révélées infructueuses.
	dont dotations provisions	-	50'000	La dotation à la provision à l'OCE ne s'est pas réalisée.
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	36 Charges de transfert	44'671'666	54'500'000	Constitution d'une provision à l'office cantonal de l'emploi, afin de couvrir le risque de devoir prendre en charge le financement d'un 13ème salaire pour les EDS actifs dans des domaines d'activités régis par des conventions collectives de travail le prévoyant.
	dont dotations provisions	300'000	-	
	43 Revenus divers	230'440	59'740	Certaines créances ayant fait l'objet de provision pour dépréciation d'actif ont finalement pu être encaissées. Les montants provisionnés en lien avec ces créances ont donc fait l'objet de reprises. Le risque lié à un litige concernant un membre du personnel a été réévalué à la baisse ce qui a permis d'effectuer une reprise de 50'000 francs.
	dont reprises dépréciations	169'362	30'000	
dont reprises provisions	50'000	-		
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	30 Charges de personnel	18'240'291	19'881'190	Cette dotation découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers deux membres du personnel au sein de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
	dont dotations provisions	78'590	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'844'370	689'492	Dotation à la provision pour dépréciations de créances.
	dont dotations dépréciations	261'413	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-206'145	-80'000	Utilisation de provision pour dépréciations de créances.
	dont dotations provisions	946'200	-	Dotation à la provision en lien avec le Fonds Taxi géré par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail suite à la découverte de nouveaux bénéficiaires potentiels.
	dont utilisations provisions	-17'649'000	-17'730'000	La provision pour permettre l'alimentation du fonds Taxis a été utilisée à hauteur de 17'649'000 francs.
43 Revenus divers	419'066	28'000	Cette reprise de provision concerne le personnel.	
dont reprises provisions	250'001	-		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2018	B 2018	Description
L03 Exécution des poursuites et faillites	30 Charges de personnel	28'426'536	28'167'356	Cette dotation découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers deux membres du personnel au sein de l'office des poursuites.
	dont dotations provisions	493'747	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'753'452	5'600'541	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux de l'office des poursuites et de l'office des faillites.
dont dotations dépréciations	144'888	50'000		
dont utilisations dépréciations	-71'852	-50'000		
M01 Transport et mobilité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'881'489	5'949'145	Constitution d'une provision pour litige avec la Ville de Genève portant sur le produit des horodateurs, sis sur le territoire communal, antérieur à 2018.
	dont dotations provisions	2'000'000	-	
M02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'263'478	16'771'788	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil
	dont dotations dépréciations	107'306	-	
	dont utilisations dépréciations	-	-90'000	Pas d'utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil
	dont utilisations provisions	-2'454'935	-	Utilisation des provisions pour litiges dans le cadre des chantiers CEVA et Mégaron Lancy
	43 Revenus divers	6'845'664	3'126'749	Dissolution partielle de la provision dans le cadre de l'assujettissement à la TVA des chantiers trams ainsi que reprise du solde de la provision constituée pour Mégaron Lancy
dont reprises provisions	4'550'525	-		
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'087'498	3'238'538	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules
	dont dotations dépréciations	1'446'440	1'641'425	
	dont utilisations dépréciations	-58'356	-200'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules
Total des programmes avec des montants inférieurs à 10'000 francs	Dotations dépréciations	21'836	3'500	
	Utilisations dépréciations	-4'382	-10'000	
	Reprises dépréciations	19'908	-	
	Dotations provisions	6'134	-	
	Utilisations provisions	-1'237	-	
	Reprises provisions	1'500	-	